



HAL
open science

Les femmes dans la CGT : stratégie confédérale et implications départementales, 1945-1985

Janine Olmi

► **To cite this version:**

Janine Olmi. Les femmes dans la CGT : stratégie confédérale et implications départementales, 1945-1985. Science politique. Université Nancy 2, 2005. Français. NNT : 2005NAN20006 . tel-01776422

HAL Id: tel-01776422

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01776422v1>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Université de Nancy II
Faculté de Droit et des Sciences Economiques

LES FEMMES DANS LA CGT
STRATEGIE CONFEDERALE ET
IMPLICATIONS DEPARTEMENTALES
1945 - 1985

THESE
pour l'obtention du grade de Docteur en Science Politique

Présentée et soutenue publiquement
le 16 décembre 2005 par

Jeanine OLMI

JURY : Dominique ANDOLFATTO, Maître de conférences à l'Université de Nancy II, Directeur de thèse.
Etienne CRIQUI, Professeur de science politique à l'Université de Nancy II.
Michel DREYFUS, Directeur de recherches au C N R S, Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle.
Fabienne GREFFET, Maître de conférences à l'Université de Nancy II.
Michel HASTINGS, Professeur de science politique à l' I E P de Lille.

Remerciements

La réalisation de ce travail n'aurait pu être menée à terme sans l'apport irremplaçable d'universitaires de Nancy II, et de syndicalistes originaires de Meurthe-et-Moselle et de la région parisienne.

Mes remerciements vont tout d'abord à mes directeurs de recherche, Monsieur Dominique Andolfatto, pour ses précieux conseils, sa connaissance approfondie des questions syndicales, et le temps qu'il a accepté de me consacrer. Monsieur Etienne Criqui, qui a supervisé mon travail et m'a encouragée à aborder le monde universitaire.

J'exprime une reconnaissance particulière à toutes celles et tous ceux, qui ont contribué à enrichir l'objet de mes recherches, en acceptant de me faire part de leur propre expérience. Je pense en particulier à Mesdames Christiane Gilles, Chantal Rogerat, Jacqueline Leonard, Christiane Cherin. La quête de la mémoire collective se construit à partir de mémoires individuelles, mais aussi parfois à leur détriment. Les traditions militantes constituées révèlent, mais parfois occultent la mémoire au quotidien. Celles que j'ai consultées ont, à mon sens, souvent confirmé mes hypothèses. Je souhaite qu'elles retrouvent, dans mes transcriptions, les étapes de leur vie qu'elles m'ont confiées.

Ce travail ayant été construit principalement à partir de sources écrites officielles du syndicalisme, mes remerciements vont aux militantes et militants de Meurthe-et-Moselle, aux dirigeantes de la CGT, et journalistes d'*Antoinette*, qui m'ont communiqué les renseignements précieux de sources archivistiques personnelles. Mesdames Thérèse Poupon, Slava Liszek, Elyane Bressol, Marie-Claude Nagel, Vélia Di Sabatino, Nicole et Albert Falcetta, Véronique Peiffer, Messieurs Charles Dallavalle, Jean Markun, les secrétaires des unions départementales CGT et CFDT, ainsi que les animatrices de l'Institut d'Histoire Sociale de Montreuil et de l'Institut Régional du Travail de Nancy. Toutes et tous ont permis la conclusion de postulats souvent déterminants pour la compréhension générale.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : LA GENERATION PIONNIERE	16
Chapitre I : Les commissions féminines : un débat récurrent	17
1. Un fonctionnement en commissions spécifiques	17
2. Bilan de l'intégration de la question femme dans la presse confédérale ...	31
3. Les conférences	37
Chapitre II : L'assimilation des démarches confédérales en Meurthe et Moselle	41
1. Une équipe attentive et perplexe	41
2. Les hommes composent et animent la commission départementale	44
Conclusion de la première partie	50
DEUXIEME PARTIE : APRES 1968 LA GENERATION DES CONQUETES	52
Chapitre I: Déploiement et adaptation des commissions.....	53

1. La présence du secteur féminin mesuré aux publications dans <i>Le Peuple</i>	53
2. <i>Antoinette</i> , d'une mission éducative à une ambition formatrice	67
3. Les conférences	80
Chapitre II : Une nouvelle donne en Meurthe-et-Moselle	95
1. Un phénomène déclenchant : les tricoteriers de Chaligny en grève pour l'emploi féminin.....	95
2. L'engagement des femmes dans les syndicats après 1968	98
3. Analyse de l'expression féminine dans <i>Le Réveil Ouvrier</i>	101
4. Influence de la commission départementale.....	110
5. Les collectifs à la mesure de l'efficacité syndicale	120
6. La parole des femmes syndicalistes de Meurthe-et-Moselle	129
Conclusion de la deuxième partie.....	133
TROISIEME PARTIE : LA GENERATION DU BILAN	136
Chapitre I : L'aboutissement du cycle des conquêtes	138
1. La presse confédérale : reflet des désistements	138
2. Disparition silencieuse des collectifs.....	163

3. La septième conférence (1985, Nanterre) : L'essoufflement	167
Chapitre II : Résistance et déclin des collectifs féminins en Meurthe-et-Moselle	173
1. Sujétion et résistance du collectif féminin de Longwy	173
2. Transfert de responsabilité au secteur femme	188
Conclusion de la troisième partie	194
CONCLUSION	196
BIBLIOGRAPHIE	199
ANNEXES	203
TABLE DES MATIERES	278

Avec la féminisation du monde du travail, c'est le statut du deuxième sexe qui se joue. Mais la question des inégalités demeure. En termes de liberté, en revanche, le chemin parcouru est immense : l'accès de la majorité des femmes à l'autonomie économique est une conquête vers la liberté. Le débouché actuel de la féminisation du salariat n'est pas l'égalité des sexes, mais la liberté des femmes.

Margaret MARUANI

INTRODUCTION

Le genre féminin pose quasiment depuis les origines de la formation de l'être social une énigme que notre époque n'a pas fini d'interroger. En effet, mesuré à la toise des acquis sociaux, le genre demeure prisonnier de réflexes archaïques s'échouant encore en fin du peloton des projets égalitaires. Plus de cinquante années après la publication de la théorie magistrale de Simone de Beauvoir l'humanité féminine hante encore plus ou moins un univers de « deuxième sexe », dans sa dimension d'inessentiel, de simple reflet de l'humanité masculine.

La question qui émerge de la part que prennent les femmes à chacun des domaines de la vie en société aboutit à traiter le sujet sous l'angle de l'égalité comme principe et comme pratique, comme pierre angulaire du genre féminin.

L'objet de ma réflexion n'est pas la recherche causale d'un phénomène longtemps perçu fondé unilatéralement par la nature, et ayant abordé depuis peu le statut d'acquis culturel. Si Margaret Maruani peut aujourd'hui définir la condition féminine comme « une condition socialement constituée, socialement construite »¹, c'est, dit-elle à l'issue d'une certaine prise en compte des conséquences de recherches menées par des pionnières comme Madeleine Guilbert, dans la première moitié du siècle. Le thème de cette construction sociale ne s'est imposé que depuis la deuxième moitié du vingtième siècle. Auparavant, la division sociale du travail, des qualifications, du syndicalisme, était étiquetée dans l'ignorance du sexe féminin. A partir de cet apport culturel, il a été possible de remplacer l'analyse d'une condition féminine biologisante, par celle des rapports sociaux sexués.

Les problématiques du genre, longtemps ignorées en sciences sociales, ont pris, depuis ces trois dernières décennies, une place de plus en plus importante dans la recherche en sciences politique et sociale. Ainsi, il ne s'agit plus simplement du concept intangible de la place des femmes dans la société, mais plus fondamentalement des constructions sociales à la source des rapports entre les catégories femmes et hommes.

¹ MARUANI (Margaret), site Internet : <http://www.pénélope.org>, consulté le 20 janvier 2005.

C'est pourquoi, lorsqu'elle est employée, l'évocation du « genre » indique que l'on fait référence aux constructions sociales qui conduisent aux inégalités persistant entre hommes et femmes et non aux particularités biologiques. Ce parti pris n'est pas indifférent au développement d'une description comme à l'élaboration d'une théorie. L'introduction de la dimension du « genre » implique en effet de faire apparaître les inégalités ou dominations lorsqu'elles existent partout où elles existent. La dimension culturelle englobe une pluralité de disciplines dépassant largement le cadre des manifestations sexistes. L'histoire, le langage, l'économie, se conjuguent aux genres masculin et féminin.

C'est le développement de cette qualité de relation que je souhaite montrer en explorant la dimension syndicale d'un héritage diversement perçu, principalement au sein de la CGT, au travers des expériences de trois générations de femmes engagées entre les années 1950 et 1980.

Ainsi que l'énonçait l'un des dirigeants syndicaux de cette centrale : « la question féminine est explosive, car elle est concernante pour chacun d'entre nous ».² Personne ne niera, en effet, la somme de lucidité, de connaissances et d'humanisme indispensables à une réévaluation d'automatismes et de traditions séculaires produits et reproduits au travers de toutes les étapes de l'histoire.

L'ère républicaine, parce qu'elle se caractérise par une dévolution des droits à des sujets devenus citoyens, apparaît particulièrement fournie de ce point de vue. La question centrale de l'accès égalitaire aux différents échelons des droits proclamés par la Déclaration des Droits de l'Homme, en est une illustration probante. Le corpus des droits civils, politiques et sociaux, est l'objet d'un octroi progressif pour l'ensemble des citoyens. Cependant, l'affirmation « tous les hommes sont égaux en droit » tend à atteindre la population féminine toujours à retardement, comme à regret. Des dizaines d'années, voir plus d'un siècle, séparent l'octroi aux uns et aux unes.

C'est ainsi que, phagocytés par le Code Napoléon, les droits civils parviennent aux femmes et aux épouses parcimonieusement à la moitié du vingtième siècle. Il faut par exemple attendre l'année 1965 pour qu'une femme ne soit plus obligée de recourir au consentement de son époux pour pouvoir travailler, et 1975 pour disposer librement et légalement de sa procréation.

Malgré les plaidoyers de Condorcet ou d'Olympe de Gouges, l'accès aux droits politiques demeure prisonnier d'une exclusion radicale sous la Révolution. Le suffrage universel dévolu à la gent féminine un siècle après son extension à l'ensemble des citoyens masculins, a classé la France, pionnière de la Déclaration des Droits de l'Homme dans le peloton de la nostalgie masculiniste.

Dans l'univers des droits sociaux, dès la fin du 19^{ème} siècle, les congrès féministes et les dirigeantes d'entreprises, ont revendiqué le droit de vote féminin pour les élections prud'homales que le parlement s'employait à démocratiser. Souvent inspirés d'initiatives guesdistes, prônant l'émancipation féminine par le travail, les congrès se sont radicalisés, dopés par l'influence des suffragettes. Le sénat, qui

²MOYNOT (Jean-Louis), « La force de travail féminine dans la production et la société », in BESSE Guy et alii, *La condition féminine*, Editions sociales, Paris, 1978, page 161.

avait rejeté en 1892, le vœu de la chambre des députés sur le sujet, se verra contraint de revoir sa position. En 1898, il en avalise le principe pour la désignation des membres des tribunaux de commerce. En 1907, il intègre le vote des femmes, dans la réforme globale de la législation prud'homale. « En 1908, un nouveau texte leur confère l'éligibilité. Cela consacre, au plan législatif, un principe qui s'esquisse à la fin du 19^{ème} siècle, celui de l'égalité entre les sexes, en matière d'élection professionnelle. Ainsi, les élections professionnelles ont créé un précédent aux élections politiques »³.

Si la France sociale se conjugue encore au passé viril un siècle après des débuts prometteurs, l'Union Européenne a inscrit le principe égalitaire dans son projet de constitution. Cependant, dans le passé, l'application s'est heurtée à une mise en œuvre insuffisante au sein des Etats où les considérants de rentabilité financière demeurent prééminents. La première résolution à reconnaître la signification sociale de l'égalité entre hommes et femmes date de 1974. Celle-ci intégrait la formulation du principe d'un « salaire égal pour un travail de valeur égale » proposée par le BIT⁴, plus précise que la désignation de l'article 119 du Traité. Or le *Livre Bleu des conditions de vie et de travail des femmes dans la grande région Sarre-Lor-Lux*, paru à la fin du vingtième siècle, dévoile encore, dans ses conclusions une douzaine de constats moroses⁵. Par exemple, la législation sur l'égalité professionnelle n'est pratiquement plus appliquée dans les entreprises, sans que l'administration et les syndicats ne réagissent. L'Union Européenne étant l'expression de l'interaction entre les Etats et les institutions communes, la prise en compte dans les pays membres demeure déterminante.

Or, de ce point de vue, l'avènement tardif des droits sociaux dans l'hexagone, révélé par l'application laborieuse d'une législation de 1972 au sujet de l'égalité salariale, et de la loi Roudy de 1983 instituant l'égalité professionnelle, exprime la faiblesse endémique de la proportion de femmes au parlement. Elle donne aussi, voire surtout, la mesure de l'insuffisance syndicale à promouvoir les salariées qu'ils ont mission de représenter, puisque trente à quarante ans après sa promulgation, la législation souffre encore d'un déficit d'application.

Est-il pertinent de déduire avec Martine Bulard que « les syndicats n'ont pas la fibre féministe ? »⁶. Ou bien sont-ils piégés par un principe de mixité qui de fait, évacue les spécificités inhérentes au salariat féminin ?

Plus qu'une querelle de mots, le questionnement induit les conséquences de la prééminence d'une construction sur une autre. Celle-ci prend sa mesure aux résultats. Dans ce sens, la période 1980, est qualifiée de « décennie de plomb »⁷. Une phase de décrue de la présence féminine dans les unions départementales ou professionnelles de la CGT, un décalage patent à la CFDT entre une estimation de 42% de syndiquées et une présence minorée dans l'état-major

³ ANDOLFATTO (Dominique), *L'univers des élections professionnelles*, Les éditions Ouvrières, Paris, 1992, page 68.

⁴ REINALDA (Bob), « Les femmes dans l'Union européenne », in CARVER (Terrel) et alii, *Genre et politique*, Gallimard, Paris, 2000.

⁵ JUDLIN (Marie), *Le Livre bleu des conditions de vie et de travail des femmes dans la grande région*, CRD EURES Lorraine et Luxembourg, Marly, 1998, page 75.

⁶ BULARD (Martine), *Le Monde diplomatique* du 9 avril 2001.

⁷ Idem.

national, fondent l'absolutisme de la formule. Les centrales Force Ouvrière et SUD ne produisent pas de performances plus valorisantes. Tous les syndicats sont confrontés aux mêmes difficultés en dépit d'histoires et de pratiques différentes.

Faut-il en conclure que le phénomène résulte de données regrettables mais incontournables ? L'affirmation d'une absence de fibre syndicale chez les femmes est fréquente. Les raisons avancées sont discutables. Soit elles pèchent par un individualisme génital, soit par une pusillanimité récurrente, qui les détourneraient logiquement de l'action collective. C'est ignorer la part prépondérante qu'ont prise les institutrices Marie Guérin et Marie Guillot au sein des GFU⁸, dès l'aube du 20^{ème} siècle dans l'instauration d'une première syndicale : l'égalité salariale entre instituteurs et institutrices à l'issue de vingt années d'un combat obstiné et réactif.

C'est pourquoi donner la parole à celles qui se sont engagées dans la voie de la promotion féminine au sein de l'univers syndical, peut être la source d'une approche moins lapidaire. Pour se maintenir, disent-elles, il a fallu se glisser dans le moule masculin de l'intégration. Le déni de féminité parfois évoqué, s'est traduit par un brouillage de l'image qu'elles ont renvoyé dans leur fonction dirigeante ou militante. Celles qui ne s'y sont pas résolues ont été impitoyablement rejetées. Le désespoir de Georgette Vacher, le licenciement de Chantal Rogerat, témoignent de l'intime divorce que plusieurs d'entre elles ont cherché à dépasser.

A la fin du vingtième siècle, la CGT se glorifie d'avoir construit la parité au sein de son bureau confédéral et de son gouvernement, la commission exécutive. Une première dans la mouvance syndicale. Mais qu'en est-il de la composition de son parlement interne : le comité confédéral national ?⁹ Positive, mais prosaïque, Lydia Brovelli, ancienne secrétaire confédérale, traduit ainsi l'équation « on peut se tranquilliser à bon compte en croyant avoir fait un pas décisif, alors que rien d'essentiel ne bouge »¹⁰.

Car tout au long du siècle, les organisations syndicales ne sont pas restées sourdes aux demandes et à la situation vécue par les femmes salariées. Elles y ont répondu en fonction de leurs principes fondateurs, principalement marxistes ou religieux, mais toujours dans les méandres de l'archaïsme des mœurs persistant depuis l'origine de la civilisation occidentale.

Le syndicat devrait fournir un terrain de recherche particulièrement fécond. Par sa nature l'organisation syndicale est, en effet, un lieu privilégié où se jouent les contradictions du double statut des femmes, depuis la révolution industrielle. Le statut civil inhérent à leur place ancestrale dans la famille qui les réduit à l'espace privé et le statut de salariée qui les convertit en individus et les projette dans l'espace public où règne le masculin.

Cette double appartenance génère une situation conflictuelle génératrice de tensions, mais également d'une dynamique susceptible de faire évoluer les relations hommes et femmes à l'intérieur des syndicats.

⁸ GFU : Groupes Féministes Universitaires.

⁹ Comité Confédéral National sera généralement identifié sous le sigle CCN.

¹⁰ Colloque « Femmes et syndicalisme », 2 et 3 décembre 1999, Institut d'Histoire Sociale, Paris.

Dans une hypothèse favorable, la prise en compte des aspirations féminines va se traduire en retour sur les relations entre individus masculins et féminins dans l'espace citoyen. Ainsi le principe de la division des rôles, revisité par le syndicat, lieu de confrontation des genres, constituerait par excellence le lieu du combat féministe. Dans le cas contraire, les relations finissent par s'épuiser en des combats stériles, puisque la contradiction majeure n'aura pas été résolue.

Une investigation dans le sens de l'articulation entre les offres nationales et leurs conséquences locales, l'analyse systématique de débats et confrontations cadrés dans le fonctionnement interne du système syndical devraient restituer une trame d'enjeux ignorés de la communication officielle. Comment s'articulent les relations et les échanges entre les acteurs et le système ? L'objet de cette recherche est prioritairement, mais non exclusivement inspirée du fonctionnement au sein de la Confédération Générale du Travail, en vertu de plusieurs particularités.

C'est dans cette organisation qu'apparaissent des femmes porteuses d'un projet spécifique qui a réussi à vivre et prospérer durant près de trente ans. En premier lieu, elles ont instauré et presque institutionnalisé, une expérience fonctionnelle, envisagée à la fois pour faciliter l'extension des responsabilités, l'accès des femmes à l'un des cercles élitistes de pouvoir, et l'intégration du salariat féminin dans une mixité syndicale faisant échec à la tentation d'une construction de syndicats féminins autonomes.

En second lieu, les projets ne demeurent pas au stade de la réflexion interne d'une commission féminine confédérale, contrairement à ce que va explorer la CFTC devenue CFDT. Dès les premières années de fonctionnement, la commission nationale cégétiste dirige l'essentiel de ses démarches vers une extension fonctionnelle au niveau fédéral et surtout départemental. Il en résulte une abondance et une continuité de sources écrites, nationalement et localement, tant du point de vue du fonctionnement interne que des manifestations publiques constituées spécialement par la célébration annuelle du 8 mars, par l'organisation de sept conférences nationales et l'expression de prises de positions qui ont franchi les limites habituelles du système syndical.

Enfin, trente années d'expérience visant à l'intégration du salariat féminin dans le champ syndical, ne manquent pas d'être confrontées au courant de pensée féministe, ce qui pose, pour la CGT, l'équation inexplorée de la transversalité de la lutte des classes par l'intervention du genre. Le déclin des années 1980 semble pour partie une résultante de cette confrontation.

Certes la CGT ne fut pas la seule confédération à qui la problématique féminine ait été posée. La CFDT en particulier, a hérité d'un patrimoine expérimental de syndicats de femmes, fondateur d'une pratique syndicale structurée autour d'une commission féminine confédérale. Mais dès les années 1940, la CFTC, matrice du syndicalisme cégétiste, a procédé, en vertu de l'application du principe de mixité syndicale, à l'absorption d'unions syndicales et fédérales féminines, constituées au début du siècle dans un but de sauvegarde morale des jeunes filles contraintes de gagner leur vie en attente du statut d'épouse.

Jeannette Laot, membre de la commission féminine confédérale dans les années 1960 affirmait d'ailleurs que les syndicats féminins furent sacrifiés à l'impératif de mixité¹¹.

En revanche, à la même période, la CGT s'emploie à rompre avec le monolithisme des pratiques syndicales d'origine, en développant un secteur féminin confédéral aux ramifications locales qui, dès 1955 s'affirme et se pérennise au travers d'une publication spécialisée et unique dans l'histoire du syndicalisme, *Antoinette*. Cette différence dans les approches est, en elle, source de réflexions. Quels éléments ont conduit la CGT à s'engager sur une voie innovante au sein du monde syndical ? Et quelles circonstances sont à l'origine de l'effondrement de la méthode après 1985 ?

Au cours de ces trente années, trois générations de militantes cégétistes, dont une majorité employées à titre permanent, vont se succéder pour porter et faire vivre le pari de la femme syndicaliste, dans la confédération la plus ancrée sur la primauté ouvrière masculine.

La première génération couvre la décennie 1960 à 1970. C'est celle des pionnières qui transgressent un monde masculin souvent plus hermétique qu'accueillant. La seconde génération est celle des conquêtes entre les contestations de mai 1968 et l'accès au pouvoir d'un gouvernement de gauche au printemps 1981. La troisième, qui se situe entre 1980 et 1990 est celle du déclin de la méthode d'intégration initiée par l'équipe de Madeleine Colin quelques années après la Libération.

C'est le département de Meurthe-et-Moselle qui est mis en scène à titre de témoin et de récepteur des incitations confédérales. La raison principale de cette préférence, se fonde sur la prédominance d'industries à main d'œuvre masculine, pérennisant les traditions viriles et patriarcales, avec comme conséquence immédiate, une proportion de femmes salariées en retrait de la moyenne nationale. Et pourtant, ce terreau impropre à l'essor de la dimension féminine, a vu fleurir relativement précocement, l'apport du militantisme féminin au sein de l'univers syndical.

Les sources qui vont servir de matrice à cette réflexion proviennent principalement d'archives de l'Institut d'Histoire Sociale de Montreuil, de documents conservés par des militants locaux ou retrouvés aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, des répertoires de la bibliothèque universitaire de l'Institut Régional du Travail de Nancy, ainsi que de la bibliothèque universitaire de Nancy II.

Les sources écrites ont pu être confirmées, complétées ou contestées au travers d'entretiens semi-directifs qu'une quarantaine de militantes et militants ont accepté d'honorer notamment dans le courant des années 2000 à 2005¹².

¹¹ BATAILLER (Stéphanie), *La commission féminine confédérale de la CFDT (CFTC) dans les années 1960*, Maîtrise d'histoire 1997, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, page 27.

¹² Annexe n°6.

La politique éditoriale des principaux documents consultés se présente ainsi :

Le Peuple, journal officiel de la CGT est l'organe qui traduit en partie les débats internes à l'organisation et les applications méthodologiques de l'offre confédérale. L'itinéraire du *Peuple* a épousé l'imprégnation des évolutions de style d'orientation et d'influence politique qui ont traversé la direction confédérale. A la Libération, *Le Peuple* est réimprimé à partir du 16 septembre 1944 sous l'intitulé : bimensuel au service du mouvement ouvrier. L'éditorial trace la mission de l'organe central du premier syndicat de France : « Avec leur organe officiel, la CGT et l'ensemble des organisations regroupées en son sein vont donc disposer de la tribune permanente et du fidèle instrument de liaison qui leur sont indispensables ». En janvier 1962 le secrétaire général Benoît Frachon imprime une vocation moins communicante au profit d'un usage interne consistant à « donner à tous les militants les armes nécessaires pour accomplir convenablement leur tâche difficile, complexe et aussi quotidienne car aujourd'hui un militant syndical doit connaître beaucoup de choses ». De tribune d'expression, *Le Peuple* est passé au stade d'instrument permanent de l'éducation militante. Conçu comme un moyen au service du secteur économique et de l'information technique du militant, il va se transformer peu à peu en reflet des activités des divers secteurs de l'appareil. Dans le domaine des réalisations du secteur féminin, l'organe confédéral bimensuel met en évidence la singularité des rapports entre le système des commissions et les objectifs d'ensemble du bureau confédéral ainsi que l'accueil, par les organisations confédérées, des activités proposées.

Antoinette, magazine syndical féminin ouvre ses portes au mois de novembre 1955 et les ferme définitivement en décembre 1989. Placé sous la responsabilité du bureau confédéral et soumis à ses décisions, notamment depuis le 37^{ème} congrès de 1969, le seul magazine syndical féminin, renseigne, au travers de ses trente-deux années d'existence, sur les résultats et aléas du parcours du mouvement féminin au sein de la CGT. Son statut sera souvent soumis au débat, principalement en tant que concurrente de la *Vie Ouvrière*. Son influence est essentiellement développée voire imposée par l'enthousiasme des militantes investies dans les organisations intermédiaires, fédérales et locales.

Le Réveil Ouvrier, organe des syndicats de Meurthe-et-Moselle et son instrument interne, le *Bulletin de liaison*, traduit, de 1966 à 1982 la place des problèmes féminins au sein de la communication globale d'une structure interprofessionnelle intermédiaire. Succédant à des parutions épisodiques, ce vétéran du syndicalisme meurthois retrouve une parution régulière à partir du numéro un d'une nouvelle série qui voit le jour en avril 1966.

A l'instar du *Peuple*, le *Réveil Ouvrier* n'est pas un nouveau-né des années 1960. Il a traversé les soubresauts du syndicalisme au cours du siècle, en butte à davantage d'aléas puisqu'il s'agit d'un organe soumis au bénévolat plus ou moins épisodique d'une vie quotidienne abrupte, confrontée à une actualité sociale et politique locale impitoyablement contraignante. A l'origine, organe circonstanciel cégétiste, à vocation interprofessionnelle en région lorraine, il se transforme en publication hebdomadaire éphémère, après la première guerre mondiale, sous l'intitulé : *Organe des unions des syndicats de Meurthe-et-Moselle et Meuse*.

On le retrouve à la Libération accolé au sous-titre *Organe des syndicats de Meurthe-et-Moselle et Vosges*. C'est à partir d'avril 1966 qu'il renaît sous forme de parution périodique régulière, sous le contrôle de la seule Meurthe-et-Moselle.

L'éditorial, signé par le secrétaire général Albert Balducci, fixe un ordre de marche à tonalité martiale et unisexe, bien que le salariat féminin soit déjà estimé à un tiers de la population active. Il s'agit de transformer un bulletin de liaison destiné aux appareils syndicaux et à leurs militants, en un journal de type propagandiste, s'adressant à l'ensemble des salariés : « De l'ouvrier au technicien, du salarié du secteur public et nationalisé, à celui du secteur privé, le *Réveil Ouvrier* sera le reflet de leurs besoins et aspirations, de leur volonté d'union et de lutte, pour briser la résistance conjuguée du patronat et du pouvoir gaulliste ». Le retrait du général de Gaulle de la vie politique n'empêchera pas le *Réveil Ouvrier* de poursuivre sa route. La parution trimestrielle s'enchaînera avec régularité jusqu'au numéro 70 du deuxième trimestre 1982 où une modification de l'équipe de rédaction va accompagner une parution devenue événementielle et non plus périodique jusqu'au mois d'avril 1984.

A l'échelon local des unions interprofessionnelles et de l'entreprise, peu de documents ont pu être recueillis, à l'exception d'un bulletin mensuel paru deux années durant au début de 1970, au profit des salariés de la CPAM de Nancy. Un aperçu du fonctionnement de la radio locale *Lorraine Cœur d'Acier* à partir de documents sonores ou écrits sur les émissions qui se sont succédées de 1979 à 1980 dans la grille de l'outil mis à la disposition des syndicats longoviciens par le secteur confédéral de la propagande, s'emploiera à repérer la participation des syndicats féminins présents dans le bassin.

Les entretiens semi-directifs, construits principalement avec l'apport de femmes syndicalistes de Meurthe-et-Moselle, sont sollicités dans la mesure où ils apportent l'éclairage d'une expérience individuelle aux circonstances évoquées. Une synthèse des motivations des intervenantes s'efforcera d'établir, sinon une typologie, du moins un profil commun reposant sur les particularités fondant l'engagement de ces femmes dans la CGT.

Les conférences rassemblées nationalement à sept reprises, sont une autre source d'information. Convoquées à la veille des congrès confédéraux, elles offrent, dans une certaine mesure, un aperçu de la rencontre entre les enjeux que la confédération et le secteur féminin jugent prioritaires, et les demandes émanant des entreprises et unions intermédiaires. Cependant, à l'exception de la sixième conférence qui s'est transformée en paroles de militantes, le déroulement des précédentes est toujours demeuré prévisible, les unions confédérales et locales ou fédérales partageant généralement les projet et conceptions confédérales

L'étude sera développée en trois parties chronologiques, recoupant trois générations de militantes.

La première est qualifiée de « pionnière » parce que c'est elle qui s'engage méthodiquement dans la voie d'une intégration des problèmes féminins, mais surtout parce qu'elle confronte la rencontre des aspirations portées par les dirigeantes confédérales avec les enjeux inhérents à la centrale de la rue

Lafayette, à la suite de la deuxième scission de 1947. Bien qu'ayant été précédée d'un cercle confédéral de dirigeantes constitué dès l'année 1946, la génération émerge avec l'arrivée de Madeleine Colin à la mi-temps des années 1950. Sous sa direction, les problématiques s'évaderont du cercle intime à dimension parisienne et de sommet, pour essaimer en un réseau qui va couvrir, année après année l'ensemble des départements.

La seconde génération, apparaît au lendemain de 1968 pour disparaître à la veille de la tenue du 41^{ème} congrès de 1982. Elle doit sa qualification de « conquêtes » au fait qu'elle aborde une décennie riche en potentialités. Les années 1970 devraient montrer, au travers des écrits et témoignages, les moyens employés par le secteur féminin confédéral pour contourner les réticences de l'organisation, et apparaître partie prenante des grands combats menés par les femmes pour la reconnaissance de leur être social dans sa dimension privée comme professionnelle.

La « génération du bilan » troisième étape de l'expérience, recueille un héritage qu'elle n'a ni suscité, ni intériorisé. Après l'accès au pouvoir d'un gouvernement de gauche, le mouvement féministe s'essouffle avant de s'effondrer. C'est le moment, pour la CGT de montrer que son intérêt pour le salariat féminin n'est pas comptable de la désintégration de la vague féministe centrée sur l'abrogation de la loi anti-avortement. Elle manquera un rendez-vous décisif. Le contexte de désertification des syndicats, ajouté aux enjeux de pouvoir qui minent l'appareil, vont se conjuguer pour aboutir à clore la porte de lendemains syndicaux mixtes et paritaires.

Les sources de la recherche qui vont alimenter chacune de ces trois périodes seront segmentées en deux chapitres principaux. Le premier prend pour axe l'intervention confédérale et son expression dans les publications syndicales, qui se veulent le reflet des choix privilégiés par l'organisation dans le domaine des aspirations du salariat qu'elles ambitionnent d'influencer. L'exploration méthodique du *Peuple*, et d'*Antoinette* des années concernées s'emploie à repérer, pour le premier l'évolution des rapports entre le secteur féminin et le bureau confédéral qui m'est apparu comme l'interlocuteur privilégié du destin de la spécificité féminine. L'étude du parcours d'*Antoinette* devrait conduire à la découverte des chemins qu'emprunte une rédaction féminine pour faire valoir le sens de son engagement notamment lorsqu'il est confronté à des réticences, à l'indifférence, ou à l'opposition de la direction confédérale.

La convocation des conférences fait l'objet d'une section particulière dans chacune des trois périodes, parce que j'ai constaté qu'elles traduisent l'état de la rencontre des initiatives du sommet avec ses conséquences dans les organisations interprofessionnelles de l'hexagone, voire au sein des entreprises. Dans la logique du plan, le sujet des conférences occupe une place charnière. La séquence des conférences aurait pu figurer dans le second chapitre où apparaissent les expressions locales, mais je n'ai pas pu m'y résoudre du fait du primat donné aux communications venues du sommet dans les ordres du jour des conférences. De cette façon j'ai pensé préférable que le second chapitre mette exclusivement en scène les termes de la rencontre des offres confédérales avec les demandes locales militantes et des salariées.

Le second chapitre peut ainsi développer son potentiel à partir du périodique trimestriel syndical *Le Réveil Ouvrier*, qui accompagne l'essor du syndicalisme meurthois parmi la main d'œuvre féminine, tout au long de sa durée, à l'exception de la dernière période où le déclin des parutions va de pair avec le déclin général. En revanche c'est à cette période qu'un voyage au cœur de la radio mise en place par le secteur confédéral de la propagande dans le bassin de Longwy, sert d'assise à l'expression tardive mais abondante d'une commission locale libérée des contraintes issues d'une mixité discriminante face à l'omniprésence des militants sidérurgistes. La vie des commissions féminines en tant que recherche spécifique, mais aussi au travers de ses conséquences dans le domaine de l'expansion syndicale, est complétée par les interventions des militantes cégétistes du département. Les personnes ayant accepté de témoigner, devraient faciliter la construction du panorama géographique et socioprofessionnel du militantisme féminin en Meurthe-et-Moselle.

A la mi-temps des années 1980, le parcours des femmes dans la CGT s'est trouvé aux prises avec une méthodologie alternative à la dimension spécifique d'origine. C'est pourquoi l'objet recherché tend à déterminer les conséquences du système spécifique sur le devenir féminin confronté à l'émergence de principes de mixité, posé en alternance au principe de féminisation. Quel fonctionnement fut le plus pertinent, en termes d'accès aux responsabilités et de l'ancrage d'une réalité féminine dans l'univers du syndicalisme à une époque donnée, est le questionnement qui en résulte.

**PREMIERE PARTIE :
LA GENERATION PIONNIERE**

Chapitre I : Les commissions féminines : un débat récurrent

La génération pionnière a en charge l'esquisse d'une mission prospective sur la page blanche d'une méthode syndicale inédite. Si la politique éditoriale et la diffusion d'*Antoinette* rencontrent au mieux l'indulgence distraite des organisations confédérées, en revanche, l'éclosion de commissions spécifiques et l'introduction de femmes dans un statut permanent, sont confrontés à des débats qui pérennisent autant les relents antiféministes des dirigeants, que les contraintes issues de réseaux n'entrant pas dans le schéma fondateur des structures syndicales et des hiérarchies qui les animent.

Le Peuple est le relais assidu de la structuration d'une pyramide non statutaire et non décisionnelle, mais active et influente. *Antoinette* cherche sa voie au milieu des écueils d'une mission contradictoire, de type propagandiste à ambition éducative s'adressant à la masse du salariat féminin. La période parvient à réunir trois conférences. *Le Réveil Ouvrier* témoigne à la fois de l'adhésion mais aussi des hésitations de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle à placer ses premiers pas dans les empreintes tracées par l'appareil central.

1. Un fonctionnement en commissions spécifiques

1.1. L'origine

L'origine d'une activité spécifiquement féminine à la CGT est généralement adossée à la période de reconstruction syndicale succédant à la Libération. De ce fait, elle apparaît confluente à l'audience et à l'influence prépondérante du parti communiste français.

La secrétaire confédérale Madeleine Colin fonde l'introduction d'une dimension féminine cégétiste sur une reconnaissance de l'apport des femmes à la Résistance.¹³ « Pour la première fois dans l'histoire du mouvement syndical, une femme est élue au congrès de 1946 parmi les treize membres du bureau confédéral. C'est Marie Couette, militante des PTT, incarcérée par les Allemands, libérée de la Roquette le 17 août 1944, pour prendre immédiatement la responsabilité de l'insurrection dans le secteur de la rive gauche de Paris ». Certes c'est la première fois que la CGT réunifiée compte une femme dans son cercle dirigeant. Il n'en est pas de même du « mouvement syndical » qui l'a précédé. En effet, l'institutrice Marie Guillot fut élue au secrétariat confédéral lors du congrès constitutif de la CGTU en 1922. Cet oubli est révélateur d'une tendance à enfouir l'apport initial du mouvement féministe à la cause syndicale, au bénéfice d'un système qui sera déployé principalement par Madeleine Colin, sur l'ensemble des structures de la confédération.

¹³ COLIN (Madeleine), *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, Editions sociales, Paris 1975, Page 219.

Les conditions du militantisme syndical de la première femme accédant à un espace de pouvoir dans le mouvement ouvrier, sont pourtant significatives de l'accueil réservé à la problématique féminine. Marie Guillot est une institutrice militante féministe expérimentée. Elle a participé, notamment avec la nancéenne Marie Guérin, au sein des GFU, à un combat victorieux en faveur de l'égalité des salaires masculin et féminins dans sa profession. Son action à la direction de la CGTU aboutit en peu de temps à des résultats. C'est ainsi que le 11 novembre 1923, pour la première fois dans l'histoire du syndicalisme français, une conférence féminine précède un congrès. Elle a lieu à la maison des syndicats de Bourges, et rassemble modestement vingt-trois participantes, dont quatre provinciales¹⁴. A l'issue de cette première syndicale, victime de luttes de tendances, Marie Guillot est exclue de la commission. Une nouvelle venue Suzanne Girault, acquise à la stratégie de prise de contrôle de la CGTU par les syndicalistes communistes obtient les suffrages des participantes sur une motion de défiance, contestant une répercussion insuffisante « des mots d'ordre de la CGTU dans la lutte contre l'impérialisme, le fascisme et la guerre »¹⁵. Cet épisode, qui se situe avant la tenue du congrès, montre le rôle vital des commissions dans la maîtrise des assises nationales. L'anecdote confirme les observations de Michel Dreyfus : « Dès 1923, au sein de la CGTU, la présence du parti communiste se fait sentir, notamment à travers la mise en place de « commissions syndicales de contrôle » qui interviennent de plus en plus directement dans sa vie interne, puis à travers leur participation à des luttes plus politiques que syndicales »¹⁶.

Après la Libération, le silence recouvre cette première expérience. De même que les pages écrites par les dirigeantes qui ont précédé Madeleine Colin. L'ignorance de l'apport du courant féministe aux pratiques et à la définition du syndicalisme dans le paysage social, va se conjuguer avec l'introduction d'une démarche durable dirigée au profit du salariat féminin, plus favorable aux théories partisans. Néanmoins, l'influence des animatrices va parfois introduire une qualité de relations alternatives aux prédicats syndicaux.

1.2. Une stratégie irréductible aux enjeux partisans

Sans être la première femme à accéder au secrétariat confédéral en qualité de responsable de « l'activité syndicale en direction des femmes »¹⁷ c'est l'arrivée de Madeleine Colin qui signe l'apparition d'une structure pérenne dans l'organisation, se conjuguant avec sa notoriété au sein de l'équipe confédérale.

Les enjeux consécutifs à l'accès de cet agent des postes, au bureau confédéral, en qualité d'animatrice d'une politique spécifique au salariat féminin restent ambivalents. L'adhésion de la CGT à la fédération syndicale mondiale lors du congrès constitutif du 3 octobre 1945 a sans doute favorisé l'éclosion de politiques internationales à tendances maternalistes alternatives au primat féminisant des

¹⁴ LISZEK (Slava), *Marie Guillot*, L'Harmattan, Paris, 1994, Page 236.

¹⁵ Idem, page 242.

¹⁶ DREYFUS (Michel), *Histoire de la CGT*, Editions Complexes, Bruxelles, 1995, Page 238.

¹⁷ Formule utilisée pour désigner la mission du secteur féminin.

équipes précédentes¹⁸. L'emprise du politique sur le syndical, apparue à ce stade, n'exclut pourtant pas, l'hypothèse de stratégies internes à l'organisation.

Le débat qui va accompagner le militantisme au féminin, principalement à partir de 1955, révèle, en effet, la permanence d'une problématique résumée en une question récurrente : pourquoi et comment une commission féminine ? Les aspects anti-féministes du questionnement n'évacuent pas l'hypothèse d'une méthode mise au service d'une stratégie de conquête à tendance partisane, au sein des directions syndicales nationales et surtout départementales, s'apparentant à celle menée avec succès au sein de la CGTU. Dans une seconde période le système perdurera au profit de stratégies d'appareil. Certains témoignages de dirigeants confédéraux, concourent à valider une alternative fonctionnelle, au service de tendances coexistant au sein du bureau confédéral¹⁹. La vie de l'organisation exprimera alors une confrontation d'influences transitant par les commissions de travail, qui se généralisera à partir des années 1970.

En 1945, l'intérêt de répondre à la nécessité vitale que représente, pour le développement de l'organisation, l'arrivée en masse des femmes sur le marché du travail, et l'irréversibilité du phénomène, ne passe pas essentiellement par la création d'un réseau spécialisé. En effet, dans les mêmes circonstances socio-économiques, d'autres centrales syndicales s'emploient au contraire à confondre les particularismes. C'est ainsi que la confédération CFTC vient de procéder à la même époque, à l'intégration de ses syndicats féminins créés au début du siècle, prétextant des dérives conservatrices, si ce n'est l'apparition de caractéristiques plus féministes que féminines dans leur fonctionnement²⁰.

Doit-on en conclure qu'à une période de son histoire, on a cherché à adapter un pan du syndicalisme ouvrier, connu pour ses réticences au travail féminin, à des conditions favorisant l'émancipation féminine ? Quels événements ou circonstances survenus dans les années cinquante ont-ils pu susciter une sensibilité féministe dans le syndicat ?

Madeleine Colin situe l'année 1946, en tant que signal d'une évolution massive du nombre de femmes dans les instances syndicales gratifiées du fait de la part qu'elles ont prise aux combats de la Résistance²¹.

A l'appui de son appréciation, l'auteure cite le 27^{ème} congrès de 1948, qui compte 357 femmes parmi un total de 1777 participants. Comparés aux conclusions de la commission des mandats du congrès de 1946, l'avancée est incontestable puisque seulement 11 femmes sur 1100 délégués avaient siégé à ce congrès.

La précision arithmétique doit pourtant être pondérée par le fait que les congrès confédéraux de l'époque rassemblaient des titulaires et des suppléants. Seuls les

¹⁸Dans son numéro qui ouvre l'année 1950, *Le Bulletin confédéral des femmes* publie une longue allocution prononcée par Jeannette THOREZ-VERMEERSCH au Conseil de la FDIF (Fédération Démocratique Internationale des Femmes), Slava LISZEK, *La CGT des années 1950*, Presse Universitaire de Rennes, 2005, page 166.

¹⁹ LABBE (Dominique) DERVILLE (Jacques), *La syndicalisation en France depuis 1945 : entretiens avec...* CERAT, Grenoble, 1995.

²⁰ CONRAUD (Jean-Marie), *Militants au travail*, Editions Serpenoise, Nancy, 1988, Page 109.

²¹ COLIN (Madeleine), *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, op.cit, page 128.

premiers disposaient du droit de vote. Or, sous cet angle, si elles siégeaient au nombre de 274 pour 476 délégués masculins, 81 femmes seulement figuraient parmi une masse de 946 hommes détenant la qualité de titulaires. En terme de représentation, la proportion globale de femmes chute de 20 à 8,50% lorsqu'il s'agit d'exercer un rôle déterminant, lors des scrutins.

Par ailleurs, celle qui devient la première secrétaire confédérale de l'après-guerre est présentée essentiellement en qualité de résistante, ce qui accrédite la priorité d'un héroïsme patriotique, éclipsant l'identité féministe de la dirigeante syndicale.

Or, c'est notamment la secrétaire confédérale Marie Couette qui mobilise sa notoriété récente pour porter à l'avant-scène la question des disparités hommes et femmes. En sa qualité de membre de l'Assemblée consultative provisoire, elle affronte Alexandre Parodi puis Ambroise Croizat à propos d'un abattement de 10% sur les salaires féminins. Ne parvenant pas à faire valoir la légitimité de sa réclamation, elle sollicite Jeannette Thorez-Vermeersch députée de l'Assemblée Constituante. Celle-ci se contente de prendre acte d'une réponse évasive de la part du ministre communiste du travail, solidarité partisane oblige.

Marie Couette persiste en occupant avec la même détermination la tribune que lui offre le congrès de la CGT de 1946 où elle fait voter une résolution de la commission féminine confédérale prévoyant que « le congrès se fixe comme priorité d'obtenir rapidement l'égalité de salaire et la suppression de l'abattement injuste de 10% »²². Elle se présente comme une dirigeante à l'avant-garde sans être avant-gardiste, en s'appuyant sur des demandes émanant des femmes elles-mêmes. Un article titré « Toutes au syndicat » publié dans la *Vie Ouvrière*, est un appel à la mobilisation pour la défense des droits à l'égalité salariale.

L'histoire attribuera le décret signé le 30 juillet 1946 à Ambroise Croizat, en occultant l'action de Marie Couette, et des travailleuses concernées. Après ce résultat elle demeure au bureau confédéral, mais sa capacité de dirigeante, ainsi que celle des autres membres du collectif féminin n'en sort pas confortée. A l'automne 1949, Marie Couette démissionne en cours de mandat. *Le Peuple* lui rend un chaleureux hommage avant de présenter sa remplaçante Olga Tournade, secrétaire de la fédération de la Métallurgie.

Un retour sur le congrès confédéral de 1948, soulève une hypothèse sans doute moins conventionnelle²³. Au cours de ce congrès, Marie Couette présente au vote une résolution de la commission féminine capable de modifier l'essence statutaire de l'organisation. Au nom de la commission féminine, elle propose la résolution suivante : « Le congrès appelle toutes les sections syndicales à apporter leur appui sans réserve aux sections de femmes qui éliront démocratiquement leurs directions Le congrès décide de mandater le bureau confédéral pour convoquer aussi souvent que cela sera nécessaire, un conseil national des femmes, composé des responsables de chaque commission femmes, fédérales ou départementales, pour orienter le travail des sections »

²² Historique de l'abattement affectant les salaires féminins, annexe n° 1.

²³ 27^{ème} congrès confédéral du 11 au 15 octobre 1948, Palais des congrès, Paris.

Ce faisant, Marie Couette outrepassa le système de commissions ad hoc, placées sous l'autorité de la section syndicale, tel qu'il perdurera à l'avenir. La dirigeante chemine vers l'instauration d'un syndicalisme féminin composé de sections dotées de directions autonomes ouvrant sur un fonctionnement indépendant. Mais ce qui surprend de la part du syndicalisme de la classe ouvrière, où l'influence communiste aspire à devenir majoritaire, c'est que le congrès adopte le rapport à l'unanimité, sans doute par incompréhension ou indifférence, si ce n'est par empathie avec sa dirigeante au passé patriotique et communiste édifiant.

Un an plus tard, la rédactrice de la motion rend son mandat. « La lutte devient chaque jour plus dure », dit-elle et elle n'a plus « la force d'assumer les lourdes tâches qui incombent aux militants ». Les arguments avancés sont interprétés comme une usure physique résultant d'une vie de combats. Or, le bureau confédéral venait d'annoncer au CCN des 17 et 18 novembre 1948 que la création de sections femmes n'ayant pas abouti aux résultats escomptés, la responsabilité de leur organisation et de leur défense était transférée au mouvement syndical²⁴. Cette conclusion soudaine au prétexte d'une réorganisation générale de l'activité féminine, mettait en échec les projets syndicaux de Marie Couette.

Une vision hâtive des événements conclurait essentiellement à la pression d'un antiféminisme censeur dans la CGT. Les circonstances semblent surtout montrer que Marie Couette avait cessé d'être la femme de la situation. A la veille du congrès de 1948, le contexte de la vie politique et sociale vient, en effet, de subir un retournement magistral. Le rejet du projet de constitution, lors du référendum de l'automne 1946, précède le renvoi des ministres communistes le 4 mai 1947. Corrélativement, le 19 décembre 1947, Léon Jouhaux démissionne de la CGT, entraînant la constitution de FO, lors de son premier congrès en avril 1948.

Cette nouvelle donne conduit la CGT à redistribuer ses cartes. La conjoncture a cessé d'être favorable à la promotion de l'apport féminin aux batailles de la production célébrée avec constance dans la *Vie Ouvrière*²⁵. A l'intérieur de la CGT, l'acceptation d'un certain radicalisme féministe fait place à une option donnant priorité au rôle maternel, familial et pacifiste, de l'épouse travailleuse, plus conforme à la stratégie de reconquête des masses ouvrières du PCF, dont les projets nationaux sont confrontés à l'emprise de la guerre froide. Des dirigeantes en mesure de porter cette nouvelle aventure doivent être promues.

Olga Tournade, cooptée en remplacement de Marie Couette, est issue d'une fédération en phase avec les priorités confédérales. La métallurgie est, par nature, une fédération à prédominance industrielle où l'idée d'émancipation féminine est supplantée par les priorités culturelles d'un monde ouvrier plus pragmatique.

²⁴ Le procès verbal du CCN (archives IHS CGT) consulté par Slava LISZEK indique qu'il s'agit d'une « réorganisation générale de notre travail parmi les femmes ». A ce titre, une femme demeurera au bureau confédéral. Le bureau national des femmes sera supprimé et remplacé par un secrétariat. Une commission féminine confédérale subsistera et groupera des camarades des fédérations et de la région parisienne.

²⁵ La rubrique « Le coin de la femme » apparue en automne 1944 dans la *Vie Ouvrière*, perdra son caractère combatif et féministe, après le décret CROIZAT, au profit du retour d'une page de la femme intitulée « La femme et ses soucis » ouvrant les colonnes à des considérations d'ordre utilitaire au détriment d'une démarche émancipatrice.

La candidature est avancée par Ambroise Croizat, devenu secrétaire de la fédération de la métallurgie après avoir été ministre. La nouvelle secrétaire s'est engagée dans un parcours plus classique que celui de Marie Couette qui a fait ses classes au sein de la commission féminine confédérale de la CGTU. Résistante comme son aînée, elle est déportée à Ravensbrück. De retour en France, elle franchit avec succès les étapes intermédiaires des unions syndicales de la métallurgie parisienne, avant d'accéder au secrétariat fédéral au congrès de 1948 et à la commission administrative confédérale en avril 1946.

Des débuts de salariée dans la production aux établissements Michelin, font de cette ouvrière devenue employée à la faveur d'une évolution personnelle, la candidate idéale d'un engagement cégétiste fonctionnant prioritairement en faveur de l'intégration syndicale des ouvrières²⁶. Son élection comme suppléante au comité central du PCF lors du congrès de 1947, couronnant un passé de résistante est le gage d'une capacité à surmonter l'époque tourmentée et risquée de la guerre froide. Sans abdiquer ses tendances féministes, Olga Tournade est réputée avoir dirigé le secteur femmes avec compétence et efficacité. Mais elle va devoir évoluer dans des circonstances plus contraignantes.

Depuis janvier 1950, le *Bulletin confédéral des femmes* (ancêtre d'*Antoinette*), subit un changement de ton remarquable. Les articles syndicaux cèdent, de plus en plus souvent, la place aux développements politiques²⁷. Lors du 29^{ème} congrès (7 au 12 juin 1953), Olga Tournade dresse un état des lieux affligeant. « Sexisme, mauvaise volonté des camarades hommes, revendications féminines négligées. Le nombre de femmes présentes au congrès n'atteint plus que 14,3%.²⁸ L'alerte de son discours intervient alors que le cycle héroïque de la Résistance s'achève. En 1954, elle n'est plus réélue au comité central. L'année suivante, sa responsabilité confédérale échoit à Madeleine Colin.

Les années succédant à la Deuxième Guerre mondiale, et notamment la décennie 1950, sont, dans la sphère de la mixité sociale, à la confluence de plusieurs signaux indiquant que le chapitre glorifiant les résistantes est définitivement clos. Le rythme des grèves a remplacé le rêve unitaire. Une désyndicalisation qui atteint prioritairement la CGT, et l'émergence d'une théorie qui va devenir le symbole de l'identité féminine du 20^e siècle, *Le deuxième sexe*, de Simone de Beauvoir, ouvrent un nouveau cycle au parcours syndical féminin.

Depuis 1946, la CGT ne cesse de perdre des adhérents, observe Michel Dreyfus²⁹. Dès 1948, sous la double pression de la scission et de l'échec des grèves de 1947 et 1948, la confédération avoue avoir perdu près de 1,5 million de syndiqués et la décrue se poursuit jusqu'en 1958 où ils seraient retombés à un million six cent mille. Cette fonte des forces syndiquées est d'autant plus symptomatique qu'elle succède à une forte poussée de la CGT en phase avec l'apogée du mouvement communiste. L'année 1945 s'était soldée en effet par un

²⁶ Intervention de Léon MAUVAIS lors de la première conférence des femmes salariées en 1958.

²⁷ LISZEK(Slava), « La Bataille des militantes de 1944 à la fin des années 1950 », BRESSOL (Elyane), DREYFUS (Michel), HEDDE(Joël), PIGENET (Michel) sous dir, *La CGT dans les années 1950*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, page 165.

²⁸ Idem, page 167.

²⁹ DREYFUS (Michel), *Histoire de la CGT*, op.cit, page 238.

bilan de trois millions huit cent mille adhérents, sensiblement égal à celui de 1937, qui aurait compté trois millions neuf cent soixante dix-sept mille adeptes. Dans ces conditions, la décrue syndicale semble prélude à un recul durable du parti communiste, phénomène déterminant pour la conduite de la stratégie syndicale à venir.

Après 1947, l'ère des scissions est révolue. La conquête de la CGT par les communistes a clôt l'épisode de la CGTU « Jusqu'à nos jours, la CGT ne connaîtra plus de fractures. Un demi-siècle après sa fondation, sa physionomie générale est constituée »³⁰. Les syndicalistes communistes ont conquis la CGT.

Pas plus que la construction de cette physionomie ne fut instantané, son imprégnation dans le paysage syndical français ne sera spontanée. La pérennisation de l'influence communiste passe par les ressources de l'appareil. L'essaimage de commissions est un moyen de générer la permanence de réseaux aussi incontournables que déterminants, pour développer et ancrer l'audience de la tendance devenue dominante, mais toujours fragile. La maîtrise des structures matérialise le principe « de classe », la conquête des inorganisés répond à la problématique d'un syndicalisme influant sur « la masse » du salariat. Ainsi les deux principes fondateurs du syndicalisme cégétiste trouvent leur aboutissement.

Or, après la seconde guerre, le pourcentage des femmes adhérentes à la CGT est loin de confirmer leur accès émergent dans les instances dirigeantes, à fortiori leur intervention massive sur le marché du travail. Après 1945, les secteurs économiques où la CGT est forte, emploient un nombre limité de femmes, alors que la plupart des industries, employant un taux élevé de main d'œuvre féminine, ne connaissent qu'une faible implantation cégétiste.

La mission primordiale impartie au secteur féminin apparaît d'abord quantitative : il s'agit de réduire l'écart de syndicalisation par une dynamique de rattrapage. L'image du syndicalisme est, en effet peu attractive à l'égard du salariat féminin. En son temps, l'affaire Couriaux a révélé les réticences du mouvement syndical vis-à-vis de la syndicalisation féminine, le mouvement ouvrier ayant cédé à une demande anti-féministe relayée dans les mémoires³¹. A partir des reconstructions de 1945, il s'agit de promouvoir l'image d'un syndicalisme qui ne partage pas les préjugés des années d'adolescence de la CGT.

D'autres novations interpellent l'époque. *Le deuxième sexe* édité en 1949, s'invite au forum des idées. La conjonction entre syndicalisme de classe et féminisme militant aurait sans doute construit une heureuse exception française, mais aucune référence à l'œuvre de Simone de Beauvoir n'est présente dans les écrits de la CGT. Elle n'est d'ailleurs pas la seule formation à négliger l'apport d'une théorie fondatrice de la cause des femmes. Seule l'élite intellectuelle, relaie l'ouvrage, le plus souvent pour le contester.

³⁰ Idem, page 233.

³¹ GUILBERT (Madeleine), *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, Editions du CNRS, Paris, 1966 : Emma COURIAUX est embauchée dans le livre comme typote. Les statuts du syndicat prévoyaient de refuser la qualité de syndiquées aux femmes salariées pour des raisons de concurrence. Son époux, également ouvrier du livre étant resté solidaire fut également en butte à un retrait d'adhésion. Le combat connût un retentissement mémorable, qui prit fin avec l'entrée dans la guerre de 1914-1918.

Sylvie Chaperon relate une « violente polémique qui mobilise des intellectuels de renom de tous bords » sur ce qui devient un débat national mais élitiste³². La polémique n'atteint pas les associations féminines. Le silence de l'UFF³³ qui complète l'indifférence affichée par les syndicats, contraste avec la mobilisation véhémement notamment des intellectuels communistes : Jean Kanapa, Marie-Louise Barron, Jeannette Prenant, utilisent les colonnes de *la Nouvelle critique* et des *Lettres Françaises*, dirigées par Louis Aragon et Pierre Daix, pour fustiger cette théorie qui prétend détourner les femmes du combat de classe.

Dans ce concert polyphonique, va s'élever la voix officielle du parti communiste. C'est précisément en 1950 qu'il publie aux éditions sociales une anthologie des textes marxistes sous l'intitulé *La femme et le communisme*. Une préface de Jeannette Thorez-Vermeersch précède un mode d'emploi signé Jean Fréville³⁴.

En éditant ce texte, le parti communiste ne cherche pas à se poser en interlocuteur de Simone de Beauvoir. En revanche, la direction tente de préserver les catégories de la population qu'elle influence de l'audience d'une philosophie alternative à certains des principes marxistes. L'accès des femmes au suffrage universel est source d'un enjeu inédit, aux conséquences imprévisibles. Quelle formation va réussir à capter un électorat féminin traditionnellement ignoré du système partisan, et corrélativement soupçonné d'avoir été durablement courtisé par le clergé ?

Au fil du temps, on constate que la politique de la CGT, via l'influence féminine, se développe, tantôt parallèlement aux stratégies du parti communiste, tantôt en empruntant des chemins de traverse qui éclipsent plus ou moins les principes de lutte des classes, et ceci surtout après 1968.

Si on peut concevoir que la politique féminine de la CGT n'est pas réductible au seul apport communiste, c'est dans la mesure où les femmes, membres ou non du parti communiste, se sont trouvées confrontées à des conceptions et à une prise en compte individuelle des problèmes de la condition féminine. Certaines d'entre elles, notamment Christiane Gilles et Chantal Rogerat, ne se sont pas montrées insensibles à l'apport d'intellectuelles suivant la route défrichée par Simone de Beauvoir, comme réponse à des questions laissées en suspens par l'analyse marxiste.

La pensée des pères fondateurs met en scène la femme principalement sous un angle de proie sexuelle de reproductrice ou d'appendice de la lutte des classes. En conclusion du *Deuxième sexe*, Simone de Beauvoir cite la définition de l'essence l'humaine, sous la plume de Karl Marx : « Le rapport immédiat, naturel, nécessaire de l'homme à l'homme est le rapport de l'homme à la femme. Du caractère de ce rapport, il suit jusqu'à quel point l'homme s'est compris lui-même comme être générique ; le rapport de l'homme à la femme est le rapport le plus naturel de l'être humain à l'être humain. Il s'y montre jusqu'à quel point sa nature

³² CHAPERON (Sylvie), *Un siècle d'antiféminisme*, Fayard, Paris, 1999, page 271.

³³ UFF : Union des Femmes Françaises, mouvement créé par le parti communiste après la Libération. De 500000 membres en 1945, il ne compte plus que 60000 adhérentes dans les années 1970.

³⁴ FREVILLE (Jean), journaliste co-auteur avec Georges COGNIOT de *Fils du Peuple*, récit de vie de Maurice Thorez.

humaine est devenue sa nature ».³⁵ On ne saurait être plus inspiré par un ego centrisme masculin.

Les conséquences pratiques de l'apport théorique marxiste développé par Lénine et Staline seront le support de la politique menée par le PCF à l'ère Thorez-Vermeersch. Passant les ans et les époques, elles seront encore, dans les années 1970, à l'origine de la frilosité de la CGT à propos de l'IVG ainsi que de sa hantise du féminisme. Une citation tirée d'un discours prononcé par Staline à l'occasion de la journée du 8 mars 1925 est, de ce point de vue, particulièrement éloquent. « Les femmes travailleuses, les ouvrières et les paysans, constituent la grande réserve de la classe ouvrière. Cette réserve féminine sera-t-elle pour ou contre la classe ouvrière ? La journée internationale est le moyen d'attirer la réserve constituée par les femmes travailleuses, du côté du prolétariat »³⁶.

Le PCF des années 1950, ne privilégie pas la publication de la légalisation de l'avortement ratifiée en 1920, qui firent de l'Union Soviétique naissante l'Etat pionnier de l'émancipation féminine.³⁷ Ce faisant, il ne trahit pas Lénine, partisan de l'abolition des lois réprimant l'avortement, lorsqu'elles sont le produit des juridictions bourgeoises, mais de leur nocivité dans un Etat socialiste, source de réalisations sociales.³⁸

Ainsi, les pères du marxisme, s'ils peuvent figurer au palmarès des partisans d'une vie active pour la population féminine, sont certainement moins crédibles lorsqu'il s'agit de répertorier les artisans de l'émancipation qui suppose aussi et avant tout le droit de disposer librement de soi-même. Il n'est donc pas surprenant que les vertus émancipatrices des doctrines marxistes, présentées comme exemplaires par Jeannette Thorez-Vermeersch, aient rencontré le scepticisme de la dirigeante Madeleine Colin. Une question théorique fondamentale, exposée par Marx, lui paraît devoir être révisée ou complétée : celle de la plus-value du travail productif où seule apparaît la force de travail masculine rémunérée en fonction de sa production et sa reproduction, ce qui inclut la femme et la famille dans la rémunération masculine.

Elle prédit en effet que ce concept n'est pas étranger à la persistance d'idées surannées au sujet du rôle de la femme dans le mouvement ouvrier³⁹. L'hypothèse d'une actualisation du marxisme permet d'envisager que le déroulement d'un fonctionnement en commission décentralisé ne va pas s'opérer dans une quiétude constante. Les visées des animatrices offrent, en effet, des particularismes plus ou moins en marge des priorités d'un syndicalisme de lutte des classes, bien que l'on constate que chacune des secrétaires responsables du secteur femmes a cumulé une adhésion au parti communiste et son engagement syndical.

³⁵ MARX (Karl), *Œuvres philosophiques*, Tome VI.

³⁶ Anthologie : *La femme et le communisme*, Editions sociales, Paris, 1950, Page 126.

³⁷ GOLDMAN (Wendy), « Les femmes dans la société soviétique » in DREYFUS (Michel), et alii, *Le siècle des communismes*, les Editions de l'Atelier, Paris, 2000, Page 190.

³⁸ FREVILLE (Jean), *La femme et le communisme*, op.cit, page 120.

³⁹ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, autobiographie à compte d'auteur, 1990, page 283.

Le parcours de Madeleine Colin montre la relativité de l'apport communiste à la problématique de la subordination ancestrale du genre féminin à la domination masculine. Il n'éclaire pas le sens qu'a voulu imprimer la confédération à la mise en œuvre d'une politique et de réseaux spécifiquement féminins.

1.3. L'arrivée de Madeleine Colin au bureau confédéral

Madeleine Colin accède donc au secrétariat confédéral en juin 1955, au cours du 30^{ème} congrès. Les conditions de sa promotion sont rien moins que banales. Elle apprend sa nomination en lisant *Le Peuple*, alors qu'elle séjourne en maison de repos dans le Var. « J'étais furieuse et paniquée » confie-t-elle. Le secrétaire général de sa fédération Georges Frischmann se déplace pour que soit avalisé l'état de fait. L'argument est péremptoire : « Si la CGT t'a remarquée, c'est que tu es celle qu'il faut... Tu n'as pas le droit de te dérober... »⁴⁰. L'arbitraire de l'interpellation, laisse percevoir que l'on s'adresse à une communiste, à l'une des combattantes de l'armée de réserve, appelée à servir et non à décider. A l'appui de son acceptation, la dirigeante des PTT cite une définition de l'individu militant de Jean Rostand, montrant ainsi une certaine connivence avec à l'arbitraire: « Il porte une certaine combinaison génétique qui n'appartient qu'à lui ». Ce particularisme fonde le système de l'action collective : « Quand quelque chose ne se passe pas bien, on se dit que les décisions d'en haut ne peuvent qu'être justes. C'est en fait déléguer sa pensée, se démettre de sa propre responsabilité au profit d'une avant-garde supposée d'élite »⁴¹.

La militante des PTT se voit confier immédiatement la responsabilité du développement du secteur féminin. Elle n'arrive pas en terrain vierge. Le collectif confédéral constitué par Olga Tournade, sur une base fédérale et parisienne est en ordre de marche.

L'arrivée de Madeleine Colin semble correspondre à la direction que la CGT entend imprimer à un traitement particularisé du syndicalisme s'adressant au salariat féminin dans la mesure où la nouvelle secrétaire confédérale arrive privée d'expérience au sommet du pouvoir syndical. La secrétaire est élue à la direction confédérale, investie d'une mission consistant à promouvoir le secteur féminin à tous les échelons de l'appareil syndical, à contrario des directives du bureau confédéral communiquées au CCN de 1948. Cette particularité n'est pas exempte d'ambivalence. Il ne s'agit plus d'une question marginalisée, à l'instar de celle ayant précédé la démission de Marie Couette mais d'une intégration au sein de la généralité des objectifs confédéraux, ce qui semble plutôt engageant.

En fait c'est le moyen, pour le bureau confédéral, d'exercer un contrôle plus ou moins rapproché. « On ne pouvait pas parler d'attitude méprisante, mais de paternalisme doublé d'une surveillance discrète... » confie Madeleine Colin⁴². Le contrôle s'exerçait simplement mais efficacement, et durablement. « A la création d'*Antoinette*, Gaston Monmousseau, directeur de la VO, fut désigné en même

⁴⁰ Idem, page 70.

⁴¹ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 72.

⁴² Idem, page 94.

temps que moi à la direction du journal et il écrivait aussi souvent les édito ». Léon Mauvais, membre du bureau confédéral et du bureau politique du parti communiste, chaperonne également Madeleine Colin pour les réunions du collectif national. Officiellement, le concept de surveillance était banni. Il s'agissait de manifester concrètement l'intérêt que la direction confédérale portait à la question féminine. Pourtant les réalités finissent par s'imposer. Le parcours du militantisme féminin est jalonné d'incidences mineures mais récurrentes, qui pérennisent l'infériorisation des rôles. « Les éditoriaux de la VO étaient écrits à tour de rôle par les membres du bureau confédéral, (seulement) les femmes avaient le mois d'août, de même que le rapport pour la commission exécutive », raconte encore Madeleine Colin⁴³. (La période de la trêve estivale étant réputée être moins propice à l'attention aux communications sociales).

Le bureau confédéral réglait ainsi d'éventuels incidents de parcours, par des méthodes significatives de la persistance d'une frilosité ayant survécu aux convictions féministes des premières dirigeantes. Le parti de la classe ouvrière et la CGT avaient de bonnes raisons de courtiser les femmes salariées. Une formule de Madeleine Colin évoque des enjeux collatéraux : « Ils ne sont pas fondamentalement différents de l'ensemble des hommes. Simplement, ils ont compris que sans les femmes ils ne pourraient pas atteindre les objectifs sociaux et politiques qu'ils se proposent, mais ils entendent garder la main, la femme ne doit pas réussir mieux »⁴⁴. L'accès à l'égalité professionnelle ou syndicale ne faisait apparemment pas partie des priorités. La notion d'appoint, de pion sur l'échiquier, restera l'une des constantes de l'intérêt porté au salariat féminin par la centrale de la rue Lafayette.

La démonstration de la dirigeante confédérale s'appuie sur ce qu'elle perçoit des rapports entre l'appareil syndical et politique. Madeleine Colin suppose que le développement du secteur féminin à la CGT est une manifestation probante de l'autonomie de la direction confédérale à l'égard du bureau politique du parti communiste. Cette appréciation est fondée sur l'affaire du 8 mars.

« Au parti, le 8 mars était organisé en France, sous l'égide de l'UFF, alors que c'est en 1910 que Clara Zetkin, militante révolutionnaire et féministe l'avait lancé. L'UFF regroupait l'ensemble des femmes. Elle était dirigée par des communistes. La CGT n'était conviée à la célébration qu'en force d'appoint des manifestations décidées par le parti. Les mots d'ordre ne concernaient que la famille, les allocations familiales, la vie chère, la paix. Par contre, les revendications tendant à l'indépendance et à l'égalité étaient au second plan, voire absentes »⁴⁵.

A partir de 1956, le 8 mars est célébré par les travailleuses à l'appel de la CGT, au moyen de pétitions dans les entreprises et auprès des pouvoirs publics. L'initiative est soutenue par Benoît Frachon, contre l'avis de Jeannette Thorez-Vermeersch, dirigeante de l'UFF et membre du bureau politique du parti communiste⁴⁶.

⁴³ Idem.

⁴⁴ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 94.

⁴⁵ Idem, page 85.

⁴⁶ *Le mythe du 08 mars*, annexe n° 2.

Au lendemain de la Deuxième Guerre, les hommes au pouvoir dans le syndicat jouissent d'une réputation qui les met partiellement à l'abri des avatars de l'appareil partisan. L'instauration d'une politique spécifiquement féminine à la CGT serait-elle l'instrument d'une autonomie syndicale incarnée par Benoît Frachon, en réaction au pouvoir du couple Thorez-Vermeersch ? Marcel Dufriche, qui fut secrétaire de Benoît Frachon, rapporte qu'une altercation l'opposa publiquement à l'épouse du secrétaire général lors d'un comité central. Une intervention de Maurice Thorez avait clos l'incident. « De toute façon, Frachon était indéboulonnable » concluait Marcel Dufriche⁴⁷.

L'hypothèse d'une autonomie syndicale à l'égard d'impératifs partisans paraît en revanche plus hasardeuse. Si le secrétaire général de la CGT s'est affranchi épisodiquement des directives de la direction communiste, en revanche, aucun signe concret ne permet d'envisager qu'il ait abdiqué au sujet de l'influence des communistes au sein de l'appareil syndical. Il entendait seulement s'affranchir du contrôle du bureau politique. Dans ce sens, l'instauration d'un système de commission, à l'origine de la mise en place de réseaux, envisagée, par la tendance devenue majoritaire, comme vecteur de conquête et de maîtrise sur l'ensemble des structures, a pu évoluer en instrument de pouvoir au sein du bureau confédéral, composé d'une parité entre communistes et autres tendances.

Plusieurs dirigeants confédéraux, notamment Marcel Dufriche et René Lomet, rapportent qu'un secteur « organisation » est apparu partie prenante dans le fonctionnement syndical, à partir de l'arrivée de Léon Mauvais au bureau confédéral. C'est lui qui introduit dans la CGT les techniques de contrôles désignés sous le terme moins rigide de « suivi », importés du parti communiste, à base de plans de travail et de délégués nationaux⁴⁸. Il accède au poste de secrétaire au congrès de 1955, précisément dans la même promotion que Madeleine Colin, acquise à l'influence de Benoît Frachon. On ne peut affirmer s'il s'agissait d'une connivence ou d'une concurrence, car la méthode projetée par Léon Mauvais ne s'est pas développée aussi rapidement que celle de Madeleine Colin qui bénéficiait de l'appui du secrétaire général.

Le Peuple est ainsi le témoin de la constitution relativement rapide d'un réseau de militantes qui confortent la position de Madeleine Colin en sa qualité de femme et de communiste au sein du bureau confédéral. Les acquis du secteur qu'elle anime sont salués dans le rapport de mandat prononcé par Benoît Frachon, lors du 36^{ème} congrès du printemps 1967⁴⁹. Après 1968, le secteur confédéral féminin peut se glorifier de la présence de trente permanentes dans les directions syndicales des unions départementales. A la fin des années 1970, les unions départementales étaient pratiquement toutes dotées d'une responsable en charge des demandes de la main d'œuvre féminine. Conjointement, l'ensemble des fédérations et des unions départementales était dirigé par des syndicalistes membres du parti communiste⁵⁰.

⁴⁷ LABBE (Dominique), DUFRICHE (Jacques), *Entretiens avec Marcel Dufriche*, op.cit.

⁴⁸ Idem.

⁴⁹ *Le Peuple* n° 779, du 1^{er} au 15 juillet 1967.

⁵⁰ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 133.

La question de la pérennisation des collectifs se posait sans doute en des termes différents selon les périodes. C'est ce que devrait montrer le parcours des générations qui ont succédé aux pionnières de la féminisation syndicale. Captation d'un électorat nouvellement introduit sur la scène politique, enrôlement de « l'armée de réserve » dans les bataillons de la classe ouvrière, ou instrument d'une stratégie d'appareil, le choix opéré sera porteur de débats qui accompagneront, dans la durée, le fonctionnement syndical d'une activité tournée en faveur de la situation vécue par les femmes salariées.

1.4. Le débat : sexisme ou enjeu de pouvoir ?

Les termes du débat dans les années 1950, sont de même nature que ceux qui avaient accompagné la nomination de Marie Guillot en 1920⁵¹. Le cadre d'un syndicalisme d'appoint est implicitement posé. L'introduction de l'activité « femmes » parmi les priorités du bureau confédéral quelles qu'en soient les circonstances, va générer l'éclosion de réticences lorsqu'il s'agit de la phase de mise en œuvre au sein des instances fédérales et locales de l'appareil. Le débat revêtira des formes diverses, mais il resurgira à toutes les époques.

En 1962, le secrétaire de l'union départementale de Loire Atlantique intervient dans un article intitulé « une fausse conception » publié dans *Le Peuple*⁵². De son point de vue, l'activité féminine reste en marge des préoccupations du mouvement syndical, du fait qu'il s'agit d'un secteur abandonné à une commission composée essentiellement de femmes qui ne disposent pas des responsabilités leur permettant de faire aboutir les résultats de leurs actions.

Ce constat, empreint de réalisme devrait logiquement aboutir à la montée en responsabilité de syndicalistes femmes. Mais l'auteur préconise seulement de « transformer la commission en collectif de travail ». Le changement ne se limite pas à une modification du vocabulaire. Le collectif serait composé, non seulement de militantes, mais aussi de secrétaires des syndicats comptant une main d'œuvre féminine nombreuse. Les commissions perdraient ainsi leur fonction de promotion de cadres syndicaux féminins.

C'est ce que suggère le secrétaire confédéral Léon Mauvais lorsque, dans les conclusions qu'il tire de la deuxième conférence en 1962, il enjoint aux militantes de ne pas « devenir des spécialistes des problèmes femmes (car) c'est l'ensemble de notre mouvement et des directions qui doit avoir conscience de ces réalités et des efforts à réaliser »⁵³.

Les syndicalistes lorrains souscrivent aux convictions du secteur organisation. En 1962, *Le Peuple* publie un « plan de travail » produit par l'union départementale de Meurthe-et-Moselle⁵⁴. L'activité spécifique est précisément cadrée par le secrétaire Charles Dallavalle. La commission projetée s'analyse comme un « collectif de travail qui n'est pas un organisme de direction, mais qui fait des

⁵¹ LISZEK (Slava), *Marie Guillot*, op.cit, page 215.

⁵² *Le Peuple* n° 648, du 1^{er} au 15 mars 1962.

⁵³ *Le Peuple* n° 649, du 16 au 31 mars 1962.

⁵⁴ *Le Peuple* n° 656, du 1^{er} au 15 juillet 1962.

propositions, des suggestions dans le domaine de l'activité vers la main d'œuvre féminine, les décisions appartenant aux organismes de direction de l'union départementale ».

La formule illustre l'ambivalence de cette pièce rapportée car la dissymétrie apparaît lorsque survient l'étape de l'application. Le partage du pouvoir est un exercice ardu. Le syndicat peine à résoudre le dilemme assimilation intégration. Les difficultés d'application locale sont souvent noyées dans des démonstrations théoriques sans conséquence. Le secteur féminin s'efforce d'éclairer les enjeux réels. C'est France Vinogradoff, membre de la commission exécutive du syndicat de l'Assistance Publique qui indique : « il est possible d'intéresser les femmes en adoptant les formes adaptées, mais aussi en leur donnant des responsabilités, car, contrairement à ce qu'on pense et sans retomber dans un féminisme exagéré nous pensons que les femmes de notre corporation possèdent des qualités d'organisation très précieuses et qu'elles touchent davantage leur auditoire féminin par l'accent humain et sensible qu'elles savent donner aux grands problèmes »⁵⁵.

En 1964, Louissette Blanquart, secrétaire de la fédération de l'alimentation, nouvellement désignée rédactrice en chef d'*Antoinette*, décrit les moyens ayant permis d'obtenir un bilan prometteur. S'investissant dans le débat, elle cite des « commissions » et non des « collectifs ». Ce ne sont pas des commissions féminines à côté de l'organisation syndicale, mais des commissions de travail de l'organisation elle-même. Leur composition leur rôle, leur fonctionnement, sont semblables à ceux des autres commissions de travail tels que l'organisation, la propagande, l'éducation syndicale, la jeunesse, à propos desquelles la question de collectif ne se pose pas. Aurait-on l'idée de parrainer la commission de l'UGICT, ou de la main d'œuvre immigrée, par un militant ouvrier, ou par un dirigeant autochtone ? » Conclut-elle⁵⁶.

Le 36^{ème} congrès, qui se déroule au printemps 1967, consacre l'existence des collectifs et clôt provisoirement le débat. Se félicitant du travail des collectifs main d'œuvre féminine « car c'est là qu'il y a le plus de progrès », le congrès recommande vivement à ses organisations de « mettre en œuvre des conférences dans les instances départementales et fédérales », ce qui induit la mise en place à tous les niveaux de collectifs de travail et de responsables du travail syndical à l'égard des femmes. Le 36^{ème} congrès de 1967 peut être considéré comme une étape qualitative dans la reconnaissance d'une activité syndicale, dirigée par des femmes et en faveur de la population féminine salariée et l'engagement d'un processus visant à un élargissement que le printemps de 1968 serait censé accélérer.

Cette mise au point n'est pas la fin de l'histoire, le débat accompagnera toute l'étape de cette méthode de fonctionnement. Il oscillera en permanence entre relents antiféministes et impératifs d'appareils. Mais dans les années 1960, le secteur féminin, conscient des difficultés, en même temps que déterminé dans l'application, envisage d'imprimer durablement la marque féminine dans le monde du syndicalisme, avec l'appui sans réserve du secrétaire général Benoît Frachon.

⁵⁵ *Le Peuple* n° 648, du 1^{er} au 15 mars 1962.

⁵⁶ *Le Peuple* n° 707, du 1^{er} au 15 juillet 1964.

2. Bilan de l'intégration de la question femme dans la presse confédérale

2.1. La question femme dans *Le Peuple*

Entre les années 1960 et 1970, les interventions relatives à l'activité syndicale féminine permettent de prendre la mesure des conditions d'intégration de l'activité main d'œuvre féminine dans le cadre de l'activité générale confédérale : 82 interventions sur 168 numéros du *Peuple*, soit un numéro sur deux. Les trois quarts des interventions, sont consacrées aux questions d'organisation et de fonctionnement des commissions. En 1962 la totalité des textes de référence y est réservée.

Une seconde démarche est privilégiée en tant que moyen d'insérer durablement la question femmes dans le corpus des publications confédérales : c'est celui de la tenue des conférences. C'est ainsi que sept conférences nationales jalonnent le parcours militant des commissions féminines nationale ou locales. Elles précèdent les congrès confédéraux. Leur mission officielle est de parfaire le programme revendicatif et de dresser le bilan des progrès obtenus au sein des instances. Elles sont aussi intrinsèquement autant de moyens de maintenir voire de réactiver la mobilisation des équipes syndicales oeuvrant dans les commissions. De même que la célébration rituelle du 8 mars est appelée à favoriser une prise en compte périodique, par les directions syndicales, des questions portées par les femmes salariées. La première génération de militantes cégétistes organisera trois conférences, entre 1960 et 1968. En 1962, la deuxième conférence, placée sous le signe de la défense des revendications et l'organisation des travailleuses, est convoquée les 24 et 25 mars à Issy-les-Moulineaux.

L'année 1966 est partagée entre la préparation et la tenue de la troisième conférence, sur le thème « avoir le temps et les moyens de vivre », prolongeant les décisions prises à la deuxième conférence féminine, organisée par la FSM à Bucarest du 11 au 16 mai 1964, de donner à cette question une dimension internationale. La réactivité à cette conférence est rapidement confrontée à la décision d'engager une campagne nationale contre les discriminations salariales visant à répondre à une initiative de la conférence de Bruxelles, se proposant de parfaire l'article 119 du Traité de Rome. C'est ainsi que l'année 1967, placée sous le signe de l'égalité des salaires, se conclut par l'organisation d'une rencontre nationale en avril 1967, Placée sous le signe de la participation de spécialistes de l'activité féminine, un millier de délégués illustrent la volonté de la CGT d'occuper le terrain face aux initiatives émergentes des instances européennes.

L'année 1968, qui s'est ouverte sur le développement des conférences décidées par le congrès, procède à l'analyse des événements du printemps, dans le cadre de la tenue d'un CCN en juin. Le secteur féminin tire les enseignements relatifs à son domaine d'intervention, en proposant la poursuite et l'accentuation d'une activité qui a contribué à la force et à la cohésion du mouvement, selon les termes employés par la secrétaire confédérale Madeleine Colin.

En terme de prise en compte dans les instances locales, le bilan connaît des résultats partiels, mais susceptibles de développement. En terme d'accès aux responsabilités, après 1968, les organisations confédérées départementales accentuent la désignation de dirigeantes : une cinquantaine seront promues responsables à la main d'œuvre féminine. En revanche, la rémunération inhérente à l'activité ne suit pas toujours.

En termes d'évolution des mœurs, la situation se caractérise par une tendance à la stagnation : le secteur féminin confédéral n'est pas parvenu à faire admettre la capacité des femmes à s'organiser et à diriger elles-mêmes leurs luttes. Les instruire et élever leur niveau demeure le principe d'un syndicalisme éducateur d'une catégorie de salariées spécifiquement demeurées sous l'emprise de l'idéologie bourgeoise. Le résultat de la persistance de cette conception surannée est que la présence et la diffusion d'*Antoinette*, si elle parvient à s'ancrer dans les coutumes syndicales, demeure en marge des ordres du jour généraux.

2.2. *Antoinette* : instrument d'une mission éducative

Antoinette voit le jour en novembre 1955, sous la dénomination « revue féminine syndicale de la CGT », moins de six mois après la prise de fonction de Madeleine Colin. Un premier contingent de cent soixante dix militantes va assurer la diffusion du premier numéro.

Madeleine Colin rappelle les prémisses de la parution. Il s'agit de la transformation du modeste *Bulletin des femmes travailleuses* destiné aux militantes, en un mensuel syndical destiné à toutes les travailleuses, après être passé par l'étape intermédiaire de *Revue mensuelle des travailleuses* créée en 1952⁵⁷.

Ce processus montre que la naissance d'*Antoinette* n'est pas intervenue soudainement ; elle résulte d'une longue maturation. La décision de la confédération, de mettre sur le marché de la demande syndicale, une revue féminine, résulte d'un minimum de consensus. La période est davantage à la célébration du phénomène unitaire qu'à l'expression de singularités porteuses de cristallisations particularistes. D'autre part, la CGT qu'elle soit héritière de racines réformistes ou unitaires, demeure réservée vis à vis des thèses de solidarité féminine. Dans le premier numéro, Madeleine Colin célèbre l'unité, dans un article intitulé « l'union fait la force », alors que Gaston Monmousseau s'emploie à illustrer le fossé existant entre la bourgeoise et la travailleuse dans un article intitulé : « La fille, ma mère et moi »⁵⁸. La publication d'un magazine féminin est de nature à confirmer l'influence de Madeleine Colin, si ce n'est celle de la question féminine, tout comme la fonction de directeur de la *Vie Ouvrière* donne une audience imparable à Henri Krasucki.

Si le processus qui a abouti à la décision d'éditer un journal féminin n'est pas apparent, en revanche, la cible médiatique théorisée précisément par Henri Krasucki est parfaitement lisible. Elle prône l'ambition d'instruire et d'élever le

⁵⁷ COLIN (Madeleine), *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, op.cit, page 22.

⁵⁸ *Antoinette* n° 1, novembre 1955.

niveau des femmes pour les orienter vers la lutte commune. La forme spécifique de ce type de propagande syndicale se justifie par un désintérêt à l'égard du syndicalisme, nettement plus accentué parmi la gent féminine, que parmi les salariés des catégories ouvrières et que la confédération qualifie de soumission à l'idéologie dominante : « *Antoinette* est un foyer d'organisation de la CGT ». La classe dirigeante a créé des habitudes de lecture chez les femmes. Nous sommes obligés d'en tenir compte et d'utiliser ses méthodes et ses techniques »⁵⁹. Après Benoît Frachon, Henri Krasucki soutient la directrice du magazine féminin, tant qu'elle partage sa vision du destin de la publication. L'objectif est pourtant ambivalent. Il marginalise foncièrement l'intérêt syndical d'*Antoinette*, laquelle est confinée à un étage inférieur à celui de la *Vie Ouvrière*, tout comme *Le Peuple* et les autres publications de la CGT.

En prélude aux contestations qui seront exprimées par Chantal Rogerat et Elyane Bressol dans quelques années, de 1955 à 1969, *Antoinette* sera un instrument visant à instruire en syndicalisme les travailleuses, et non à ouvrir aux femmes des possibilités d'expression. Il ne s'agit pas d'accueillir, mais d'assimiler. Son ambition, éduquer en distrayant, se conjugue au fil des mois par des articles, enquêtes, feuilletons de littérature classique, mais aussi informations juridiques dans une rubrique intitulée : « une femme avertie en vaut deux ».

La politique rédactionnelle se présente comme une ouverture culturelle, au travers de reportages sur les femmes algériennes, les essais nucléaires, mais aussi et surtout de propagande par des exposés flatteurs sur la condition des femmes en URSS, la publication de travaux des conférences internationales dans les pays du bloc socialiste. Les feuilletons sont signés Emilie Brontë, Georges Sand. La vie syndicale proprement dite représente entre un quart et un tiers du journal. Dans les premières années, la rubrique relaie principalement l'activité du secteur confédéral féminin vis à vis des pouvoirs publics et des organismes sociaux : La CGT demande l'extension du salaire unique à toutes les femmes dès le premier enfant. La CGT souhaite que l'on favorise l'accès des femmes à la formation professionnelle des adultes.

D'autres thèmes sont inspirés d'une démarche pédagogique inscrite dans une perspective de transformation d'ordre politique. Ainsi en est-il de la conception de la maternité envisagée comme une fonction sociale, d'ailleurs revendiquée par le BIT en fonction du principe de la protection spéciale⁶⁰. Pourtant d'autres questions paraissent essentielles à certaines participantes dès la deuxième conférence. C'est ainsi qu'à la revendication adressée au patronat, s'adossent les conditions d'exécution de l'activité salariée, notamment de ce que l'on désigne à présent par la formule « harcèlement sexuel » qualifié à l'époque d' « atteinte à la dignité ».

Antoinette évolue, dès ses premières années, entre les impératifs d'instruction que le bureau confédéral lui confie, et les aspirations féminines de proximité qu'elle rencontre. Ce paradoxe trouve sa traduction chiffrée dans la stagnation de la diffusion.

⁵⁹ *Le Peuple* n° 667, du 1^{er} au 15 janvier 1963.

⁶⁰ REINALDA (Bob), « Les femmes dans l'Union européenne », op.cit, page 325.

A partir d'octobre 1960, *Antoinette* passe sous la responsabilité d'Henri Krasucki, secrétaire confédéral, en remplacement de Gaston Monmousseau, décédé. L'un de ses premiers éditoriaux intitulé : « Cette dame est-elle votre sœur ? » reprend l'exorcisme de la tentation féministe de son prédécesseur, en des termes moins allégoriques. Il met en garde les travailleuses, aux prises avec « les flatteries écœurantes » d'une bourgeoisie guidée par des priorités électoralistes⁶¹. Madeleine Colin ne tarde pas à répliquer à ce cours de solidarité ouvrière infligé à des travailleuses qui « ont assez de conscience pour ne pas tomber dans les pièges de la classe dominante »⁶².

Parallèlement, c'est à partir des années 1960 que les éditoriaux sont plus souvent consacrés à la politique internationale. Les lectrices sont renseignées sur la situation à Berlin-Est, sur les négociations avec le GPRA, tout ce qui relève de l'actualité politique et médiatique est régulièrement traité. En revanche, la rubrique courrier, lien permanent avec les diffuseuses et les militantes n'est plus systématiquement développée, alors qu'apparaît une rubrique intitulée « *Antoinette actu* ».

En conséquence, les dirigeants de la CGT occupent plus systématiquement l'espace réservé à l'éditorial, pour exprimer la position confédérale, dans les domaines relevant de l'actualité politique ou à implication d'ordre politique. En novembre 1962, Georges Frischmann développe un argumentaire à propos du référendum instaurant l'élection présidentielle au suffrage universel. En décembre 1962, c'est Henri Krasucki qui signe l'éditorial. Le magazine semble enregistrer des dissonances entre le nouveau membre du directoire et la directrice du magazine. Le souffle créateur des premières années s'épuise, *Antoinette* entre en zone de recherche, sinon de turbulences. Des modifications dans la politique éditoriale vont se succéder, parfois se contredire. Le magazine cherche à échapper à la tutelle de la *Vie Ouvrière* qui a dirigé ses premiers pas. A une démarche volontariste, va succéder une phase plus spontanéiste, l'une comme l'autre se révéleront, à terme, insuffisamment performantes.

En décembre 1963, *Antoinette* annonce son nouveau visage. Dans une intervention au comité confédéral national des 19 et 20 décembre 1963, Madeleine Colin décrit la formule future : « *Antoinette* se présentera sous un visage souriant, optimiste, confiant »⁶³. Un roman-photo apparaîtra pour répondre aux vœux des lectrices. Le principe du courrier est rétabli. L'expérience éducative n'est pas concluante. Les femmes n'intériorisent pas l'apprentissage du syndicalisme par les cours magistraux que l'on tente de leur imposer depuis quelques temps. Plus qu'un toilettage il s'agit d'une rupture puisque, après huit années d'existence, la revue qui ouvre l'année 1964 porte le numéro un.

L'étape nouvelle se veut une réponse à une diffusion qui continue de stagner à 38000 exemplaires entre les années 1963 et 1964. L'ambition de cette nouvelle politique éditoriale est le doublement du tirage, qui devrait passer de cinquante mille à cent mille exemplaires, avec une première étape, celle d'une diffusion

⁶¹ *Antoinette* n° 86, décembre 1962.

⁶² *Antoinette* n° 89, mars 1963.

⁶³ *Le Peuple* n° 694, du 1^{er} au 15 janvier 1964, *Antoinette* n° 97, décembre 1963.

exceptionnelle de soixante-dix mille exemplaires, à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars 1964.

Louissette Blanquart, secrétaire fédérale de l'alimentation est promue rédactrice en chef, mais la composition du directoire reste inchangée⁶⁴. Elle conduira les destinées du journal jusqu'en avril 1968 où Annick Fabre occupe un intérim de quelques mois. La directrice d'*Antoinette* relate les discussions, parfois vives, qui l'opposaient à Louissette Blanquart. « Je me rappelle le différend qui m'avait opposée, à propos d'une bande dessinée d'Armand Gatti, totalement abstraite et incompréhensible pour le lecteur moyen. Je ne pouvais accepter qu'elle (*Antoinette*) soit le banc d'essai de productions avant-gardistes et élitistes, qui ne cadraient pas avec le caractère populaire du journal »⁶⁵. Madeleine Colin censure cette tentative d'innovation.

Chantal Rogerat et Marie-Thérèse Gonord, estiment que l'hypothèse qui grève l'avenir du magazine tient moins à son caractère avant-gardiste, qu'à un immobilisme rédactionnel désuet matérialisé par les romans-photos. Lucienne Perez, secrétaire à la fédération des employés, indique, dans une circulaire, que « le roman-photo n'est pas des plus appréciés ». En réalité, la formule renouvelée annoncée par la directrice de la revue, n'obtient pas le succès escompté. La rédactrice en chef en subira les conséquences. Quelques années plus tard, la méthode dynamique promue par Chantal Rogerat, trouve une traduction positive au niveau de la diffusion. L'assentiment de Madeleine Colin lui sera définitivement acquis⁶⁶.

Durant les années précédant 1968, la politique éditoriale d'*Antoinette*, montre l'engagement de la directrice sur la ligne annoncée par Henri Krasucki. Dès cette époque, émerge l'alternative : *Antoinette* doit elle reproduire en l'aménageant la culture dominante, ou au contraire la contester, ce que l'équipe de la génération suivante tentera de résoudre, souvent avec bonheur.

Expression de ce paradoxe, ou simple mesure conservatoire, en août 1966, la question *Antoinette* quitte le secteur féminin pour apparaître intégrée dans la rubrique « presse confédérale »⁶⁷. Cette modification symbolise l'affirmation de l'influence de la *Vie Ouvrière*, dirigée par Henri Krasucki, qui ne se pose pas en partisan immodéré de l'édition d'un journal féminin. C'est ainsi qu'un bilan partiel fait état d'une situation jugée préoccupante. Si la nouvelle formule a permis de gagner vingt-sept mille lectrices nouvelles, la comparaison juin 1966/juin 1965 laisse apparaître un déficit de l'ordre de six mille exemplaires sur la diffusion totale.

La politique éditoriale de l'année 1966 confirme, sinon une ambiance de déshérence, du moins un certain désenchantement qu'accompagne le repli des tentatives féminisantes. C'est le retour affiché de priorités maternalistes et familialistes. La publication d'un compte-rendu des assises de l'UFF pour une enfance heureuse, en est un symptôme exemplaire. Pour rendre l'enfance

⁶⁴ Directoire d'*Antoinette* : Madeleine COLIN, Henri KRASUCKI, Germaine GUILLE.

⁶⁵ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 152.

⁶⁶ Idem, page 153.

⁶⁷ *Le Peuple* n° 754, du 1^{er} au 30 août 1966.

heureuse, les assises préconisent en effet « la réduction du temps de travail pour les mères de famille, c'est à dire pour elles, le temps de les aimer... car un homme a besoin pour vivre, de pain, de rêve, de culture de tendresse... ».

En août, l'aboutissement d'une revendication des poinçonneuses du métro relative à une prime de crèche, aboutit à la conclusion de mesures spécifiques aux mères travailleuses permettant réellement à la femme de remplir ces deux tâches indispensables à la société. *Antoinette* ouvre l'année 1968 avec la présentation en couverture d'une mère nourricière⁶⁸. Le numéro d'un mai socialement contestataire, demeure réservé à une apologie de la fête des mères peu en prise avec les évolutions de l'actualité sociale. Dans un dossier intitulé « bientôt maman », le Docteur Muldworff précise que « le bébé ne vit pas seulement de lait... la disponibilité de la mère commande son développement affectif. Pour être libre d'aimer son enfant, la mère doit se préparer ».

A l'étape du printemps 1968, l'implication du couple durablement absente, signale que le magazine s'est réfugié dans le conformisme d'une représentation de la femme fortement inspirée du réalisme aux couleurs soviétiques. En mars 1958, Madeleine Colin intitulait son éditorial : « C'est le couple qui donne la vie ». Dix ans après, sans que l'on s'explique cette régression, l'époque n'est plus au partage des responsabilités parentales.

Néanmoins, l'actualité impose ses priorités à la planification des ordres du jour. En mars 1967, un reportage spécial dans l'espace européen a averti qu'un vent souffle pour l'égalité. Des reportages à Londres, Milan, Bruxelles, mais surtout les 110 jours de grève au féminin des 4000 ouvrières d'Herstal, ont symbolisé l'impact de la conférence de Bruxelles de 1966. La CGT a reconnu dans l'année 1967, le carrefour d'une confrontation entre les conceptions familialistes et égalitaristes. Le secteur féminin a su prendre une place prépondérante en rassemblant un millier de spécialistes et de syndicalistes pour des assises nationales, sur le thème de l'égalité professionnelle. Cette initiative se veut au diapason d'une époque où sous l'impulsion du BIT, l'article 119 du Traité de Rome, « à travail égal, salaire égal », revisité par la conférence de Bruxelles précise la notion d'égalité pour un travail de valeur égale⁶⁹.

Antoinette et le secteur féminin semblent parcourir à certaines époques, des planètes divergentes. Les errements de la politique éditoriale ne sont en réalité que la partie immergée d'une réalité avouée tardivement par Madeleine Colin. La poursuite de l'expérience *Antoinette* fut aléatoire dès sa naissance. « *Antoinette*, est-ce bien raisonnable ? » Cette formule du témoignage de la secrétaire confédérale, annonce un paragraphe édifiant. « Au bureau confédéral, on approuvait, mais on n'était pas partie prenante. On ne discutait pas sur mes propositions... Les seules objections étaient d'ordre matériel : combien ça va coûter ? Ou bien la date est-elle opportune ? Est-ce que cela ne va pas gêner d'autres initiatives ? Toujours comme si ce que l'on proposait pour les femmes était, en plus, par dessus le marché. Un superflu qu'on s'accordait quand on n'avait pas quelque chose de plus important à faire »⁷⁰. Les contraintes

⁶⁸ *Antoinette* n° 35, Janvier 1967.

⁶⁹ REINALDA (Bob), « Les femmes et l'union européenne », op.cit, page 335.

⁷⁰ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 112.

commerciales sont censées justifier les décalages, entre les ambitions du secteur confédéral et les réalités d'un magazine à vocation populaire. Le déficit persistant de la *Vie Ouvrière* en terme de lectorat tend à relativiser la pertinence d'un argument visant sans doute avant tout à fragiliser une revue diversement appréciée, si ce n'est la dirigeante qui a su s'imposer au bureau confédéral.

L'expérience connaît son épilogue au 36^{ème} congrès. Tout en confirmant l'efficacité d'une organisation à caractère spécifique à l'égard des travailleuses, le congrès décide de promouvoir *la Vie Ouvrière* comme le principal moyen d'expression de la CGT. *Antoinette* paraît avoir perdu la bataille. La position d'un congrès constitue un signal fort en terme de choix d'activité pour les organisations confédérées.

Le fait d'intégrer le mensuel dans une rubrique globale en vertu d'une conception de mixité, loin de promouvoir l'ouverture à l'ensemble des syndicats, est comprise comme une voie de repli, source de fléchissement, qui se révélera dans le contenu du journal comme dans le déclin de la diffusion. Lorsque Chantal Rogerat se verra confier le poste de rédactrice en chef après 1968, le lectorat est demeuré stagnant à quelques dizaines de milliers d'exemplaires.

3. Les conférences

Sept conférences nationales ayant pour objet la question de la main d'œuvre féminine sont pilotées par la commission féminine confédérale de la CGT. La première a lieu les 15 et 16 février 1958 à Paris, alors que Benoît Frachon est secrétaire général. La dernière date d'octobre 1985 et se réunit à Nanterre, sous le mandat d'Henri Krasucki.

En réalité, une première conférence syndicale spécifiquement féminine s'était tenue le 11 novembre 1923. Elle fut organisée au sein de la CGTU. Son intitulé « Conférence syndicale féminine » résultait de la volonté de l'équipe de féministes syndicales regroupées autour de Marie Guillot, d'obtenir un système de quota, au sein des instances syndicales.

Sous l'emprise de Madeleine Colin, les conférences se déroulent toujours en préliminaire aux congrès confédéraux. Leur objectif affirmé est de parfaire le programme revendicatif et de traduire un bilan du fonctionnement en termes de résultats. De surcroît, elles sont autant de moyens de maintenir la mobilisation des équipes syndicales oeuvrant dans les commissions, de même que la célébration du 8 mars a pour vocation d'inciter une prise en compte périodique par les directions syndicales des questions propres aux femmes salariées.

A l'inverse de la conférence de 1922 qui mit l'accent sur le partage de pouvoirs, ce qui contrariait les priorités définies au sein de la CGTU, les conférences de l'après-guerre se présentent souvent comme autant d'étapes laudatives de la direction pressentie, en vue du prochain congrès confédéral. Aucune n'y déroge vraiment, à l'exception de la sixième conférence organisée en 1977.

Toutefois, quelques particularités vont montrer que chaque rassemblement suscite l'entrée en scène de problématiques incidentes. Les conférences ne sont pas toujours la répétition de la catéchèse. D'une part, parce qu'elles se déroulent sur une durée de près de trente ans, et à ce titre recouvrent des périodes de bouleversement socioprofessionnels, politiques et sociétaux dont la fréquence et l'ampleur n'ont connu aucun précédent. D'autre part, parce que les mutations sont portées par trois générations militantes imprégnées des secousses de leurs époques respectives. Davantage que les contenus, les thèmes retenus exposent la transformation des repères. Les slogans revendicatifs à tendance asexués des rencontres précédant 1968, voient surgir dans la période suivante des appels emblématiques de l'identité des intéressées, tels que : « La femme, ses luttes, ses succès, ses espoirs », « Les femmes salariées », « Dans la France qui bouge, les femmes changent ».

Les années 1960 voient la convocation de trois conférences, auxquelles s'ajoute, en 1967, une rencontre nationale pour l'égalité des salaires et l'égalité professionnelle. La deuxième et la troisième conférence connaîtront les premiers pas d'une délégation de cinq, puis de quatre déléguées du département de Meurthe-et-Moselle. Il ne semble pas que la Meurthe-et-Moselle ait été représentée à la première conférence de février 1958, au sujet de laquelle les sources sont d'ailleurs des plus succinctes.

3.1. La première conférence (1958, Paris) : Rencontre avec la méthode spécifique

Avec l'objectif proclamé de 1000 délégués, la première conférence de l'hiver 1958 doit se contenter d'une participation plus modeste de 553 délégués mobilisés par 82 départements. La moyenne d'âge de 34 ans, montre que la question du rajeunissement des instances syndicales n'est pas un phénomène récent.

La parole des déléguées des entreprises est privilégiée. Elles évoquent prioritairement les cadences et les atteintes à la dignité. Aucune intervention de Meurthe-et-Moselle n'est citée dans le compte-rendu établi dans *Antoinette* en mars 1958. La synthèse relevée par Madeleine Colin signale la portée de l'enjeu en question « il semble loin le temps où les femmes pour se défendre contre les hommes, constituaient des syndicats féminins... (bien que)... il reste des préjugés à vaincre ». Elle s'y emploie sans attendre en intitulant son éditorial d'un prédictif : « c'est le couple qui donne la vie »⁷¹.

Le secrétaire général Benoît Frachon conclut sur l'intérêt stratégique que représente pour la classe ouvrière « le phénomène salarial constitué par la présence sur le marché du travail de quatre millions de femmes ». L'expression des deux dirigeants se confond dans une même prééminence de la dimension de masse du syndicalisme cégétiste.

Pour le bureau confédéral, la priorité est bien le renforcement du potentiel de la classe ouvrière. La qualité du message de Madeleine Colin est plus pénétrante,

⁷¹ *Antoinette* n° 29, avril 1958.

dans la mesure où il rappelle l'alternative des syndicats féminins. S'agit-il de vacciner le secteur contre les tentations d'organisations syndicales féministes ou de rappeler discrètement les origines d'avant-guerre ? La brochure *Ce n'est pas d'aujourd'hui* fait quelques modestes références aux sœurs aînées de la CGTU, mais sans que leur activité ne soit vraiment intégrée au sein d'une histoire commune aux femmes dans la CGT. La publication de la brochure était toutefois soumise au consensus de l'organisation. Dans son message de 1990, l'auteure indique les limites de son autonomie de dirigeante dès que surgissait l'évocation d'une féminisation syndicale.

3.2. La deuxième conférence (1962, Issy-les Moulineaux) : Premier bilan des collectifs

Une deuxième conférence est convoquée à Issy-les-Moulineaux en 1962. Sous le signe de « la défense des revendications et l'organisation des travailleuses », elle se veut le témoin des progrès réalisés et de l'apparition d'une confiance nouvelle dans l'efficacité syndicale. Ayant rassemblé 812 délégués dont 580 femmes (116 hommes des instances parisiennes) 43 interventions sont prononcées. La commission des mandats relève que 441 déléguées ont moins de 40 ans, et 140 moins de 25 ans.

Si le nombre des départements mobilisés a fortement régressé (50 au lieu de 82).les 580 femmes recensées comptent parmi elles 324 ouvrières. La commission semble avoir dynamisé l'intérêt prioritaire qu'accorde la CGT à la syndicalisation des ouvrières. Pourtant la synthèse des travaux, prononcée par le dirigeant Léon Mauvais, exclut les signaux d'encouragement. « Pourquoi ces travailleuses, ces ouvrières n'adhèrent-elles pas à la CGT ? », demande-t-il au moment où le secteur fait état de bilan prometteur. En revanche, le secrétaire confédéral légitime les critiques de plusieurs déléguées à l'égard des directions syndicales d'entreprise, d'unions locales ou départementales.

La réponse qu'il apporte s'inspire de la nostalgie d'une masse ouvrière neutre et uniforme. A quoi servent les collectifs spécifiques ? « Il ne s'agit pas de faire des militantes des spécialistes des problèmes féminins, mais d'associer l'organisation syndicale pour adapter les formes d'action et de propagande aux possibilités des travailleuses ». On reconnaît dans ce discours l'origine de la tendance à organiser des classes de rattrapage adéquates aux possibles féminins. D'emblée sont posés les termes du hiatus qui va accompagner, à travers les époques, les campagnes de syndicalisation s'adressant au salariat féminin. L'adaptation fixée aux directions syndicales masculines relève d'un paradoxe récurrent. Comment pourraient-elles en effet trouver des formules adaptables, alors que la problématique résulte de leur propre inadaptation à l'identité féminine militante ? En revanche, comme le répéteront d'autres dirigeantes comme Christiane Gilles ou Chantal Rogerat, Madeleine Colin rétorque en substance que la question n'est pas, pour le syndicat, de condescendre à évoluer sur les marches inférieures des problématiques féminines, mais au contraire de hausser la CGT à la compréhension de l'évolution en cours.

Deux conceptions se construisent. Elles se résoudront au profit de la neutralité, puis du rejet, hors du champ syndical cégétiste. En 1962 pourtant, le propos de Madeleine Colin n'intervient pas au hasard. Déjà l'étape préparatoire s'est placée sous le signe de « la capacité des travailleuses à organiser et à diriger elles-mêmes leurs luttes » exprimant aussi une contestation du régime de tutelle dans lequel évolue le secteur féminin. Lorsque Léon Mauvais légitime les critiques de plusieurs déléguées à l'égard des directions syndicales d'entreprise, d'unions locales ou départementales, il cible l'inadaptation des dirigeants et non un engagement en faveur d'un partage des pouvoirs.

La Meurthe-et-Moselle présente cinq militantes à cette instance para-statutaire, montrant qu'il existe ; à l'état embryonnaire, une appréhension des questions féminines aux Chaussures André de Nancy, aux Etablissements Boussac de Dombasle, au Carbone Lorraine de Pagny-sur-Moselle, parmi les employées des affaires sociales. Sous l'impulsion de Gisèle Johannes, secrétaire générale de la fédération de l'habillement, le secrétariat interprofessionnel fait valoir son analyse de l'évolution du salariat en Meurthe-et-Moselle au travers de la délégation qui représente le département.

Les suites de la conférence montrent pourtant la persistance de la marginalité des questions débattues. Au CCN du printemps 1962, sur vingt-deux intervenants, trois femmes prennent la parole. Monique Paris, secrétaire fédérale de la métallurgie, Marcelle Duchatellier des services publics, Armande Brondi de l'union départementale du Rhône, tentent de provoquer un débat général au sein du parlement de la CGT. Elles resteront isolées, aucun autre intervenant ne s'y réfère. En Meurthe-et-Moselle, la question de la capacité des militantes à assumer la représentation syndicale n'est pas posée. Paulette Thomassin témoigne : « Je n'osais pas intervenir à la commission administrative de l'union départementale. Moi, seule représentante, nos problèmes paraissaient si dérisoires à côté des grandes questions que posaient les mineurs, les sidérurgistes ... »

3.3. La troisième conférence (1966 Paris) : Le temps et les moyens de vivre

En avril 1966 est convoquée la troisième conférence sous le thème « Avoir le temps et les moyens de vivre ». Le secteur féminin estime avoir dépassé l'étape organisationnelle et que le temps est venu de propager les thèmes revendicatifs. La conférence va promouvoir l'ambivalence du thème. La notion du temps de vivre induit la demande d'une réduction partielle du temps de travail salarié féminin. Elle est pondérée par la référence aux moyens qui implique le maintien de l'intégralité des revenus salariaux. De tout temps, la CGT s'opposera à la formule du temps partiel, au profit de la notion de discrimination positive, ou plutôt, selon les termes alors en vigueur au sein du BIT de « protection spéciale », en vue de rétablir un principe d'équité en faveur des travailleuses soumises à l'accumulation des tâches privées et salariées.

Une délégation de quatre militantes a représenté la Meurthe-et-Moselle à cette troisième conférence. On constate une participation géographique dépassant le bassin nancéen, avec l'arrivée de Nicole Maille de l'union locale de Longwy, qui

partage la délégation avec Paulette Thomassin et Andrée Colin, de l'habillement dombaslois, Monique Thouvenot employée des finances, Eliane Minette mandatée par les services de santé.

Les perspectives tracées à cette génération par la confédération de la CGT, passent par la nécessaire mobilisation des structures intermédiaires que sont les unions syndicales de base, de façon à parvenir à atteindre les destinataires : les femmes salariées, en ayant obtenu l'aval de l'ultime écran du syndicat d'entreprise.

Il faut donc examiner la façon dont le message a été porté, et par quels moyens et dans quelles proportions, il a pu atteindre les destinataires.

Chapitre II : L'assimilation des démarches confédérales en Meurthe et Moselle

L'union départementale de Meurthe-et-Moselle présente un ensemble de particularismes, peu réceptifs à une qualité pluraliste de syndicalisme. Le département est partagé en deux sites économiques et culturels. Le Pays-haut spécifiquement marqué par la mono-industrie, quasi exclusive de main d'œuvre masculine où la CGT est fortement influente. La partie sud, où cohabite une diversité industrielle, davantage tributaire de la concentration du secteur tertiaire, nourrie d'une tradition syndicale héritée des origines de la CGT. Le sud meurthois a ainsi hérité d'un patrimoine où la priorité syndicaliste empruntée aux racines professionnelles, demeure prépondérante en présence du système partisan⁷²

Après la Libération, des mineurs et des sidérurgistes, remplacent les leaders « sudistes » issus principalement des entreprises du livre, du chemin de fer, de la chaussure, de la métallurgie. Il va en résulter une mutation importante des influences, des comportements des savoir-faire militants.

1. Une équipe attentive et perplexe

L'année 1965 correspond à un renouvellement des directions et des pratiques syndicales de l'après-guerre fortement inspirées des grèves de 1936. Avant de s'effacer, Marcel Dupont, leader signataire des conventions collectives de la sidérurgie, transmet son expérience dans un article du *Réveil Ouvrier* intitulé : « 1936-1966 : 30 ans déjà »⁷³.

Albert Balducci quitte la fédération régionale du sous-sol pour accéder à la direction de l'union des syndicats ouvriers de Meurthe-et-Moselle, porteur de

⁷² LABBE Dominique), ANDOLFATTO (Dominique), *Sociologie des syndicats*, La Découverte, Paris, 2000, Page 9.

⁷³ *Le Réveil Ouvrier*, organe des syndicats de Meurthe-et-Moselle, n° 1 avril 1966, biographie de Marcel DUPONT en annexe n° 5.

traditions d'organisation, de stratégie et d'engagement politique, jusqu'alors étrangères aux coutumes syndicales nancéiennes⁷⁴. Avec cette direction émerge une nouvelle génération. En avril 1966 sort le premier numéro d'une édition rénovée du *Réveil Ouvrier*. L'avènement de directions syndicales héritières de conceptions univoques, issues de l'origine ouvrière de ses membres commence à forger un militantisme de relais à l'influence marxiste. Au crépuscule de sa vie, Albert Balducci transmet son interprétation de l'auteur du *Capital* : « Ce n'est pas un dogme, c'est simplement d'être au contact des êtres humains. C'est pourquoi j'emporterai ma carte du Parti avec moi »⁷⁵.

En revanche, davantage politisés, les dirigeants sont plus attentifs aux messages de l'organisation centrale. C'est ainsi qu'à l'aube des années 1960, l'union départementale de Meurthe-et-Moselle est la seule union interprofessionnelle de lorraine à participer activement au débat confédéral relatif à l'activité femmes salariées, alors qu'un département comme celui des Vosges, qui connaît une tradition de travail féminin plus signifiante, en est encore absent⁷⁶.

L'interpénétration entre syndicalistes et communistes, qualifiée par Serge Bonnet de « communisme syndical » née des particularités socio-politiques du monde du travail dans le Pays-Haut est, jusqu'en 1968, une image qui rayonne sur le militantisme départemental⁷⁷. L'exemplarité de leur syndicalisme, conjuguée aux mutations d'emploi plus tardives qu'en d'autres secteurs géographiques, n'empêchera pas la direction départementale, de se mettre au diapason des évolutions du siècle. En 1962, elle prend conscience que « les travailleuses représentent 29 % des salariés du département ». Cette main d'œuvre concentrée dans la partie sud, va s'inspirer de l'engagement féminin dans les bassins ouvriers du nord, pour s'affranchir d'un militantisme de délégation.

La traditionnelle réserve des femmes vis-à-vis des mouvements sociaux subit en effet d'importantes exceptions, émergeant principalement des bassins nord. Le temps n'est plus au lamento du début du siècle déplorant les « récriminations et les reproches d'une mère, d'une sœur, d'une femme, voir même d'une fille, toutes les fois que le devoir l'appelle (le militant) au syndicat »⁷⁸. Les épouses des mineurs, non seulement admettent, mais participent activement aux actions syndicales menées par leurs maris, en développant la solidarité financière, en s'organisant en comité pour entraîner l'adhésion de l'opinion publique, mais surtout « elles protègent la grève ».

Dans un entretien, le 24 novembre 2000, Anne Carraro épouse de mineur décrit l'engagement des femmes :

« Personne ne me l'a demandé, ça s'est fait tout seul, le jour de la marche des hommes sur Paris. Ils ont quitté Aumetz à quatre heures du matin, en bus. A cinq heures, je me suis levée, j'ai préparé le petit déjeuner de mes deux enfants et je

⁷⁴ Albert BALDUCCI, éléments de biographie, annexe n° 5.

⁷⁵ Idem

⁷⁶ INSEE, recensement de la population, annexe n° 3.

⁷⁷ BONNET (Serge), *L'homme du fer*, Presses Universitaires de Nancy, 1984.

⁷⁸ *L'ouvrier de l'Est*, extrait paru dans la revue de l'Institut Lorrain d'Histoire Sociale, *Passé Présent* n° 2, avril 1985.

leur ai dit d'être sages, parce que j'allais au piquet, remplacer les hommes. On s'est retrouvées à trois femmes sans se concerter avant. On a pensé, « les hommes sont partis, les piquets sont abandonnés, il faut aller protéger la grève ». Donc, je pars, je tremblais, je tremblais, je me disais, au portier il vont m'assaillir... et puis ça a fait boule de neige, de trois, on est passées à une trentaine, au bout de quelques jours... Une autre fois, on a empêché les camions de décharger leur charge de minerai pour approvisionner les non grévistes. Parce que le minerai arrivait par les wagonnets, mais avec la grève, ça ne fonctionnait plus. Alors, ils avaient remplacé par des camions venus de l'extérieur ».

Cette circonstance a favorisé l'adhésion de l'union départementale aux premières manifestations de l'attention confédérale aux problèmes du salariat féminin. Elle a également imprimé une influence prégnante aux conditions dans lesquelles s'opèrent les premières étapes de l'adaptation de la réflexion de la commission nationale au territoire du département.

C'est ainsi que l'année 1962 marque l'origine d'un engagement captif d'un construit prédéterminé, qui n'aboutira pas à une prise en compte durable. Anne Carraro témoigne des aléas d'un engagement par époux interposé. Elle déclare : « Il a été le début de ma prise de conscience. Il m'emmenait aux réunions du parti avec lui à Audun-le-Tiche. On se comprenait tous les deux ... oui, c'est ça, on se comprenait. Un soir il est revenu avec une carte du parti pour moi... sans me demander si je voulais adhérer, il m'a dit : « Tiens, je t'ai pris la carte ». A la question : « Et vous n'avez pas protesté », elle répond : « Non, de toute façon, j'étais d'accord... (silence) et puis aussi plutôt soumise ».

Cette forme militante n'aboutit pratiquement jamais à un processus d'émancipation. A la fin des grèves de 1963, lorsqu'elles ne retournent pas simplement à leur rythme de vie antérieur, les épouses continuent de se réunir, mais en qualité d'appendice de décisions prises par les époux au sein de la commission administrative des mineurs⁷⁹.

Lorsque la question « femmes » apparaît en tant que démarche permanente de la CGT, l'union départementale est encore dirigée par Marcel Dupont, ouvrier sidérurgiste longovicien. Tout comme Albert Balducci qui va lui succéder en 1966, il se trouve confronté à une diversité professionnelle et sociale qui trouble une construction mentale fondée sur une appréhension du monde salarié, dominé par la prééminence du modèle d'ouvriers d'élite fondé sur leur état d'hommes du fer. Albert Balducci, devenu secrétaire général de la structure interprofessionnelle, déclare volontiers sa surprise de côtoyer des fonctionnaires : « Au début, des fonctionnaires à la CGT, c'était inimaginable. Les fonctionnaires c'était... un peu comme les employés, des bureaucrates, en quelque sorte des valets de la direction »⁸⁰.

Mais lorsqu'il se trouve confronté aux exigences confédérales relatives au salariat féminin, il se doit de surmonter un cheminement encore plus complexe : « pour le mineur, la femme c'est l'épouse.

⁷⁹ Angèle SIMONETTO, maire d'Algrange, fut une exception au statut partagé par les épouses de mineurs.

⁸⁰ Mémoire de militante de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle.

Son rôle est de tenir la soupe chaude pour le retour de la mine... le mineur peut tout pardonner à sa femme, sauf son absence à l'heure de la remontée de la mine »⁸¹. Dans un témoignage du 21 juin 2004, Yolande Bertrand confirme le raisonnement⁸². « Entre mon licenciement le 1er avril 1950, et mon emploi suivant à la sécurité sociale minière, il s'est écoulé sept ans. On ne voyait pas bien les femmes au travail au pays d'Auboué... La conception majoritaire, c'était qu'il fallait que tout soit prêt à la maison quand les hommes rentraient du travail... »

2. Les hommes composent et animent la commission départementale

Conséquence ou aboutissement logique d'une conception, les premiers responsables de la rubrique femmes dans le périodique départemental, sont des hommes. Charles Dallavalle, ouvrier sidérurgiste de l'usine Marine Wendel d'Homécourt précède Roger Bolzoni, fonctionnaire nancéien des organismes sociaux.

Charles Dallavalle, premier correspondant du secteur confédéral, mandaté par l'union de Meurthe-et-Moselle, traduit sa mission essentiellement dans le cadre de trois initiatives exposées dans la presse syndicale. En été 1962, le secrétaire de l'union départementale rédige dans le *Réveil Ouvrier*, le détail d'un plan de travail établi en vue de la mise en œuvre des « enseignements de la conférence nationale pour la défense et l'organisation de la main d'œuvre féminine qui s'est déroulée les 24 et 25 mars 1962 ». Le projet est qualifié d'exemplaire dans *Le Peuple*, car il s'agit de l'application d'une des techniques préconisée par Léon Mauvais.

Cependant, après ce communiqué, le plan de travail exemplaire disparaît des archives de l'union départementale, comme des parutions confédérales. Il faut attendre l'année 1966, pour trouver, dans *Le Réveil Ouvrier*, un exposé de la troisième conférence nationale d'Issy-les-Moulineaux. Le compte-rendu se limite à reproduire la parole officielle, aucune évocation de la parole des déléguées, mandatées par le département, n'apparaît⁸³. En janvier 1967, une troisième manifestation de l'attention portée par l'union départementale au problème des « femmes travailleuses » est repérée. *Le Réveil Ouvrier* diffuse un appel à l'enrôlement de masse dans les bataillons de la classe ouvrière consciente, adressé aux soixante mille travailleuses de Meurthe-et-Moselle, sous le titre impératif : « Vous êtes une grande force, vous devez participer à une bataille pour une vie meilleure »⁸⁴.

En 1967, sous la signature de Roger Bolzoni, figure une version locale des travaux des assises pour l'égalité salariale.

⁸¹ Idem.

⁸² Yolande BERTRAND, ancienne maire d'Auboué et conseillère générale PC de Meurthe-et-Moselle.

⁸³ *Le Réveil Ouvrier* n° 3, octobre 1966.

⁸⁴ *Le Réveil Ouvrier* n° 5, janvier 1967.

L'évocation des reportages montre que les initiatives parisiennes, pour exemplaires qu'elles soient, piétinent à l'entrée des lieux où travaillent des femmes, au travers des filtres syndicaux. L'envoi de délégation met l'organisation en règle avec Paris, mais les retours sur investissement sont plus aléatoires surtout lorsqu'il s'agit de tracer la route de l'émancipation.

Néanmoins, sous la direction du mineur Albert Balducci, l'union départementale s'emploie à activer l'axe d'un secteur femmes. Le second responsable aux questions du salariat féminin, Roger Bolzoni, est investi en tant que membre permanent du secrétariat de l'union départementale. Militant dans les associations de l'action catholique, alors que Charles Dallavalle est l'un des dirigeants de la fédération communiste, il intervient dans ce domaine sur la base de réflexes différents.

Il se présente comme un pragmatique, étranger à tout déterminisme idéologique. Dans un témoignage du mois de novembre 2001, il met en évidence la dynamique inhérente aux situations vécues. Il rencontre le syndicat dans le cadre d'un projet de formation professionnelle qui prolonge la revendication d'une titularisation au profit de salariés de son établissement. C'est, dit-il, « à partir de cette expérience qu'on a organisé le syndicat départemental des fonctionnaires ».

Issus de cultures différentes et animés de principes parfois antagonistes, l'un comme l'autre vont pourtant se heurter aux mêmes paradoxes, lorsqu'ils seront confrontés à l'hypothèse d'une communication d'ordre égalitaire avec leurs compagnes de labeur.

Deux articles du *Réveil Ouvrier* matérialisent leur inconfort. Le premier cherche à mettre en œuvre les principes léninistes posant le travail en tant que condition de toute transformation sociale, et de toute réalisation humaine. L'appel aux soixante mille travailleuses de Meurthe-et-Moselle, inscrit le sens de l'activité professionnelle féminine dans la perspective du renforcement de classe des bataillons de prolétaires. L'ambivalence entre une fonction salariée et la fonction maternelle tentera de se résoudre dans une reproduction contradictoire puisqu'elle s'illustre dans un défilé de femmes de mineurs, non salariées, assorti d'une légende de la facture de l'auteur : « les femmes se soucient de l'avenir de leurs enfants »⁸⁵.

Le second secrétaire promu responsable de la main d'œuvre féminine, est l'auteur d'un unique article paru dans le *Réveil Ouvrier* du deuxième trimestre 1967. L'intérêt de cette publication réside également dans la dissymétrie existant entre le texte et l'iconographie. L'exposé évoque la concrétisation envisagée sur le département des engagements pris lors de la rencontre nationale des 8 et 9 avril à Paris à propos des salaires, de la formation, de la promotion des femmes salariées. La représentation d'une femme et d'un enfant penchés ensemble sur un cahier de devoirs scolaires, obscurcit le message. La légende « créatrice de vie, la femme doit avoir le temps d'être mère », confirme la perplexité du fonctionnaire, comme la précédente iconographie montrait l'embarras du sidérurgiste⁸⁶.

⁸⁵ *Le Réveil Ouvrier* n° 5, janvier 1967.

⁸⁶ *Le Réveil Ouvrier* n° 6, avril 1967.

Ces deux exemples, montrent que les conditions dans lesquelles les dirigeants départementaux organisent le mandat qui leur est confié, résultent de conceptions univoques, en dépit du pluralisme de leurs motivations.

Roger Bolzoni décrit sa vision du mandat qu'il a en charge d'assumer. En 1964, il se trouve face à une commission départementale composée de : Paulette Thomassin, déléguée syndicale aux établissements Boussac Dombasle, Eliane Minette, infirmière au CPN de Laxou, Simone Minette, assistante sociale à l'EDF, Marcelle Remy, déléguée du personnel aux Chaussures André, Arlette Paulet, employée à la sécurité sociale, Suzanne Perrier, ouvrière dans l'habillement à Dombasle.

Estimant que son accès à une responsabilité départementale est dicté par des impératifs exogènes, reposant sur le choix politique de la main tendue aux catholiques, Roger Bolzoni, partie prenante de l'équipe diocésaine de l'ACO nancéienne, se voit confier des fonctions considérées annexes⁸⁷. C'est ainsi que les secteurs organisation et trésorerie, propagande, politique des cadres et à fortiori le secrétariat général, jugés essentiels à la pérennité du syndicalisme de classe, lui échappent. En revanche, l'éducation syndicale, la politique catégorielle, les secteurs sociaux et juridique, apparaissent comme relevant du domaine de l'élargissement à d'autres systèmes de pensée, d'opinion. De surcroît, quelques années plus tard, ces secteurs, jugés secondaires, seront affectés aux femmes.

De fait, Roger Bolzoni hérite des secteurs éducation syndicale, main d'œuvre féminine et UGFF. Déduisant de ces fonctions une position subalterne, Roger Bolzoni s'engage sans enthousiasme dans les activités confiées. L'éducation syndicale est le domaine qui lui paraît le plus performant car « on peut aligner des résultats concrets en terme de participation et de reconnaissance dans les milieux para universitaires, par l'intégration au sein des Instituts du travail, du CCEO »⁸⁸. Par conséquent il privilégiera l'éducation qui constituera l'essentiel de son engagement syndical interprofessionnel.

En revanche, la question des femmes sera traitée lorsque les circonstances extérieures telles que les pressions confédérales, les mouvements sociaux, l'exigeront. C'est précisément l'époque où le secteur confédéral commence à systématiser le suivi des décisions centrales par la présence assidue de ses mandataires au sein des instances locales. Le département reçoit fréquemment la visite de Simone Bouillot, membre du secrétariat national du secteur féminin. Quant aux mouvements sociaux engageant des femmes, ils deviennent de plus en plus fréquents à quelques mois du printemps 1968.

Le militant de sensibilité catholique déplore la dépossession de ses prérogatives, dès que le cadre des conflits devenait médiatique et débordait les frontières de l'activité coutumière dans l'entreprise. « Quand ça devenait sérieux, l'affaire retournait dans le giron de l'ancien délégué-mineur, du sidérurgiste, du cheminot ». Il ne s'agissait d'ailleurs pas exclusivement d'une volonté de la direction syndicale, mais plutôt de la rencontre entre celle-ci et les demandes des syndicats de base. Il semble d'ailleurs qu'on se trouve moins dans une situation

⁸⁷ ACO : Action Catholique Ouvrière.

⁸⁸ CCEO : Centre Confédéral d'Education Ouvrière.

d'ostracisme idéologique que de notoriété. La militante syndicaliste communiste qui va remplacer Roger Bolzoni dans un poste de permanente rencontrera les mêmes écueils, au début des années 1970. Les contraintes fonctionnelles s'ajoutant aux conceptions d'un disciple de l'action catholique à propos notamment de la répartition des rôles dans le couple, renforcent le conformisme général d'une vision patriarcale de l'identité féminine. Cette conjoncture fera de Roger Bolzoni le représentant contraint d'une cause qu'il ne partage pas. Il admet ses réticences à animer le collectif féminin. « Elle n'a pas fonctionné parce que j'étais convaincu d'un risque avec la commission : celui d'une guerre des sexes ».

Mais en dépit des réticences locales, la machine fonctionnelle de la CGT impose le problème et sa solution. « C'est Simone Bouillot qui m'a mobilisé. Une femme extraordinaire qui avait tout compris du fonctionnement du syndicat. Elle comprenait ma hantise. Il ne s'agissait pas d'établir des syndicats de femmes, mais de les intégrer parmi nous, de leur donner leur place ».

La pensée de Roger Bolzoni se résout dans l'équation suivante : « L'idéal est qu'il n'y ait pas de différence entre un homme et une femme ». Dans cette hypothèse, il ne faut pas demander aux hommes de modifier leur vocabulaire (et leurs habitudes) pour adopter celui des femmes. La conclusion qui s'impose est que la particularisation de l'activité syndicale est inopportune.

Pour le chrétien Roger Bolzoni, comme pour le marxiste Charles Dallavalle, le dénominateur commun, la référence, le modèle dit Chantal Rogerat, c'est l'homme. L'homme n'a pas à s'adapter au vécu féminin, mais dans l'hypothèse où *l'un est l'autre*, il appartient à la femme de s'abstraire pour accéder à l'univers masculin⁸⁹. Pour Roger Bolzoni, le fonctionnement en commission est superfétatoire, car « le travail se fait dans les boîtes et non dans les collectifs ». Mais comment parvenir à ce que l'intégration des éléments militants féminins se réalise dans les syndicats de base, puisqu'elle ne s'opère pas au sein d'une dynamique dans la vie réelle ?

La conception organisatrice veut répondre à ce dilemme avec l'engagement d'une démarche prédéterminée et contrôlable : le « plan de travail » en est l'instrument. Mais le plan de travail de la Meurthe-et-Moselle, bien que qualifié d'exemplaire par le secteur confédéral ne sera pas opérationnel au niveau des entreprises.

Son élaboration est basée sur l'événement que constitue le projet du déplacement de dix femmes en vue de participer à la deuxième conférence, organisée par la CGT les 24 et 25 mars 1962 à Issy-les-Moulineaux. Il s'agit de l'engagement d'élues du personnel symbolisant la présence de la CGT dans le textile de Chaligny, à la SOLPA de Homécourt, à l'alimentation de Liverdun-Lerebourg, aux PTT, dans les établissements de la Sécurité Sociale, aux Coopérateurs de Lorraine, au Carbone Lorraine de Pagny-sur-Moselle, aux Chaussures André, à la Brasserie de Champigneulle. L'activité, planifiée sur plusieurs mois, avec une réunion en septembre, une école syndicale et une journée d'étude fixée au samedi 27 octobre à Nancy, en reste à l'état de projet. Au final, la délégation rejoignant la conférence sera réduite à quatre militantes.

⁸⁹ BADINTER (Elisabeth), *L'un est l'autre*, Odile Jacob, Paris 1986.

Dans les années 1960, la naissance des commissions féminines départementales se révèle des plus laborieuses. Il est vrai qu'en fournissant un programme livré clef en mains le secrétaire départemental a exposé une sorte de cours magistral, où la parole féminine est significativement absente. Démarche pourtant régulièrement réprouvée par le secteur féminin confédéral.

Les dirigeants départementaux ne sont pas persuadés de la capacité des femmes à s'organiser et à diriger leur syndicat. Ils comptent davantage sur leur propre savoir. Et pourtant, la Meurthe-et-Moselle est l'un des symboles de l'engagement des femmes dans des actions conflictuelles lorsque la situation sociale dans leur entreprise le commande. C'est ainsi qu'*Antoinette* signale un conflit à la cartoucherie d'Auboué en 1960⁹⁰. Roger Bolzoni est le témoin d'une grève qualifiée de mémorable aux Lampes de Pagny-sur-Moselle sur le thème de ce que l'on désigne à l'époque de « dignité ». Le *Réveil Ouvrier*⁹¹ rapporte qu'aux Tricoteries de Chaligny, en 1964, trois grèves dont l'une de douze jours, organisées par 250 syndiquées, ont imposé un barème de salaire, pour le travail aux pièces. Dans l'entreprise Seiligman à Neuves-Maisons, la totalité des 105 ouvrières rejoint les rangs de la CGT.

La manifestation des engagements des salariées dans les entreprises favorise la participation féminine aux initiatives nationales. Outre leur intervention lors des deuxième et troisième conférences de 1962 et de 1966 précédemment évoquée, on retrouve une représentation du département de Meurthe et Moselle en 1967 aux assises nationales pour l'égalité des rémunérations, la revalorisation des bas salaires, la formation et la promotion professionnelle des femmes.

Le caractère convenu et médiatique des rassemblements nationaux n'est pas l'aboutissement ou l'émergence de développements considérables dans le domaine du syndicalisme féminin à l'entreprise dans la mesure où on n'en trouve pas traces, ni écrites, ni orales. Cependant, la persistance d'une attention confédérale réactive contribue à pérenniser l'engagement dans quelques unes des sections syndicales d'entreprise. Elle encourage une attitude nouvelle de résistance à des pratiques surannées d'utilisation des ressources humaines. Des revendications à caractère égalitariste troublent parfois la tolérance générale du salaire d'appoint.

La première génération des engagements féminins dans la CGT va connaître sa démonstration emblématique. De même que des années 1970 naîtra l'action phare des Tricoteries de Chaligny pour la défense de l'emploi féminin, les années 1960 vont produire l'action conjuguée des salariées de l'empire Boussac de Dombasle et de la solidarité interprofessionnelle de la CGT en faveur de la réintégration de Paulette Thomassin licenciée pour raison syndicale par les mandataires du conseil d'administration.

En mai 1961, dans le numéro d'*Antoinette* qui célèbre le printemps, Madeleine Colin fonde son éditorial, en termes poétiques, sur les ouvrières en grève aux établissements Boussac « brimées, humiliées, exploitées, renouant avec la

⁹⁰ *Antoinette* n° 86, mai 1960.

⁹¹ *Le Réveil Ouvrier* n° 47, 2^e trimestre 1967.

tradition des fileuses de soie et d'or, elles chantaient leur misère en des termes empreints d'un réalisme lyrique » :

*« Par nos larmes sont marqués Mesdames ces beaux imperméables
De nos mains fabriqués ».*

Mais en 1961, poursuit l'éditorialiste, la plainte ne tarde pas à faire place à la révolte le jour où l'une d'elles est licenciée pour avoir mâché du chewing-gum. La colère éclate, elles débrayent, manifestent à plus d'un millier devant la porte de leur usine et les ouvriers du puissant trust Solvay, qui sont venus leur prêter main forte, peuvent ajouter un couplet à leur chanson :

*« Les ouvrières ne sont pas des chiens que l'on peut matraquer
Elles savent rire, elles savent nous plaire
Mais il arrive aussi qu'elles se mettent en colère ».*

Ces quelques rimes secouent le mythe caricatural attaché parfois, dans la vallée de la Meurthe à la femme qui revendique et se révolte. La participation des ouvrières aux combats syndicaux, appelle chez Paulette Thomassin la réflexion suivante : « le gros problème que j'avais, c'était d'obtenir qu'elles manifestent dans Dombasle, parce qu'il ne fallait pas se montrer... A cette époque-là, les patrons avaient dénigré la CGT. La CFTC avait bonne presse, mais nous, on nous présentait comme rien du tout ». L'image de virago, qui parcourt les rues en hurlant des insanités à l'encontre des messieurs de la fabrique, fécondait encore la littérature du 19^{ème} siècle qui l'a construite.

Néanmoins, lorsque la répression anti-syndicale s'abat sur leur déléguée, les ouvrières débrayent et manifestent, bravant l'opprobre populaire, pour protester contre le licenciement de « la » Paulette, celle qui se dresse contre la discipline scolaire qu'impose la direction Boussac aux quelques huit cents ouvrières. « L'entrée en atelier s'effectuait en trois coups de sonnette. Le premier fixait la sortie du vestiaire après avoir revêtu la blouse de travail. La seconde sonnette rythmait l'entrée dans l'atelier. Lorsque résonnait la troisième, il fallait avoir ôté l'enveloppe de la machine et être prête à démarrer la production »⁹². C'est pour avoir communiqué une pétition au troisième coup de sonnette que Paulette Thomassin se voit signifier son licenciement en 1963. Il faudra six mois de démarches, de manifestations, de solidarité, et de délégation confédérale auprès du ministre du travail G. Grandval, pour obtenir une réintégration qui ne sera effective qu'avec l'intervention de l'huissier, saisi par les dirigeants de l'union départementale.

« C'est vrai qu'on avait gagné, reconnaît-elle, mais plus rien n'a été comme avant... les filles avaient perdu la confiance dans la force du syndicat, du tous ensemble... Ou plutôt disons qu'on n'était pas conscientes des montagnes qu'on essayait de bousculer... Les ouvrières n'osaient plus me parler... Et puis, il y a eu le rôle de la hiérarchie qui a organisé ma mise en quarantaine ... Ma machine a été tournée du côté du mur. Et puis, c'est revenu tout doucement mais j'ai dû mettre de l'eau dans mon vin. En 1968, le syndicat était encore affaibli de cette

⁹² Témoignage de Paulette THOMASSIN, 8 octobre 1999.

histoire, il y a quand même eu des débrayages, mais l'entreprise n'a pas été occupée. La peur était toujours là, malgré que nos salaires soient passés de 300 à 600 francs »⁹³.

Les observateurs qui voient dans ce type de réaction la confirmation de la faiblesse congénitale de la gent féminine, ont oublié que les sidérurgistes de Meurthe-et-Moselle et en particulier du Pays Haut, ont déserté, pendant trente ans, toute expérience syndicale coordonnée après l'échec des grèves de 1905, puisqu'il a fallu attendre 1936 pour revoir des manifestations ouvrières d'ampleur dans les bassins. Gérard Noiriel souligne la lente renaissance des syndicats⁹⁴.

Les réactions répressives des entrepreneurs aux manifestations de la résistance ouvrière, se concluent généralement par un désengagement des salariés à l'égard d'institutions qui ne parviennent pas à prouver leur efficacité sociale. La répression fut disproportionnée car la résistance surprenante d'une déléguée comme Paulette Thomassin annonçait l'émergence d'une ère d'opposition à la domination patriarcale.

A Neuves-Maisons, les relations sont plus consensuelles. Le mouvement ouvrier du secteur est le plus ancien et le plus expérimenté du département : quand on ne peut s'imposer, on compose. A la Tricoterie de Chaligny, le syndicat s'organise en 1962. Moins d'un an plus tard, il n'existe plus. Odette Chase a participé à la vie syndicale des années 1960. Elle précise : « le syndicat n'existait plus comme CGT, mais il y avait un syndicat maison. J'en ai fait partie, parce qu'on avait tout de même des avantages. On pouvait se défendre un peu »⁹⁵. C'est à partir d'une participation à cette institution d'influence patronale que s'est reconstruite une organisation affiliée à la CGT dans la période 1965/1966.

Conclusion de la première partie

Dans les années 1960, si la façon d'aborder les problèmes a changé, l'esprit qui les a produit demeure. Le paternalisme qui s'exprime dans le périodique syndical rénové ne déroge pas toujours aux thèses ouvertement sexistes des syndicalistes du début du siècle. Quelque soixante années après, certains estiment toujours que l'esprit féminin demeure faible et obtus, c'est pourquoi il faut interpellier les travailleuses de Meurthe-et-Moselle, les éduquer conformément à l'impulsion confédérale, dans l'ignorance de leur propre expérience et de leur propre perception des choses et des événements. La génération de 1968 parviendra à imposer temporairement sinon une autre vision, du moins une alternative à l'immobilisme des mentalités.

Le printemps 1968 va infléchir les enjeux des divers acteurs politiques et sociaux. Durant plusieurs mois, le désarroi remplace les certitudes, l'ébranlement est profond, le séisme social est réel, les modèles culturels sont atteints. Les retards d'analyse se paieront chers. Au cours de rassemblements nationaux de

⁹³ Idem.

⁹⁴ NOIRIEL (Gérard), *Longwy, immigrés et prolétaires 1880/1980*, PUF, Paris, 1984, page 231.

⁹⁵ Témoignage d'Odette CHAZE, 21 septembre 2000.

responsables des unions départementales et fédérales chargées d'établir le bilan du printemps 1968, Madeleine Colin utilise les potentialités de la situation nouvelle en se livrant à un plaidoyer en faveur d'*Antoinette*, dans la perspective de l'avenir du secteur féminin.

« Pour les camarades qui en doutaient encore, il me semble que le large contact qu'ils ont établi à l'occasion de la grève, avec l'ensemble des travailleuses, a dû les convaincre de l'intérêt de disposer d'une presse féminine confédérale de masse qui sache prendre les femmes comme elles sont et où elles sont, en tenant compte de l'influence qu'exerce sur elles la presse féminine bourgeoise. En tenant compte aussi de leurs possibilités d'absorption des idées que nous voulons leur faire partager, du peu de temps dont elles disposent, de leur moindre familiarisation avec les problèmes politiques, économiques et sociaux qu'il faut pourtant qu'elles connaissent ».

L'actualité sociale a tranché en faveur d'un avenir pour la presse féminine. En mai 1968, les recettes traditionnelles sont mises en échec dans des secteurs à concentration féminine prédominante comme les grands magasins. En août 1969, à l'appel de Madeleine Colin qui a saisi le sens de l'éclosion de 1968, Chantal Rogerat devient rédactrice en chef du journal cégétiste. Une autre page sera écrite, un avenir projetant d'épouser son époque, va s'ouvrir.

**DEUXIEME PARTIE :
APRES 1968 LA GENERATION DES
CONQUETES**

Chapitre I: Déploiement et adaptation des commissions

La seconde génération va bénéficier d'une conjoncture porteuse. L'après 1968 ouvre un cycle de potentialités au sein de l'univers salarié féminin. Les syndicats, en dépit d'une frilosité originelle, recueillent une moisson d'acquis sociaux. C'est en 1972 que le principe de l'égalité des salaires est légalisé. A la CGT, les mutations se mesurent notamment par l'accession d'une trentaine de nouvelles responsables dans les unions départementales. La Meurthe-et-Moselle est de celles-là. Les écoles syndicales bénéficient d'une vague de stagiaires féminines sans précédent. Deux longoviciennes fréquentent à Courcelles, en région parisienne, l'école centrale de la confédération.

Parallèlement, la deuxième vague féministe ouvre la voie à la législation de l'IVG. Les prémisses et la célébration d'une année internationale de la femme en 1975 accompagnent l'éclosion de perspectives d'émancipation. Tout au long de la décennie, les femmes campent à l'avant-scène médiatique, politique et sociale. Pourtant, à partir de 1974, la confédération cesse d'être à l'écoute des potentialités de l'époque. La campagne en faveur de la législation de l'IVG, puis la décision onusienne d'une célébration de la femme durant une année entière rencontrent frilosité et scepticisme. Une fois de plus, la sclérose doctrinale s'impose. La sixième conférence de 1977, symbolisera l'écart qui s'est creusé entre les offres confédérales et les aspirations des femmes salariées les plus engagées. La stagnation monolithique de l'appareil central, se conjugue avec l'assentiment de la quasi totalité des organisations confédérées acquises à l'influence partisane. Les départs plus ou moins médiatisés de dirigeants et de dirigeantes, vont se succéder.

La relation des événements via *Le Peuple* montre que c'est dès l'année 1974 que l'appareil confédéral s'est employé à miner le terrain du secteur féminin. *Antoinette* tiendra son emblème jusqu'à la fin de la décennie où l'afflux de courriers réprobateurs ne cessera de s'amplifier. En Meurthe-et-Moselle, la baisse de régime est lisible dès cette année 1974. A défaut d'incitations nationales, ni l'année 1975, ni la conférence de 1977 ne permettront une relance d'intérêt au profit d'une activité qui avait pourtant su montrer une certaine efficacité. Les instances intermédiaires ont, elles aussi compris que l'ère du syndicalisme au féminin était sur le déclin.

1. La présence du secteur féminin mesuré aux publications dans *Le Peuple*

Le mouvement social du printemps 1968, n'est pas catalogué, unanimement, comme un signal de rupture, concernant l'égalité entre hommes et femmes, à plus forte raison comme une étape émancipatrice du genre féminin. Dans ce contexte, les syndicats ont joué une partition plutôt conservatrice. A la CGT comme à la

CFDT, les conséquences du printemps 1968 se profilent davantage dans un horizon de crispation que d'ouverture.

« L'explosion de mai 1968 n'était-elle pas l'occasion, pour les appareils syndicaux de remettre aussi en cause cette société faite par les hommes, écrasant certes les travailleurs, mais encore plus les femmes. N'a-t-on pas loupé le coche ? » demande une militante dans un article qui paraît en novembre dans un hebdomadaire cédétiste⁹⁶. Mai 1968 et le problème féminin n'ont donc pas percuté la presse confédérale déconfessionnalisée. On pourrait même parler d'un retour en arrière, conclut Stéphanie Batailler⁹⁷ : c'est ainsi que la veine des articles sur la condition féminine s'étant épuisée dans *Syndicalisme-Magazine*, on assiste au retour du mythe maternaliste : « mère, un métier » est l'article qui paraît en décembre 1969, précédé par : « elle a 20 ans, pas de mari, une enfant de cinq ans »⁹⁸.

La même vision lacunaire rétroagit à la CGT : l'émergence égalitariste surgie des années 1960 reste entre parenthèses. Le rituel du 8 mars 1969 se solde par une conférence de presse conduite par Madeleine Colin guidée par un refuge dans la priorité maternaliste, sous le titre « la maternité n'est pas une maladie »⁹⁹. Certes les situations décrites sont récurrentes. L'état de femme chef de famille devient une donnée moderne, et dans nombre d'entreprises, le congé maternité est encore rémunéré sur la base de l'arrêt de maladie, ce qui crée, de fait, une pénalisation de la rémunération des salariées concernées. Pour le secteur féminin de la CGT, la notion d'égalité se doit de passer par le biais maternel qui demeure dans le champ de la discrimination positive, alors que commence à se poser la problématique de l'inégalité de traitement, dans l'univers européen¹⁰⁰.

Dans l'état actuel des recherches en science politique, la pensée maternaliste cherche à ouvrir une alternative à la notion libérale du citoyen porteur de droits. L'hypothèse avancée postule que la sphère privée (à l'inverse de la conception libérale distinguant sphère privée et publique) est le site par excellence de la moralité publique ce qui l'induit comme modèle d'exercice de la citoyenneté. Dans ce sens, le maternage n'est pas une valeur privée. Il crée les bases d'une nouvelle conception du pouvoir de la citoyenneté et de la sphère publique¹⁰¹. L'itinéraire du secteur féminin de la CGT, de par son objet visant à promouvoir le travail féminin comme fondement de l'émancipation, ne souscrit pas au projet de Mary Dietz.

1.1. Les incidences du 37^{ème} congrès confédéral de la CGT

Atrophie du secteur, cécité des militantes ou contexte inhérent aux organisations, entraînées par l'irréductibilité des priorités générales, les confédérations cédétiste comme cégétiste ont reproduit un fonctionnement normatif.

⁹⁶ *Syndicalisme hebdo* n° 1212, 7 novembre 1968.

⁹⁷ BATAILLER (Stéphanie), *La commission féminine confédérale CFDT (CFTC)*, op.cit, page 108.

⁹⁸ *Syndicalisme magazine* n° 1268, décembre 1969.

⁹⁹ *Le Peuple* n° 819, 1^{er} au 15 avril 1969.

¹⁰⁰ REINALDA (Bob), « Les femmes dans l'union européenne », op.cit, page 334.

¹⁰¹ DIETZ (Mary) « Féminisme et théories de la citoyenneté », in CARVER (Terrel) et alii, *Genre et politique*, op.cit, page 143.

Au cours de l'année 1969, la presse confédérale cédétiste publie dans son hebdomadaire, trois articles traitant de l'activité syndicale féminine à partir de réflexions sur l'insuffisante participation des travailleuses à l'activité syndicale. L'année suivante et jusqu'en mai 1970, date du congrès confédéral, deux articles traitent de la cessation d'activité après le congé maternité, et de l'hypothèse du travail à temps partiel¹⁰². Ces jalons communicants préparent la décision de supprimer la commission féminine, à l'horizon d'un socialisme autogestionnaire où la division sexuée disparaît au profit d'une perspective de mixité citoyenne.

A la CGT, c'est la tenue du 37^{ème} congrès qui va permettre d'évaluer l'intégration, par le syndicat, du fait nouveau posé par le regard plus attentif que portent les femmes vis-à-vis de leur être social.

Les comptes-rendus parus dans les numéros du *Peuple* de ce deuxième trimestre 1968 sont peu éloquents au sujet du phénomène de l'engagement massif et indiscipliné de la jeunesse féminine¹⁰³. Après avoir signalé que les salariées des chèques postaux ont repris le travail, le journal officiel de la CGT qui tient le calendrier des événements, publie un communiqué de la fédération du commerce fustigeant l'activité d'éléments incontrôlés guidant le comité de grève du Printemps. A la mi-juin, la fédération qui n'a pas réussi à orienter vers la reprise du travail les salariés des grands magasins parisiens notamment du Printemps, des Galeries Lafayette, du BHV, dégage ses responsabilités.

L'irruption massive de salariés inorganisés sur la scène sociale, ne permet pas de contrôler le mouvement dans toutes ses phases et dans toutes ses composantes. Alors que le conformisme syndical y trouve sa justification, Madeleine Colin en tire argument pour activer les thèses du renforcement de l'activité spécifique et de la diffusion des idées cégétistes au travers d'*Antoinette*. Elle ne sera pas entendue. La modification des statuts qui intervient lors du 37^{ème} congrès, révèle l'introduction d'une méthode d'assimilation aux priorités du syndicat, des bouleversement sociaux et sociologiques issus de 1968¹⁰⁴

L'article 2, confirmé par le 9^{ème} congrès confédéral d'Amiens de 1906, est modifié en fonction de l'introduction de deux références : « la socialisation des moyens de production et d'échange », la notion de « syndicalisme de masse et de classe », normalisant le principe de la proximité de la CGT avec le PCF¹⁰⁵. Au lendemain de 1968, la culture de l'organisation cherche à supplanter les identités collectives qui étaient autrefois à la base du syndicalisme¹⁰⁶.

Les modifications statutaires trouvent une traduction immédiate. Elles inspirent la rédaction des articles relatifs à la presse syndicale. La concurrence *Vie Ouvrière*, *Antoinette* entre dans un nouveau cycle. L'article 35 énonce : « une publication portant le titre de *Vie Ouvrière*, est éditée sous la responsabilité de la commission administrative et par délégation de celle-ci, au bureau confédéral. Cette

¹⁰² *Syndicalisme hebdo* n° 1224, 30 janvier 1969, n° 1239, 8 mai 1969, n° 1269, 11 décembre 1969.

¹⁰³ *Le Peuple* n° 799, 800, 801, 15 mai au 30 juin 1968.

¹⁰⁴ *Le Peuple* n° 833, 834, 16 novembre au 16 décembre 1968, compte-rendu du 37^{ème} congrès.

¹⁰⁵ MOURIAUX (René), *La CGT*, Point Seuil, Paris, 1982, page 40 (motion votée par le 9^{ème} congrès confirmant l'article 2 constitutif de la CGT, consacrant, selon Henri Dubief, le pansyndicalisme).

¹⁰⁶ ANDOLFATTO (Dominique), LABBE (Dominique), *Sociologie des syndicats*, op.cit, page 53.

publication de masse est destinée à être diffusée auprès de tous les salariés. Chaque adhérent, pour être pleinement informé, a le devoir de lire régulièrement la *Vie Ouvrière*. Les organisations adhérentes à la confédération ont pour responsabilité d'organiser, d'impulser diffusion de la *Vie Ouvrière* ». L'article 35 est complété d'un article 37 précarisant durablement le magazine féminin : « un magazine féminin, portant le titre *Antoinette*, est édité mensuellement sous la responsabilité du bureau confédéral. Destiné aux femmes travailleuses, sa diffusion incombe aux organisations adhérentes ».

La rédaction de l'article relatif à la *Vie Ouvrière* en appelle à la conception marxiste du syndicalisme CGT¹⁰⁷. Vêtue des attributs fondateurs, la *Vie Ouvrière* accède ainsi au rang d'une propagande quasi exclusive. Elle matérialise la communication directe de la confédération avec les syndiqués, les instances syndicales se voyant réserver les aspects pratiques. Un principe centralisateur est mis en œuvre. Le magazine *Antoinette* est féminin ; il dépend des priorités définies au sein du bureau confédéral et non comme la *Vie Ouvrière*, de la responsabilité de la commission administrative, où peuvent jouer des influences plurielles. Ainsi seule la *Vie Ouvrière* présente les caractéristiques d'un moyen syndical de masse. Son directeur Henri Krasucki a obtenu la prééminence de sa sphère d'influence, en même temps qu'il a franchi une étape décisive de recours incontournable. Secoué par l'expression de la diversité issue du mouvement de mai, le 37^{ème} congrès répond par l'homogénéisation et la centralisation. Il signale un premier revers au détriment du secrétaire général. Les modifications statutaires annoncent la redistribution des cartes dans les instances dirigeantes¹⁰⁸.

Le déroulement du 37^{ème} congrès reflète les premières conséquences du raidissement de la stratégie quant à la participation féminine. La commission des mandats présentée par Henri Tronchon, secrétaire de la fédération des métaux, signale la présence de 177 femmes et jeunes filles, pour un total de 1227 délégués. La proportion de 14,42% accuse un déficit de 2% comparée au congrès précédent. La moyenne d'âge passe de 37 ans à 37 ans et demi.

Ce congrès apparaît comme celui d'un repli dogmatique qui sacrifie les aspects conquérants de l'activité menée durant la décennie précédente. Les femmes figurent en tant que « catégorie » interchangeable. Le secteur féminin contestera la catégorisation du phénomène femmes en référence à une situation spécifique d'état intangible, sans rapport avec les catégories, jeunes, retraités, cadres ou immigrés.

Dans le domaine revendicatif, à l'instar de ce que l'on vient de constater pour la CFDT, les résolutions du 37^{ème} congrès accusent un retour aux thèses

¹⁰⁷ MOURIAUX (René), *La CGT*, op.cit, page 126.

¹⁰⁸ *Le Peuple* n° 799-800-801, 15 mai au 30 juin 1968. Georges SEGUY présente au CCN une résolution indiquant : « Le CCN appelle les organisations confédérées à porter la diffusion de la *Vie Ouvrière* au niveau des changements intervenus (...) Toutes les organisations de la CGT attacheront une attention accrue aux différentes catégories de salariés. Elles veilleront à les organiser et à porter la diffusion des publications qui leur sont destinées : « *Antoinette* pour les travailleuses, *Option* pour les ITC, à la dimension de l'influence que la CGT a gagné parmi elles ». Le 37^{ème} congrès modifiera cette résolution ouverte sur la diversité des composantes du salariat.

maternalistes; le slogan : « avoir le temps et les moyens de vivre » devient « avoir le temps et les moyens de donner la vie »¹⁰⁹.

Le congrès enregistre l'accès supplémentaire de sept cent cinquante mille femmes à l'activité professionnelle, alors que les effectifs masculins restent stables, mais n'en tire aucune conséquence visible, hormis que le bureau confédéral accueille deux nouvelles secrétaires : Jacqueline Dhervilly-Lambert et Christiane Gilles. La première symbolise l'élargissement à la mouvance non communiste. Cadre aux impôts, elle figure également l'identité « ingénieurs, cadres et techniciens » et se voit confier classiquement, la responsabilité confédérale du secteur social. La seconde, employée de la sécurité sociale, dirigeante à l'union départementale des Hauts-de-Seine et membre du parti communiste, est appelée à succéder à Madeleine Colin en qualité de dirigeante du secteur femmes. L'arrivée de ces deux nouvelles secrétaires ne semble pas avoir eu d'influence particulière, sur la persistance au sein du bureau confédéral, d'une incompréhension du phénomène féminin, marquée par une sous-estimation et une marginalisation des questions qu'il pose. L'ère des années 1970 va en montrer des signes récurrents.

Mais les décisions statutaires sont une chose que la dynamique sociale vient perturber. La décennie des années 1970 rencontrera plusieurs hypothèques qu'il appartiendra au syndicalisme de résoudre. L'arrivée de Françoise Giroud chargée de promouvoir l'activité d'un secrétariat à la condition féminine au sein du gouvernement sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, la légalisation de l'IVG, ainsi que la décision de l'ONU de faire de 1975 l'année internationale de la femme vont s'inscrire au calendrier syndical.

Les priorités fixées par le 37^{ème} congrès vont être confrontées à une autre problématique. Le fonctionnement de la commission féminine confédérale et la conception de l'activité main d'œuvre féminine par Christiane Gilles marquent de sensibles différences avec les méthodes imprimées par Madeleine Colin. Cela se traduit par moins de dialogues avec les instances syndicales, au profit d'un renforcement des liens médiatiques.

La nouvelle secrétaire s'enquiert moins souvent de la création et du fonctionnement structurel. En revanche, elle privilégie plus fréquemment l'aspect professionnel et égalitaire, que celui relevant de la fonction maternelle. C'est ainsi que le 3 mars 1970, sous le titre « le travail de la femme : droit ou accident », elle note le caractère irréversible d'un phénomène qui requiert, implicitement un ajustage du programme revendicatif, en faveur des impératifs professionnels, et des aspirations émergentes, d'une salariée d'un type nouveau. Elle se montrera moins souvent réactive aux problèmes de société, comme celui du libre choix de la procréation. Cette question sera davantage à l'ordre du jour *d'Antoinette*.

Le Peuple ne s'adapte pas toujours à l'évolution des priorités incidentes. De l'année 1970 à l'année internationale de 1975, la publication des activités du secteur femmes est remarquablement minorée. Entre les années 1975 et 1977 la

¹⁰⁹ *Le Peuple* n° 833-834, 16 novembre au 15 décembre 1968.

rubrique reprend son essor, alors que de 1978 à l'élection présidentielle de 1981, la question féminine s'essouffle à nouveau.

1.2. Le débat rebondit au sein de la direction confédérale

En 1974, René Buhl devient directeur du *Peuple*¹¹⁰. Le formalisme des ordres du jour est confronté à une actualité invitant le mouvement syndical à s'impliquer sur des terrains qui ne lui sont pas coutumiers.

Les initiatives de Françoise Giroud occupent l'espace médiatique. Dans un premier temps, alors qu'elle présente le rapport préliminaire, au CCN des 26 et 27 novembre 1974, Christiane Gilles s'emploie à annexer le discours étatique à ses propres priorités. « Si le gouvernement a créé un secrétariat à la condition féminine, n'est-ce pas que cela correspond pour lui à une nécessité d'endiguer et de tenter de détourner les aspirations légitimes des femmes dans des voies sans issue, et en évitant une remise en cause plus fondamentale de la société ? »

Si l'argumentaire ne mobilise pas les énergies de l'ensemble des structures syndicales, la problématique de la condition féminine draine l'activité du secteur féminin, notamment au travers d'interpellations de Christiane Gilles à Françoise Giroud. Cette méthode lui permet d'évoquer l'un des domaines que le syndicalisme de classe évacue résolument et durablement, celui des mentalités. En moins d'un an, l'expression du secteur féminin sur ce sujet, va opérer une évolution significative de l'influence extérieure sur la doctrine portée par la CGT. En octobre 1974, le discours distinguait les archaïsmes populaires d'une utilisation idéologique par le pouvoir et l'entreprise, le mythe de l'infériorité permettant de peser sur les coûts de main d'œuvre. Un an plus tard, toute référence à une distinction classiste a disparu. Le terme générique de mentalités recouvre l'ensemble des comportements dans la vie sociale.

A l'exception d'*Antoinette*, la question de l'avortement officielle ou officieuse demeure confidentielle dans les expressions de la centrale¹¹¹. En revanche, la proclamation de l'année internationale de la femme par l'ONU est la seconde initiative majeure qui va confronter le syndicalisme à des champs d'intervention inédits. Elle conduira les instances confédérales à privilégier momentanément les activités spécifiques au détriment de la globalisation doctrinale. Toutefois, la nature, les caractéristiques des initiatives définies, la façon même de les envisager évoquent la distance existant entre les aspirations exprimées par les mouvements féminins dans les années 1970 et la culture imprimée au syndicalisme français par quatre-vingt-dix années d'existence.

C'est Christiane Gilles qui présente le rapport du bureau confédéral au comité confédéral national des 26 et 27 novembre 1974. La promotion de l'année internationale de la femme est évoquée incidemment dans un paragraphe de quatre lignes, au sein d'un texte qui comporte une quinzaine de pages : « L'année

¹¹⁰ René BUHL, fonctionnaire supérieur à la DGI, se présente comme un partisan de la ligne unitaire personnalisée par Georges SEGUY. Il prononcera la synthèse des travaux du 40^{ème} congrès en insistant sur le retour d'un pluralisme d'expression au sein des instances syndicales.

¹¹¹ Consulter la section « *Antoinette* une équipe nouvelle », page 67.

internationale de la femme en 1975, les objectifs que nous nous assignons en cette circonstance et qui seront débattus dans les réunions inter-UD, ne peuvent être conçus que dans le cadre du développement de l'action que nous cherchons à réaliser ».

L'année internationale n'est donc pas destinée, par principe, à figurer à l'ordre du jour de la commission exécutive de la CGT. Elle s'expose en marge de l'activité impartie aux syndicats. C'est un événement mineur. Cependant, si l'année internationale, comme le procès de Bobigny, échappe à la vigilance des organisations confédérées, elles ne les ignoreront pas totalement¹¹². L'évolution qui va émerger au sein de la rédaction d'*Antoinette*, facilitée par le contexte exogène, va conduire la CGT sur la route des démonstrations les plus engagées de l'irruption de l'identité féminine dans le champ de l'émancipation sociale.

De son côté *Le Peuple*, après une phase remarquable de discrétion, témoigne d'une attention ascendante jusqu'à ce que l'actualité sociale converge vers les restructurations industrielles et que l'actualité du fonctionnement syndical aboutisse à la contestation exprimée par la sixième conférence.

L'année de la femme apparaît, dans *Le Peuple*, portée pour l'essentiel par le mensuel féminin. L'expression des secrétaires généraux des organisations est significativement absente et relativement décalée en regard de l'intérêt émergent du militantisme de base. C'est ainsi que la journée d'étude du 7 février 1975 signale la présence de cent quatre participants hommes et femmes représentant cinquante et un départements et dix fédérations¹¹³.

Cette journée d'études a pour objet la présentation du programme d'*Antoinette*, partie prenante de l'année internationale : le journal se désigne comme le porte-parole de la CGT. « La préparation du congrès confédéral qui s'annonce se fera sous le signe de la place des femmes dans la CGT ». Dans cette perspective, *Antoinette* inclut dans l'ordre du jour la question tabou : « La femme est-elle exploitée par l'homme ? » Il s'agit d'un sujet prohibé à la CGT, comme d'ailleurs dans l'ensemble du syndicalisme, mais justifié par le fait qu'il s'agit d'un thème que « le gouvernement via Françoise Giroud veut exploiter, afin d'opposer les hommes et les femmes ». Quatorze interventions confirment l'intérêt suscité par le contenu de la journée d'étude.

Il appartient à Christiane Gilles de conclure les débats. Confirmant l'appel de Madeleine Colin, à l'issue de 1968, elle estime : « Il n'est plus possible de soutenir l'idée que l'activité en direction des femmes est dépassée. Les méthodes du pouvoir sont là pour convaincre les hésitants dans notre mouvement ». A l'appui de cette conviction, le secteur féminin propose une lecture objective des initiatives du secrétariat à la condition féminine. En effet, Françoise Giroud tente de veiller à ce que les femmes ne soient pas plus victimes que les hommes dans la recherche d'un emploi, de réagir contre les inégalités dans les salaires, dans l'emploi et la qualification, de concilier vie familiale et professionnelle. « C'est à dire, conclut la

¹¹² Le procès de Bobigny de novembre 1972 sera un temps fort de la campagne des mouvements féministes en faveur de la légalisation de l'IVG.

¹¹³ *Le Peuple* n° 963, 1^{er} au 15 avril 1975.

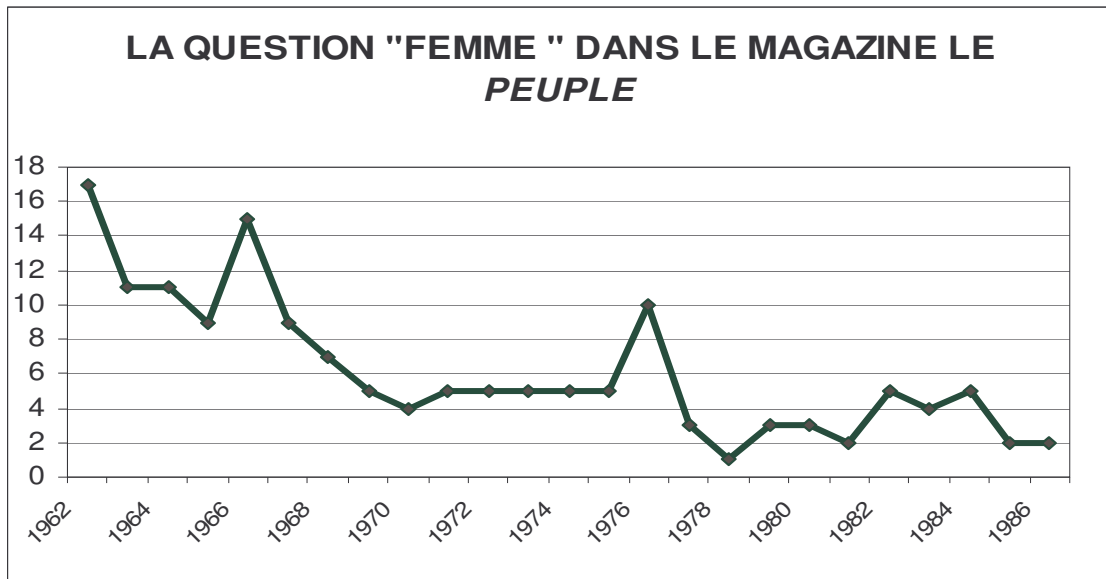
secrétaire confédérale, que le secrétariat à la condition féminine se propose de mettre en œuvre l'essentiel du programme spécifique de la CGT ».

La question « des mentalités », mouton noir du syndicat de classe, revisitée par Christiane Gilles stimule une alternative perturbant la doctrine officielle. Utilisant l'une des interventions pour promouvoir une nouvelle conception d'intégration du secteur féminin, elle observe : « Une camarade a dit : les thèmes de l'adversaire sur les mentalités, la responsabilité des hommes, l'image de la femme, ont une certaine prise. Mais c'est tout simplement parce que ce sont les réalités auxquelles les femmes se heurtent journallement. Nous n'avons pas à laisser à l'adversaire l'hégémonie de l'évolution des mentalités, de l'image de la femme à changer, car les mentalités n'existent pas hors des réalités vécues ». La démonstration, en comité spécifique, comparée à son expression au comité confédéral de la fin de l'année 1974, montre les contraintes de la marge de manœuvre laissée à la secrétaire confédérale lorsqu'elle doit s'adresser à l'ensemble de l'organisation syndicale.

En 1975, foncièrement, rien ne change, mais la pression est suffisamment forte pour qu'un signe médiatique soit donné. C'est ainsi que l'année se termine par l'attribution du discours de clôture du 39^{ème} congrès qui se déroule au mois de juin 1975, à Jacqueline Dhervilly-Lambert. C'est la première fois qu'une femme se voit confier la synthèse d'un congrès confédéral.

A l'issue du congrès, la commission exécutive, gouvernement collectif de la CGT, accuse une part de 25 femmes sur 93 membres. Elles représentent treize des trente-trois nouvelles candidatures, et une proportion encore jamais atteinte de près de 27% des membres. Il s'agit des seuls signes de l'attention manifestée par les instances confédérales. Le congrès du Bourget des 22 au 27 juin 1975, intègre l'événement de l'année internationale par des signes et non par des priorités. L'objet du rapport introductif est significativement dominé par le concept du caractère de masse de l'activité syndicale, matérialisée par une attention prioritaire aux grandes entreprises, à la jeunesse. La « condition féminine » reste en marge des préoccupations syndicales. Symbole probable d'une volonté de maintenir la question spécifiquement « femmes » en position subordonnée, ni en 1974, ni en 1975, Christiane Gilles n'accèdera à la mission déterminante de la dernière étape d'un congrès que constitue la synthèse.

Déterminisme ou hasard du calendrier, en 1976, alors que Claude Germon occupe la fonction de rédacteur en chef, on trouvera la rubrique « main d'œuvre féminine » dans dix numéros. Dans *Le Peuple* de la rentrée de septembre, Christiane Gilles présente les résultats d'une enquête sociologique intitulée : « femmes à l'usine, au bureau ». Ce document, commandé à un institut spécialisé par le secteur féminin est destiné à éclairer l'organisation à propos des modifications intervenues au sein du salariat féminin. Dans le même temps, *Antoinette* investit la rubrique presse syndicale à trois reprises.



La courbe indique par année (sur 24 numéros), la fréquence par numéro, du traitement de la question féminine

Au mois de janvier, le titre « Audience accrue, besoins nouveaux » annonce le compte-rendu de trois colloques organisés à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du journal sur des thèmes qui dépassent les problématiques revendicatives classiques : l'activité professionnelle de la femme est-elle un élément de son émancipation ? Le travail de la femme transforme-t-il les rapports familiaux ? Y a-t-il une place pour le temps libre dans la vie des femmes ?

Au mois de septembre, *Le Peuple* publie les résultats d'une enquête d'opinion décrivant le profil des lectrices d'*Antoinette* : 2,50% des femmes, 9,90% des électrices CGT, 14,30% des syndiquées. Le numéro du mois de décembre rend compte d'une journée d'étude qui a rassemblé 251 participantes venues de 64 départements et de 18 fédérations. C'est Jean-Claude Laroze, secrétaire confédéral responsable du secteur propagande, qui prononce la synthèse.

Les publications de l'année 1976 montrent qu'*Antoinette* affirme résolument la naissance d'une nouvelle militante, d'une nouvelle femme syndiquée, d'une nouvelle appréhension des rapports de classe, alors que le secteur féminin a tendance à prolonger une expression revendicative plus traditionnelle. Pourtant, l'année 1976 voit émerger une ère de confrontations au sein de l'appareil confédéral. Le bilan de l'impact du journal *Antoinette* à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur des instances cégétistes et les potentialités de l'année internationale, laissent percevoir des dissonances tangibles entre l'opinion du secteur féminin et celle du bureau confédéral exprimée par la voix de Georges Seguy.

C'est ainsi que dans le numéro de février intitulé « Femmes salariées à l'heure du bilan : changer notre vie », le secteur féminin fait le point des avancées permises par l'année internationale. Il en est ainsi des avancées des conceptions à propos du droit au travail des femmes, avec l'idée que la « conciliation de la vie professionnelle et familiale qui conduit en définitive à ne concevoir une activité professionnelle pour les mères que lorsque la fonction maternelle s'estompe » est

en recul¹¹⁴. Une loi pour l'égalité des salaires est votée en décembre 1972. Considérée en tant que résultat de la pression conjuguée des travailleuses et de l'opinion publique nationale et internationale, elle reste pourtant inappliquée, observe le secteur féminin. Enfin, un bilan chiffré traduit les avancées du mouvement féminin, essentiellement au sein des structures fédérales et interprofessionnelles de la CGT¹¹⁵.

PARTICIPATION DES FEMMES AUX CONGRES ET INSTANCES CONFEDERAUX					
Congres / dates	Les acteurs			Nombre de femmes élues	
	Nombres de délégués	Nombres de femmes	% de femmes	BC (1)	CE (2)
34 ^{ème} / juin 1963	1385	195	11	2	4/35
35 ^{ème} / mai 1965	1418	227	17	2	6/35
36 ^{ème} / juin 1967	1387	222	16	2	NC
37 ^{ème} / décembre 1968	1227	177	16	2	13/80
38 ^{ème} / avril 1972	1352	216	16	2	16/87
39 ^{ème} / juin 1975	1517	382	26	3/16	25/93
40 ^{ème} / décembre 1978	1534	325	21	3/16	25/93
41 ^{ème} / juin 1982	1767	389	22	3/16	28/124
42 ^{ème} / novembre 1985	978	238	25	3/16	30/117
43 ^{ème} / mai 1989	981	243	27	3/16	35/129
44 ^{ème} / janvier 1992	978	199	22	5/14	27/119

(1) Bureau confédéral. (2) Commission exécutive

De son côté, Georges Séguy résume plus abruptement le bilan de l'année internationale. Dans une allocution à une assemblée des travailleuses de la Région Parisienne, convoquée le 9 mars 1976, il déclare :

« A part quelques adaptations à la vie moderne d'une législation moyenâgeuse, les discours hypocrites et gratuits des élites du régime qui dirigent provisoirement les affaires du pays, les résultats de l'année internationale des femmes sont plutôt maigres sur le plan social : les discriminations subsistent, les succès sont le fait de la CGT qui s'honore d'avoir joué, sur le plan syndical, un rôle essentiel pour que les travailleuses prennent en mains la défense de leurs intérêts et fassent respecter leur dignité de femmes. La défense des revendications des travailleurs, c'est la mission première du syndicat, voilà pourquoi il est par excellence le lieu de rassemblement de tous les salariés. Nous appelons les travailleuses à rejeter les vieilles théories conservatrices entretenues par les patrons pour mieux exploiter le travail féminin, selon lesquelles le syndicat est l'affaire de quelques initiés, surtout masculins »¹¹⁶.

La réserve observée par le secrétaire général à propos de la décision de l'ONU de consacrer l'année 1975 à la femme semble paradoxale pour un syndicat s'affichant comme représentatif de la question féminine. Ce rejet signale la

¹¹⁴ *Le Peuple* n° 982, 1^{er} au 15 février 1976.

¹¹⁵ *Idem.*

¹¹⁶ *Le Peuple* n° 986, 1^{er} au 15 avril 1976.

persistance de deux problématiques. D'une part des impératifs internes agissent sur la position officiellement exprimée. Placé devant la situation prospective d'une activité non plus caractéristique d'un appoint aux visées globales d'une marche en avant de l'armée de réserve de la classe ouvrière, mais à l'inverse significative de l'émergence d'une identité féminine autonome, le bureau confédéral sclérose son appréciation.

D'autre part, le déficit d'attention des syndicalistes, notamment cégétistes, à l'égard des enjeux internationaux et européens, a sans doute privé le champ social d'un espace d'intervention potentiellement fructueux¹¹⁷. Théoriquement, les relations internationales reposent sur un nouveau paradigme dès cette époque. L'exclusivité des Etats-nations doit s'accommoder des interventions des organisations non gouvernementales de diverses mouvances internationales dont les organisations socio-politiques. Il en résulte que le paradigme transnational ajoute à son socle initial des enjeux sociaux et économiques. Du point de vue de l'élaboration des politiques publiques, les relations basées sur la compétition le sont aussi sur la coopération et la coordination. Les décisions gouvernementales se prennent dans des processus transnationaux et d'acteurs non gouvernementaux qui ont la capacité de peser via la mobilisation de l'opinion. L'année internationale de la femme résulte précisément d'un lobby international des femmes qui s'est conjugué avec le vote des représentants du tiers-monde. La promotion de la question féminine en 1975 s'est donc inscrite dans l'univers international en dehors des sphères d'influence classiques et classistes cégétistes, mais aussi du mouvement syndical.

En 1977, passant outre ces réserves, le secteur féminin s'emploiera à conforter sa démarche autonome de promotion de l'identité féminine au sein de la CGT. Loin de se distancer des militantes les plus déterminées, Christiane Gilles les gratifie du label de progressisme. « Il y a les plus conscientes qui posent des conditions nouvelles. Le contenu de l'activité de la CGT pose des questions nouvelles. Si cette activité n'envisage que les devoirs afférents à la maternité et aux charges familiales, son intérêt est de portée limitée... C'est la CGT qui peut faire de cette spécificité les deux volets indissociables d'un même combat de classe ».

Cette remarque introduit un concept inédit dans la stratégie syndicale : la mise en œuvre d'une théorie qui contredit foncièrement la revendication traditionnelle, synthèse de la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Christiane Gilles signale comme les plus conscientes les militantes qui posent les questions incidentes, brouillant ainsi l'icône de la dirigeante conforme aux schémas de l'historiographie syndicale. La secrétaire confédérale partage cette approche téméraire avec certaines secrétaires de fédération mais surtout d'unions départementales fraîchement promues. C'est Thérèse Poupon qui, dans *Le Peuple*, s'emploie à montrer dans la rubrique « Femmes salariées » que « le général, est aussi féminin et qu'il faut en finir avec la marginalisation de l'activité dite spécifique, car l'activité particularisée est l'activité elle-même ». En fait, le secteur féminin revendique la proportionnalité du pouvoir.

¹¹⁷ REINALDA (Bob), « Les femmes dans l'Union européenne », op.cit, page 319.

La tenue de la sixième conférence de la main d'œuvre féminine des 12 et 13 mai 1977, sobrement intitulée « Les femmes salariées d'aujourd'hui », va bouleverser le déroulement tacite du débat dans des proportions telles que le bureau confédéral hésitera plusieurs mois avant de se prononcer à son sujet¹¹⁸.

Après 1968, la CGT voire le syndicalisme dans son ensemble, n'ont pas eu la capacité de saisir et surtout d'exprimer le mouvement du salariat féminin et la nouvelle donne du militantisme. Il fallait retrouver la respiration du jardin syndical rassurant et familier. Pourtant, lorsque le questionnement non résolu a rebondi en 1977, l'institution a persisté à ignorer le rendez-vous cette fois en vertu d'échéances directement politiques. Il en est résulté qu'une déclaration tardivement publiée de la commission exécutive a enterré la sixième conférence, avant d'ouvrir la page nouvelle d'une actualité dominée par la problématique de l'avenir du programme commun. Durant l'année 1978, cette étape se traduira par la disparition quasi générale de la question femmes dans le journal officiel de la CGT.

Toutefois, la commission nationale n'accepte pas la programmation de son effacement. La déclaration de la commission exécutive n'est pas la fin de l'histoire. C'est ainsi que le secteur féminin s'emploie à situer son activité dans la perspective édictée à l'occasion du comité confédéral national des 6 et 7 décembre 1977 : « L'action indépendante de la CGT pour les changements et la priorité à l'action dans l'entreprise »¹¹⁹. Il s'agit d'une mise en sommeil du travail des commissions au bénéfice du retour proclamé au syndicalisme de terrain, sans doute pertinente, si elle n'était pas annexée à des considérations d'ordre politique. En 1978 l'ordre du jour des publications va être investi par des controverses d'un ordre plus global au sein desquelles le secteur féminin se trouvera plus ou moins l'otage d'enjeux stratégiques exogènes à son action autonome et spécifique.

Le 40^{ème} congrès, considéré comme la marque du renouveau de la CGT, deviendra la référence incontournable mais souvent ambivalente de la première partie des années 1980. Le fait que la référence au programme commun soit supplantée par un objectif de lutte pour le changement démocratique signale un changement de cap, lourd de confrontations. Sous l'intitulé « être à l'heure du 40^{ème} congrès » le secrétaire confédéral Gérard Alezard réprovoque le recentrage de la CFDT¹²⁰. En réponse, le secrétaire général rappelle que l'unité n'est pas une question de circonstance, c'est un principe. (Quelques mois plus tard, le discours de rentrée sera l'occasion pour Georges Seguy de qualifier d'indéfectible, l'attachement de la CGT à l'unité syndicale). C'est le secrétaire confédéral René Buhl qui prononce la synthèse des travaux, en insistant sur l'ouverture au pluralisme d'expression, et sur l'accueil de la diversité des catégories salariales. Ces nuances dans l'expression publique des leaders confédéraux montrent que l'unanimité ne fut pas la marque du 40^{ème} congrès.

Pour Madeleine Colin, il n'y a pas d'ambiguïté. Dans le rapport d'ouverture du congrès de Grenoble, Georges Seguy avait suggéré la constitution d'un comité national d'unité. Cette proposition, accueillie des plus favorablement par les

¹¹⁸ Voir chapitre « Conférences », page 89.

¹¹⁹ *Le Peuple* n° 1028, 1^{er} au 15 janvier 1978.

¹²⁰ *Le Peuple* n° 1060, 1^{er} au 15 mai 1979.

délégués, est renchérie par Henri Krasucki, qui propose de l'intégrer dans le document d'orientation final. Mais, poursuit Madeleine Colin, « cette décision avait été diversement appréciée par les dirigeants syndicalistes communistes -au parfum- de la nouvelle ligne politique du parti ». L'heure n'était plus à la célébration d'une stratégie unitaire. En quelques mois, le ballon d'essai tombe aux oubliettes et les militants qui ont tenté de l'appliquer dans les départements furent taxés d'opportunisme. Dans ce contexte, l'ère Seguy apparaît comme le continuum d'une relative autonomie syndicale initiée par Benoît Frachon, bien qu'elle n'ait pas bénéficié de la même bienveillance. C'est ainsi que lors du conseil national consacré à l'activité du parti dans les entreprises convoqué à l'automne 1979, le secrétaire général de la CGT s'efforce encore de faire prévaloir le maintien d'une stratégie unitaire dans le mouvement syndical, bien qu'il soit en butte à une contestation montante de l'appareil depuis le congrès de Grenoble¹²¹.

« C'est à partir de ce moment, déplore en effet Madeleine Colin, malgré sa réélection comme secrétaire général, qu'une véritable suspicion fut répandue dans la CGT sur ses actes et ses paroles ». Le temps des clans sévissait à nouveau. Certains collaborateurs et des dirigeants de fédérations prenaient le pas sur les membres du bureau confédéral. Une dyarchie va occuper le sommet. « Il existait une double direction, l'officielle représentée par le bureau confédéral, et une officieuse à partir du siège de la *Vie Ouvrière*, avec Henri Krasucki et quelques membres du bureau confédéral, cherchant à calquer la politique du parti sur le syndicat »¹²². Il régnait dans l'immeuble de la CGT une atmosphère pénible diront Christiane Gilles et Jean-Louis Moynot pour décrire l'ambiance à l'époque de leur démission publiée dans *Antoinette* en novembre 1981.

A partir de cette période, les décisions confédérales transmises dans *Le Peuple*, prennent des colorations incertaines. L'application des décisions du 40^{ème} congrès est sélective. L'orientation du retour prioritaire dans l'entreprise, prônée par Henri Krasucki lors du comité confédéral national de décembre 1978, si elle a été entendue, peine à se mettre en œuvre. Le secteur organisation s'impose à l'avant-scène. Les numéros du *Peuple* de l'année 1979 rendent compte, en effet, d'une profusion de rassemblements centralisés tels que les assises des élus et mandatés, précédées d'assises locales interprofessionnelles. Des assemblées regroupant les membres de l'UGICT, les jeunes, les retraités. Des conférences au sujet du handicap, de la recherche, des élections prud'homales, de l'enseignement. La succession pléthorique d'initiatives centralisées, si elle n'est pas instrumentalisée, a pour conséquence de mobiliser les capacités de fonctionnement des instances fédérales et interprofessionnelles, ainsi que le potentiel des forces militantes, rendues stériles sur le terrain.

L'année suivante porte la marque du retour d'un langage véhément, manifesté dans les effets rapportés du CCN des 23 et 24 janvier 1980 : « parler haut, agir vite et frapper fort ». Dans ce contexte viril, les unions locales sont convoquées en

¹²¹ Conseil national des 20 et 21 octobre 1979 : *l'activité du parti dans les entreprises*, pages 44 et 45. Georges SEGUY déclare : « La coalition gouvernementale et patronale se déchaîne contre le parti et la CGT. Il en est qui tentent d'opposer l'unité d'action CGT-CFDT à la stratégie du parti comme si l'unité d'action syndicale revendicative pouvait se comparer à une stratégie de lutte pour le pouvoir et la transformation de la société vers le socialisme ... »

¹²² COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page132.

vue de leur implication en faveur d'une popularisation programmatique partisane, éloignée du quotidien de l'entreprise. Plusieurs numéros du *Peuple* sont consacrés à l'énergie nucléaire, à la culture, au charbon énergie de l'avenir, ce qui aboutit à faire valoir les cohérences du programme de la CGT avec celui du parti communiste.

Si l'année 1979 fut marquée par une dispersion dans des activités annexes, l'année 1980 s'est investie dans une succession de convocations aboutissant à une désertification de la présence militante dans les entreprises.

L'année 1980 se conclut les 2 et 3 décembre 1980 par un comité confédéral national qui inscrit à son ordre du jour le renforcement en syndiqués. C'est au cours de cette instance bi-annuelle que Jacqueline Dhervilly-Lambert formalise son départ du bureau confédéral. Dans un discours consensuel intitulé « J'ai la CGT au cœur » elle laisse entrevoir l'existence de confrontations au sein du bureau confédéral. « Depuis mon entrée dans la vie militante, même si aujourd'hui, comme nous le disons, la situation conduit à interroger certains d'entre nous, j'ai la CGT au cœur. Je suis fière d'avoir eu l'honneur de participer (...) aux responsabilités de son bureau et de les avoir assumées. Je pense profondément que cet honneur, jamais je n'aurai à le démentir »¹²³. L'année 1981 s'ouvre sur la démission simultanée et silencieuse du secrétaire confédéral René Buhl.

Témoin d'une situation ambiguë, le secteur féminin occupe à nouveau le terrain dans une phase défensive. Sous le titre : « Pas de vie démocratique au syndicat sans les femmes », Chantal Rogerat use de la controverse : « Si *Antoinette* ne peut se substituer à aucun autre moyen de propagande, à l'inverse, aucun d'eux ne peut remplacer le journal féminin de la CGT »¹²⁴. Le début de l'année 1981 préfigure les remises en cause qui vont se développer au cours des mois futurs.

Cependant, l'heure est encore aux consignes de vigilance en vue de l'élection présidentielle¹²⁵. Alors qu'un repli dicté par l'existence d'une ambiance qualifiée d'anticommuniste anime le bureau confédéral, Michel Warcholack préconise de « faire le poids en faveur d'un changement incluant les revendications »¹²⁶. Une telle déclaration à usage d'initiés, est traduite sous la plume de Madeleine Colin comme le primat du système partisan sur l'essence syndicaliste: « Toutes les fédérations, toutes les unions départementales étaient maintenant dirigées par des communistes. Alors pourquoi se gêner ? La direction de la CGT, ou plus exactement les communistes de la CGT, se croyaient tout permis, y compris d'afficher la CGT comme soutien direct et total du PC, en faisant présider ès-qualité de grandes réunions électorales du parti à Vitry, à Rouen, à Toulouse par Georges Seguy, et Henri Krasucki ou en organisant le racolage, dans les fédérations de la CGT, de signatures de dirigeants syndicaux connus appelant à voter Georges Marchais. Un peu plus de discrétion aurait sans doute mieux aidé la CGT... »¹²⁷.

¹²³ *Le Peuple* n° 1096-1097, 1^{er} au 31 décembre 1980.

¹²⁴ *Le Peuple* n° 1098, 1^{er} au 15 janvier 1981.

¹²⁵ Le terme « vigilance » caractérise les silences de l'organisation, confrontée à des situations délicates.

¹²⁶ *Le Peuple* n° 1102, 1^{er} au 15 mars 1981.

¹²⁷ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 133.

Dans quelques semaines *Le Peuple* produira une déclaration du bureau confédéral d'un autre type concluant un cycle politique qui a ouvert l'espace du pouvoir à François Mitterrand : « une page est tournée, mais les travailleurs ne sauraient sous-estimer les manœuvres de division et de dispersion du patronat et de la droite qui chercheront à les frustrer du changement »¹²⁸. Lors du CCN des 7 et 8 juillet 1981, Henri Krasucki se place à l'avant-garde du vent nouveau. Il plaide pour une authentique victoire des travailleurs et du peuple. L'avenir est en marche, une nouvelle page va s'écrire, le renforcement des forces syndicales espéré, ne s'y inscrira pas.

S'il est patent que les fermetures d'entreprises industrielles ont été une cause majeure du déclin de l'influence syndicale, l'incidence négative créée par plusieurs années de guérilla interne n'est pas fortuite. L'image ouvrière de la CGT a repris du lustre, en dépit de l'irruption dans le panorama syndical de la composante féminine du salariat. L'impact de l'année internationale de 1975 a eu pour conséquence une modification des habitudes de fonctionnement du secteur confédéral féminin et de ses réseaux locaux. Aspirées par l'exigence d'une présence accentuée sur la scène publique, les commissions ou collectifs féminins, creuset d'un enracinement local, furent désertés. L'horizon d'un changement de personnel politique, qui a complété l'abandon du quotidien, a construit un ensemble aboutissant à démobiliser les énergies.

Durant cette période, les documents reflètent surtout la présence permanente et combative d'*Antoinette*. Elle demeure l'essentielle démonstration du lien avec les instances locales, d'entreprise en même temps qu'avec les instances de direction syndicale, par sa participation à des débats conflictuels. On peut augurer que c'est cette démarche volontaire et opiniâtre de l'équipe d'*Antoinette* qui a permis au journal de survivre près de dix ans au départ de son animatrice déterminante : Chantal Rogerat.

2. *Antoinette*, d'une mission éducative à une ambition formatrice

La militante qui prend les rênes du journal féminin de la CGT en août 1969, est une personnalité atypique du syndicalisme de la classe ouvrière. Cette promotion peut même illustrer l'apparition d'une alternative au contexte de la récente révision statutaire du 37^{ème} congrès.

2.1. Une animatrice atypique

Née en 1931, la nouvelle rédactrice en chef d'*Antoinette* n'est pas l'héritière naturelle des traditions ouvrières. Dans un témoignage recueilli en février 2000, elle conçoit ainsi le sens de son engagement¹²⁹ :

¹²⁸ *Le Peuple* n° 1106, 1^{er} au 15 mai 1981.

¹²⁹ Extraits du témoignage de Chantal ROGERAT, rédactrice en chef d'*Antoinette* de 1970 à 1982, du 12 février 2000, Annexe 20.

« Catholique, dans la mouvance des prêtres-ouvriers de la mission de France, fortement sensibilisée au drame de la guerre d'Algérie, je me situais dans l'axe de l'ouverture ouvrière et militante personnifiée par des intellectuels comme Teilhard de Chardin ».

Son entrée à l'usine résulte d'un choix et non d'un destin. Après une brève expérience chez l'éditeur Calmann-Lévy, elle quitte une fonction d'attachée à la direction littéraire, pour partager le sort des 750 ouvrières embauchées par l'entreprise Thomson dans le 13^{ème} arrondissement. Son immersion parmi le monde ouvrier est « dictée par un attrait pour l'expérience vécue par les prêtres-ouvriers : être parmi les plus pauvres ».

Sa rencontre avec la CGT trouve son origine dans les démarches engagées par le syndicat à l'occasion du 8 mars, journée consacrée aux femmes par le mouvement révolutionnaire international. Cette circonstance lui donne l'occasion de réagir contre les situations injustes que les ouvrières subissaient. L'absence de qualification, mais aussi la tendance de l'époque à leur attacher « une conception datant de Jules Simon. L'ambiance de l'usine était néfaste pour elles (pensait-on) on les considérait trop facilement comme des p... ».

Très rapidement, son militantisme actif et idéologiquement motivé attire l'attention des instances syndicales. En 1963, après avoir franchi les échelons locaux et régionaux du syndicat professionnel, elle intègre les instances fédérales de la métallurgie, dirigées alors par Jean Breteau. Elue membre de la commission administrative, puis du bureau fédéral, en qualité de responsable aux questions de la main d'œuvre féminine et des ETAM¹³⁰, elle accède au secrétariat fédéral en 1967. Elle le quittera pour exercer la responsabilité d'*Antoinette* deux années plus tard.

Son court passage à la fédération est vécu comme une expérience positive. La période se caractérise par la volonté d'ouvrir les instances syndicales au pluralisme des opinions dans le cadre de l'article 1^{er} des statuts en vigueur dans les années 1960¹³¹. En revanche, son engagement suscite des débats dans les milieux de la mission de France, du fait que l'accès dans les instances syndicales permanentes était, à cette période, en opposition à la perspective de l'immersion à la base des prêtres et des militants ouvriers.

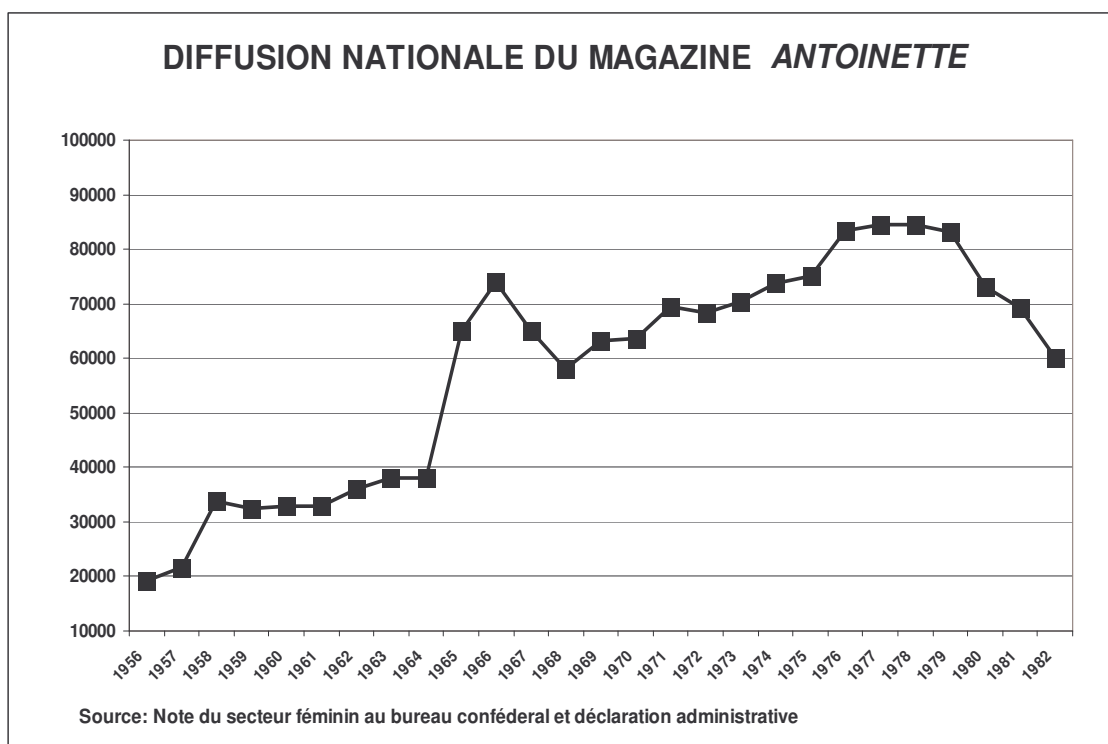
Elle accède à la responsabilité de rédactrice en chef, en répondant favorablement à une démarche de Madeleine Colin. Bien qu'alertée par l'émergence de la question féminine après les événements de 1968, son entrée à *Antoinette* ne se fait pas dans l'enthousiasme : « Je pensais entrer dans un secteur maternaliste, mais j'étais membre de la commission exécutive confédérale et j'ai accepté à condition d'avoir aussi une responsabilité confédérale de suivi de départements », prérogative généralement dévolue aux valeurs sûres de cette instance nationale.

¹³⁰ ETAM : Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise.

¹³¹ Article 1^{er} des statuts de la CGT : « La CGT regroupe les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. Sont considérés salariés, tous ceux qui vivent de leur travail sans exploiter autrui, quelle que soit leur fonction ». L'article a été modifié lors du 37^{ème} congrès de 1969.

Le caractère de ces réticences illustre la situation ambivalente que connaît *Antoinette* au sein de l'activité de la confédération. C'est sans enthousiasme que, stimulée par la détermination exercée par le secteur féminin, et l'influence personnelle de Madeleine Colin, par ailleurs membre des instances dirigeantes du PCF, la CGT intègre le magazine syndical féminin dans son activité. Mais il s'agit d'une particularité syndicale soumise aux aléas de contingences militantes fréquemment remise en question, et dépendante du contrôle plus ou moins rapproché d'un secrétaire confédéral chargé de l'organisation ou de la presse syndicale.

Or, après 1968, avec une série de chutes persistantes du nombre des exemplaires édités mensuellement, la diffusion était dans le rouge et la question de la survie d'*Antoinette* se posait, de fait. La contestation de 1968 avait atteint la rédaction : « Si je me souviens bien, il n'y avait plus que deux journalistes » indique Chantal Rogerat dans son témoignage de l'hiver 2000.



La courbe indique le nombre moyen d'exemplaires diffusés en postes fixes, annuellement entre 1955 et 1982. La diffusion des années suivantes n'a pu être communiquée par l'IHS. L'écart constaté entre les années 1965 et 1966 résulte de l'apparition du tirage communiqué à l'administration, les années précédentes comptabilisaient uniquement l'état d'une diffusion déterminée empiriquement

2.2. *Antoinette* : une équipe nouvelle, des objectifs nouveaux

Louissette Blanquart, la rédactrice précédente, s'était conformée à la mission confiée dès l'origine à Madeleine Colin : éduquer en distrayant et en s'inspirant, dans la forme, des revues généralement éditées pour les femmes.

« Le journal avait joué la carte culturelle. Moi j'ai joué la carte syndicale » déclare la nouvelle rédactrice en chef. Pour elle, en effet, il ne s'agit pas d'éduquer une

masse de salariées arriérées, mais d'admettre et d'intégrer les valeurs intrinsèques de la population féminine salariée dans le syndicat.

L'ouverture de cet espace n'est pas exempte de confrontations. Sa profession de foi percute directement les prééminences statutaires de 1969 « La position du bureau confédéral était d'en faire un journal de masse et de classe. Mais ça veut dire quoi ? Il faut s'entendre sur le contenu des termes ». La référence aux « principes du syndicalisme de masse et de classe qui dominent l'histoire du mouvement ouvrier » justifie la reproduction d'une rigueur théorique de tendance doctrinale. Or, celle-ci, restée figée dans les conditions historiques du 19^{ème} siècle, ne s'immerge pas dans les évolutions post-soixante-huit. C'est ainsi, par exemple, que la question de la force de travail, dans sa version marxiste d'origine, est envisagée en tant que phénomène intégrant le travailleur et sa famille, ce qui justifie la notion hier controversée et aujourd'hui désuète de « chef de famille ».

L'application du qualificatif « journal de masse de la CGT » induit une traduction pratique, consistant à mettre le primat de la notion de classe, à la portée d'une population considérée comme un agglomérat à éduquer progressivement. C'est sur ce principe que s'établit, entre autres, un rapport de supériorité de la *Vie Ouvrière* sur *Antoinette*, puisque les femmes sont considérées comme plus réticentes que les autres salariés au fait syndical, du fait d'un décalage de compréhension.

Chantal Rogerat sera la première dirigeante à développer une théorie alternative à la hiérarchisation sexuée de la conscience et de la communication syndicales. « *Antoinette* ne peut être considérée comme une concession à l'idéologie bourgeoise, nous irions sur le terrain de l'adversaire de classe rencontrer les petites habitudes dites féminines quitte à saupoudrer d'un esprit CGT l'ensemble des sujets traités. *Antoinette* n'est pas un ersatz cégétiste de la presse féminine. C'est une création originale dont la difficulté, l'audace est d'être justement totalement originale avec une expérience que de vingt ans. *Antoinette* se bat pour que les réalités vécues par les travailleuses changent, mais aussi pour qu'une autre conception de la femme morde davantage dans notre société, et pour que de cette lutte pour la reconnaissance du droit au travail, naisse une volonté plus affirmée de revendiquer un statut non discriminé de la femme.

Antoinette est un journal de classe. Elle a pour but de départ de contredire les journaux féminins conçus pour entériner l'image de la femme telle qu'elle est dans la société, toujours considérée comme femme-objet, vamp ou ménagère, et quand on tente de la voir en elle même c'est pour parler de l'éternel féminin. Dans ce contexte *Antoinette* s'adresse aux femmes salariées pour animer un débat de classe en ce qui concerne particulièrement le travail de la femme... son utilité doit apparaître pour ce qu'elle est, c'est-à-dire primordiale »¹³².

Ces propos sont explicites du message qu'a voulu transmettre le secteur féminin, de façon à ce que l'approche d'une féminisation raisonnée, soit porteuse de sens pour le syndicalisme.

¹³² *Le Peuple* n° 977, 1^{er} au 15 novembre 1977.

Madeleine Colin n'abandonnera la direction du journal qu'en 1975, c'est-à-dire six années après avoir créé les conditions d'une alternative éditoriale. Le départ de la directrice historique s'accompagne de l'entrée dans l'équipe de rédaction de Nathalie Colpin et de Slava Liszek¹³³. Madeleine Colin reconnaît dans la méthode inspirée par Chantal Rogerat, l'avènement d'une nouvelle dynamique, en vue d'un nouvel espoir¹³⁴. Avec la constitution d'une équipe éditoriale neuve, de 1969, date de son accession, à l'année 1982, où sera scellé son sort (et quelques années après le destin d'*Antoinette*), Chantal Rogerat, va s'employer à « jouer la carte syndicale » qui ne se s'inscrira pas en tous temps et à toute heure dans la voie tracée par le syndicalisme envisagé par une fraction déterminante des dirigeants de la CGT.

Une nouvelle page s'ouvre. Le contenu du journal devient la parole de femmes pionnières de leur époque. L'examen des numéros sortis de janvier 1968 à la prise de fonction de la nouvelle rédactrice et les numéros édités durant la première année de son mandat en restitue un panorama concluant. Les changements concernent les thèmes, mais aussi les conceptions. Cela se traduit dans le langage, la qualité des intervenants, mais surtout la méthode qui contredit la primauté de l'organisation sur l'acteur, du collectif sur l'individu.

La première étape de la parution du mensuel révélait le sens des préoccupations du secteur. Madeleine Colin veillait à assurer la prévalence de l'intégration de la population féminine salariée dans la stratégie syndicale. Le numéro de mars 1968 affichait dans son édito l'idée d'une profonde intégration. Durant ces années, on s'était employé à se confondre dans le confort de l'opinion moyenne en classe ouvrière. Jusqu'au dernier mois précédant le printemps 1968, la banalisation du travail de la femme était admise et encouragée, à condition qu'elle n'évacue pas la fonction maternelle.

A partir de 1970, *Antoinette* s'évade de la voie suivie depuis sa naissance en 1955. Les thèmes traités seront dorénavant radicalement innovants et souvent provocateurs. Il s'agit essentiellement de dossiers relatifs à la part de vie au travail des femmes et de la reconnaissance de leur diversité professionnelle, avec des reportages notamment sur les femmes cadres, la formation professionnelle. Lorsqu'elle aborde la sphère privée, *Antoinette* parle d'enfants, mais aussi de couple, de parentalité, de sexualité, d'avortement, avant d'aborder le viol et la prostitution.

Dès le mois de janvier 1970, elle déroge au conformisme des avant-congrès en donnant la parole directement aux femmes : « Que diriez-vous si vous étiez au congrès ? »¹³⁵ Les réponses souscrivent à une altérité qui transgresse le continuum des apologies traditionnelles. Les thèmes privilégiés ne s'efforcent plus de célébrer l'assimilation à la classe ouvrière. En revanche, ils s'emploient à promouvoir le panorama intuitif de 1968. *Antoinette* choisit de montrer que le

¹³³ Nathalie COLPIN est la fille de deux militants communistes : Jean COLPIN, en charge de l'extension du parti dans les entreprises, Françoise COLPIN, journaliste à l'*Humanité*. Nathalie COLPIN quitte la rédaction en 1979. Elle est remplacée par Monique MALFATTO. Slava LISZEK, journaliste de sensibilité féministe résistera à la vague de licenciements de 1982 et continuera de collaborer à la confection du journal sous la direction des équipes suivantes.

¹³⁴ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 153.

¹³⁵ *Antoinette* n° 71, janvier 1970.

monde salarié n'est pas uniforme. En l'occurrence les femmes ne tiennent pas obligatoirement à se fondre dans le modèle masculin de syndicat de classe et de masse. *Antoinette* imprime une autre logique, visant à affronter, puis à transformer les mentalités.

La nouvelle rédactrice conçoit son activité militante comme facteur de valorisation du salariat féminin en particulier dans une classe ouvrière où « elles ne pouvaient s'incarner que dans le modèle connu de la CGT, l'ouvrier syndiqué. Et l'ouvrier c'était le prestige de l'ouvrier professionnel de chez Renault, syndiqué, gagnant bien sa vie. En fin de compte pour être admise il fallait devenir un mec ». Par déduction ou projection, *Antoinette* contrarie les bases doctrinales du monde cégétiste. L'évolution des normes ne se traduit pas uniquement par l'apparition de nouveaux concepts. *Antoinette* bouscule aussi les méthodes. « Moi, dès le départ, j'ai pensé qu'un journal de masse devait partir de ce que disent les gens, mais qu'il fallait organiser la confrontation des opinions parce que c'est d'elle que naît l'action syndicale ». C'est là un mode de pensée contrariant la norme éducative et propagandiste dominant les quinze premières années du journal, en conformité avec une logique de système représentatif présent dans l'ensemble de la société.

Cependant, l'introduction d'une autre logique implique la mise en œuvre d'une méthode elle aussi étrangère aux traditions verticales de la hiérarchie syndicale : « C'est ce que je suis parvenue à faire progressivement car je n'ai pas dit, j'ai fait. Donc, pratiquement, à *Antoinette*, à mon époque, on a fait d'abord et on a soumis à la critique ensuite, en vue d'éventuelles modifications On jugeait sur pièces et non à priori... C'est cette méthode qui a permis une modification rapide de l'allure du journal, l'écriture et la promotion d'une revue qui ne prenait pas la presse féminine comme modèle. Concrètement, on ne réalisait pas les reportages comme à la *Vie Ouvrière*. A *Antoinette*, on reproduit la parole, on ne l'arrange pas, on l'accepte ». Cette conception sera à l'origine de la confrontation qui aboutira à l'éviction de l'animatrice du périodique, sur fond de changement du pouvoir politique déséquilibrant l'ensemble du système syndical.

Le choix des thèmes privilégiant l'éducation civique des femmes, l'ouverture d'autres portes que celles du syndicat, ne sont pas sans contrarier les sphères dirigeantes. La méthode, elle même étrangère à un système de direction où la pratique de l'entente préalable, de la confrontation de sommet, l'emporte sur la synthèse d'opinions diverses, va inscrire une autre tradition à la politique éditoriale. De l'été 1969 à l'automne 1982, date de l'éviction de Chantal Rogerat, le journal féminin de la CGT ne dérogera pas de la voie tracée par son animatrice.

Plusieurs incidences sont à l'origine de la durée de l'expérience. L'onde de choc de 1968 a sans doute facilité l'introduction de données jusqu'alors incidemment tolérées, telles que l'engagement du journal dans un domaine privé, encouragé par Madeleine Colin. Ensuite le souffle d'évasion accompagnant la stratégie du programme commun entraînant la CGT à promouvoir une image novatrice qui apparaîtra lors du 40^{ème} congrès, conjugué à l'indifférence condescendante de l'appareil dirigeant ont sans doute joué en faveur de la gestion autonome du journal¹³⁶. En 1972, les secrétaires confédéraux René Buhl et André Allamy, tous

¹³⁶ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 112.

deux proches du secrétaire général, entrent au directoire du magazine. Christiane Gilles les rejoint en qualité de directrice en 1975.

2.3. Une politique rédactionnelle, syndicale et plurielle

Un panorama des sujets explorés dans cette période donne une image choc de la mise à jour opérée. Les sujets perturbants sont abordés au même titre que les dossiers consensuels ou essentiellement revendicatifs. La revendication classiste glisse vers l'émancipation au sein de la société. La fin de la décennie connaît une succession d'articles rejoignant le politique, rapidement rattrapée par un courrier réprobateur.

L'année 1970 s'ouvre sur le dossier épineux intitulé « Les femmes et le syndicalisme ». Le numéro de mars pose la question de la frigidité. Avril met en évidence la compagne de Lénine. Le numéro de juillet qui titre « Sauver la nature pour sauver l'homme » présente une vision alternative au productivisme à l'honneur au sein de la centrale. En octobre, une enquête introduit la question toujours éludée du partage du travail ménager. A partir de 1972, l'actualité du journal accorde une place plus systématique aux thèmes relevant de l'identité féminine. Le rôle imparti à la mère devient le bien commun des parents. Le combat des féministes en faveur de l'IVG impose une prise en compte syndicale qui ne sera pas boudée à *Antoinette*. De janvier 1972 à décembre 1976, dix-huit numéros consacrent une part importante aux questions dites exclusivement féminines. Entre 1972 et 1978, la question de l'IVG sera présente 19 fois, la sexualité sera traitée à 7 reprises.

Corrélativement, les sujets revendicatifs régulièrement développés apparaissent comme le résultat d'un partage des domaines entre la secrétaire confédérale et la rédaction d'*Antoinette*. La question de l'égalité salariale occupe une place prépondérante à partir de 1972, année du vote de la loi par le parlement. Pendant trois ans, le sujet sera régulièrement évoqué, davantage semble-t-il pour énoncer des données descriptives que pour propager des données signifiantes de l'application du texte parlementaire¹³⁷. A partir de 1975, le thème du droit à l'emploi remplace, avec la même persévérance, celui de l'égalité des salaires.

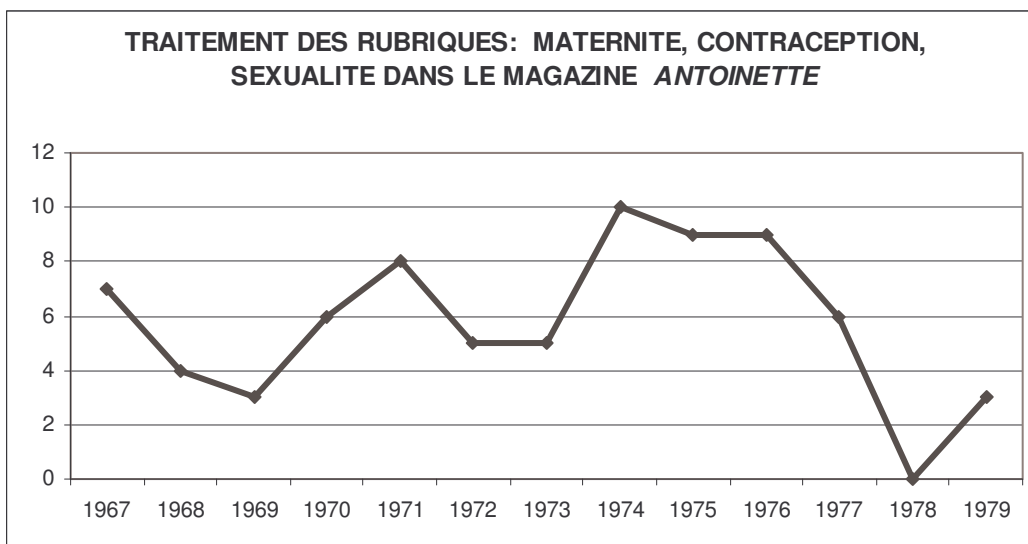
Avant 1975, la problématique de l'avortement ne fait pas l'objet des questions ouvertes à *Antoinette*. Mais on en parle à l'occasion. Le sujet est évoqué deux mois après le procès de Bobigny¹³⁸, sous couvert d'une déclaration de la secrétaire confédérale qui réussit à aborder le sujet sans qu'aucune position confédérale n'apparaisse. Le débat resurgira en 1979 à l'occasion de l'adoption définitive de la loi¹³⁹, donnant à *Antoinette* la faculté de se démarquer de la position toujours ambiguë du bureau confédéral, exprimée dans un éditorial de Christiane Gilles¹⁴⁰.

¹³⁷ *Antoinette* n° 109, novembre 1972, n° 110, janvier 1973, 125, janvier 1975, 137, février 1976.

¹³⁸ *Antoinette* n° 110, janvier 1973.

¹³⁹ *Antoinette* n° 178, novembre 1979.

¹⁴⁰ *Antoinette* n° 174, juin 1979.



La graduation de 1 à 12 correspond aux 12 numéros édités annuellement. Entre janvier 1967 et décembre 1979, Antoinette a consacré 72 articles à la rubrique : maternité, contraception, sexualité. 19 articles traitent de l'IVG et de la contraception, 29 sont consacrés à la maternité, 11 à la sexualité, 7 au couple ou au père. La priorité dans le temps se répartit ainsi : entre 1967 et 1971, la maternité apparaît 20 fois, l'IVG et la contraception sont traitées 5 fois. Entre 1972 et 1979, la rubrique IVG contraception figure dans 19 numéros, la sexualité est abordée à 7 reprises.

Une dernière étape de la guérilla d'indépendance du journal accompagne la fin de la décennie. En janvier 1977, la rédaction annonce une modification de la politique éditoriale et rédactionnelle. Le mensuel se présentera dorénavant dans un schéma de trois séquences. L'une, consacrée à l'actualité, traitera des rubriques syndicale, une seconde sera occupée par l'espace culturel désigné par la formule « temps libre »; l'espace juridique, arts d'agrément, cuisine fera partie d'une troisième séquence intitulée « vie quotidienne ». Les transformations opérées n'apparaissent pas essentielles, à l'exception de l'introduction d'une rubrique culturelle qui va permettre l'extension des sujets féminisants en formalisant la régularité du traitement des problèmes de société, source de controverses dans l'appareil syndical.

Le numéro de janvier, ouvre l'année 1977 sur le thème de la syndicalisation avec en couverture une interrogation « Me syndiquer, moi ? » assortie d'un traitement différencié de l'arbitraire d'une campagne de syndicalisation visant trois millions d'adhérents. L'éditorial signé Christiane Gilles expose les raisons de se syndiquer en même temps qu'un article signé Chantal Rogerat met en évidence les obstacles d'ordre culturel visant à la contestation du modèle. « Il faut parler comme des hommes » rapportent quelques militantes.

En avril, une enquête signée Slava Liszek, axée sur les aspects culturels et pratiques du militantisme au féminin, participe de l'annonce de la sixième conférence sous l'intitulé « Quand les femmes se mêlent de ce qui les regardent », formule annonciatrice d'une conférence atypique des précédentes. Dans son éditorial du mois de mai, Christiane Gilles déroge au dogme d'assimilation aux valeurs globales. Elle écrit : « S'il est nécessaire que les travailleurs et travailleuses combattent ensemble pour leurs intérêts communs, il

est aussi important que les revendications et aspirations propres aux femmes trouvent leur place dans cette lutte commune ». Le numéro suivant justifie les interventions contestataires de la conférence de Nanterre : « Non, il ne s'agit pas d'agressivité, mais d'une fermeté annonçant une prise en compte réaliste de la mixité dans la CGT ». Il s'agit en fait du label d'opportunité couronnant une démarche nouvelle dans le quotidien du secteur féminin.

De 1977 à 1982, à peine ébranlée par les réactions d'hostilité de l'appareil, *Antoinette* persiste dans une politique éditoriale de remise en question des mentalités, à propos de sujets explosifs et généralement exclus du discours syndical. Le viol, la sexualité après cinquante ans, la femme célibataire, la féminité, la frigidité, la colère des femmes battues, la pornographie, la prostitution, l'amour pendant la grossesse, le rendez-vous chez l'andrologue, se succèdent au fil des parutions. On trouvera aussi des sujets polémiques prolongeant les interventions prononcées lors de la sixième conférence. Il en est ainsi du numéro d'avril 1978, qui dénonce le vocabulaire douteux dans le syndicat à l'occasion de l'entrée du mot « sexisme » dans le dictionnaire. Le numéro de mai ironise sur l'iconographie de la fête des mères.

Dans une nouvelle rubrique intitulée « Humeur », Chantal Rogerat conteste l'interruption des réunions syndicales pour raison de match de foot. En septembre 1978 est publié un dossier titré « Pourquoi on se marie ? » qui sera l'objet d'une vague de réactions hostiles dans le courrier¹⁴¹.

De son côté, Christiane Gilles renoue le dialogue avec les paroles de la sixième conférence. Dans un éditorial intitulé « Ne pas se laisser oublier », elle s'emploie à démystifier l'argument de la conciliation de l'activité professionnelle et familiale à la charge exclusive des femmes car, poursuit-elle, « cela sert de base à la remise en cause du droit au travail ». Cette nouvelle façon de traiter les sujets aboutit au questionnement sur les revendications traditionnelles de la CGT, telles que le refus du travail de nuit pour les femmes ou le partage du travail, ce qui relativise le principe de discrimination positive, base de l'activité spécifique de la CGT à l'égard des salariées.

2.4. *Antoinette* contribue au débat politique

A l'occasion du 40^{ème} congrès, *Antoinette* communique les résultats d'une enquête dans laquelle il apparaît que 50% des sondées considèrent l'interdiction du travail de nuit pour les femmes comme discriminatoire¹⁴². L'éditorial qui paraît dans le dernier numéro de l'année 1978 éclaire la pensée de Christiane Gilles sur le sujet : « les contraintes de l'organisation du travail recevront des solutions dans la mesure où elles seront valables pour tous, sans distinction de sexe et non de celles qui enferment les femmes dans le rôle familial au détriment de tout autre »¹⁴³.

¹⁴¹ *Antoinette* n° 165, septembre 1978.

¹⁴² *Antoinette* n° 167, novembre 1978.

¹⁴³ *Antoinette* n° 168, décembre 1979.

Ces particularités dans le panorama syndical de la CGT indiquent qu'*Antoinette* et le secteur féminin, entrent de manière autonome dans les débats qui agitent les partis de gauche. A partir de 1977, les prises de position, dans le paysage politique, deviennent systématiques, alors que la centrale de la rue Lafayette tente de rétablir une priorité revendicative et de syndicalisation pour des raisons stratégiques de distanciation vis-à-vis de la voie programmatique d'accès au pouvoir politique. Les secrétaires confédéraux, qui considèrent que l'emblème du féminisme a revêtu des attributs d'ordre politique, s'inspirent de certaines étapes du parcours. Un parcours d'ailleurs inspiré par la partialité de l'appareil..

A partir de 1977, aspirée par le calendrier des échéances électorales, *Antoinette* s'invite plus systématiquement dans la sphère du débat politique, sans illustrer fidèlement le discours confédéral. Le numéro d'avril 1977 constate les difficultés d'application de la loi Veil, à l'occasion d'un entretien avec un praticien, qui dénombre la défaillance de neuf chefs de service sur dix, refusant de pratiquer l'IVG, au nom de la clause de conscience. Le numéro d'octobre interroge Robert Badinter à propos du dossier de la peine de mort. L'année suivante, l'enquête du mois de février intitulée « Quand les femmes parlent de politique », précède un article déclinant l'écologie comme une nouvelle logique. Le numéro de mars 1978 qui présente un éditorial de Christiane Gilles sous le titre « Tout peut changer si... » précise le sens de la contribution du collectif confédéral aux enjeux d'ordre politique précédant la convocation du 40^{ème} congrès. Elle prédit : « La réalisation des objectifs du programme commun n'est peut être pas une condition suffisante, mais c'est une condition indispensable pour que la vie des travailleuses change vraiment »¹⁴⁴.

En revanche, l'année 1980 consacre moins de place à la politique dans une actualité souvent marquée par la réactivité sociale à une dégradation du tissu économique. En septembre, une intervention des forces de l'ordre à la maison du peuple de Nancy est rapportée dans *Antoinette* accompagnée d'un cliché de Marie-Anne Cunin¹⁴⁵. La veine des thèmes politiques reprendra son cours au trimestre précédant l'échéance électorale de mai 1981, au moyen d'un article ou un dossier par numéro. Durant cette période agitée et confuse, *Antoinette*, comme le secteur féminin ont joué la carte de l'ouverture du 40^{ème} congrès, ce qui leur a permis d'aborder avec aisance le printemps 1981. La déclaration de Georges Seguy entre les deux tours de l'élection présidentielle, s'inscrit logiquement en prolongement des prises de positions antérieures à *Antoinette*.

« Quelle sera la position de la CGT au deuxième tour ? Rien n'est joué, tout est possible, Giscard peut être battu. La CGT fera tout pour qu'il le soit, non pour changer d'homme, mais pour changer de politique, et que l'alternative réputée de centre gauche, qui pourrait n'être qu'un camouflage de l'alliance avec la droite, soit battue en brèche. Pour que le rassemblement populaire qui prend forme se prolonge dans l'union de la gauche et aboutisse à un gouvernement au sein duquel socialistes et communistes à égalité de droits et de devoirs, répondront aux aspirations des travailleurs dans l'optique du programme de la CGT »¹⁴⁶.

¹⁴⁴ *Antoinette* n° 160, mars 1978.

¹⁴⁵ Marie-Anne CUNIN, secrétaire de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle de 1976 à 1984.

¹⁴⁶ *Le Peuple*, 15 au 31 mai 1981.

En juillet-août 1981, l'éditorial joue la carte du prolongement syndical de la victoire électorale de la gauche en appelant la CGT à s'enrichir de centaines de milliers de nouvelles et nouveaux adhérents. Mais durant des années, la CGT s'est construite dans une culture protestataire. De ce fait, elle peine à exploiter les possibilités de la nouvelle situation. En juillet 1981, *Antoinette* relate une entrevue avec Madame Roudy, nouvellement désignée ministre à la condition féminine. Ayant abordé la question toujours en suspens de l'application de l'égalité salariale en dépit de la loi de 1972, la ministre suggère la saisine de la cour européenne suite à l'échec en appel de la victoire obtenue aux prud'hommes par les femmes salariées d'Essilor. Témoignant sur les causes du déclin des collectifs féminins, Marie-Thérèse Gonord développe la tendance en cours à la centrale de Montreuil à l'époque. « Je pense qu'on a payé le discours socialiste. Pour Yvette Roudy, l'égalité est arrivée. Pourtant, elle a été à l'origine d'une loi sur l'égalité professionnelle qui a été extrêmement difficile à utiliser de façon efficace. Mais cela ne l'a pas empêchée de continuer à défendre que seul le pouvoir politique restait à conquérir...Ce discours-là a fini par rentrer dans les têtes... »¹⁴⁷. Elle conclut « L'égalité professionnelle, c'est compliqué et puis, notre culture n'est pas sur les papiers ». La réplique est significative des équivoques intervenues entre les espérances populaires, et l'espace d'intervention de la classe politique.

La CGT ne s'enrichira pas de milliers de nouvelles et nouveaux adhérents. Six mois après l'avènement d'un président de gauche, La CGT solde ses comptes : Christiane Gilles et Jean Louis Moynot démissionnent du bureau confédéral. *Antoinette* publie leur déclaration. Elle figurera dans le numéro du mois de novembre¹⁴⁸. Moins d'un an plus tard, Chantal Rogerat est évincée d'*Antoinette*, dans la phase préparatoire du 41^{ème} congrès qui annonce la fin d'un cycle. Ce licenciement pour faute grave constitue l'épilogue fâcheux d'une tentative visant à faire cohabiter le syndicat de classe et de masse avec les principes humanistes de l'identité féminine. Paradoxe que la génération suivante aura pour charge de gérer.

Mais l'expérience a perduré dix ans. Parfois dans un climat de bienveillante inattention, parfois dans la contestation larvée ou virulente, ainsi que le montrent la réactivité de la rédaction aux critiques et aux sous-entendus, ainsi que l'évolution de la rubrique courrier.

Jusqu'à la fin des années 1960, *Antoinette* fut tolérée parce qu'elle permettait à la direction confédérale d'élargir son champ d'intervention. Mais la hiérarchisation établie au cours du 37^{ème} congrès de 1969, en faveur de la *Vie Ouvrière* et de l'orthodoxie de sa direction, devient opérante et le débat s'expose entre tendances d'appareil.

Le dialogue de la rédaction d'*Antoinette*, au sein des instances syndicales, prend une tournure moins consensuelle. En 1973 déjà, dans un article paru dans *Le Peuple*, la rédactrice avait tenté de féminiser la conférence des grandes entreprises, décidée par les instances confédérales quelques mois auparavant : « Il est manifeste que dans ces grandes entreprises, un certain nombre sont de grosses concentrations féminines, faiblement organisées, voire inorganisées.

¹⁴⁷ Marie-Thérèse GONORD, collaboratrice au bureau confédéral, témoignage, annexe n° 21.

¹⁴⁸ *Antoinette* n° 200, novembre 1981.

Serait-ce impensable, dans ce cas, d'utiliser *Antoinette* comme antidote ? Pas seulement *Antoinette*, mais aussi et d'abord *Antoinette* ?»

En 1975, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du magazine Chantal Rogerat réactive le débat au moment même où André Allamy, secrétaire confédéral chargé de la promotion des cadres syndicaux, signe une démonstration qui tend à marginaliser la méthode spécifique : « Il faut bousculer certaines conceptions ... d'abord le fait que, trop souvent, les militantes se voient confier la responsabilité du travail en direction des femmes ! Seraient-elles incapables d'accéder à d'autres responsabilités ? »¹⁴⁹.

« Dans ce domaine, il est bon de se mettre à l'heure » rétorque *Antoinette*. Il faut commencer par faire un sort aux idées toutes faites. C'est ainsi que la question du salariat féminin n'a pas à être catégorisée comme un ersatz de la lutte des classes. « *Antoinette* n'est pas une concession aux petites habitudes féminines. Oui il y a infériorisation de la femme et non infériorité comme on l'entend trop souvent en tous lieux, même à la CGT dans les propos d'éminents responsables »¹⁵⁰.

A l'approche de l'échéance électorale de 1981, le débat s'amplifie. En 1980, *Antoinette* atteint vingt-cinq années d'existence, *Le Peuple* accorde trois pages à un bilan des plus élogieux. Mais... il est tiré par l'animatrice du journal. L'article intitulé « Vingt-cinq années de lutte » débute par une citation du 40^{ème} congrès et poursuit en évoquant une audience soumise aux aléas de divergences internes. « *Antoinette* ne perd pas plus de lectrices en 1980 qu'en 1975. Par contre, le nombre de nouvelles lectrices est nettement inférieur : dans le passé les pertes étaient plus que compensées par des lectrices gagnées. Aujourd'hui, le renouvellement n'est plus assuré : on perd des postes mais on en gagne peu. Pourtant, le journal a pris du poids syndical, passant d'un tiers à la moitié du contenu consacré aux questions syndicales »¹⁵¹.

En automne 1980, l'ordre du jour ne se limite pas à des débats conflictuels au sein des instances confédérales. Le collectif féminin du Rhône se trouve également confronté aux suspicions des dirigeants de l'union départementale. Le collectif, ayant envisagé de promouvoir le vingt-cinquième anniversaire d'*Antoinette*, se heurte à l'inertie et aux mystifications des décideurs. « Ils ont commencé par ne pas trouver de salle assez grande. On n'a même pas pu savoir quel budget on allait avoir, et quand j'ai demandé une avance, on m'a dit qu'on fournirait le matériel, si bien qu'on en est à attendre les feuilles de papier dessin, les gommes et les crayons pour préparer les panneaux... on a dû se cotiser»¹⁵².

Simultanément, un éloge restrictif du bureau confédéral laisse présager une destinée contingente au mensuel. Il salue l'anniversaire en soulignant sobrement l'opportunité d'affirmer l'originalité du journal féminin de la CGT, son utilité syndicale dans une période où le rôle des femmes est sur le devant de la scène

¹⁴⁹ *Le Peuple* n° 957, 1^{er} au 15 janvier 1975.

¹⁵⁰ COLIN (Madeleine), *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, op.cit, Préface de Henri KRASUCKI page 7.

¹⁵¹ *Antoinette* n° 190, décembre 1980.

¹⁵² Journal personnel de Georgette VACHER, secrétaire du collectif féminin du Rhône, archivé à l'Union Locale de Longwy.

sociale et politique. En 1975, le directeur de la *Vie Ouvrière* louait les qualités éminentes de Madeleine Colin pour avoir su tenir le cap dans la période de la guerre froide et invitait ses héritières à suivre l'exemple d'une dirigeante qui défendait les femmes non pas contre ses collègues, mais avec eux¹⁵³. L'anniversaire de 1980 signale la parenthèse contingente de l'image féminine de la CGT. La fin de la guerre froide, et l'émergence de la parole féminine annoncent l'inutilité d'une spécificité. En revanche, c'est en sa qualité de secrétaire général que Georges Seguy arbitre en faveur d'*Antoinette* : « (elle) continue sous la responsabilité du bureau confédéral à exprimer, dans son domaine, tous les aspects de nos activités, de nos orientations, des aspirations des travailleuses, dont la participation à la vie syndicale, aux luttes sociales, traduit, nous l'avons dit lors du 40^{ème} congrès et nous le maintenons, l'un des grands phénomènes sociaux de notre temps »¹⁵⁴. Le commentaire du secrétaire général se présente comme une réponse aux confrontations d'influences qui agitent depuis plusieurs mois le bureau confédéral et dont *Antoinette* n'est que l'un des enjeux. La rubrique courrier va suivre ou précéder mais toujours amplifier l'impact des désaccords.

2.5. La contestation exprimée dans la rubrique courrier

La contestation atteint la rédaction d'*Antoinette*, au lendemain de la conférence de 1977. Pour l'étape qui nous intéresse ici, les réticences ou les réactions d'hostilité sont modestes au regard des louanges et motifs de satisfaction. Ce qui n'exclut pas l'observation d'évolutions suivant les périodes et dans les dernières années des accélérations significatives d'hostilité.

L'ordre chronologique invite à associer la fréquence des différends au déploiement de l'emprise du secteur organisation, déjà observé par plusieurs personnalités confédérales, notamment après 1975. Les étapes de la mise au pas d'*Antoinette* sont repérables dès le prologue de la sixième conférence où se développe la systématisation des réactions hostiles. Une vingtaine de courriers réprobateurs se succèdent ainsi en moins de quatre ans entre 1977 et 1981. Deux cibles sont visées. Le lectorat contestataire est, en premier lieu, inspiré par des réactions d'ordre politique. Une seconde séquence a pour objet la démarche culturelle du magazine, cherchant à relativiser l'icône féminine de la mère, travailleuse et épouse modèle, au profit de la femme libre, égale et indépendante.

Dans la première partie, les réactions émergent dès le mois suivant la sixième conférence dans le courrier d'une lectrice contestant la rubrique questions d'actualité dans un journal féminin, au prétexte qu'« il y a *l'huma* et la *VO* pour cela ». A deux mois de l'élection présidentielle, un anonyme déplore l'inadaptation des critiques du magazine au sujet de la qualification de la politique gouvernementale, car celles-ci « aboutissent à l'inverse de ce que veut promouvoir la CGT pour l'élévation de la conscience des travailleurs ». Il est relayé par un lecteur d'Aubervilliers qui trouve qu'*Antoinette* ne relève pas les attaques anticommunistes. Après mai 1981, les critiques se poursuivent

¹⁵³ COLIN (Madeleine), *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, op.cit., page 12.

¹⁵⁴ *Antoinette* n° 200, novembre 1981.

notamment en juin et septembre, montrant qu'il ne s'agit pas essentiellement d'un phénomène contingent à un cycle de surchauffe électoral.

Cependant, le lectorat, sans doute insuffisamment familier de la controverse politique, ou peu rompu aux subtilités partisans des secteurs concurrents, délaisse ce chapitre au profit de la dimension culturelle, beaucoup plus signifiante. Dès la fin de l'année 1978, un courrier de M. Digouin en provenance de Saône-et-Loire, fait part de son désamour face à des reportages qualifiés d'indécents. En moins de deux ans, une dizaine de courriers manifestent une opposition de plus en plus véhémente au contenu rédactionnel. Une lectrice parisienne s'insurge contre les MLF¹⁵⁵ de la CGT qui « font déborder le vase », au moment où une employée de commerce de Limoges réproouve fermement un article sur les prostituées paru en mars 1982.

Certes la rubrique courrier n'est pas uniquement créée pour accueillir des louanges. Mais à partir de 1978, on assiste également à une succession de suppressions de postes insolite. Une diffuseuse d'Istres dans les Bouches-du-Rhône signale que son principal poste a disparu car les militantes ont cessé de la diffuser. Une lectrice d'Épernay explique que le magazine est refusé car il est trop politisé. En février 1982, l'auteur du courrier déplore la passivité de l'union départementale du Val-de-Marne. La remarque rapportée par Thérèse Poupon déplorant le jeu occulte du secteur organisation à l'issue de la sixième conférence, trouve ici tout son sens¹⁵⁶. « La lutte des classes n'a rien à voir avec les dérives féministes » cette réplique lapidaire de Michel Warcholack n'est pas un simple slogan, mais l'emblème d'une dérive classiste, diligentée par un troisième homme placé sur les rails du pouvoir syndical¹⁵⁷. Les conséquences de ce retournement trouvent leur traduction immédiate dans la diffusion¹⁵⁸. L'instruction du procès d'*Antoinette* est commencée.

Chantal Rogerat avait réussi à porter le magazine au score de 85000 exemplaires. Il poursuivra un itinéraire plus ou moins chaotique jusqu'en 1988 qui écrira le mot fin. L'équipe porteuse de la culture du syndicat de classe et de masse va rencontrer de grandes difficultés pour maintenir la performance des aînées à valoriser la défense de la condition des femmes au travail. Les démarches qualifiées de féministes des années 1970 ont pu se ressourcer dans trois moments forts que furent les quatrième, cinquième et sixième conférences.

3. Les conférences

La décennie 1970 s'ouvre sur un cycle de trois rencontres nationales. Les quatrième, cinquième et sixième conférences se succèdent en crescendo sur le parcours de l'émancipation et de l'identité féminine.

¹⁵⁵ MLF : Mouvement de Libéralisation de la Femme.

¹⁵⁶ Contribution de Thérèse POUPON au colloque de l'IHS des 2 et 3 décembre 1999, Annexe 19.

¹⁵⁷ LABBE (Dominique), DERVILLE (Jacques), *La syndicalisation en France depuis 1945, Entretien avec André ALLAMY*, op.cit.

¹⁵⁸ Le graphique de la diffusion d'*Antoinette* page 69 établit le début de la chute au lendemain de 1978, se soldant par une déperdition de 84000 à 60000 exemplaires en 1982.

Débordant les offres uniformes, la conférence de 1970 manifeste une audace nouvelle à imposer une image de femme. La cinquième conférence est lourde des quiproquos intervenus entre l'influence de la deuxième vague du féminisme et l'univers cégétiste. Parmi les militantes, deux tendances commencent à se dessiner, sans toutefois s'affronter. En 1977, la sixième conférence fera exploser les aspirations canalisées et contraintes, qui ont erré durant plusieurs années.

3.1. La quatrième conférence (1970, Issy les Moulineaux) : Emergence de contestations

Lorsque la quatrième conférence est organisée les 26 et 27 novembre 1970 à Issy-les-Moulineaux. Plusieurs innovations majeures montrent l'effet de rupture drainé par la proximité du mouvement de mai-juin 1968.

C'est la première fois que *Le Peuple*, qui ouvre l'année 1972, consacre un numéro spécial sous l'intitulé « La travailleuse, ses luttes, ses succès, ses espoirs » à un type de rencontre para-statutaire devenue symbolique d'une nouvelle approche syndicale. Localement, la conférence est préparée par une équipe de femmes au sein d'un collectif départemental devenu opérationnel. C'est ainsi que *le Réveil Ouvrier* réserve une double page à la préparation de la conférence, ainsi qu'un exposé de la parole des déléguées du département à son issue. Relayée dans plusieurs entreprises, l'avis des salariées est sollicité, ainsi que l'indique une enquête réalisée à la CAF de Nancy. L'ensemble de ces facteurs trouve son origine dans les mutations du comportement post-soixante-huit en province. La quatrième conférence va ainsi afficher l'appropriation par les femmes de leur défense au sein du syndicat, ainsi que l'émergence de confrontations dans le quotidien des organisations confédérées.

Les effets de ces événements manifestent conjointement des ouvertures et des régressions. Le programme revendicatif exprime les paradoxes. « La femme égale à l'homme dans toute la vie sociale, rémunérée de la même façon, ayant accès aux mêmes métiers, est devenue une idée force ». Cette formule du préambule présenté par la secrétaire confédérale Christiane Gilles, se conjugue au primat du double rôle : « Selon nous, elle (l'égalité) ne peut se concevoir, sous peine de tomber dans une perception étroite féministe de l'égalité, sans tenir compte du rôle social que les mères de famille qui travaillent accomplissent dans les conditions actuelles, au prix d'une fatigue physique et nerveuse excessive, et qui doit leur donner des droits particuliers ». En conséquence, le secteur féminin des années 1970 réclame des dispositions équitables, telles que l'attribution de jours payés par l'employeur pour soigner un enfant malade, ainsi que des congés supplémentaires pour les mères de famille.

L'évocation du partage des tâches ménagères, présent lors de la conférence précédente, cède la place à l'instauration « d'équipements collectifs et de personnel spécialisé dans les travaux ménagers ainsi que cela commence à être pratiqué dans certains pays socialistes »¹⁵⁹. Conséquence aboutie des ajustements du 37^{ème} congrès confédéral, le refuge au sein de conceptions

¹⁵⁹ *Le Peuple* n° 859, 26 au 31 décembre 1970.

maternalistes devient atypique à une époque où le mouvement émancipateur s'engage dans la voie d'une appropriation des réalités familiales par le couple. La tendance est confirmée par la conclusion que Georges Seguy prononce à l'issue de la conférence.

«Le printemps 1968 a décidément précipité bien des choses chez nous. On comprend à quel point la prise de conscience qui conduit les travailleuses à s'intéresser au syndicalisme suscite l'inquiétude des mouvements patronaux et gouvernementaux. Il en résulte que des tentatives d'opposer aux réactions féminines contre l'injustice sociale, la division artificielle de la domination de l'homme, les histoires de conflit de génération comme celles de colonialisme masculin, sont des inventions destinées à escamoter les réalités de classe, à tromper les travailleurs, à entretenir la division. A ces balivernes, la CGT oppose la solidarité de la classe ouvrière face à celle des capitalistes ». L'époque est à l'assimilation de l'héritage de 1968 aux sources doctrinales et statutaires du 37^{ème} congrès.

Après 1968, les mutations sociales empruntent un chemin semé d'écueils et de contradictions. A l'aube de cette décennie, la prise en compte des mutations par la CGT échoue face à la complexité des enjeux. La quatrième conférence est convoquée à une des époques charnières du mouvement social. La tendance de toute formation instituée est de niveler les manifestations d'une autonomie et d'une identité susceptibles d'ébranler les dogmes et les structures. A quelques mois du procès de Bobigny, la conférence tend à camper sur des certitudes doctrinaires. La sourde évolution des mœurs et des mentalités, renvoyée dans la panoplie des artifices de la bourgeoisie, explosera pourtant, avant la fin de la décennie. La sixième conférence traduira vigoureusement, mais à retardement, l'éclosion d'une féminisation ayant franchi les barrages de construits, légués dès l'aube du vingtième siècle.

L'apport de 1968 reste pourtant prééminent lorsqu'il s'agit du phénomène indéniable de l'appropriation par les femmes de leurs responsabilités sociales. Quelques voix ont d'ailleurs tenté d'illustrer l'avenir au sein de cette conférence. Celle qui fait ses premiers pas en qualité de rédactrice en chef à *Antoinette* remarque : « Il y a effectivement quelque chose de nouveau dans le sens que les femmes attachent à leur rôle, dans le sentiment plus fort qu'elles ont de l'inégalité qui les frappe, dans leur aspiration à voir leur condition changer dans leur recherche de solution ».

Dans ce contexte *Antoinette* est qualifiée de révélateur de la condition féminine. Chantal Rogerat annonce que l'intérêt du journal a réussi à franchir les bornes de l'organisation syndicale. « Notre magazine peut intéresser des femmes de milieux et professions fort divers... Et c'est bien notre but... » Mais est-ce aussi celui des appareils syndicaux ? Certaines s'emploient à sortir la problématique « femmes » du modèle ouvrier en même temps que d'autres s'efforcent de faire prévaloir les principes fondateurs du syndicalisme de la classe ouvrière. Ainsi commence à germer ce qui deviendra la rupture avant même l'épuisement de la décennie 1970.

Pour le secrétaire chargé de la promotion des cadres syndicaux, le panorama relevé à la quatrième conférence présente l'image « d'un entonnoir renversé : les

femmes se font plus rares au fur et à mesure que l'on gravit la hiérarchie des responsabilités »¹⁶⁰. A l'appui de la démonstration, le résultat d'une enquête réalisée au sein d'une fédération montre qu'à partir de 56% de femmes syndiquées sur un échantillon de 3165 salariés, la proportion féminine tombe à 40% des élus du personnel et à 30% des secrétaires de syndicat. Le secrétaire André Allamy reconnaît, dans le phénomène, une tendance à des exigences standard persistant au sein de l'appareil syndical des années 1969/1970.

Les syndicats de Meurthe-et-Moselle ont constitué une délégation de 34 mandatés dont 26 femmes pour représenter le département. Les impressions qu'elles ont communiquées au *Réveil Ouvrier*, rejoignent les discours confédéraux quant aux conséquences de 1968. Mais elles ont aussi relaté les difficultés inhérentes au « colonialisme masculin ». Leurs paroles sont prononcées au cours d'une séance préparatoire à la conférence où elles ne se sont pas limitées à égrener les litanies du bréviaire syndical.

La commission départementale organise une table ronde le vendredi 30 octobre 1970 à Nancy. *Le Réveil Ouvrier*, qui relate la rencontre, fait valoir certaines critiques¹⁶¹. Plusieurs représentantes des entreprises se plaignent, en effet, du désintérêt rencontré dans les organisations syndicales. « Les hommes réagissent peu devant l'écrasement des travailleuses... Qu'elles se débrouillent leur salaire, c'est après tout un salaire d'appoint... » Tels sont les constats observés aux Lampes de Pagny-sur-Moselle, à l'atelier Julien de Pompey, dans les entreprises du Toulinois. « Le patron est incorrect avec les travailleuses. Il les rabaisse dans leur dignité, elles craignent de s'organiser » déplore Gisèle Moretti, ouvrière aux Lampes. D'autres participantes montrent que le désintérêt des femmes vis-à-vis du syndicat ne se limite pas à la crainte des pressions patronales : « Les chefs sont toujours des hommes... on fait plus volontiers confiance à un homme qu'à une femme qui milite ». Aux Etablissements Jullien de Pompey, les campagnes de syndicalisation attirent le scepticisme : « Pour ce que ça sert ! » ou encore : « Faites vos preuves, on vous attend ». Un vent de contestation des pratiques syndicales souffle en Meurthe-et-Moselle, avec une constance suffisante pour que le secrétaire du syndicat de l'entreprise majoritairement féminine des Coopérateurs de Lorraine de Nancy, s'emploie à répondre à « cette franche discussion » bien qu'il ne s'estime pas concerné. « Aux COOP, » dit-il « notre syndicat est totalement partie prenante pour les préoccupations des travailleurs, qu'il s'agisse de leurs revendications particulières comme de leur participation aux revendications générales. Le syndicalisme de masse de la CGT, ça se pratique hommes et femmes ensemble ». Aucune approbation ne vient ponctuer le discours.

En fait, le mouvement de 1968 s'est révélé lacunaire à propos des dimensions féminisantes. Les syndicats, de leur côté, se sont employés à ignorer les potentialités. Cependant, en dépit des réticences, la diversité des significations de 1968 a été entendue par les femmes, dans sa dimension participative et d'accès à l'autonomie individuelle et collective. Elles s'y inscriront sans déroger à leurs propres rythmes. C'est ce que vont exprimer les manifestations futures. Le slogan

¹⁶⁰ *Le Peuple* n° 859, 1^{er} au 15 janvier 1972, Intervention d'André ALLAMY lors de la quatrième conférence.

¹⁶¹ *Le Réveil Ouvrier* n° 22, 4^{ème} trimestre 1970.

emblématique « Rien ne sera plus comme avant » finira par émerger, non pas en quelques semaines, mais en plusieurs années.

En résumé, la quatrième conférence exprime la contrariété des phénomènes. La confédération s'est limitée à quelques reconnaissances de principe, dans la mesure où ils n'engageaient pas ses fondamentaux. Par ailleurs, quelques voix prophétiques ont envisagé des voies de passage. Elles n'ont pas été entendues : l'appel que lance la conférence aux travailleuses reste confinée à une ouverture formelle : il ajoute « chère amie » à « chère camarade ».

3.2. La cinquième conférence (1973, Paris) : Entre passé et avenir

La quatrième conférence a réussi à canaliser dans le sillage du 37^{ème} congrès confédéral de 1969, le flot montant des participations autonomes. La cinquième conférence qui s'ouvre à Paris les 17 et 18 mai 1973 manifeste la persistance de demandes novatrices émanant des dirigeantes, et parfois des militantes en fonction des sujets évoqués. Un débat contradictoire, au sein du secteur confédéral à propos de l'avortement est perceptible, alors que les militantes qui approfondissent les notions d'égalité salariale et professionnelle évoquent le harcèlement de la hiérarchie, et que les responsables d'unions départementales interrogent la persistance d'une marginalisation des projets des collectifs.

La rencontre nationale programmée quelques mois après le procès de Bobigny va se greffer sur la double image de la conférence précédente. En 1973, la CGT cherche à parfaire son message en fonction d'une apparence conforme aux réalités du salariat. D'autre part, la période invite l'organisation à sortir d'une sclérose qui inquiète les dirigeants les plus prédictifs. Le soutien de la centrale au programme commun est envisagé comme une des conditions majeures du redéploiement des forces syndicales à des couches nouvelles du salariat. En revanche, la présentation de la synthèse par un secrétaire confédéral de ce qui est du ressort de la responsable aux femmes, manifeste la persistance du centralisme des fonctions qui contredit la chronique d'une féminisation proclamée. C'est ce qu'affiche le message du secrétaire à l'organisation Marcel Caille. Il s'agit de maîtriser l'évolution post-soixante huit en l'intégrant dans les priorités de l'organisation, après avoir vainement tenté de la circonscrire.

La période s'annonce riche en évolutions parmi la population féminine. Plus de deux mille déléguées annoncées ont paré la CGT des couleurs de la mixité. La quatrième en avait suscité les prémises, la cinquième en reconnaît la nature. « Pour nous, c'est un point de départ pour un grand essor de la CGT parmi les travailleuses » proclame Georges Ségué dans sa conclusion. Seul Henri Krasucki met un bémol à l'enthousiasme général. « Aucune des luttes ne doit surprendre, elles sont au contraire le signe de l'éveil difficile, dans des conditions parfois douloureuses, mais de l'éveil ». La succession des conférences n'a pas entamé, chez le numéro deux de la CGT la conviction de l'« infériorité féminine ». La secrétaire confédérale Christiane Gilles n'est pas en position dirigeante à cette conférence. Ce n'est qu'au lendemain de 1977 qu'elle répliquera : « Nous refusons d'emboîter le pas à ceux qui disent que les femmes commencent à entrer en action. Les luttes menées par les travailleuses, sont au contraire très anciennes et

nous y avons beaucoup contribué ». Le livre de Madeleine Colin, préfacé par Henri Krasucki en 1975 sera, de ce point de vue, une référence incontournable. La parole des femmes fera l'objet d'un tiré à part de 250 pages¹⁶². Préfacé par Georges Séguy, le recueil publie les travaux d'une conférence répartie en quatre carrefours consacrés aux salaires, conditions de travail, problèmes familiaux maternité et fonctionnement syndical. Avec 32 interventions, le carrefour : famille maternité est le plus fréquenté.

Animé par Paulette Dayan de la fédération des PTT, ce carrefour décline les priorités de la norme confédérale. Un paragraphe titré « Avoir les enfants que l'on désire », montre la volonté prioritaire de se distinguer du MLF soupçonné de promouvoir « la libération de la femme par l'avortement libre ». Face à l'exigence émergente de la possibilité légale d'avorter, l'animatrice souscrit à une position syndicale assortie de considérations ambivalentes : « l'avortement, solution extrême, doit être possible sous contrôle médical parce qu'il arrive trop souvent, hélas, que la venue d'un nouvel enfant est une catastrophe pour le couple, la femme ».

Le rapport introductif évite le jugement de valeur en impliquant le parlement à qui il appartient d'abroger la loi répressive de 1920. Pour la suite, la CGT se prononce en faveur d'un dégagement de crédits visant à une large éducation sexuelle, car pour le syndicat, qui s'est cramponné à l'ignorance du problème pour des impératifs avant tout doctrinaires et politiques dans un passé récent, « le droit légitime ne peut être tenu pour la véritable liberté que nous souhaitons. En effet, bien souvent la renonciation à avoir le nombre d'enfants souhaités est pour le couple de condition modeste une contrainte imposée par les conditions de vie ». Ainsi, l'analyse officielle persiste à proscrire la notion de libre choix pour la femme et le couple de procréer ou non. Les 343 avortées qui ont défilé le 5 avril 1971, ne faisaient pas partie des ménages modestes, mais qu'en pensent les déléguées ?

Dans le cadre du carrefour « maternité problèmes familiaux », sur 32 intervenantes, 8 s'expriment au chapitre « régulation des naissances », 9 privilégient les équipements sociaux, 13 s'emploient à illustrer la dimension « combativité résultats ».

Parmi les 8 déléguées qui abordent la complexité de l'ordre du jour, seule une militante pose la question sous le signe du libre choix : « La femme devrait avoir le droit de choisir d'être mère. C'est en effet à la femme qu'incombe la lourde responsabilité d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants. Avortement, conséquence ultime oui, mais il faut impérativement supprimer les conditions dans lesquelles sont effectués, en France, les avortements ». La secrétaire confédérale Jacqueline Dhervilly-Lambert, estime prudemment qu'il convient de souligner la diversité des opinions qui peut exister, y compris parmi les militants de la CGT, se conformant ainsi à une neutralité confortable mais stérilisante.

Toutes les autres interventions paraphrasent les positions exprimées dans le discours officiel, voire affichent une vision passéiste. Une déléguée de l'Isère déclare que l'avortement doit être autorisé dans le cas où la vie de la mère est en

¹⁶² CGT, *Les femmes salariées*, Editions sociales, Paris 1973.

danger, lorsque la grossesse pose un problème social, sans solution pour la famille : L'avortement ne doit pas être considéré comme une régulation des naissances.

Le programme revendicatif adopté par la conférence extrapole le contenu des interventions, en traitant à égalité les deux faces de la question. D'une part, il s'agit de promouvoir une politique familiale levant les contraintes morales et matérielles qui gênent les familles, d'autre part, la CGT estime qu'une femme, un couple doivent pouvoir choisir d'avoir ou non des enfants, le nombre des naissances qu'ils souhaitent et leur espacement¹⁶³.

L'introduction de ce paragraphe, non seulement dans le débat, mais dans le programme revendicatif, est le signe d'une véritable conversion de la culture syndicale qui ne semble pas avoir été appréciée comme telle à l'époque. Quelque vingt ans après avoir fidèlement servi la conception de fonction sociale de la maternité, l'année 1973 voit surgir la notion du libre choix individuel. Sur le plan théorique, la notion émergente dépasse le cadre de son objet. Elle évoque un engagement en faveur de la primauté de l'individu, alternatif à la culture du collectif qui anime et justifie le syndicalisme depuis ses origines, La femme n'est plus uniquement soudée à un groupe, elle fait aussi et avant tout partie d'elle-même.

Un autre sujet de controverses sera également présent à la cinquième conférence : celui de l'activité de la CGT à l'égard des femmes. Vingt-deux militantes prennent la parole. Il s'agit pour l'essentiel de dirigeantes d'unions fédérales ou départementales qui se livrent à un descriptif d'activité dégage des conditions de leur intégration dans les équipes locales. Pourtant, quelques responsables reconnaissent déjà certaines difficultés dont elles font part.

En 1973, c'est précisément l'intervention de la secrétaire de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle qui suscite un débat qualifié de « très passionné », mais qui, significativement, ne mobilise que des hommes¹⁶⁴. Raymond Guyot, secrétaire général de l'union départementale de Moselle répond à la question posée des rapports souvent infructueux entre les responsables départementales et les directions syndicales. « Quel est le rôle du collectif : doit-il se contenter de proposer et se résigner à l'inefficacité, ou est-il impliqué dans le contrôle de l'application ? »

Claude Mesplède rétorque que cette formule inverse la norme hiérarchique : C'est la direction syndicale qui doit veiller au fonctionnement du collectif et à l'application des décisions. Michel Saladin de l'union départementale de Savoie, Christian François de l'EGF partagent cette opinion, mais le délégué de l'EGF découvre un autre enjeu : « La réalité c'est que nous sommes sectaires, nous ne faisons pas confiance aux femmes... Il n'est pas juste de tout imputer à un phénomène d'incompréhension ». Face aux réticences visant le partage du pouvoir de décision, Marcel Caille répond que les collectifs sont utiles, car ils ont fait la démonstration de leur efficacité. Le débat étant clos sur un sujet qui anime

¹⁶³ CGT, *Les femmes salariées*, op.cit, page 246.

¹⁶⁴ Idem, page 204.

les rencontres depuis l'existence d'une activité « main d'œuvre féminine », quelques autres questions d'avenir surgissent.

La secrétaire de Meurthe-et-Moselle souligne que le déficit de confiance envers les femmes, entraîne chez les intéressées un manque de confiance en elles-mêmes, alors que Georgette Fabre de l'USTM du Rhône regrette qu'une attention insuffisante soit portée à la promotion des cadres féminins¹⁶⁵. Au milieu d'une autosatisfaction quasi générale, quelques intervenantes ont su refléter les transgressions aux pouvoirs routiniers, générées par l'entrée des femmes en syndicalisme.

Si les dirigeantes des unions départementales militent en faveur des collectifs spécialisés (la secrétaire de l'USTM du Rhône, Monique Naudin de la Caisse Primaire du Loiret, la secrétaire de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle, une déléguée de l'entreprise Rhône Poulenc), d'autres intervenantes considèrent la méthode spécifique comme un ersatz de démocratie. Parmi elles, la secrétaire de l'union départementale de Moselle demande : « En négligeant les femmes, de quoi s'agit-il réellement ? N'est-ce pas un problème de non respect de la démocratie syndicale, surtout lorsqu'une direction syndicale ne représente ainsi que 20% des travailleurs de l'entreprise » ? Monique Brun, de la fédération des finances, se prononce en faveur d'un collectif, léger, opératoire, lié en permanence à la direction fédérale, alors que la question de la spécificité féminine ne devrait pas se poser, puisque la profession comporte une majorité de plus de 53% de femmes.

Chantal Rogerat souligne que les causes du déficit du militantisme féminin ont pour origine une insuffisante valorisation de la « prise de conscience par les femmes elles-mêmes qui se sentent fortes de leur bon droit pour réagir à l'encontre des conceptions rétrogrades ». Cette notion n'est pas entendue par la majorité des interventions qui mettent en jeu le carcan de la double, voire de la triple journée. Nicole Raynal, mandatée par l'union départementale de Haute-Garonne, déplore que les réunions de responsables syndicaux se terminent au delà de 20 heures 30. « Comment une femme ayant son foyer, ses enfants, pourrait-elle participer à ces réunions et être l'animatrice d'un collectif ? » demande-t-elle.

La cinquième conférence a cerné un certain nombre de difficultés, mais évite d'aborder la question en amont que constitue le partage des tâches au sein du couple, pourtant déjà amorcée lors de la troisième conférence. En revanche, à l'instar de la quatrième conférence, celle de 1973 s'est engagée dans une phase préparatoire. Une trentaine de déléguées de Meurthe-et-Moselle y participent, mais surtout le département s'emploie à imprimer une nouvelle pratique dans le prolongement des travaux. Il ne s'agit plus seulement de recueillir la parole militante. *Le Réveil Ouvrier* est mis à contribution. Un article a su reconnaître l'étape décisive que constitue le prononcé en faveur du choix de la procréation¹⁶⁶. Sous le titre « Que faire dans l'immédiat ? », une note interne propose des pistes d'avenir, lesquelles reposent sur la multiplication des collectifs spécialisés au sein

¹⁶⁵ USTM : Union des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie.

¹⁶⁶ *Le Réveil Ouvrier* n° 34, 3^{ème} trimestre 1973.

des entreprises, dans la perspective de l'accès de militantes dans les directions syndicales.

En conclusion, la cinquième conférence symbolise l'éclosion d'un mouvement interne, porté par le contexte exogène et facilité par la précocité de choix fonctionnels opérés en faveur de la promotion d'une image féminine dans la CGT. De ce point de vue, validant les promesses de la précédente, elle se présente bien comme une étape. Parallèlement, des aspirations étrangères au savoir syndical commencent à émerger. Il en est ainsi de l'introduction de la notion de choix dans le domaine de la procréation. Au sein d'une instance confédérale demeurée sciemment dans l'ignorance du problème, le secteur féminin, porté notamment par *Antoinette*, a cherché à s'exprimer sur l'IVG.

Au fil du temps, le label du féminisme s'est réfugié essentiellement dans le combat des femmes en faveur de l'avortement. Une majorité d'observateurs du mouvement social s'accorde à constater que le mouvement ouvrier n'ayant pas su réagir au déplacement des luttes qui lui était proposé, du collectif vers l'individuel, la problématique historique prépondérante est celle d'une défaite des communistes et de la CGT. Ce bilan s'avère pertinent dans la mesure où on admet que l'essentiel du féminisme a non seulement résidé dans le combat en faveur de l'avortement, mais également que l'on ignore l'état de l'opinion à cette époque sur le sujet. Sous cet angle, la cinquième conférence s'affiche avec prudence, certainement autant du fait de certitudes doctrinales, que de la réactivité des militantes, demeurée très en deçà des 343 intellectuelles ayant proclamé leur avortement. Leur participation aux carrefours a montré la dimension, sinon minoritaire, du moins hermétique et confidentielle du militantisme cégétiste féminin sur la question.

La CGT organise la promotion de la cinquième conférence en marge de l'activité syndicale par la diffusion facultative de la brochure intitulée *Les femmes salariées*. Ce recueil des travaux est soumis à une promotion dyarchique inaugurée depuis les lendemains de 1968. Préfacé en un recto verso par le secrétaire général Georges Séguy, un épilogue de dix pages est signé par Henri Krasucki. L'examen des contributions montre quelques nuances annonciatrices de divergences d'ordre idéologique, émergeant non seulement de la mouvance essentiellement syndicale, mais également parmi les militants engagés dans des activités partisans.

Les deux leaders soulignent le phénomène social que constitue l'intérêt émergeant du salariat féminin à l'égard du mouvement syndical. Cependant, alors que Georges Séguy reconnaît à la dynamique du printemps 1968 un rôle d'accélérateur du phénomène, Henri Krasucki s'emploie à démontrer longuement que c'est bien, mais que ce n'est rien. Fidèle à la formule d'éveil qu'il avait employé lors de la conférence précédente, il déclare : « Ces résultats - acquis considérable qui est l'œuvre de la CGT tout entière, qui nous inspirent une certaine fierté légitime, dans quelque temps, nous les considérerons simplement comme un début prometteur qui a encore un caractère artisanal et surtout comme le point de départ du grand essor de l'activité féminine de la CGT. Car maintenant, il s'agit de faire tout autre chose (...) il s'agit bel et bien de donner une nouvelle dimension d'accomplir un véritable tournant dans notre travail »

La conclusion, longuement développée par le directeur de la *Vie Ouvrière*, montre que les mutations futures internes au bureau confédéral, à l'orée de la décennie 1980, sont déjà en germe dès le début des années 1970. En effet, la relativisation des résultats affichée annonce l'expression autonome en marge d'une équipe de rechange en voie de formation.

3.3. La sixième conférence (1977, Nanterre) : Contestataire et marginalisée

La sixième conférence hérite des débats avortés lors du rassemblement de 1973. Quatre années séparent les deux rendez-vous. Les comptes-rendus de la quatrième conférence déploraient l'insuffisante participation des membres du CCN, la précédente soulignait l'insuffisante participation aux débats des responsables de collectifs. Ces dernières surgiront en force et en détermination à Nanterre, au cours de la conférence du printemps 1977.

Elle est convoquée à Nanterre les 12 et 13 mai 1977. L'hypothèse avancée par Chantal Rogerat lors des précédentes rencontres de 1970 et 1973 se vérifie. L'envol de la conscience féminine est devenu incontournable. Christiane Gilles emploie la formule de « période charnière », où l'aspiration à un nouveau mode de vie et de pensées, la recherche d'une autre échelle des valeurs sociales et humaines cherchent à l'emporter sur une société périmée.

Le relevé de la commission des mandats est à nouveau publiée dans *Le Peuple* : La conférence a rassemblé 835 participants dont 143 membres du CCN. Parmi les 692 délégués non permanents, on compte 640 femmes parmi lesquelles un tiers à moins de 25 ans. La proportion d'ouvrières est largement distancée : 33% pour 52% d'employées et 14% d'agents de maîtrise, techniciens cadres, données statistiques qui préfigurent les mutations sociologiques en cours.

Les précisions arithmétiques absentes des deux précédents rassemblements font peser, sur ces assises nationales, l'éventualité d'une relative mobilisation. Les femmes qui se sont déplacées pour participer à la sixième conférence ne se comptent qu'au nombre de 640. Et surtout, les ouvrières n'y sont présentes qu'à raison d'une sur trois. La commission des mandats publie ainsi à l'intention du mouvement syndical, un message non équivoque. L'amplitude des questions posées est à apprécier en regard de la qualité des forces qui ont été mobilisées. Le déclin de la part des ouvrières matérialiserait ainsi la distance séparant les ambitions du secteur, rapportées au principe de luttes des classes, ce qui est en soi la preuve d'une déficience. La validation de cette hypothèse induit la rencontre des échos de la phase de préparation, nettement contestataire, avec l'appareil central. En revanche, l'ampleur n'avait sans doute pas été perçue. En effet, si la cinquième conférence a témoigné de l'émergence de phénomènes nouveaux du point de vue de l'amplitude des mobilisations dans l'ensemble des structures, la sixième conférence s'est présentée comme une volte-face aux principes et aux savoir-faire antérieurs.

« Les femmes ont changé, ça se voit » écrit la secrétaire départementale dans un article du *Réveil Ouvrier* placé sous le signe de l'égalité salariale. « Quand on

parle revendications féminines n'a-t-on pas tendance à se limiter à la maternité ? Or, la femme d'aujourd'hui ne s'indigne-t-elle pas de dépenser tant de forces pour moins de 2000F par mois ?»¹⁶⁷ La préparation de la conférence dans les structures locales avait déjà produit le message porté par le collectif confédéral. Les numéros du *Peuple* précédant la rencontre avaient inauguré une dynamique nouvelle. Christiane Gilles distinguait les plus conscientes posant des questions nouvelles que le contenu de l'activité syndicale devait repérer. Se limiter aux droits afférents à la maternité et aux charges familiales est devenu insuffisant.

Elle n'est pas écoutée. Les femmes travailleuses, bien que représentant 40% de la main d'œuvre, sont toujours qualifiées en termes de catégorie. Les conséquences du changement d'approche de la part du secteur confédéral féminin et des militantes elles-mêmes, vont se traduire par une réserve pour ne pas dire une réprobation qui va éclore au sein des appareils syndicaux. Plusieurs signes démontrent clairement que la sixième conférence est interprétée comme un séisme dans l'organisation syndicale. *Le Peuple* consacre ainsi sept pages aux premières impressions évoquées sobrement par Christiane Gilles. Sous un titre évitant les superlatifs : « Une conférence qui n'a laissé personne indifférent », la secrétaire confédérale retient « l'étape qui connaîtra des prolongements à tous les niveaux de la vie syndicale¹⁶⁸. De son côté, le bureau confédéral envisage que, dans un délai raisonnable, la commission exécutive de la CGT en délibère et élabore un document d'orientation de travail qui sera porté à la connaissance de toutes les organisations ». Un recueil des travaux est projeté par ailleurs.

Les dispositions envisagées sont surprenantes : que signifie l'expression un délai raisonnable ? Pourquoi est-ce la commission exécutive confédérale qui se charge d'élaborer un document d'orientation de travail destiné à être diffusé à toutes les organisations ? Pourquoi un compte-rendu contraint, amputé de l'essentiel de la réalité de la conférence, dans *Le Peuple* ? L'étape propagandiste est la révélation d'une confrontation oppositionnelle. Les mois suivants vont lever hypothèses et ambiguïtés. La première des réponses est la portée même de la conférence.

Le désengagement de l'ensemble du secteur féminin est manifeste de la perplexité du bureau confédéral. Les responsables confédérales ont choisi de s'en tenir aux décisions des instances nationales avant de s'engager dans une démarche rebelle. Ce qui ne signifie pas qu'il s'agisse de la fin de l'histoire. C'est ainsi que, trois mois après la publication du texte élaboré par la commission exécutive, la revue *Antoinette* en rébellion se charge d'éditer le recueil des travaux annoncé, sous le titre «*Les questions qui font bouger*»¹⁶⁹.

Cette publication est innovante, autant sur la forme que sur le fond. Elle est publiée en marge de la presse officielle syndicale, par les journalistes d'*Antoinette*, sous la direction et avec la participation de la rédactrice en chef. C'est pourquoi, à l'inverse des quatrième et cinquième conférence, le recueil n'est ni préfacé par Georges Séguy, ni conclut par Henri Krasucki. C'est Christiane Gilles qui signe un court préambule à l'œuvre collective des journalistes.

¹⁶⁷ *Le Réveil Ouvrier* n° 57, septembre 1977.

¹⁶⁸ *Le Peuple* n° 1017, 1^{er} au 15 juillet 1977.

¹⁶⁹ Collectif, *Antoinette, Les questions qui font bouger*, Paris 1978.

L'originalité de la publication tient à la place prépondérante réservée aux interventions des déléguées, dans un ensemble où se construit, parole après parole, la participation de la conférence à un engagement dans un système de démocratie directe syndicale, souvent évoquée mais fréquemment évitée. Quarante-vingt-dix pages sur cent soixante dix sont investies par les déléguées, soit une quantité inversement proportionnelle aux conférences précédentes qui tendaient à privilégier les schémas directifs. Le débat est d'ordre thématique et non chronologique. Le premier thème est consacré à la question de l'activité spécifique. « Les femmes changent » affirme le second chapitre. La charte revendicative ambitionne de s'accrocher à la vie pour déterminer les revendications, au lieu de les assujettir au déterminisme de l'appareil. « Pleinement militantes, pleinement responsables », proclament une trentaine de déléguées.

Autre innovation, la tonalité des interventions tranche résolument avec les rapports d'activité syndicaux qui ont émaillé les autres conférences. La rédactrice explique que l'ordre du jour a privilégié l'accueil des militantes dans les structures internes, car c'est là que gisent les problématiques d'une infériorisation persistante.

En revanche, la question de la vie syndicale est amplement débattue. Christiane Gilles estime entre 600000 et 700000 les femmes syndiquées à la CGT. Plusieurs déléguées, dont Gisèle Didelot, de l'entreprise Alsa de Meurthe-et-Moselle, signalent la disproportion existant entre l'audience du syndicat et la proportion de femmes parmi les effectifs syndiqués, estimée à une femme pour quatre syndiqués. Pourquoi tant de femmes hésitent-elles ou refusent-elles encore de se syndiquer à la CGT, demande Annie Deschamps de l'union départementale du Gard ? Sur 15% du salariat syndiqué, les femmes représentent 6% précise la secrétaire de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle.

Le secrétaire confédéral André Allamy remarque qu'« il ne suffit pas de claironner les communiqués en chiffre à propos de l'accès féminin aux responsabilités syndicales, car rien ne différencie la CGT des tendances relevées dans les autres composantes de la société : plus on avance dans l'échelon hiérarchique, moins on rencontre de femmes ». Une version optimiste laisserait supposer qu'il s'agit d'une contestation de l'hégémonie masculine. Lorsqu'il ajoute : « Vingt ans après l'engagement du fonctionnement spécifique, persiste une sorte d'hémorragie de nos cadres féminins », le sens du propos s'éclaire. Depuis son intervention à la réunion régionale de Lorraine en 1974, le secrétaire confédéral chargé de la promotion des cadres syndicaux est demeuré réticent face aux méthodes d'intégration mises en œuvre par le secteur féminin, et aux conceptions de l'identité féminine diffusées par *Antoinette*¹⁷⁰.

Le constat confédéral appelle des réponses. Elles seront nombreuses et variées. A l'entreprise Calor de Lyon, une des femmes mandatées pour participer à la conférence n'est pas présente car son mari n'admet pas que l'épouse quitte le foyer pendant deux nuits. La persistance des préjugés, le manque d'expérience, les servitudes maternelles sont principalement décrites par des militants. Martine

¹⁷⁰ Intervention André ALLAMY, *Le Peuple* n°957, du 1^{er} au 15 janvier 1975.

Marche, de l'union départementale de Moselle, accuse la logorrhée des « ténors de la sidérurgie. Il y avait cinq femmes à la commission exécutive de Moselle. Je reste seule ». Plusieurs réponses impliquent la répression patronale, mais la capacité d'écoute dans le système syndical est également soulignée. Une participante anonyme évoque un déficit d'accueil en présence de comportements différents. « Il ne faut pas nous obliger à nous couler dans le moule » de l'héroïsme et de l'icône syndicale masculine. « Les militants et militantes n'adoptent-ils pas un jargon syndical qui rebute les femmes ? » demande Michèle Cazenave du SNPES de Bordeaux.

Le secrétaire confédéral Jean-Louis Moynot situe la dimension culturelle qui a forgé les comportements : « Il est plus difficile aux femmes de prendre des responsabilités, d'affirmer leur autorité, de parler en public. C'est à la fois à cause du climat général et à cause de l'influence de toutes ces conditions sur le psychisme féminin ».

La délégation de Meurthe-et-Moselle apparaît particulièrement présente dans les différentes phases du débat. C'est la responsable du secteur féminin du département qui déplore l'agressivité de certains militants aux prises avec l'irruption de demandes de caractère féministe. « On a toujours voulu mettre sous la table le fait que les femmes, en plus de leur surexploitation dans le travail, subissent une oppression spécifique qui est celle des hommes ». « On n'a pas toujours le courage d'en discuter », dit cette déléguée de l'usine SACILOR de Moselle « car les épithètes pleuvent : féministes, sexistes, comment mettre en place des structures qui permettent aux femmes d'être à l'aise ? »

Les interventions ne sont pas univoques. Une militante du Var suggère l'éventualité de créer des syndicats féminins, mais il s'agit d'une exception. La majorité des intervenantes cherche au contraire à adapter les comportements aux objectifs communs. C'est ainsi que Monique Blondeau de l'entreprise Thomson Lesquin dans le Nord juge utile de se démarquer de l'image du MLF, alors que la dirigeante du Puy-de-Dôme, estime au contraire qu'il faut s'en inspirer.

L'apparition de la femme nouvelle est un autre gisement de réflexions. « Dans tout ce qui bouge actuellement, les femmes font les plus grands pas » Cette formule de la secrétaire de Meurthe-et-Moselle, ouvre le thème des mutations de comportement. La discussion met en présence deux théories. L'une met en cause les attitudes frileuses : « Pourquoi le mot féminisme fait-il encore pâlir trop de camarades ? » demande une secrétaire fédérale des PTT ? « Une des causes de la création de groupes femmes me semble être le fait que nous hésitons devant la nouveauté » considère la représentante de la section syndicale d'Air France. Certains messages privilégient en revanche le remède de la mixité : « Il faut que les commissions féminines soient mixtes. Nous ne devons pas reproduire la division d'un côté les femmes, de l'autre les hommes » estime Michèle Sartier. Cette suggestion suscite une remarque de Christiane Gilles soulignant que l'intérêt des commissions étant précisément la libre parole des femmes, le risque de retomber dans l'ornière des incompréhensions telles qu'on le constate dans les instances syndicales où tout le monde se retrouve, demeure avec le principe de mixité.

Les déléguées partagent l'opinion de la secrétaire confédérale, car le sens général n'est pas porteur du risque de séparatisme. « Nous avons beaucoup semé, mais la récolte risque de ne pas nous revenir dans les proportions correspondant à nos efforts » constate Monique Beausier de l'USRP¹⁷¹ à l'évocation de l'audience qu'ont obtenu les groupes femmes à la manifestation du 1^{er} mai parmi les quelque quatre mille militantes qui ont défilé sous leur emblème.

Les remarques n'en restent pas toujours aux contingences structurelles : Marie-Claude Caspar, mandatée par la métallurgie grenobloise, conteste la célébration par les comités d'entreprises, de « la sacro-sainte fête des mères : est-ce que l'on n'existe que dans la fonction de mère ? Est-ce nécessaire que la CGT continue et entretienne cette fête superficielle et réactionnaire ? »

Jean-Louis Moynot répond en proposant une analyse additive à la définition des rapports de production selon Marx. « La différenciation des forces de travail masculine et féminine, qui est à la base de l'infériorisation des femmes et de la domination masculine, s'est appuyée sur la différence biologique entre les sexes. La force des idées rétrogrades repose sur l'évidence du fait biologique de la maternité. Sur cette particularité s'est construite, au fil des époques, une différenciation psychologique sur laquelle repose l'ensemble des rapports à propos de la famille, de la sexualité, du rôle parental »¹⁷².

Le secrétaire confédéral de la CGT va occuper une fonction clef dans le déroulement de la conférence, chacun des chapitres lui donne matière à des développements neufs : « Les couplets sentimentaux sur la maternité et le rôle de la mère au foyer dissimulent le fait que la charge physique et mentale de la mise au monde, des soins, du développement psychoaffectif, de l'éducation, repose unilatéralement sur les femmes... le rééquilibrage du rôle des parents est le plus grand progrès qu'on puisse souhaiter pour les enfants... » L'aboutissement, en termes de pratiques syndicales, est la conclusion logique de la démonstration : « Ces idées et ces pratiques ont pour rôle d'établir, à l'échelle sociale, une suprématie masculine et une infériorité féminine, en tentant de faire croire que c'est là une chose naturelle et immuable. Il faudrait parvenir une bonne foi à reconnaître l'existence de cette représentation idéologique, de son caractère fallacieux et pervers ». C'est la première fois que la question des mentalités est théorisée aussi fermement dans le syndicat.

La commission exécutive va mûrir pendant six mois le « Document sur l'activité syndicale parmi les travailleuses » qui sera adopté le 3 novembre 1977 et publié dans *Le Peuple* fin décembre¹⁷³. Thérèse Poupon, qui a eu en charge la rédaction d'un exposé acceptable par tous, reconnaît qu'elle a dû le modifier plusieurs fois avant qu'il ne satisfasse la majorité du bureau confédéral. Ce produit, bien que formaté, sera soumis à plusieurs heures de débat au sein de la commission exécutive, avant d'être adopté. Mais surtout, au fil des mois, le secteur organisation, passant outre l'adoption officielle, va mener une politique d'obstruction systématique parmi les organisations confédérées lors de la phase de mise en pratique.

¹⁷¹ USRP : Union Syndicale de la Région Parisienne.

¹⁷² MOYNOT (Jean-Louis), *La condition féminine*, op.cit, page 137.

¹⁷³ *Le Peuple* n° 1027, 15 au 31 décembre 1977.

L'appareil central s'est efforcé de conjurer les effets importuns de la sixième conférence. Près de dix ans après mai 1968, les femmes syndicalistes ont réussi à parfaire l'expression de leur vécu et de leurs aspirations. Mais la CGT n'entend pas être confrontée à une nouvelle tempête remettant en cause la rigueur doctrinale. L'hégémonie exercée par le secteur organisation depuis l'année 1975 a systématisé la normalisation du 37^{ème} congrès. La sixième conférence a contribué à inclure le rayonnement pluraliste du 40^{ème} congrès et pourtant, l'apport du modèle féminin n'est pas à l'ordre du jour à la veille du congrès de Grenoble.

En Meurthe-et-Moselle, une douzaine de militantes ont participé à la conférence de Nanterre. L'intervention marginale du secrétaire confédéral Jean Louis Moynot est diffusée à toutes les militantes, réveillant un enthousiasme réel mais sélectif. Une ouvrière de la CEM, une employée à la CAF, une salariée de l'OHS de Frouard rédigent un texte symbolisant leurs aspirations, pour appeler les salariées du territoire de l'union locale de Nancy à rejoindre une CGT qui leur ressemble.

En revanche, le quotidien des militantes de Meurthe-et-Moselle, n'a que rarement percuté l'ordre du jour de cette conférence atypique. Les ouvrières des collectifs ont généralement boudé des débats qui les ont surpris. Leur mémoire a conservé les traces de contestations, sans doute justifiées, au regard des conditions dans lesquelles s'effectuait leur intégration syndicale. Les témoignages de Paulette Thomassin et d'Yvonne Gentilucci évoquent les limites qu'imposaient les mœurs patriarcales de la famille. Le mariage sonnait le glas de la vie sociale. « Il ne fallait pas découcher, il ne fallait pas se montrer »¹⁷⁴. Au syndicat, les militantes étaient davantage complices de leurs collègues de travail, que solidaires du féminisme syndical. Généralement, elles privilégiaient ce qui relevait de leur situation au travail. Pour Nicole Cinti, ce qui a déterminé le choix du syndicat, « ...c'est pas la condition de la femme, c'est l'injustice que je voyais et puis les conditions de travail intolérables... A quatorze ans, quand j'ai travaillé à la filature de Senones, on embauchait à 4 heures du matin... Je devais me lever à 2 heures pour circuler à vélo sur 5 kilomètres, par tous les temps, pour rejoindre le bus de ramassage... Ah oui, c'était dur, surtout avec la neige... et puis, on travaillait tous les jours, même le samedi... on faisait au moins 48 heures par semaine ! »

Les débats de société ont surtout concerné les plus motivées qui étaient souvent les plus jeunes. Quelque trente années après, la secrétaire du comité d'entreprise des Coopérateurs de Longwy, en a conservé une impression forte. En dépit d'une opposition à l'égard des positions confédérales des années 1980, la dirigeante du commerce longovicien explique ainsi sa fidélité à la CGT : « Pour en revenir aux raisons de mon maintien à la CGT après les conflits d'organisation, il y a eu une conférence nationale... celle où on a pu exprimer toutes les barrières où on se heurtait en militant à la CGT... Ca, c'était bien, parce que tout ce que les femmes exprimaient, je l'avais ressenti... Je n'étais pas participante personnellement, mais c'est tout ce qui bouillonnait en moi que les autres femmes ont exprimé à cette époque-là... Tout ce que l'on voulait faire partager et qui ne passait pas ».

A l'exception des infirmières du CPN, d'employées de la sécurité sociale, de quelques militantes atypiques, l'époque a été marquée davantage par les

¹⁷⁴ Témoignage de Paulette THOMASSIN, 8 octobre 1999.

conquêtes sociales de 1968, où les mouvements d'ensemble sont apparus plus performants que les particularismes marginalisés. Les termes des débats confédéraux demeuraient plus ou moins éloignés du quotidien des militantes des entreprises. Les années 1970 à 1980, ont été particulièrement actives en Lorraine et plus spécifiquement en Meurthe-et-Moselle en tant que réponses féminines aux offres syndicales nationales ou locales. Mais la courbe d'intérêt envers le syndicalisme au féminin connaîtra le reflux plusieurs années avant la fin de la décennie.

Chapitre II : Une nouvelle donne en Meurthe-et-Moselle

Après 1968, les femmes salariées du département vont appréhender différemment leur quotidien. L'union départementale y verra un encouragement à accélérer les démarches encore timidement entreprises en vue de la promotion de cadres féminins dans les instances interprofessionnelles. Son organe de presse le *Réveil Ouvrier* se fera l'écho d'une certaine féminisation syndicale.

1. Un phénomène déclenchant : les tricoteriers de Chaligny en grève pour l'emploi féminin

En Meurthe-et-Moselle, les années 1970 voient émerger une nouvelle donne : les femmes salariées ont cessé d'être indifférentes ou hostiles à l'association en syndicats. Les offres confédérales visant à promouvoir les femmes dans la vie syndicale ont fini par rencontrer un écho. Les bouleversements structurels du tissu industriel lorrain, survenus depuis l'année 1963 avec la fermeture des mines de fer, affectent à présent les entreprises du textile et de l'habillement, consommatrices de main d'œuvre féminine.

1.1. Les mutations du comportement

Une mutation du comportement social est en train de naître. Le temps de la malléabilité et du fatalisme inhérent à ce gisement de main d'œuvre, semble révolu. Si la notion de salaire d'appoint persiste dans les mentalités, en revanche, les femmes récusent le statut de main d'œuvre d'appoint. En Meurthe-et-Moselle, l'année 1971 est celle de la fermeture de la filature de Chaligny, immédiatement suivie de la liquidation judiciaire des établissements TCR de la Croix de Metz à Toul.

Alors que l'occupation de l'entreprise par les femmes du toulinois va se solder par la fermeture définitive de l'atelier pour cause de force majeure, la filature de Chaligny

va continuer de fabriquer des produits textiles¹⁷⁵. Les quotidiens régionaux *l'Est Républicain* et le *Républicain Lorrain* ouvrent leurs colonnes aux grévistes de Chaligny. L'un comme l'autre célèbrent la réactivité des « tricoteuses ». Le périodique syndical *Le Réveil Ouvrier* titre en première page « Victoire des Tricoteuses de Chaligny, grâce à leur puissante grève »¹⁷⁶. Sous la plume du secrétaire général Pascal Saverna, la résistance des ouvrières de Chaligny est devenue emblématique des combats cégétistes dans le département. L'éloge n'est pas dénué d'un paternalisme dubitatif.

« Elles se sont bien débrouillées, les filles de Chaligny. Grâce à leur admirable lutte, au soutien de l'opinion publique, elles ont fait échec à la fermeture et obtenu la garantie de leur emploi sur place (...). L'exemple de Chaligny montre la voie à suivre. Une situation nouvelle est créée et de nouvelles perspectives s'ouvrent devant les travailleurs et travailleuses de Meurthe-et-Moselle ».

Dans le même numéro, un reportage réalisé en page centrale sous le titre « Femmes au combat », fait l'éloge des « courageuses filles de Chaligny ». Les hommes s'affrontent, les femmes sont courageuses. Ponctuant l'événement d'un entraînant « Bravo les filles », l'éditorialiste conclut : « Vous venez d'écrire une nouvelle page de l'histoire du mouvement ouvrier de notre département. Comme les mineurs de Trieux en 1963, comme les femmes de mineurs marchant sur Briey, votre lutte portera de beaux fruits ». Les ouvrières de Chaligny entrent ainsi dans la geste syndicale comme continuum de l'histoire des épouses, plutôt que pionnières d'une appréhension nouvelle de leur condition de femme salariée.

Les quotidiens régionaux, *l'Est républicain* comme le *Républicain lorrain*, partagent le même engouement. L'un comme l'autre ont rendu compte journalièrement de la grève des ouvrières de Chaligny, durant toute la durée du conflit.

L'Est républicain dépêche un reporter sur les lieux. Dans l'édition du 11 juin 1971, le journaliste officialise la rumeur. « La nouvelle cette fois est officielle : les 438 personnes, soit l'ensemble de l'usine des Tricoteries de Chaligny ont été avisées que l'usine allait fermer ses portes et que tout le personnel allait être licencié ». Simultanément, le conseil général lance un appel au premier ministre ; le préfet commente l'irruption d'un problème sans préavis ; les élus de la majorité gouvernementale expriment leur protestation. Le personnel « unanime refuse ce licenciement injuste ».

Le lendemain, la grève est votée, l'usine est occupée. Femmes et enfants s'y succèdent jour et nuit jusqu'à la fin du mois de juin où les grévistes décident de terminer l'occupation et de reprendre le travail, après que le conflit ait connu une conclusion heureuse. La popularité qu'ont acquise les ouvrières, sur laquelle s'est greffée la mobilisation des élus, aboutit à une reprise de l'activité productive, sous le label d'une nouvelle marque. Tim-Wear devient Fra-For.

¹⁷⁵ TCR, cas de force majeure. Un incendie ravage l'atelier au lendemain d'un accord tripartite obtenu sous l'autorité du directeur de la main d'œuvre, avec le repreneur, promoteur immobilier mosellan.

¹⁷⁶ *Le Réveil ouvrier* n° 25, juin 1971.

1.2. L'origine du changement

Le langage employé dans les reportages, les caractéristiques qui fondent les analyses, sont le signe des évolutions d'une opinion publique confrontée, pour la première fois en Meurthe-et-Moselle, au phénomène d'un engagement actif de femmes pour la défense de leur propre emploi.

L'emprise de mai 1968, bien qu'elle n'ait que moyennement séduit la direction départementale, influe sur l'histoire de Chaligny¹⁷⁷. Les ouvrières de la Tricoterie se sont affranchies des frontières de certains schémas culturels. L'effervescence que leur décision d'occupation a suscitée dans l'environnement politique et syndical s'inspire de la proximité du printemps contestataire. Dès le jour où la fermeture est annoncée, chacune des forces sociales et politiques tente d'occuper l'espace et propose sa médiation. Tous convergent vers un seul but : la filature doit continuer d'exister. L'origine du mouvement, qui réussit à entraîner simultanément la classe dirigeante et l'opinion publique derrière les salariées, repose d'abord sur le symbolisme de l'occupation.

Les jours suivants se font l'écho du déroulement de l'aventure. Le 13 juin, *l'Est Républicain* titre encore : « Les 438 licenciées campent dans leur usine » et constate « La Tricoterie est toujours occupée par les ouvrières qui établissent leur garde et ont passé une seconde nuit dans l'entreprise ».

Ainsi sont réunis les deux facteurs clés qui vont conditionner le déroulement du conflit et son issue : l'intervention active des ouvrières revendiquant leur droit au travail à part égale avec celui des hommes et la forme que prend cette résistance. L'occupation, emblème historique des grandes révoltes ouvrières, est symptomatique d'une rupture dans les mentalités. En occupant l'atelier, jour et nuit, les ouvrières de Chaligny viennent de rompre l' ancestrale obligation du double rôle de la femme salariée. Théoriquement, il s'agit d'un retournement capable de modifier le quotidien.

En ce printemps 1971 en Meurthe-et-Moselle, dans ce bassin où s'est forgée l'organisation du mouvement ouvrier du département, masculin et communiste, quelque cinq cents femmes refusent la norme de leur renvoi dans les foyers au rythme des fluctuations économiques. Mais les événements montrent que la réaction des « Chaligny » porte en elle les germes d'un phénomène plus perturbant que la revendication du droit au travail en termes égalitaires. Filles de 1968, elles transgressent littéralement l'ordonnance d'une norme sociale fondatrice. *L'Est républicain*¹⁷⁸, dubitatif, s'en fait l'écho : « Leurs maris, leurs enfants, leurs familles, sont venus leur apporter leur réconfort moral ». Un instantané représentant femmes et enfants vient appuyer le message. Chaligny opère l'inversion du modèle des grèves dans les mines de fer ancré dans la conscience ouvrière. Cette fois, ce sont les époux qui « réconfortent » leurs femmes dans la lutte pour l'emploi. Pourtant, l'essence de cette mutation des usages est appelée à rester contingente : le « réconfort » qui qualifie l'attitude des

¹⁷⁷ *Le Réveil Ouvrier* n° 13, 2^{ème} trimestre 1969.

¹⁷⁸ *L'Est Républicain*, 13 juin 1971.

époux des tricoteuses, induit l'indulgence, à l'inverse du soutien qui annonce la solidarité.

Pour sa part, le *Réveil Ouvrier*, à la recherche de ses repères classiques, se félicite que les femmes de Chaligny écrivent une page supplémentaire à l'histoire des femmes de mineurs, qui demeure dans le mental des militants de la CGT, la référence aboutie de la femme socialement réactive. Le périodique syndical signale sa volonté de reprendre le cours de l'histoire, refermant ainsi la parenthèse de l'épisode du printemps 1968.

La marche sur Nancy se présente comme la suite directe de l'expérience de la marche sur Paris, organisée en 1963 par la fédération CGT lorraine des mines de fer. Elle est aussi la résurgence d'une tradition purement locale. En 1934, l'usine de Neuves-Maisons ayant projeté le licenciement de 500 sidérurgistes, le syndicat CGT avait organisé une marche sur Nancy où l'engagement des femmes s'était révélé particulièrement actif¹⁷⁹. En 1971, les tricoteuses vont être au centre d'une action comparable et lui donneront un sens nouveau. Parties de l'entreprise le 15 juin 1971, les femmes de Chaligny parcourent à pied la distance qui sépare leur entreprise de la préfecture. La marche sur Nancy aboutira à l'accueil concerté de tous les syndicats au pied de Stanislas le bienfaisant. Les secrétaires généraux des unions départementales CGT-CFDT-CFTC, le maire de Frouard et le secrétaire de la fédération communiste des bassins sud de la Meurthe-et-Moselle, saluent la performance des ouvrières.

Pourtant, l'épilogue de Chaligny se révélera contre-performant pour le syndicat. Il paiera la reprise de l'activité productive par l'entreprise Fra-For, au prix du licenciement de toutes les élues du personnel¹⁸⁰. L'acquisition de l'entreprise n'étant pas considérée comme une reprise, impliquant la continuité du contrat de travail et de la présence syndicale, un vif incident avait opposé le délégué CGT et le directeur de Fra-For. « Monsieur Frankfurter s'est entendu traiter de façon rien moins qu'aimable par le représentant de l'union départementale CGT » relatait le journal local du 29 octobre 1971¹⁸¹. Le repreneur s'était alors retiré, réservant sa décision à l'allégeance des salariées à ses conditions.

2. L'engagement des femmes dans les syndicats après 1968

L'épisode Fra-For alias Tim-Wear a montré la coexistence du potentiel et des limites du printemps 1968 dans le parcours syndical. Les tricoteuses se sont mobilisées, mais elles ont été dépossédées de la conduite d'un projet syndical. Les militantes, soutenues par les salariées, ne se sont pas affranchies de la prime au leader. Le système hiérarchique et la délégation de pouvoir ont été affectés, mais non abolis. C'est ainsi que l'union départementale a plus souvent dirigé que guidé la grève de Chaligny, ainsi qu'en témoigne son épilogue avorté.

¹⁷⁹ Témoignage de Camille THOUVENIN, dirigeant syndical et politique emblématique dans le département.

¹⁸⁰ Le *Réveil Ouvrier* n° 27, décembre 1971 : « Exigeons la réintégration des militantes de Chaligny ».

¹⁸¹ *L'Est Républicain*, 29 octobre 1971 : « Le repreneur, s'estimant mal accueilli par le représentant de l'union départementale CGT, a regagné Troyes dans la soirée, attendant seulement que le personnel (dont la majorité ne semble pas avoir suivi le représentant syndical), reprenne contact avec lui si il le désire ».

Après 1968, l'appareil syndical n'a pas su pérenniser le potentiel d'une appropriation de leurs aspirations par les intéressées. Il ne fut pas le seul à fermer la parenthèse. Dans les syndicats dépositaires des coutumes, 1968 a parfois été vécu davantage comme une péripétie parisienne. Ainsi, dans le bassin sidérurgique de Longwy, l'usine phare du « communisme syndical », Lorraine-Escout, devenue Usinor, n'est pas occupée. Un bilan, établi par la CFDT de la sidérurgie lorraine, déplore les difficultés rencontrées dans le bassin de Longwy. « Il faut souligner que la CGT a fait preuve d'une mollesse certaine », signale le rapporteur des événements en Lorraine.

Plusieurs militants cégétistes d'Usinor confirment une improvisation confondante. Certains services débrayaient puis se ravisaient par crainte de rester isolés. « En 68, déclare un ouvrier tourneur, disons que nous, on avait commencé un an auparavant ». La cause invoquée est souvent la proximité de la grande grève de 1967. Celle-ci, aboutissant à une convention sociale, positivée par la fédération CGT, avait été vécue comme un échec par les syndicats des entreprises. Le secrétaire général Jean Breteau, ayant qualifié la négociation de « préjugé favorable », fut fermement contesté par les syndicats qui prévoyaient l'amorce d'une acceptation de projets de restructuration à moyen terme. Le contexte de l'époque inclinait à privilégier l'union en prévision d'une alternative de gauche. Un accord intersyndical CGT-CFDT était signé depuis le 10 janvier 1965. Dans ces conditions, la fédération se posait en partenaire d'un réalisme syndical lui permettant de rompre avec un isolement protestataire la maintenant à l'écart du texte signé par tous les autres syndicats.

Par ailleurs, en 1968, la contribution de la section politique, particulièrement influente à Usinor, fut sans doute ambiguë car le mouvement percutait directement une stratégie politique de rechange sous influence communiste. Le commentaire confus d'un des syndicalistes interrogés ne le dément pas. « Disons qu'à Usinor, ça a été dur à démarrer. Il y avait... je sais pas comment dire... des éléments politisés, donc qui étaient au courant des affaires. On se rendait compte qu'il y avait un grand moment qui s'opérait... Effectivement, c'était un peu la pagaille en 68 à Usinor »¹⁸². En 1968, la fédération nord du PCF comptait cinq sections d'entreprises. La première qui datait de 1962 était celle d'Usinor (Lorraine Escout).¹⁸³

Dans les bassins sud, la déléguée de l'entreprise Bousac Dombasle, acquise à la CGT depuis le début des années 1960, considère que le slogan « Rien ne sera plus comme avant », se conjugue à un après 1968 laborieux, plutôt que glorieux. En effet, dans son atelier où les réticences des ouvrières quant à l'efficacité syndicale sont demeurées vivaces depuis l'expérience confuse de 1963, Le printemps 1968 n'est pas le printemps 1936. Ses conséquences sont diversement appréciées, non seulement par les dirigeants, mais également par certains des acteurs locaux, principalement dans le domaine de l'accès et de l'intégration des grévistes ou des participants, dans l'organisation syndicale.

¹⁸² BONNET (Serge), *L'homme du fer : 1960 /1973* (tome 3), Editions Serpenoise, Nancy 1984, pages 256 à 259.

¹⁸³ BONNET (Serge), *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Armand Colin, Paris, 1972, page 380.

Les chiffres recensés dans les archives de « l'Institut lorrain d'histoire sociale »,¹⁸⁴ proviennent essentiellement de l'union locale de Nancy, qui déclare sept cents adhésions de femmes et la création de quinze nouveaux syndicats. L'époque n'est plus à l'affluence de grévistes dans les permanences de la maison du peuple. Après 1968, la spontanéité qui fonctionne pour des manifestations puissantes mais éphémères, a commencé à concurrencer l'engagement durable au sein des structures. L'idéologie cesse d'être le moteur des mobilisations syndicales. Les salariés du secteur tertiaire introduisent, au sein des organisations, le souffle d'aspirations que le mouvement ouvrier peinera à assimiler.

Le Réveil Ouvrier signale que des militantes se sont révélées. Elles ont mené la grève, parlé en public à leurs compagnes de travail, constitué et organisé le syndicat. Par la suite, une quarantaine de déléguées ont répondu favorablement aux sollicitations de l'union départementale, en participant à des stages de formation syndicale. Le 8 mars 1969, vingt-deux militantes d'entreprises et de l'administration se sont adressées à l'opinion publique par l'intermédiaire de la presse, huit d'entre elles ont obtenu une audience en préfecture¹⁸⁵.

La décennie 1970 sera celle qui a concentré les mouvements sociaux les plus fréquents. Jusqu'en 1975, il s'agit principalement d'une réaction à des appels nationaux. Le 7 juin 1972, le *Réveil Ouvrier* signale une manifestation à Nancy, où les blouses blanches des hôpitaux ont côtoyé les employées de bureau, de commerce, les ouvrières des Chaussures André et de l'entreprise Alsa. L'année 1973 concentre un afflux de réactions d'ouvrières. L'entreprise de salaison Solpa de Homécourt rejoint les couseuses de l'habillement de Pompey et de Boussac à Dombasle. C'est l'époque où 80% du personnel du Printemps est encore signalé en grève pour soutenir les négociations paritaires. Durant la deuxième moitié des années 1970, les salariées de l'atelier Jullien de Pompey obstruent périodiquement les entrées et sorties de leur entreprise. Le premier trimestre 1980 est celui de l'éclatement d'une grève d'un mois, avec occupation contre une procédure de fermeture de l'entreprise de salaison Solpa, dans la vallée de l'Orne Voigot¹⁸⁶.

Les négociations qui clôturent certaines de ces mobilisations se traduisent en augmentation des rémunérations. Les salariées des établissements Gillier, Rogers Color, Philips, signalent des augmentations de taux horaires. La question de l'égalité salariale n'est pas posée dans les entreprises dotées d'une main d'œuvre essentiellement féminine car l'inégalité n'est pas visible. En revanche, deux symboles viennent contredire l'ordinaire revendicatif. Le syndicat des employées d'Usinor Longwy en 1970 et celui de l'entreprise Alsa en 1976 entreprennent de faire admettre la suppression des discriminations. A Usinor, l'action marginale des militantes ne parviendra pas à faire fléchir la direction d'Assimilor, confrontée à la demande d'une renégociation de la grille des classifications dévalorisant les sténodactylos. En revanche, à l'entreprise Alsa, le syndicat obtient la signature

¹⁸⁴ L'Institut Lorrain d'Histoire Sociale créé le 1^{er} avril 1985 sous la présidence de Georges SEGUY, poursuit une existence symbolique jusqu'au milieu des années 1990.

¹⁸⁵ *Le Réveil Ouvrier* n° 15, septembre 1969.

¹⁸⁶ *Le Réveil Ouvrier* n° 69, 1^{er} trimestre 1980.

d'un protocole d'accord en vue du rattrapage des salaires du personnel ouvrier féminin¹⁸⁷.

Au-delà d'appréciations parfois divergentes, les mutations du corps social vont montrer que la période post-1968 a ouvert une ère nouvelle aux femmes salariées dans les structures syndicales du département et sur le plan de leur intégration syndicale dans les entreprises. Les années 1970 manifestent certaines conséquences heureuses de la prise en mains, par les femmes, des contingences sociales.

L'examen du contenu du *Réveil Ouvrier*, les témoignages de la génération des militantes de la décennie 1970, devraient établir la mesure de l'engagement féminin. Certains éléments, relevés dans les assises statutaires ou para-statutaires, indiqueront les répercussions chiffrées en termes de prise de responsabilité. Enfin plusieurs démarches revendicatives ou relevant de la vie interne au syndicat devraient renseigner sur la façon dont les femmes se sont investies dans l'organisation et dans la vie sociale et quels moyens ont dû être mis en œuvre pour qu'un lien durable s'établisse.

3. Analyse de l'expression féminine dans *Le Réveil Ouvrier*

La part des femmes dans l'activité syndicale, illustrée dans le *Réveil Ouvrier*, se mesure en termes de proportion, de contenus et de la qualité des auteurs des textes.

3.1. La mesure de l'influence féminine

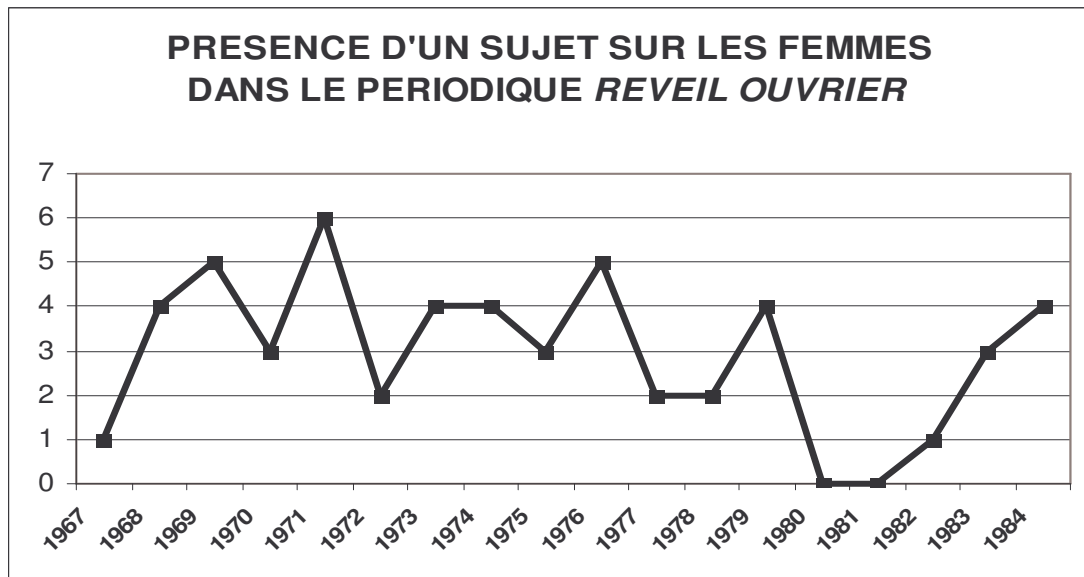
Sur 80 numéros, parus entre 1967 et 1984, qui marquent la fin du périodique, la question femmes est traitée 48 fois dont 38 fois sous la rubrique spécifique « femmes ». Mais cette proportion varie selon les périodes. Si elle est présente dans 28 numéros sur 60 les onze premières années, elle régresse à 8 numéros sur 22 les six dernières années.

En termes de surface, les questions femmes ajoutées à leur intégration dans des reportages mixtes représentent environ un sixième de la pagination avec 68 pages sur un total de 476. Les clichés, au nombre de dix représentent le cinquième de l'ensemble des illustrations de la première page. Cinquante-six illustrations du thème féminin sont présentes dans l'ensemble des exemplaires consultés. Le graphique, établi selon une périodicité annuelle, traduit une proportion en nombre de pages de l'expression femmes dans le *Réveil Ouvrier*. Il est le témoin d'une certaine continuité d'intérêt, durant près d'une quinzaine d'années, à l'exception des années 1980 et 1981.

Sauf au cours de ces deux dernières années, la place réservée aux femmes est relativement constante, mais son ampleur est irrégulière. On remarque trois pics, en 1969, en 1971, en 1976, que l'actualité sociale n'explique pas. En revanche, ils

¹⁸⁷ *Le Réveil Ouvrier* n° 50, 2^{ème} trimestre 1980.

suivent fidèlement les fluctuations du secteur confédéral. C'est ainsi que l'année internationale de la femme en 1975 ne se révèle pas comme un des sommets de la communication. Par ailleurs, l'influence respective des équipes dirigeantes sur le journal dans le domaine de l'expression au féminin, concorde principalement mais non exclusivement avec la présence de militantes dans l'activité interprofessionnelle.



La graduation verticale indique la surface en nombre de pages, occupée annuellement par la rubrique Femmes

Le *Réveil ouvrier* connaît deux évolutions au cours de ses vingt-deux années d'existence, dont l'origine résulte de mutations sociales, de bouleversements socio-économiques, et de changements au sein des équipes. L'ordre de mission du numéro un de la nouvelle édition assignait au périodique un rôle d'éducateur, de propagandiste. Après 1968, s'inscrivant dans la réflexion confédérale, la rédaction commence à percevoir que le temps est venu de remplacer le principe de propagande par celui de communication. Le premier privilégie le discours uniformisant, le second cherche à obtenir la diversité des sujets et des rédacteurs.

Une seconde évolution intervient à l'issue des années 1970. Happés par une actualité contraignante, les numéros publiés durant l'année 1980 sont essentiellement consacrés à la sidérurgie longovicienne. Les changements politiques de l'année 1981 aboutissent à la disparition de l'édition durant les trois derniers trimestres. L'avènement d'un gouvernement de gauche semble avoir déstabilisé le savoir-faire d'équipes syndicales aguerries par des années de contestations et d'oppositions catégoriques.

Si le périodique doit s'adapter aux mutations, l'équipe dirigeante est également soumise à une « flexibilité » que révèle la succession des congrès. La décennie 1970 n'est pas celle de l'immobilisme. De 1966 à 1986, quatre secrétaires généraux se succèdent et quatre militantes accèdent au secrétariat départemental.

En 1974, relayant les dirigeants mineurs Albert Balducci et Pascal Saverna, la direction de l'union départementale s'organise sous l'emblème d'une troisième

équipe, animée par un cheminot de Nancy, Denis Bonvalot. Auparavant, le 29^{ème} congrès qui se tient les 6 et 7 avril 1968, a élu une infirmière du CPN de Laxou au secrétariat, où elle siègera durant trois années, sans mandat permanent. Le 30^{ème} congrès du printemps 1971, présidé par Georges Séguy avalise le départ du pionnier du renouveau syndical cégétiste en Meurthe-et-Moselle, Albert Balducci, et l'arrivée d'une employée de bureau de la sidérurgie longovicienne, en qualité de secrétaire départementale recrutée à temps plein. Elle se voit confier la rédaction et la direction du *Réveil Ouvrier*.

Le changement de personnel ouvre une ère nouvelle. Des méthodes plus dynamiques modifient la conception du journal. *Le Réveil Ouvrier*, à la recherche d'un nouveau souffle, change de format ; le procédé offset remplace le savoir-faire des typographes, conférant une allure moins austère au périodique. La rédaction s'assure la collaboration d'un journaliste syndiqué de *l'Est Républicain*.

Sous la responsabilité d'une rédactrice, le journal se pare plus souvent des couleurs de la mixité. La rubrique féminine est entrée dans les mœurs et subsiste alors qu'une nouvelle équipe syndicale est désignée. En 1978, un postier nancéen, Maurice Villaume, prend en mains les destinées de l'union départementale, pour un mandat de dix années. La rédaction du journal échoit à une employée de la CRAM qui accède au secrétariat, avec la responsabilité du secteur féminin.

En avril 1982, le secrétaire général assume également la direction du journal. L'ordre du jour du périodique traduit le caractère inconfortable de l'ère qui s'annonce. Quelques mois après la clôture du 40^{ème} congrès, les initiatives de sommet issues d'une prédominance d'impératifs partisans sont relayés par « un suivi » actif. Les émissaires confédéraux se succèdent et perturbent la régularité des échéances. Le département sera le théâtre des conflits parisiens, au sein de la fédération communiste comme de l'union départementale de la CGT. En février 1985, le secrétaire de la fédération du Pays-Haut, Alain Amicabile, n'est pas réélu au comité central. Il démissionne en avril 1986. Le nanceien Jean-Paul Mougel lui succède. Régulièrement élu par la conférence fédérale, il est à son tour désavoué par la direction nationale qui refuse de ratifier son élection.¹⁸⁸ A la CGT, le secrétaire de l'union départementale, siégeant également en qualité de membre du bureau fédéral, Maurice Villaume démissionne en janvier 1986 et regagne son affectation aux PTT, le mois suivant. Les partisans d'une rénovation précoce, qu'ils soient militants syndicalistes ou politiques seront peu à peu évincés.

En 1980, pour la première fois depuis dix ans, l'intervention féminine a disparu dans les colonnes du *Réveil Ouvrier*. En 1980 et 1981, le *Réveil Ouvrier* a cessé de paraître régulièrement. Une page est tournée. Cette formule, employée dans une déclaration du bureau confédéral au lendemain des résultats de l'élection présidentielle de 1981, est relayée dans la pratique communicante de l'union départementale. De lien régulier avec les syndiqués, le *Réveil Ouvrier* devient dépendant des opportunités.

¹⁸⁸ Archives personnelles d'Albert FALCETTA, militant syndical et politique à Usinor et adjoint à la mairie de Mont-Saint-Martin.

C'est l'époque où l'union départementale compte encore deux femmes sur cinq secrétaires dans son secrétariat. Il s'agit de Marianne Cunin, en poste depuis 1978 et de Lysiane Cromer, chargée de la trésorerie et précédemment employée dans une mutuelle lunévilloise. Leur influence, voire leur simple présence, assure au périodique le continuum d'une certaine mixité au travers de parutions épisodiques. Jusqu'en 1986, la parole féminine est encore audible. Un compte-rendu du 41^{ème} congrès confédéral renoue avec la diffusion d'une intervention féminine, parmi trois témoignages. Il s'agit des impressions de Nicole Cinti, ouvrière de la Compagnie d'Electro Mécanique de Nancy¹⁸⁹.

Durant toute la décennie 1970, l'empreinte féminine s'est intégrée, modestement, mais régulièrement en alternance à l'image masculine qui a cessé d'être omniprésente dans le périodique départemental. L'évolution se traduit dans les sujets abordés et dans la façon de les exprimer. Mais c'est surtout dans la présentation de l'iconographie que des nuances apparaissent.

3.2. L'iconographie

Dans le registre de l'iconographie. Une rupture est perceptible après 1968. Avant 1968, les représentations photographiques et graphiques se limitent à des défilés d'épouses de mineur. Pour faire valoir publiquement leurs demandes sociales, il est préférable que les femmes puissent justifier d'exigences incontournables liées à un statut de mère et d'épouse. Ce choix n'est pas conditionné par un désert syndical dans les entreprises où travaillent des femmes. Roger Bolzoni, secrétaire de l'union départementale, relate des arrêts de travail, notamment aux Lampes de Pagny-sur-Moselle, aux Chaussures André de Nancy. Les grèves de 1967 dans la sidérurgie drainent un nombre limité mais constant d'employées¹⁹⁰.

La propagande syndicale du département ignore l'émergence d'une attitude revendicative féminine. Le numéro un de la nouvelle série en 1966 publie sur quatre colonnes et dix centimètres de haut, en page deux, une manifestation de femmes de mineurs, défilant sous une banderole intitulée : « Les femmes dans la lutte aux côtés de leurs maris »¹⁹¹. En janvier 1967, le périodique départemental, représente une seconde fois le même défilé de femmes de mineurs, sous une banderole intitulée cette fois : « Les femmes se soucient de l'avenir de leurs enfants », que confirme une légende ainsi rédigée : « Dans la lutte, les femmes sont à côté de leurs maris »¹⁹². Le numéro six du deuxième trimestre 1967, reproduit en page centrale, pour la troisième fois en un an, la manifestation des femmes de mineurs, assortie d'une légende qui opère la confusion des deux thèmes mis en valeur dans les numéro précédents : « Aux côtés de leurs maris, les femmes manifestent pour l'avenir de leurs enfants ». L'illustration quitte le domaine singulier de la qualité de femmes de mineurs, pour aborder la pluralité des situations féminines toujours fondée sur le statut d'épouse.

¹⁸⁹ *Le Réveil Ouvrier* n° 76, 3^{ème} trimestre 1982.

¹⁹⁰ Mémoire de militants du bassin de Longwy.

¹⁹¹ *Le Réveil Ouvrier* n° 1, 1^{er} trimestre 1966.

¹⁹² *Le Réveil ouvrier* n° 5, 1^{er} trimestre 1967.

Dans la Meurthe-et-Moselle cégétiste des années 1960, l'évocation du militantisme féminin appelle spontanément dans l'esprit masculin, le symbole maternel et d'abnégation personnelle. Contrairement à l'homme qui défend son emploi, sa dignité de travailleur, qui existe pour lui, la femme ne réagit pas en fonction d'elle-même. Elle est le reflet, l'autre. A la veille de 1968, la présence active d'un secteur confédéral féminin n'a pas encore atteint les dirigeants départementaux qui persistent à ignorer la réalité de la femme active.

Après 1968, l'arrivée de militantes au sein des instances départementales coïncide avec une mutation iconographique visible. A quelques exceptions près, la femme sera présentée en tant que travailleuse, en tant que militante, en tant qu'agent actif du syndicat, bien qu'elle n'ait pratiquement jamais été présente en page une du *Réveil Ouvrier*. C'est ainsi que la livraison du premier trimestre 1969 édite deux clichés de collectifs de militantes de Meurthe-et-Moselle s'exprimant à propos du 8 mars. Le trimestre suivant voit en page centrale, deux illustrations de la première conférence départementale d'Auboué. En septembre de la même année, une femme figure parmi une délégation départementale en préfecture. Au mois de décembre 1969, le journal signale la présence de trois femmes au sein de la délégation meurthoise au 37^{ème} congrès confédéral. Ces trois femmes sont mandatées par les syndicats des coopérateurs de Lorraine de Nancy, des filatures de Chaligny, de la chaussure André.

Le premier trimestre 1970 présente la responsable départementale récemment promue à la diffusion du magazine confédéral féminin. En novembre 1970, le *Réveil Ouvrier* rend compte de l'assemblée préparatoire de la quatrième conférence nationale, sous forme de reportage édité en double page et agrémenté de huit photos du collectif rassemblé. Dans le numéro du troisième trimestre 1971, la page centrale est consacrée à une manifestation et à l'occupation de l'entreprise par les travailleuses de Chaligny. Le numéro du deuxième trimestre 1973, titre en page huit, sur le retour de la délégation des déléguées de Meurthe-et-Moselle à la cinquième conférence, par un article et une photographie, sur cinq colonnes et douze lignes. En décembre 1974, le compte-rendu de la deuxième conférence départementale est illustré par une reproduction photographique de manifestantes CGT des coopérateurs de Lorraine de Mont-Saint-Martin dans le Pays-Haut.

Au total, le *Réveil ouvrier* a produit une soixantaine d'illustrations représentatives de militantes, de situations vécues par des femmes participant à la vie active. Toutes ne jalonnent pas les étapes de projets émancipateurs. Le modèle ouvrier fonctionne toujours, mais les clichés ont cessé de rapporter un message univoque. Les femmes sont présentées dans leur fonction salariée, et non plus essentiellement dans une fonction maternelle. Les ouvrières sont plus souvent présentes que les salariées du tertiaire, en particulier dans les années 1972,1973. Le numéro qui ouvre l'année 1972 illustre « les femmes qui travaillent et refusent d'être exploitées » par la représentation d'une ouvrière de la Solpa, entreprise d'alimentation d'Homécourt. En avril 1973, l'image d'une ouvrière et d'un ouvrier figure le thème de l'égalité, objet de la conférence nationale des 17 et 18 mai. C'est seulement dans le cadre de la préparation de la sixième conférence de 1977 que le périodique échappe à la priorité du modèle ouvrier, en produisant l'image

d'une secrétaire chargée de donner un contenu emblématique au message égalitaire : « Avec la CGT, marchons vers l'égalité ».

Par ailleurs, l'intervention des femmes s'exprimant dans des réunions et congrès est souvent privilégiée. En revanche, va persister dans la totalité des parutions du périodique, la réticence à présenter en première page des femmes manifestantes. Ainsi, le *Réveil Ouvrier* du troisième trimestre 1971 signale par un titre, en page une, l'événement départemental que fut la lutte victorieuse de Chaligny mais l'illustration censée confirmer le message est une manifestation de cheminots. L'instantané de la marche des tricoteuses aboutissant à la place Stanislas figurera seulement en page centrale. L'attitude est récurrente. Quatre des publications sur quatre-vingts ouvrent leur première page à des manifestantes. Dans tous les cas, il s'agit de défilés mixtes¹⁹³. La persistance des schémas montre que, en dépit de la présence de militantes dans les instances, les préjugés relatifs à l'expression publique et collective des femmes salariées sont demeurés. L'examen du *Réveil ouvrier* dans son contenu et son langage devrait montrer si ce premier constat peut être confirmé, infirmé ou nuancé.

3.3. Un langage souvent neutre ou normatif

L'analyse des termes le plus souvent employés dans le périodique départemental est réalisée à partir des éditoriaux uniquement parce qu'ils ont pour vocation d'être le vecteur privilégié de la parole syndicale. Une deuxième section sera consacrée à l'expression féminine dans les textes rédigés par des femmes.

Sur 82 numéros parus entre avril 1966 et avril 1984, 48 éditoriaux sont rédigés par des hommes, 5 sont produits par des femmes. L'évidente dissymétrie dans la production éditoriale entre les parts masculine et féminine invite à se référer au processus de fabrication du périodique, ainsi qu'à l'essence du syndicalisme qu'il est chargé de diffuser.

3.3.1. Le processus de fabrication

Placée sous une responsabilité exclusivement masculine depuis ses origines, la conception éditoriale demeure durant les premières années de la nouvelle édition qui paraît en 1966. C'est à partir du numéro 27 du dernier trimestre 1971 que le périodique est transféré à une femme. Elle cumule les responsabilités de rédactrice, directrice administrative et juridique du *Réveil ouvrier* jusqu'en 1982. L'intitulé de la rédaction est « directeur », signalant ainsi que la féminisation des fonctions a précédé la féminisation du langage. Pourtant, la qualité féminine se remarque par la lisibilité du patronyme et du prénom de la titulaire, en première page.

Le premier éditorial produit par la nouvelle rédactrice date du numéro 45 d'avril 1975, soit à l'orée de l'année internationale. A partir du numéro qui ouvre l'année 1976, l'encart administratif passe en dernière page et perd donc de l'impact en terme de promotion du genre. Hasard ou coïncidence, il sera réintroduit à son

¹⁹³ *Le Réveil Ouvrier*, n°31, octobre 1972, n° 34, octobre 1972, n° 45 d'avril 1975, n° 54, octobre 1976.

emplacement d'origine en première page, lorsqu'au deuxième trimestre 1982, une nouvelle répartition des responsabilités rétablit la présence masculine à la direction du journal¹⁹⁴.

3.3.2. La qualité du message

Dans les éditoriaux, les thèmes développés ne se manifestent pas en particularités sexuées. Il s'agit de sujets neutres. En revanche, certains des termes employés sont susceptibles d'indiquer le caractère spécifique des intervenants.

Les mots qui sont le plus souvent employés, expriment le sens que la CGT donne à son syndicalisme. C'est ainsi qu'au fil des 82 numéros et dans les 48 éditoriaux recensés, on compte : 168 fois le mot « action », 128 fois le terme « lutte ». Ce dernier est remplacé par « combat » ou « combattre » une vingtaine de fois, dont une douzaine à partir du numéro 55 de l'année 1977.

Le vocabulaire employé indique la priorité que le syndicalisme cégétiste de Meurthe-et-Moselle confère au mouvement, à la prise en charge collective, et par conséquent sa défiance du dialogue social entre « initiés ». Ainsi le mot « négociation » n'est comptabilisé que 21 fois, dont 14 fois dans les trente premiers numéros. Le terme « discussions » est utilisé 15 fois, alors que « concertation », « consensus », « concession » figurent seulement à 4 reprises. Il faut toutefois signaler, en 1967, un éditorial signé Albert Balducci, consacré à une pédagogie de la négociation¹⁹⁵.

En revanche, les années suivantes consacrent la priorité d'une stratégie de rapport de forces. L'action, la lutte, le combat, la manifestation qui se nourrissent de revendications, alimentent un mécontentement, voire la colère, que l'on s'emploie à rassembler en appelant à l'unité syndicale, voire au front syndical emblématique de 1936. Alors que la concertation aboutit à des réformes, le combat syndical revêt l'essentialité de la conscience d'une issue politique sur le réformisme syndical.

C'est ainsi que le terme : « mécontentement », assorti du qualificatif « profond », se retrouve à 17 reprises dont 16 fois à l'actif des dirigeants mineurs durant les trente premiers numéros. « Revendications » ou « revendicatif » apparaît à 66 reprises, assorti du qualificatif « légitime ». Le thème de l'« unité » ou « union » se répète 42 fois et à 3 reprises, sous la formule « front syndical », essentiellement dans les trente premiers numéros également. A partir des années 1970, l'essence unitaire est confondue dans les appels répétitifs à la solution constituée par l'existence du programme commun de gouvernement.

Les formules et termes employés résultent des caractéristiques que le syndicat attribue à une époque. Ils sont aussi fonction des talents épistolaires des éditorialistes, dont la production ne relève pas d'une répartition équitable. C'est ainsi que de 1966 à 1978, trente éditoriaux sont signés par les secrétaires

¹⁹⁴ *Le Réveil Ouvrier* n° 75, 2^{ème} trimestre 1982.

¹⁹⁵ *Le Réveil Ouvrier* n° 6, avril 1967.

généraux dont un sur deux dans les trente premiers numéros. A partir de l'année 1974, si la part occupée par le secrétaire général demeure prépondérante, on assiste à l'émergence d'un certain « turn-over » des éditorialistes. Entre les années 1974 et 1978, Denis Bonvalot signe dix chroniques, soit près des deux tiers. Entre le numéro 60 du premier trimestre 1978 et le numéro 81, qui clôture l'édition en février 1984, Maurice Villaume en produit un sur trois.

A côté de ces familiers de l'éditorial, des rédacteurs ad hoc occupent l'espace à partir de 1975. Ils sont tous membres du secrétariat départemental. L'apparition d'une diversité des acteurs se conjugue avec une modification du langage et de l'apparence du périodique. Le *Réveil Ouvrier* devient ainsi l'illustration d'un changement qui peine à s'imposer. En juillet 1975, l'éditorial est confié à un cadre. C'est une première dans l'histoire du syndicalisme ouvrier de Meurthe-et-Moselle.

En revanche, la participation des militantes reste confidentielle, avec cinq textes contre vingt-deux d'écriture masculine. En fait, la présence d'une rédactrice ne signale pas de changement significatif. Lorsqu'elles sont en charge de la communication de thèmes globaux, le langage des militantes ne déroge pas aux discours convenus. C'est ainsi qu'aucun particularisme féminin n'émerge des éditoriaux d'écriture féminine qui paraissent en avril 1975 sous le titre : « L'action est le seul chemin », en janvier 1976 « Convaincre, unir, agir, recruter », en janvier 1977 « Contre l'austérité tous azimuts, l'action tous azimuts », en octobre 1978 « Se syndiquer, c'est se défendre, faire une adhésion, c'est mieux se défendre ».

La dimension culturelle et le fait minoritaire fabriquent le sens univoque de l'accès féminin dans les colonnes du journal. Les sujets traités arrivent culturellement élaborés et établis par des générations masculines. Les militantes apparaissent guidées par la particularité du sujet tel qu'il leur est transmis et non par l'intérêt qu'il est susceptible de présenter dans la perspective de la mixité. Corrélativement, la dimension culturelle se conjugue avec le phénomène minoritaire. L'état de minorité engendre la carence d'une expression féminine parfois accentuée par une allégeance au conformisme.

3.4. L'apport féminin au périodique syndical

En revanche, les particularités attribuées culturellement au sexe féminin sont les bienvenues, à conditions de reproduire les fondamentaux portés par le syndicalisme CGT. Les militantes vont utiliser diversement leur espace d'autonomie.

3.4.1. Le message des responsables départementales

Les intitulés qualifiant la rubrique qui leur est confiée dans le périodique, signalent l'évolution de leur entrée dans le paysage syndical du département. Après avoir reproduit le terme « Travailleuses », dès le numéro 29 paru au quatrième trimestre 1973, la rédaction s'affranchit de la connotation ouvrière, en introduisant une définition identitaire de « Femmes travailleuses ». A partir du numéro 42, publié au quatrième trimestre 1975, l'intitulé « Condition féminine », s'inspire de l'actualité

politique et médiatique. L'effacement de la qualité de salariée qui prévaut, signale l'immersion dans la catégorie sociologique d'un destin partagé par le genre féminin. La rubrique « Une vie de femme » datée du mois d'octobre 1976, traduit une qualité semblable. La parenthèse féminisante demeure avec le numéro 65 du premier semestre 1980, qui formule « La crise au féminin ». Les intitulés de la rubrique féminine reproduisent les mouvements d'opinion qui ont atteint la commission départementale. Cependant, il ne s'agit que de termes emblématiques ne préjugant pas de l'expression des femmes ou des militantes à propos des questions qui leur sont familières.

Les communications des secrétaires départementales restent conformes à la dimension propagandiste, incluant les femmes dans l'unanimité syndical. En 1974, à l'horizon du programme commun, les contestations des initiatives gouvernementales vont absorber une partie de l'espace réservé aux rubriques féminines dans le périodique. En mai 1975 *le Réveil Ouvrier* interpelle le secrétariat à la condition féminine à propos de « l'opération sourire » lancée par l'entreprise de distribution Sanal Eco dans le bassin de Longwy¹⁹⁶. L'opération publicitaire consiste à obtenir le classement des caissières, selon leur affabilité, par les consommateurs. Elle est abandonnée à la suite de l'intervention d'une délégation de l'union locale, conduite par le maire communiste de Longwy.

Bien que plus souvent alimentées par l'actualité médiatique et politique que par des aspirations surgies des entreprises, ces contributions montrent que la vigilance du secteur « femmes » de la CGT meurthoise ne faiblit pas tout au long de la décennie 1970. De ce point de vue, la réactivité des militantes d'entreprises, a rarement permis d'évaluer l'emprise des positions de la commission départementale dans leur vécu de femmes comme de salariées.

3.4.2. Les interventions des militantes d'entreprises

Deux témoignages rapportent leur analyse du vécu féminin au quotidien. En mai 1974, une militante du syndicat des PTT à Nancy décrit la journée d'une postière comme une course contre la montre, en listant dans le détail les contraintes de la double journée. « Est-ce cela la vie au féminin ? » conclut-elle.

Une salariée de l'entreprise Berger Levrault donne son opinion dans les colonnes du périodique au début de l'année 1976¹⁹⁷. L'analyse, illustrée par une représentation maternaliste, est fondée sur la part de rêves qu'a suscitée l'année internationale de la femme. Elle y oppose la réalité inchangée persistant à ses lendemains. Il s'agit là encore de la description de la double journée de la femme à qui incombe la totalité des tâches ménagères et responsabilités parentales et ses conséquences sur la vie personnelle. Lorsqu'elle conteste la notion de « salaire complémentaire » c'est en fonction de la situation de la femme chef de famille, et non en référence au principe d'égalité salariale. Naturellement, cette conciliation d'un double rôle épuise la femme moralement et physiquement. De ce fait, « la réflexion est entravée, l'instruction devant faciliter une hypothétique

¹⁹⁶ *Le Réveil Ouvrier* n° 46, 2^{ème} trimestre 1975.

¹⁹⁷ *Le Réveil ouvrier* n° 50, 2^{ème} trimestre 1976

promotion devient impossible, même le dialogue avec le mari et les enfants, se bloque, ceux-ci ne comprenant pas toujours, prennent pour de l'indifférence ce qui n'est qu'une grande fatigue ». Le témoignage conclut sur l'affirmation que la libération de la femme n'est qu'une invention médiatique car « pour moi qui vous écris, aller au travail n'a jamais été une libération, mais un surcroît de peine et de fatigue ».

Outre l'image d'une passivité essentiellement descriptive surprenante chez des syndicalistes, l'un comme l'autre des témoignages fait apparaître le décalage existant entre certaines visées du secteur confédéral de la main d'œuvre féminine, s'illustrant plus particulièrement dans *Antoinette*, et la persistance locale des antiques mentalités à propos de la répartition des rôles entre le masculin et le féminin.

Il est vrai que la fédération du livre, marquée par des traditions résolument patriarcales, ne peut exclure l'adaptation de l'intervenante à son environnement syndical. En revanche, la fédération postale, qui a produit des générations de dirigeantes porteuses de tendances féministes, n'a pas conduit l'instance locale à rompre avec la marginalisation du vécu féminin.

Cette photographie du climat réel se situe aux confins de l'année internationale de la femme. Elle est significative de l'appréhension de la condition féminine, parmi l'élite militante départementale. Qu'elles soient d'origine masculine ou féminine, les mentalités n'ont pas percuté les théories et les discours qui ont accompagné l'année 1975.

Les militants continuent de « tirer les enseignements », de « développer des conclusions », les femmes racontent l'ambiance. Les hommes parlent pouvoir, les femmes reflètent l'apparence¹⁹⁸. L'inconsistance de l'évolution constatée après quinze ans d'activité pose la question de l'influence locale de la commission féminine départementale, et du mensuel *Antoinette*.

4. Influence de la commission départementale

La manifestation de cette influence sera examinée successivement sous l'angle de l'activité fonctionnelle de la commission départementale dans les années 1970, et de l'intégration de la presse syndicale féminine dans les syndicats d'entreprise. Cette dernière partie sera exposée, à partir de la façon dont la commission départementale a envisagé la question, et ensuite de la perception par les militantes de l'intérêt de ce type de presse, l'ensemble aboutissant à la traduction chiffrée de la diffusion.

¹⁹⁸ *Le Réveil Ouvrier* n° 10, 2^{ème} trimestre 1968 titrant « Un reflet du congrès » traduit l'analyse d'Eliane MINETTE, au sujet du 29^{ème} congrès de l'UD des 6 et 7 avril 1969.

4.1. L'activité fonctionnelle de la commission

Les sources écrites rapportant l'existence de la commission féminine de Meurthe-et-Moselle, proviennent du fonds Marie-Claude Nagel, intitulé « Commission main d'œuvre féminine de 1970 à 1979 »¹⁹⁹.

L'intérêt de ces textes réside dans leur qualité de documents internes à l'organisation. Ils évoquent le processus en aval des manifestations publiques. Quatorze comptes rendus, couvrent une période allant du 20 mai 1970 au 21 février 1977. Le premier dresse le bilan de la conférence départementale d'Auboué. Le dernier projette l'envoi de délégations aux instances gouvernementales à la veille des élections municipales.

L'arrivée d'une secrétaire départementale, employée comme permanente depuis le 31^{ème} congrès de mai 1971, correspond à une activité régulière et fréquente durant la courte période des années 1972, 1973. Cinq comptes rendus, figurent au calendrier de l'année 1972. Les ordres du jour relaient les incitations confédérales. Les mobilisations du 8 mars ou de la fête des mères complètent la diffusion d'*Antoinette* qui passe de 436 à 594 lectrices en juin 1972. Les quatre comptes rendus, établis en 1973, reprennent des ordres du jour similaires. La promotion d'*Antoinette* est déléguée à une vendeuse nancéienne, Yvette Borelli. Les documents signalent la recherche d'une promotion durable dans l'activité syndicale, sur une base de promotion féminine dans les stages syndicaux et l'engagement d'une décentralisation dans les unions locales.

Le rythme des présences aux réunions est indicatif de l'intérêt porté aux questions évoquées au sein de la commission et à la philosophie qui les anime. C'est ainsi que le secteur d'Homécourt, présent avec la section syndicale de l'unité de vente Printania de Joeuf, disparaît dès l'année 1971. On ne le retrouvera qu'en 1977, avec la désignation d'une ouvrière de l'entreprise Herta. L'union locale de Longwy ne s'engage qu'en 1977, avec l'arrivée d'une déléguée des établissements Gillier. Le collectif de l'union locale de Varangéville demeure stable en terme de présence militante, mais ne se développe pas. En 1977, il cesse d'être convoqué. En revanche, si les unions locales de Lunéville et Pompey manifestent un engagement actif dès le début de l'année 1972, seul le syndicat de l'atelier Jullien de Pompey est encore convoqué en 1977.

4.1.1. Des tentatives circonstancielles

La décentralisation par union locale se poursuit avec, semble-t-il, quelques répercussions dans les entreprises. Un bilan établi le 18 octobre 1972 signale la tenue d'assemblées de militantes dans huit établissements qui sont : la société d'alimentation Herta (Homécourt), les établissements, Jullien (Pompey), l'usine métallurgique Philips (Lunéville), la Polyclinique de Gentilly, la Caisse d'Allocations Familiales et le Printemps (Nancy), l'établissement d'habillement Marchal (Dombasle), l'usine métallurgique des Tubes Ouvrés (Pierrepont).

¹⁹⁹ Marie-Claude NAGEL, déléguée CGT à la CAF Nancy, a confié ses archives à l'union départementale CGT de Meurthe-et-Moselle.

L'absence de sources écrites à propos de ces assemblées ne permet pas de préjuger de la qualité et des conséquences de leur contenu. Seuls les syndicats de la polyclinique de Gentilly et celui de la Caisse d'Allocations Familiales signalent un accueil favorable à une enquête à propos des salaires et de la place des femmes dans la vie professionnelle²⁰⁰. Le dernier compte rendu recensé affiche un renouvellement presque total des secteurs et des personnes, en comparaison avec les convocations établies en 1970. Moins qu'un regain d'intérêt pour les problématiques exposées, ce transfert systématique signale la coexistence d'une contradiction faite d'attractivité et de désintérêt, envers des offres qui ne s'adaptent, ni aux attentes des militantes, ni au quotidien des lieux de travail, mais qui ouvrent au quotidien routinier une évasion culturelle. Les fédérations offrent des séjours dans les pays de l'Est aux diffuseuses d'*Antoinette* les plus dynamiques. C'est ainsi que la déléguée du syndicat des coopérateurs de Nancy passe plusieurs jours en délégation en Hongrie. La RDA est également un lieu privilégié de rencontres entre les commissions femmes, dans le cadre de jumelages.

A l'union locale de Nancy, sept des dix documents conservés concernent l'année 1972. Une circulaire de 1973 a trait à la préparation de la cinquième conférence nationale. Les deux années suivantes ne relatent aucune réunion. L'intérêt que porte l'union locale de Nancy à une démarche spécialisée demeure épisodique et conjoncturel. Une relance d'activité précède les élections municipales de 1977 et, quelques mois après, à la suite de la sixième conférence de Nanterre, le collectif nancéien réactive son rythme en diffusant la communication non officielle du secrétaire confédéral Jean Louis Moynot, prononcée lors de la sixième conférence de Nanterre.

Les ordres du jour des commissions locales dépendent des incitations départementales. C'est ainsi que les ventes exceptionnelles du magazine *Antoinette* succèdent aux délégations annuelles du 8 mars auprès des pouvoirs publics, et aux journées d'études. Celle du 9 mai 1977 sort des schémas connus. Elle a rassemblé cinquante-huit militantes et treize militants, venus de vingt-trois entreprises du bassin nancéien. L'assemblée reconnaît que les problèmes résident dans le désintérêt des femmes vis-à-vis du syndicat. La diffusion d'*Antoinette* est préconisée en tant que lien entre l'organisation et un salariat réticent. L'influence de la deuxième génération féministe favorise l'éveil d'une conscience syndicale aux enjeux inhérents à la question féminine. La conclusion le confirme : « Pour éviter que les femmes se dispersent au sein de groupes féministes, nous devons faire en sorte qu'elles se sentent à l'aise et qu'elles aient une place effective à l'intérieur du syndicat ».

4.1.2. Une présence irrégulière pour une activité marginale

Le fonctionnement du collectif de l'union locale de Nancy, comme celui du département, pose la même problématique : l'intégration durable de la mixité syndicale.

²⁰⁰ *Le Réveil Ouvrier* n° 43, 4^{ème} trimestre 1974.

La commission féminine départementale recense 30 à 40 militantes ayant participé ou ayant été désignées pour assister aux collectifs. Parmi elles, 15 ont participé à une seule réunion, 7 ont participé à deux séances. Seules 4 d'entre elles sont demeurées assidues. Le collectif de l'union locale de Nancy est plus riche en nombre : 15 personnes sont régulièrement convoquées. Si on observe moins de « turn-over » qu'au sein de la commission féminine départementale, en revanche, la tendance à l'absentéisme est plus courante. Les militantes les plus assidues, au nombre de 3, ont répondu à plus de la moitié des convocations.

L'examen des comportements individuels montre le désistement des entreprises du commerce, de la métallurgie, des cuirs et peaux, le désintérêt des secteurs nancéiens de la santé, de la SNCF, de l'EDF. Les PTT apparaissent seulement en 1977, alors que la fédération postale a produit des pionnières de renom à l'avant-scène. En revanche, la commission féminine intéresse davantage les employées de la sécurité sociale, de l'habillement, du textile, des affaires sociales. C'est-à-dire les secteurs moins marqués par la prégnance masculine.

Les positions des interlocutrices sont de nature influente sur le fonctionnement syndical. Mais si la conviction est une condition nécessaire, elle ne semble pas toujours une condition suffisante. Les effets mesurables sur le lieu de travail, en terme de féminisation des pratiques, ne sont pas probants.

4.1.3. L'atonie des entreprises

Entre les années 1970 et 1975, la section de la CAF de Nancy, qui relaie le plus fréquemment les incitations du secteur féminin, édite six tracts ou journaux s'adressant spécifiquement aux employées de l'établissement. L'essentiel des textes reproduit le discours du collectif confédéral, relayé par l'union départementale.

Dans les entreprises, comme dans les unions locales, la mise en valeur des particularités ou des discriminations propres au personnel féminin présente un caractère épisodique. Globalement, les militantes ont tendance à se démarquer des aspects particularistes de leur statut au profit d'une allégeance aux thèmes globaux. En revanche, en dépit des conférences et enquêtes, la question de la prise de responsabilité par les femmes n'est pas à l'ordre du jour.

Généralement, la mixité dans le syndicat se conjugue au masculin, bien que le personnel soit majoritairement féminin. Il ne semble pas que la période des années 1970 soit parvenue à modifier sensiblement la situation. De mémoire de militante, il s'avère que les Coopérateurs de Lorraine de Nancy conservent un dirigeant masculin, malgré la présence, dans l'entreprise d'une militante responsable à l'union locale et dans les instances fédérales. Il en est de même à la société Herta d'Homécourt, aux Etablissements Philips de Lunéville, au CPN de Laxou, au CHU, à la Maternité régionale, au Printemps de Nancy. En 1973, un bulletin syndical en provenance de la CRAM de Nancy, signale que sur 4 élus délégués du personnel, une seule femme siège, mais en qualité de suppléante.

Entre l'année 1970 et 1972, la CPAM de Nancy édite une vingtaine de journaux d'entreprise à parution mensuelle, intitulé le *Réveil des employés*. On y apprend que sur neuf élus figure une seule femme, déléguée du personnel. L'hégémonie masculine traduit essentiellement un langage, des aspirations, des priorités sociales et culturelles unilatérales.

En mars 1971, le numéro 13 du journal d'entreprise ne donne aucun écho au 8 mars. Le numéro d'octobre 1972 commence à traduire les problèmes rencontrés par le personnel féminin, concernant la promotion des dactylos, la rémunération du personnel de la facturation, l'autorisation de porter la mini-jupe, les méthodes affligeantes de la hiérarchie. Sous le titre « Drôle de chef », le journal relate la performance d'un membre de l'organigramme : « Un responsable de service appelle sa secrétaire au téléphone. Lorsqu'elle se présente, elle s'entend dire : apportez-moi une feuille blanche. Ne pouvait-il lui dire directement au téléphone de lui apporter cette feuille ? Son intelligence n'en est pas encore là » conclut le rédacteur.

Ce relevé des communications syndicales dans l'entreprise indique la persistance de deux phénomènes. Le mécanisme de l'infériorisation de la femme demeure omniprésent dans l'épisode de la « feuille blanche » où le système de négation du subalterne, souvent féminin, n'est pas repéré. D'autre part, l'ensemble des écrits ne laisse pas supposer qu'il existe une proportion de 65% de femmes dans l'établissement. Le langage, les préoccupations, les choix de loisirs financés par le comité d'entreprise sont essentiellement masculins ou neutres comme les examens, les notations (généralement, les femmes ne sont pas concernées par les évolutions de carrière).

La présence féminine, bien que souvent approximative, impose une image différente de celles qui émergent lorsque les postes de commande syndicaux sont tenus par des hommes. Différente, mais toujours ambivalente.

En effet, construit en réponse aux signes de particularismes du genre, le principe d'égalité a posé aux combats féminins un paradoxe attaché au concept de citoyenneté énoncé par Carole Pateman sous l'appellation de « *dilemme de Wollstonecraft* ». Celui-ci décrit ainsi l'alternative qui s'offre aux femmes : soit la pleine reconnaissance politique et sociale passe par leur adaptation aux normes masculines, soit la reconnaissance de leur différence étaye le régime d'exception et les condamne à une incorporation spécifique c'est-à-dire infériorisée²⁰¹. La citoyenneté étant une catégorie patriarcale, l'auteure préconise l'assimilation d'un contrepois adéquat à la différence sexuée exigeant le rejet de l'unilatéralisme masculin de l'individu. La contrepartie suggérée pourrait être la promotion de la spécificité maternelle.

Négation par assimilation ou infériorisation par spécification, dans le parcours des femmes cégétistes, les mobilisations à éclipses du collectif départemental se sont juxtaposées à la permanence d'un lien au sein d'une équipe de femmes à la parole libérée par un phénomène majoritaire s'exerçant en leur faveur. Le bilan de cinq années d'activité se conclut par un rassemblement de cent vingt personnes à

²⁰¹ PATEMAN (Carole), « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle », in CARVER (Terrel) et alii, *Genre et politique*, op.cit, page 180.

l'occasion de la convocation de la troisième conférence départementale. Après cette dernière mobilisation, précédant les assises de 1977, aucune trace d'une activité permanente de la commission départementale n'est plus disponible. Seuls les collectifs des unions locales de Nancy à l'issue de la conférence de 1977 et de Longwy, au début des années 1980, prendront un relais spontané mais éphémère, en marge d'une stratégie coordonnée. En revanche, si l'hypothèse de la spécificité a continué d'éclairer le quotidien d'une minorité de syndicats, c'est essentiellement au travers du maintien de la diffusion d'*Antoinette* durant le temps où elle a continué d'accompagner les ambitions d'origine.

4.2. *Antoinette* en Meurthe-et-Moselle

La question va être examinée sous deux angles. Celui des moyens utilisés par la commission départementale pour promouvoir la diffusion. Celui du témoignage de militantes au sujet de l'accueil du magazine par les salariées. L'exposé des opinions sera traduit en chiffres dans un baromètre de la diffusion.

4.2.1. L'influence de la commission départementale

Avec les manifestations organisées pour le 8 mars, les conférences nationales à préparer et à retransmettre dans les instances locales, et les conférences réunies dans le département, la diffusion d'*Antoinette* se présente comme un aspect prioritaire de l'action départementale pour intégrer la main d'œuvre féminine dans l'activité syndicale.

Le baromètre de la diffusion est régulièrement examiné au cours des réunions fréquentées par les collectifs. Les colonnes du *Réveil Ouvrier* sont le seul intermédiaire capable d'atteindre rapidement une majorité des intéressées. Il sera utilisé seulement à deux reprises pour faire état de la diffusion du magazine. En janvier 1970, une rubrique « Dialogue avec *Antoinette* » est suivie d'une seconde communication en avril 1971 dans la perspective du 1^{er} mai.

En revanche, la question d'*Antoinette* est systématiquement présente dans les conférences départementales. La première conférence d'Auboué cite une contribution de l'envoyée confédérale Simone Bouillot qui occupe un quart de page dans le compte rendu. La deuxième conférence organisée salle Mienville dans les locaux de la mairie de Nancy le jeudi 16 janvier 1975, dresse un bilan flatteur de l'évolution de la diffusion par entreprise. Le graphique indique une courbe ascendante entre 1969 et 1973. Entre ces deux pôles, la diffusion passe de 100 à 700 exemplaires. Après un fléchissement de 100 numéros entre janvier 1973 et Janvier 1974, la diffusion repart à la hausse pour atteindre un summum de près de 800 exemplaires en 1976. A la veille des années 1980, l'absence de données chiffrées indique l'abandon de relations attentives.

En fait, les incertitudes du volontariat sont un des aspects majeurs de la destinée départementale d'*Antoinette*. L'accélération des méthodes n'a pas pérennisé les pratiques. Entre 1969 et 1976 la diffusion est multipliée par huit. Pourtant, à partir de la seconde moitié des années 1970, *Antoinette* a peu à peu cessé de créer du

lien social, à une époque où précisément la politique éditoriale cesse de recueillir la bienveillance distraite du bureau confédéral. Les réactions recueillies parmi les militantes d'entreprises diront s'il s'agissait d'un désengagement, ou d'un désintérêt à l'égard d'un contenu dérangeant, parfois reçu comme rébarbatif ou peu pertinent.

4.2.2. L'accueil du magazine syndical féminin dans la pratique militante et dans l'entreprise

A l'exception du *Réveil Ouvrier*, on trouve peu de sources syndicales écrites émanant des syndicats d'entreprise. Le premier numéro du *Bulletin d'information* de la filature de Chaligny, daté d'avril 1971, signale l'existence d'« *Antoinette*, le journal que la CGT édite pour vous ». La formule établit une distinction entre les ouvrières et les déléguées. Les premières, qui font leur apprentissage avec *Antoinette*, les secondes, capables d'aborder la *Vie Ouvrière*. La théorie d'Henri Krasucki fonctionne dans cette entreprise sous influence de dirigeants de l'union départementale²⁰².

Les rares archives écrites se complètent de témoignage de militantes des années 1970 à 1980. En septembre 2003, une dizaine d'entre elles ont répondu à la question : « Qu'évoque dans vos souvenirs le magazine *Antoinette* ».

L'ex-responsable du commerce nancéien associe *Antoinette* à l'activité de la commission féminine, comme une parenthèse dans une activité syndicale utile et quotidienne. Au Printemps, secteur à main d'œuvre essentiellement féminine, comme dans les entreprises mixtes, le syndicalisme n'accueille pas la dimension féminine, on s'exécute au sein d'institutions neutres. Il en est de même pour la secrétaire syndicale des établissements Gillier, pour qui le journal évoque « les femmes, la lutte pour l'égalité ». L'une comme l'autre n'ont pas été marquées par le processus entraînant la liquidation d'*Antoinette*.

A Chaligny, «*Antoinette* n'accrochait pas trop», se remémore Paulette Goguet. « On a dû en prendre deux ou trois pour le syndicat, mais ça ne marchait pas fort, même parmi les déléguées. Moi, de toute façon, j'étais responsable de la *Vie Ouvrière*. Et pourtant *Antoinette* ça parlait de nous, des femmes, de l'égalité, mais je diffusais la *VO*. Pourquoi ? Je ne sais pas... Je ne me souviens pas avoir connu de diffuseuse d'*Antoinette*. Et puis, il faut dire que notre syndicat n'a marché que trois ans, de 1968 jusqu'au mois de décembre 1971 »²⁰³.

Pour l'ouvrière de la CEM (Compagnie d'électromécanique), *Antoinette* symbolise la journée internationale de la femme du 8 mars. Ce jour-là, le magazine servait de moyen d'aborder les employées de bureau et les femmes cadres. Une autre militante utilise le journal comme moyen de communication avec le personnel. La différence est qu'ici il s'agit de rallier les ouvrières à la cause syndicale. « On en diffusait trente à quarante exemplaires. Après ma réintégration administrative et la mise en quarantaine qui a suivi, je ne savais plus comment revenir militer.

²⁰² Témoignage de Paulette GOGUET du 21 septembre 2001.

²⁰³ Témoignage du 21 septembre 2001.

Antoinette m'a servi pour renouer le contact avec les ouvrières intimidées par la direction » se souvient la représentante syndicale des établissements Boussac de Dombasle. Une seule remarque s'appuie sur le contenu. Celle d'Hélène Barbier qui écrit que les ouvrières de l'atelier Jullien regrettent l'absence de l'horoscope, montrant ainsi la distance qui sépare les éditions des aspirations ouvrières.

Un deuxième échantillon réproouve les sanctions décidées par le bureau confédéral. Une infirmière du CPN (Centre psychothérapique nancéien) décrit « un journal à la page victime du machisme des dirigeants ». Marie-Paule Patoux, ouvrière aux établissements Gillier, a reçu le mensuel syndical comme un instrument de formation permanente, le lien qui s'établit entre elle et la CGT. « Je peux dire qu'à la CGT, j'ai été formée par *Antoinette*, par Chantal Rogerat, directrice du journal qui était également une pédagogue remarquable. Oui, pendant tout ce temps, je me suis sentie bien à la CGT... Ca a changé après 1978 ». La déléguée syndicale des coopérateurs de Lorraine de Longwy avoue elle aussi sa désapprobation lors du licenciement de Chantal Rogerat, par la direction confédérale : « Quand ils ont délogé Chantal Rogerat, c'est un ressort qui s'est cassé. Il n'y avait pas que les employeurs qui condamnaient des portes »²⁰⁴.

Une troisième catégorie fait part de son désintérêt pour la revue. Une salariée de l'ACUCES²⁰⁵ décrit ainsi le sens de son engagement syndical : « Oui je connais *Antoinette*, mais seulement de nom... Je ne l'ai jamais lue... Ni même jamais vue. A l'ACUCES, on n'était pas en présence d'une section populaire. Déjà la *V.O.* n'était pas rien à diffuser... Alors *Antoinette*, non ce n'était pas le genre du tout dans le cadre de nos préoccupations. On était tous chargés de responsabilités d'éducation. On avait déjà une formation adaptée à nos missions professionnelles. Il n'y avait pas la place pour une formation sur le plan féminin. Et puis, je me dois de dire qu'il y a aussi ma propre conception. Même aujourd'hui, pour moi, ça reste un journal de bonnes femmes, sans intérêt ».

Les réponses traduisent généralement une particularité : le caractère marginal de la revue. Elle est souvent utilisée davantage comme moyen que comme contenu.

Les syndicats à base ouvrière déplorent une politique éditoriale peu en phase avec les demandes de leur lectorat. Les catégories les plus diplômées rejettent un amalgame avec les contraintes d'une condition féminine qu'elles estiment avoir dépassées dans un environnement professionnel au fonctionnement perçu comme mixte et égalitaire. Seules quelques dirigeantes locales ont trouvé dans *Antoinette* une justification à leur militantisme.

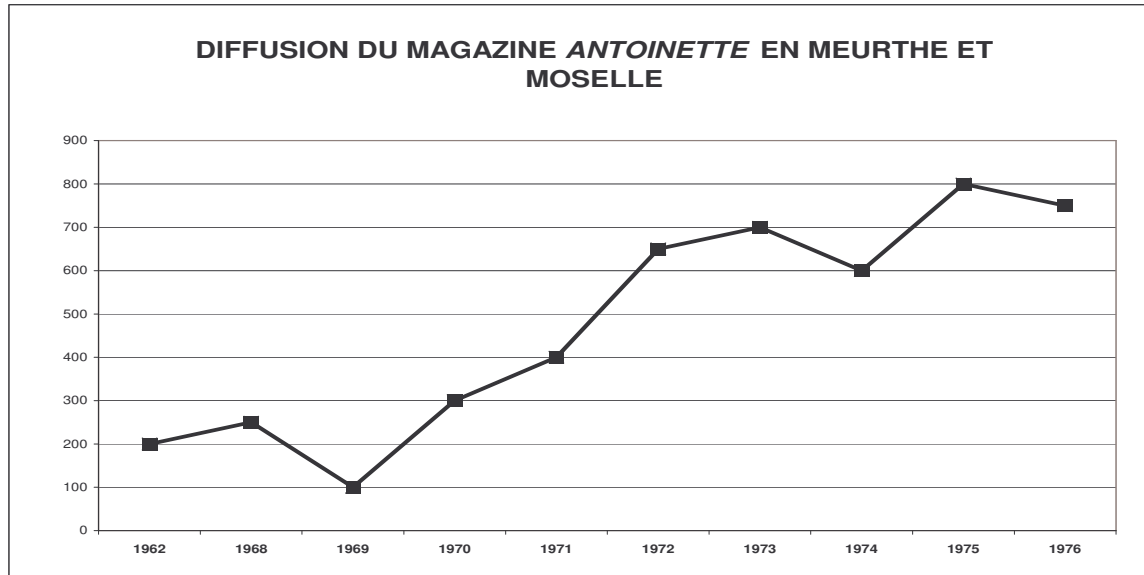
Ces constats multiformes tendent à conforter le caractère surréaliste d'une communication de masse unilatérale partant des particularités de sexe ou de genre. Cette altérité trouvera une confirmation dans les données chiffrées de la diffusion, dans la mesure où le soutien obtenu s'effondre aussitôt que l'attention s'affaiblit.

²⁰⁴ Témoignage d'une déléguée des Coopérateurs de Mont-St-Martin, entretien du 15 mars 2001.

²⁰⁵ ACUCES : Association du Centre Universitaire de Coopération Economique et Sociale.

4.3. Antoinette en chiffres en Meurthe-et-Moselle

En 1962, la diffusion d'*Antoinette* atteint 161 exemplaires en poste fixe et 450 exemplaires en vente exceptionnelle, dite « de masse ». Ce chiffre reste global et ne donne pas le détail par syndicat. Durant les premières années de la décennie 1970, la diffusion régulière va quadrupler pour atteindre son point culminant en janvier 1975 avec 788 exemplaires diffusés mensuellement.



La colonne verticale exprime le nombre moyen d'exemplaires diffusés par année

Le bilan établi pour la deuxième conférence de janvier 1975 confirme un déclin lent mais régulier puisque le chiffre record de février 1975 ne sera plus atteint durablement en dépit de sollicitations répétées.

4.4. Les conférences départementales

En marge des rendez-vous nationaux, la commission féminine de Meurthe-et-Moselle organise trois conférences qui réunissent les militantes et les élues du département. La première conférence est convoquée à Auboué le 31 mai 1969. La deuxième conférence se tient à Nancy le 16 janvier 1975, de même que la troisième conférence qui précède la rencontre nationale de Nanterre en 1977.

4.4.1. La première conférence d'Auboué (1968)

C'est une première qui rassemble une centaine de participants. Un compte rendu occupe une double page dans le *Réveil Ouvrier*²⁰⁶. Plus du tiers de l'espace est réservé au rapport introductif, présenté par la première secrétaire de l'union départementale. Quelques formules insolites montrent que l'animatrice de la spécificité féminine cherche à faire partager le principe de l'épanouissement par le travail. Elle déclare notamment : « Les travailleuses n'admettent pas que les

²⁰⁶ *Le Réveil ouvrier* n° 12, 1^{er} trimestre 1969.

concentrations capitalistes détruisent, non seulement le droit à la subsistance, mais à l'épanouissement de la personne par le travail ». C'est un langage nouveau, dans un périodique qui ouvre plutôt ses colonnes aux manifestations de la répression patronale, de la férocité des conditions de travail, de l'insuffisance des salaires amputés par les profits des maîtres de forge.

Saluant la présence d'épouses de mineurs, Eliane Minette les invite à expliquer l'incidence qu'a eu leur participation à l'action de leur mari sur leur promotion de femmes. Le sujet ne sera pas traité sous cet angle. Une représentante du comité de femmes de mineurs indiquera simplement que sans leur soutien total, la lutte n'aurait pas été victorieuse, montrant ainsi les limites du parcours para-syndical²⁰⁷.

Vingt-trois interventions font découvrir l'esquisse d'une présence CGT dans les entreprises, où le poids du bassin nancéen se montre prépondérant, bien que trois employées des usines sidérurgiques fassent entendre l'écho du bassin de Longwy. La parole des déléguées des entreprises occupe moins du tiers du reportage. Les colonnes restantes sont partagées entre le discours de l'envoyée confédérale Simone Bouillot qui cherche à promouvoir la diffusion d'*Antoinette*, et les conclusions d'Albert Balducci, secrétaire général de l'union départementale.

Ce dernier s'emploie à justifier la convocation tardive de la conférence faisant ainsi apparaître les incidences paternalistes ayant freiné l'engagement de l'union départementale. « Peut-être aurait-elle pu avoir lieu plus tôt, mais nous n'en portons pas toute la responsabilité... La présence féminine n'apparaissait pas comme une force décisive. D'autre part, les obstacles viennent aussi des femmes qui doivent obtenir l'égalité des salaires, mais aussi des conditions de travail correspondant à leur condition d'épouse et de mère ». Le lieu choisi pour ce rassemblement confirme la marginalité récurrente des questions féminines dans l'esprit des dirigeants départementaux. Alors que Nancy est le bassin d'emploi le plus riche en salariat féminin, l'intervention, au cœur d'une localité du bassin minier particulièrement démunie en main d'œuvre féminine, semble une erreur stratégique si ce n'est une contestation silencieuse de la politique nationale. La présence du comité des épouses de mineurs a, en effet, plongé cette première conférence dans un environnement peu adapté aux méthodes d'intégration du salariat féminin, inspirées du secteur confédéral.

4.4.2. La deuxième conférence de Nancy (1975)

Le 16 janvier 1975, l'année internationale de la femme commence, en Meurthe et Moselle, par la convocation de la deuxième conférence féminine. Elle se déroule cette fois au cœur du chef lieu du département, à l'hôtel de ville de Nancy, dans la salle Mienville. Rassemblant 180 délégués dont 145 femmes, elle génère une diffusion mensuelle d'*Antoinette* de près de huit cents exemplaires. La moyenne d'âge des participantes atteint trente et un ans.

Cette conférence symbolise l'adhésion militante à la méthode spécifique. Les syndicalistes convergent en effet de la plupart des secteurs géographiques du département. Le secteur hospitalier est représenté, non seulement par le CPN de

²⁰⁷ Témoignage d'Anne CARRARO, entretien du 16 février 2000.

Laxou, mais aussi par les hôpitaux de Mont-Saint-Martin et de Briey. Les sections du commerce ont essaimé notamment dans le sud meurthois. Elles revendiquent une augmentation des salaires, au moment où les employées de la sécurité sociale réclament des centres de formation de proximité, et que le SNETP (Syndicat National de l'Enseignement Technique Public) déplore le blocage promotionnel des femmes au bas des grilles hiérarchiques²⁰⁸. Deux numéros successifs du périodique départemental ont ouvert leurs colonnes aux appels de la conférence à faire de l'année 1975 une grande année pour les revendications. L'appel souligne la persistance des discriminations. Il réclame des crèches, mais ignore le planning familial, et le vote récent de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. En Meurthe-et-Moselle, ces questions demeuraient encore du ressort exclusivement privé. Personne n'a semblé contester leur absence dans l'ordre du jour. En revanche, le programme commun de gouvernement est présenté comme la solution quasi magique qui permettra « une politique de progrès social réaliste et continue. Parce qu'il s'attaquera aux privilèges, il supprimera les causes de la crise et permettra l'application des dispositions prévues en faveur des femmes. Entre autres, l'égalité des salaires, le droit à la promotion et à la formation professionnelle, à l'emploi, à la construction de 1000 crèches... »²⁰⁹.

4.4.3. La troisième conférence de Nancy.(1977)

Cette rencontre conclut le bilan d'une activité qui a commencé à décliner. Rassemblant près de deux cents déléguées, la manifestation ne rencontre pas d'échos dans le *Réveil Ouvrier*. Cet accroc aux usages semble indiquer l'essoufflement d'une pratique qui peine à trouver son ancrage dans le quotidien syndical. Aucune position critique de l'accueil syndical des militantes ne figurera au menu. *Antoinette* fut la grande absente de cette troisième conférence qui avait emprunté un cours singulier. En effet, guidée par José Just, collaborateur du secteur organisation, l'ordre du jour du rassemblement s'était conclu dans la confusion, par une manifestation non programmée, dans la rue Saint-Jean.

Douze militantes chargées de participer aux travaux de la sixième rencontre nationale sont désignées. La délégation représentative de tous les secteurs du département, a pu envisager, l'espace d'une conférence, le signe donné par la CGT d'une adaptation à l'heure de son temps. Ce rassemblement sera le dernier symbole d'une prise en compte départementale. Seuls les collectifs des unions locales de Nancy et de Longwy prendront un relais spontané mais éphémère, faute d'un accompagnement stratégique.

5. Les collectifs à la mesure de l'efficacité syndicale

La deuxième génération des femmes dans la CGT en Meurthe et Moselle a réussi à imposer son image dans la représentation de la réalité syndicale. Une activité fonctionnelle particularisée a engendré un potentiel militant relativement assidu.

²⁰⁸ *Le Réveil ouvrier* n° 44, janvier 1975 et n° 45, mars 1975.

²⁰⁹ *Le Réveil ouvrier* n° 45, mars 1975.

Les résultats, en terme de prise de responsabilité dans la hiérarchie syndicale du département, ont traduit une évolution réelle, mais timide et segmentée. En effet, alors que le syndicat affiche une proportion de 25 à 30% de syndiquées, l'accès dans les organismes de direction de l'union départementale demeure limité à un maximum de 20% des sièges atteints seulement en 1980. Un relevé empirique des responsabilités exercées dans les syndicats d'entreprise confirme le parcours laborieux du rythme de l'intégration.

5.1. Les effets de la spécificité sur la syndicalisation

Les années 1970 ont été celles du regard nouveau qu'une catégorie de femmes a posé sur le syndicalisme. L'intérêt émergent n'a pas abouti à une participation pérenne à la vie syndicale. Un tableau décrivant l'évolution de la syndicalisation révèle la précarité d'une évolution éphémère. Une deuxième section dresse un bilan des promotions de militantes dans les organismes de l'union départementale, en marge de la vie réelle des sections syndicales. L'intégration de la question « femmes » au travers des désignations aux élections prud'homales des années 1979 et 1982 donne davantage une image du climat réel.

Dans l'un comme dans l'autre cas, on observe une fluctuation des candidatures, qui rend aléatoire la construction d'un véritable appareil syndical, capable de stratégie revendicative et fonctionnelle. Le parcours épisodique du militantisme est généralement fondé sur le volontariat qui le caractérise. La conciliation des rôles professionnels et familiaux demeurant du ressort de la femme, verrouille un certain nombre de potentialités. De surcroît, l'apparition d'une flexibilité professionnelle plus importante les concernant, la persistance de facteurs d'infériorisation à l'intérieur des structures syndicales, fondent la cristallisation d'une image syndicale masculine.

5.2. La syndicalisation : un essaimage circonstanciel et éphémère

Quelques précautions précèdent l'examen de l'état de syndicalisation tel qu'il est présenté. Les chiffres indiqués ne signalent pas le nombre de syndiqués, mais le nombre de timbres payés à l'union départementale. Une coutume syndicale procède en divisant par dix les cotisations, pour envisager le nombre de syndiqués. Par ailleurs, les syndicats disposent de l'autonomie des règlements aux divers organismes verticaux à alimenter. Tout au long du vingtième siècle les sections locales restent souveraines pour la répartition des cotisations. De ce fait, leurs versements rétribuent l'instance syndicale qui leur paraît la plus performante sur le plan de la proximité avec les problèmes locaux.

Par ailleurs, la logique du syndicalisme de métiers a partiellement survécu dans le système fédéral de type industriel²¹⁰.

²¹⁰ ANDOLFATTO (Dominique), LABBE (Dominique), *Sociologie des syndicats*, op.cit, page 9.

**LA SYNDICALISATION EN MEURTHE ET MOSELLE DANS LES ENTREPRISES EMPLOYANT
DE LA MAIN D'OEUVRE FEMININE**

NOMBRE DE TIMBRES REGLES A L'UNION DEPARTEMENTALE CGT							
Fédération	Entreprise	1971	1972	1978	1979	1980	1990
Alimentation	Brasserie de St Nicolas			1051	965	500	
	SOLPA Homécourt	1254	446	2457	2142		
	SEB Champigneulle	3220	2000	2265	2479	1500	797
Cuir et peaux	ANDRE Nancy	4638	4701	2068	2250		840
	ANDRE Blainville			384	807	290	341
Chimie	ALSA			607	198	466	
	CERP			156			120
Commerce	Isolés						103
	BONUS Nancy			411	75		
	CORA Nancy				107	30	
	PRISUNIC Longwy	89					
	COOP Mont ST Martin			247		100	
	COOP Nancy	3251	3883	3774	3729	1740	
	MAGASINS REUNIS Toul			266	73		
	MAGASIN REUNIS Nancy			1032	767	316	
	MAGNIN MARTIN			195			
	TATI						35
	POMONA			66	54	35	
	PRINTEMP Nancy		447	289	529		400
	BNP*			50	33		
	EUROMARCHE			59	239	269	
	ATLAS				16	67	81
PTT*					32		
CORSO					32		
C et A						83	
Employés	BNP Nancy			364	357	92	-
	CAF Nancy			218	155	83	41
	CPAM Longwy			618	826	-	-
	CPAM Nancy			826	834	330	214
	CRAM			2398	755	504	278
	Etablissements de la CRAM			-	240	-	-
	GAN			106	-	-	-
	SNVB			167	145	120	-
	Société générale Briey			192	133	-	-
	CROUS Nancy				688	508	100
INRS						58	
Habillement	Ets Lehmann Baccarat	275					
	Boussac Dombasle	629	601	880	417	100	-
	Ets Jullien Pompey	1138	1210	794	1246	150	90
	Ets Marchal Dombasle	492	450	-	240	-	-
	Société Ramm Lunéville	-	-	-	-	109	-
	Sofadi Lunéville	-	-	-	-	-	-
Services Publics	CPN Laxou			318	772	371	283
	Clinique des Mines Briey			552	2001	-	-
	Communaux			4530	3250	700	-
	CHRN Nancy			6344	3357	1120	581
	Maternité régionale			262	385	-	160
	Hôpital Maillot Briey			1855	1722	31	-
	Hôpital de Rosières			-	147	-	-
	Association hospitalière de Joëuf				120	-	-
	Retraités santé					55	-
HLM Longwy			64	121	-	-	
Textile	Fra For Chaligny	-	-	185	-	-	-
	Ets Gillier Longwy	511	718	1191	1146	231	-
	Ets Pierrette	150	174				
UGFF	ACUCES			109	-	32	-
	Affaires sociales			174	256	127	-
	DDASS			63	-	-	-
	CUCES			255	135	-	-
	Enfance inadaptée			502	723	-	-
	SNADGI			2135	2025	-	-
	SNETP			2123	2702	-	-
Trésor public Nancy			27	287	-	-	

* Restauration collective de l'entreprise

C'est ainsi qu'il appartient à la fédération de diffuser les cartes et les timbres mensuels. Les structures professionnelles ont ainsi le privilège des règlements de trésorerie quelle que soit leur efficacité en terme d'assistance aux syndicats. Enfin les instances locales confondent les données sexuées de leurs adhérents, de même que celles de leurs élus aux élections professionnelles.

Il s'agit, par conséquent, d'estimations envisagées par la commission départementale, en marge de l'activité globale de la trésorerie. Elles donnent des indications à propos de la façon dont évolue la syndicalisation, mais ne constituent pas une donnée arithmétique.

La culture du syndiqué, fondement du syndicat, décline rapidement après 1968. Le plus souvent, la simple désignation officielle du délégué syndical annonce la création d'une base organisée en l'absence même d'adhérents. Paradoxalement, l'apparition du droit syndical dans l'entreprise se traduit par le déclin du syndicalisme victime d'une professionnalisation de la fonction.

Le tour d'horizon des modifications structurelles au sein des effectifs syndiqués féminins confirme les conséquences déjà énoncées : l'émergence et l'extension parmi des couches nouvelles du salariat, en provenance du secteur tertiaire, ne parvient à combler la disparition des bases ouvrières ni en nombre ni en durée. Dans la mesure où les salariées de ces secteurs, inexpérimentées syndicalement, abordent la CGT en se laissant convaincre de leur intérêt à y adhérer, il s'agit la plupart du temps, d'un engouement éphémère. « Finalement, la CGT vacille parce que le mode historique du syndicalisme ouvrier qu'elle incarne, colle de moins en moins à la réalité de l'économie ». Cette conclusion de Dominique Andolfatto trouve sa confirmation dans les aléas de l'intégration syndicale du phénomène salarié féminin²¹¹.

En revanche, les syndicalistes du commerce expliquent ce « turn-over » par l'existence de la répression anti-syndicale. *Le Réveil Ouvrier* a produit plusieurs reportages au sujet de mesures répressives imposées notamment par les gérants des grandes surfaces, qui commencent à bouleverser le paysage commercial. Mais la répression anti-syndicale ne s'abat pas en tous lieux. Elle n'est pas l'unique cause d'une désaffection devenue endémique.

5.3. Le syndicalisme s'épuise-t-il dans un système répressif ?

Si les années 1970 sont fertiles en tentatives d'essaimage de l'audience syndicale dans des segments nouveaux de salariat, elles se caractérisent également par de fortes oppositions de la part de certains employeurs. Ainsi, durant l'année 1976, l'UD de Meurthe-et-Moselle témoigne à propos de la répression anti-syndicale, principalement dans le commerce.

Sous le titre polémique « Répression scandaleuse à Toul » l'union départementale désigne les établissements Leclerc. Le 10 septembre les « travailleuses s'organisent en section syndicale et demandent l'intervention de l'inspection du

²¹¹ ANDOLFATTO (Dominique), *L'univers des élections professionnelles*, Les Editions ouvrières 1992, Page 109.

travail ». Pour l'union syndicale, il y a un avant et un après 10 septembre, marqué par le licenciement d'une salariée désignée en tant que « membre notoire de la CGT », au prétexte d'une « incompatibilité d'humeur »²¹².

Le 23 mars 1976, l'union locale de Longwy décrit les entraves à l'action de la section syndicale de Sanal-Eco. Le défaut d'affichage des listes CGT précède une invitation à voter nul aux élections professionnelles.

Dans les deux cas, les unions locales réagissent sous forme d'envoi de télégrammes de protestation des syndicats solidaire à la sous-préfecture. L'union locale de Toul projette une manifestation unitaire. L'union interprofessionnelle de Longwy organise auprès de la direction une délégation, conduite par le conseiller général communiste, le 8 mars 1976. Un recours auprès du tribunal d'instance aboutit à l'annulation de l'élection.

La réaction des directeurs de magasins est souvent immédiate et irrémédiable. Mais d'autres entreprises employant de la main d'œuvre féminine n'échappent pas aux réactions d'hostilité du personnel dirigeant. En septembre 1971, monsieur Frankfurter, président des établissements Fra-For, qui a succédé à la direction Tim-Wear de Troyes, à la Tricoterie de Chaligny, avait renvoyé l'ensemble des déléguées du personnel CGT de l'entreprise qu'il venait d'acquérir. Les réactions immédiatement diligentées par le siège syndical nancéien resteront sans effet²¹³.

En 1974, le journal départemental signalait les entraves à l'exercice de la mission des déléguées par la direction de Boussac qui leur interdisait de communiquer avec les salariées. Dans le même temps, c'est l'union locale de Saint-Nicolas-de-Port qui réagit par l'intermédiaire de délégations auprès du président du conseil d'administration du centre hospitalier, dans le but de protester contre des méthodes de harcèlement moral à l'encontre des déléguées de la toute nouvelle section syndicale.

Les directions d'établissement, qu'elles soient publiques ou privées, semblent peiner à envisager que des femmes s'engagent dans la même voie que leurs collègues salariés des mines et des usines, transgressant ainsi les effets d'une réputation traditionnelle de passivité et de résignation. Les oppositions syndicales, la mobilisation de forces politiques de gauche n'auront pas la capacité de contrarier les réactions disciplinaires du pouvoir dans l'entreprise. Le recours aux instances judiciaires est souvent ignoré car il implique la constitution de dossiers argumentés qui ne sont pas familiers aux animateurs des unions interprofessionnelles. C'est ainsi que les ouvrières de l'entreprise Fra-For vont abandonner le chemin de la réactivité suite au licenciement de l'équipe syndicale, bien que la poursuite de l'activité à Chaligny, ait été, pour une grande part, le fruit de la mobilisation revendicative. Durant les années suivantes, les sections syndicales des établissements Leclerc de Toul et Sanal Eco de Longwy ne survivent pas à l'immédiateté des sanctions. La section de l'hôpital de Saint-Nicolas-de-Port résistera brièvement puisque seulement 147 timbres parviennent à l'union départementale durant la seule année 1979. La mise à pied en 1973, par

²¹² *Le Réveil ouvrier* n° 51, 3^{ème} trimestre 1976.

²¹³ *Le Réveil ouvrier* n° 27, décembre 1971.

l'association hospitalière du bassin de Longwy, d'une déléguée récemment élue, va se résoudre par le dessèchement de la toute jeune section syndicale.

La loi de 1968, instituant la section syndicale d'entreprise, procède d'une mise en œuvre laborieuse en Meurthe-et-Moselle. Les exemples indiqués tendent à générer une concordance entre la présence syndicale dans l'établissement et le nombre des sanctions. Le syndicat ne protège pas de la répression, mais l'absence de répression ne conditionne pas à elle seule le développement syndical.

5.4. Le militantisme féminin à l'épreuve des prérogatives de la section syndicale

« En France, c'est la fonction de recours et de défense qui a le plus souffert de la désyndicalisation, constatent les auteurs de « *Sociologie des Syndicats* »²¹⁴. Le syndicalisme que la législation a fondamentalement changé, subsiste et se réalise dans une fonction de négociation.

Cette nouvelle marque identitaire résulte de l'introduction, dans le système syndical, de la section d'entreprise. Depuis 1968 « le syndicat d'établissement est devenu la forme dominante, en droit et en fait, le développement de la négociation avec la direction de l'entreprise lui confère une nouvelle légitimité »²¹⁵. C'est ainsi que la vitalité syndicale dépend essentiellement des institutions représentatives du personnel, de la répartition des mandats au détriment de l'adhésion aux grandes causes, portée par l'héroïsme militant.

L'évolution du syndicalisme de défense vers le « syndicat-institution », dominé par des activités gestionnaires au sein du comité d'entreprise, est devenue une conséquence majeure de la légalisation de la section syndicale dans l'entreprise. La modification institutionnelle se répercute également au niveau du comportement militant. La pertinence des relations verticales décline. Les élus du personnel, cumulant les heures de délégation, sont devenus des permanents syndicaux dans l'entreprise. Titulaires d'un système devenu représentatif, ils s'affranchissent des visites syndicales dans les ateliers et bureaux, pratiquées par leurs prédécesseurs. La communication régulière et personnelle avec les salariés étant caduque, la fonction de syndiqué, qui reste volontaire en France, perd de son impact.

Les femmes en situation de responsabilité dans la section syndicale d'entreprise, comme au sein des institutions représentatives du personnel, sont celles qui exercent leur activité dans des branches où la proportion féminine est hégémonique. Ces caractéristiques sont présentes dans l'habillement, le textile, le commerce. Hélène Barbier, responsable cégétiste aux établissements Jullien de Pompey, témoigne que dans son atelier, composé d'un demi millier de couseuses, une minorité d'éléments masculins étaient chargés de l'entretien. Les femmes s'étaient organisées à la CGT. Les hommes avaient choisi la CFDT,

²¹⁴ ANDOLFATTO (Dominique), LABBE (Dominique), *Sociologie des syndicats*, op, cit, Page 12.

²¹⁵ Idem.

vraisemblablement du fait de l'omniprésence de femmes dans les institutions représentatives du personnel et dans la section syndicale. Les causes qui éloignent les femmes de leur participation au syndicat trouveraient, dans cette hypothèse, le fondement de leur réticence obstinée.

En dépit de circonstances diverses, la part occupée par les femmes dans les appareils syndicaux de tous niveaux mérite le qualificatif de contingent. Durant la décennie 1970, des équipes de femmes ont réussi à émerger. Ce fut généralement en marge des pratiques quotidiennes des syndicats d'entreprise. Les syndicats ne rechignaient pas à envoyer des syndiquées ou des militantes dans les conférences féminines ou dans les écoles syndicales, du moment que les prérogatives masculines au sein des institutions du personnel n'étaient pas atteintes. C'est la raison pour laquelle les documents d'archives ne se lisent, pour l'essentiel, que dans le domaine fonctionnel des commissions femmes et du mensuel féminin. Dans un témoignage, la rédactrice en chef d'*Antoinette* considérait d'ailleurs la convocation des conférences nationales, le fonctionnement des commissions, la célébration du 8 mars, la diffusion d'*Antoinette*, moins comme la conséquence d'un choix que comme l'emprise d'une nécessité, le passage obligé vers un laboratoire de la formation militante féminine, qu'il fallait sans cesse réactiver pour assurer le continuum d'une présence féminine à tous les étages de l'organisation.

Les bases ouvrières constituées vers le milieu des années 1960 sont celles qui résistent le mieux. En revanche, les salariées des secteurs du tertiaire moins rompues à des pratiques syndicales doctrinaires, persistent à ignorer un syndicalisme dont elles contestent l'utilité.

En Meurthe-et-Moselle, la capacité d'adaptation aux évolutions du corps social et institutionnel est en jeu. Dans le département, la CGT des années 1970 s'est attachée à mobiliser son audience, dans le sens d'un changement de régime politique, au détriment d'un accompagnement pratique aux syndicats nouvellement créés. Le *Réveil Ouvrier*, en marquant les étapes qui jalonnent les références au programme commun de gouvernement, signale la rupture avec la tradition du syndicalisme de proximité, mise en œuvre par des guides du quotidien comme Marcel Dupont. A l'entreprise Boussac, son souvenir a laissé l'empreinte d'un dirigeant à l'efficacité avérée²¹⁶. Après 1968, un certain nombre de responsables syndicaux ont davantage joué dans la cour des tribuns partisans que dans celle de syndicalistes formateurs de terrain.

En janvier 1973 dans l'éditorial du *Réveil Ouvrier*, le titre « Après quinze ans de gâchis, enfin une issue » prédit que l'avenir est dans la confiance des travailleurs pour le programme commun. En mars 1975, l'éditorialiste déclare : « Si le système est mauvais, il faut le changer. Nous disposons pour cela du programme commun auquel est lié l'intérêt fondamental des travailleurs ». Les unions locales, et en particulier celle de Nancy, s'engagent avec entrain dans la voie de ce qui va apparaître davantage comme une fin que comme un moyen, dans le quotidien militant. La page centrale du *Réveil Ouvrier* du premier trimestre 1973, qui publie

²¹⁶ Courrier de Paulette THOMASSIN, *Passé-Présent* n°5, premier trimestre 1986, annexe 8.

un reportage sur une journée d'études convoquée par l'instance nancéenne interprofessionnelle, organise la promotion d'une issue politique prééminente²¹⁷.

L'abandon de la fonction syndicale annonce un divorce généré par l'introduction d'une vocation politique coexistant avec l'éclosion d'aspirations faites d'exigences moins idéologiques que d'efficacité sociale au quotidien. Les branches professionnelles ouvrières, qu'elles soient masculines ou féminines, continuent de se reconnaître dans ce syndicalisme émanant de leur propre culture sociale. En revanche, les secteurs tertiaires sont déconcertés par l'introduction de valeurs et d'objectifs qui ne leur sont pas familiers. Dans la rencontre organisée par l'union locale de Nancy, au sujet du programme commun, tous les intervenants sont masculins. Ils émanent des bases historiques de la CGT : les PTT, la SNCF, l'EDF, le Livre. Aucune intervention de militante n'est relevée, seul un cliché signale dans la légende que les femmes aussi étaient présentes²¹⁸.

L'aspiration du syndicalisme par la sphère politique constitue, sans doute, un élément clé de la désaffection du salariat vis-à-vis du fait syndical. Cela conduit à examiner de quelle façon le système a accueilli les acteurs et organisé l'accès aux responsabilités. Et conjointement, qui furent ces acteurs, ou paroles de militantes ?

5.5. L'intégration dans l'appareil syndical

Les commissions veillaient à promouvoir les femmes dans les instances à leur portée. Ainsi les pourcentages féminins dans les structures interprofessionnelles comme fédérales, ne signalent pas une prise en compte systématique par les syndicats d'entreprise. Ils signifient seulement la présence ou l'absence de commissions attentives à la présence féminine.

Les chiffres comparés font valoir une évolution perceptible dans les années 1970. Perceptible, mais modeste et surtout instable. Modeste, en regard de la proportion de 40% de femmes parmi les salariés et d'une évaluation sans doute optimiste de 30% de syndiquées.

En Meurthe-et-Moselle, la commission exécutive accueille 6% de femmes en 1969, pour parvenir à une proportion maximum de 20% au cours de l'année 1980. Une étude publiée en 1975 par le centre confédéral économique et social de la CGT, à propos de la part des femmes dans les directions syndicales, s'illustre en une double conséquence, qui se traduit aussi en Meurthe-et-Moselle.

L'action volontaire des organismes syndicaux, en faveur de l'accélération du mouvement d'intégration des femmes, au sein de l'appareil syndical est incontestable, mais elle ne s'accompagne pas d'une influence ancrée dans les comportements sociaux. Ce paramètre confirme les constats précédents du caractère éphémère des implantations syndicales. Ainsi la sous représentation

²¹⁷ *Le Réveil Ouvrier* n° 32, premier trimestre 1973.

²¹⁸ *Idem.*

chronique du salariat féminin syndiqué pose la question de l'aptitude du champ syndical à l'accueil des questions portées par cette partie du salariat.

En effet, quel que soit le projet affiché, le syndicat reste une affaire d'hommes, que ce soit à la CGT, à SUD-PTT ou à la FSU. Les auteurs de cette conclusion évoquent plusieurs catégories d'entraves²¹⁹. Une verticalité organisationnelle ne permettant pas la rencontre des métiers exercés dans des branches professionnelles différentes, se conjuguerait avec la persistance du « machisme » des responsables de base illustré par l'affaire Vacher. Georgette Vacher, responsable CGT à l'union départementale du Rhône, met fin à ses jours à la mi-octobre 1981 à la veille du 41^{ème} congrès de Lille, après avoir interpellé la direction de l'union interprofessionnelle du Rhône et le congrès confédéral à propos de l'antiféminisme des dirigeants²²⁰.

**PARTICIPATION DES FEMMES A LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UNION
DEPARTEMENTALE CGT DE MEURTHE ET MOSELLE**

Année	1961	1965	1969	1971	1974	1978	1980	1984	1987
Congres	27	28	29	30	31	32	33	34	35
Femmes à la CE	5/59	5/59	5/80	8/85	9/65	11/64	13/65	12/75	10/59
Femme au bureau		1/14	1/30	2/28	2/16	4/16	4/18	2/15	
Origine professionnelle des femmes membres de la CE									
Commerce				1	1	1	1	2	1
PTT						1	1	1	1
Métallurgie		2	1	2	2	2	2	1	
EDF						1			1
Santé			2	1	1			3	1
Sécurité Sociale				1		1	1	1	1
Enseignants / secondaire							1	1	1
ANPE									
Chimie								1	1
Textile / habillement		2	2	2	2	1	2	1	
Affaires sociales					2	1			1
Livre						1	1		1
Alimentation							1		
Service public - finance						1	3		1
Cuir et peaux		1		1	1	1			

Un retour sur la traversée du syndicalisme par deux générations montre que le machisme n'est pas uniquement un phénomène local. Si l'influence de la structure verticale en faveur de l'accès féminin au syndicalisme dirigeant est demeurée déterminante, en revanche, l'apparition des femmes porteuses de volonté féminine, dans l'univers syndical, a montré que le neutre est et demeure du genre masculin. L'intérêt de la CGT pour la condition salariale féminine a bien existé durant les années 1970, facilitée, il est vrai par le système structurel vertical, mais il a échoué rapidement lorsque a émergé la parole féminine dans les instances organisationnelles. Les comportements locaux ne se limitent pas à une conformité au phénomène central, ils l'accroissent et le pérennisent. Les consultations

²¹⁹ ANDOLFATTO (Dominique) LABBE (Dominique), *Sociologie des syndicats*, op.cit, Page 66.

²²⁰ Georgette VACHER, courriers annexe n° 11.

électorales externes au lieu de travail, comme celles des conseils de prud'homme, donnent lieu à des repérages tendanciels éloquentes.

Les fluctuations inhérentes à l'organisation se répercutent localement, ainsi que le montrent les élections prud'homales entre 1979 et 1982. Au stade des candidatures, on observe une progression sensible des postulantes. En 1979, Nancy présente 16% de candidates et 30 % en 1982. Dans la circonscription de Lunéville on observe un phénomène similaire avec respectivement 16 et 28%. En revanche, les résultats du scrutin inversent la tendance. Nancy qui comptait 25% d'élues en 1979, n'en obtient plus que 8% en 1982. Il en est de même dans les autres circonscriptions du département. La persistance des préjugés a joué au niveau de la position dans les listes. Mais les femmes qui ont ouvert les portes de l'univers syndical ont-elles revendiqué le partage des pouvoirs et des responsabilités ? Les entretiens menés entre les années 2000 et 2004 expriment souvent l'altruisme et une compétence au quotidien, mais quelles étaient les ambitions des militantes au sein des structures syndicales ?

Candidatures féminines CGT aux élections prud'homales en Meurthe-et-Moselle

	NANCY		LONGWY		LUNEVILLE	
	1979	1982	1979	1982	1979	1982
Industrie	2/17	6/20	0	0	0	3/6
Commerce	2/9	6/18	0	0	0	2/6
Activités diverses	2/4	4/8	4/4	4/4	4/5	2/6
Encadrement	0/6	0/7	0	0	0	0/7
TOTAL	6/36	16/53	4/28	4/27	5/20	7/25

Conseillères prud'homales CGT élues

	NANCY		LONGWY		LUNEVILLE	
	1979	1982	1979	1982	1979	1982
Industrie	1	1	-	-	-	-
Commerce	1	-	-	-	-	-
Activités diverses	1	-	3	2	1	1
Encadrement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3/12	1/12	3/13	2/12	1/8	1/12

6. La parole des femmes syndicalistes de Meurthe-et-Moselle

Les témoignages que nous avons recueillis en Meurthe-et-Moselle au début des années 2000 nous permettent d'esquisser le portrait suivant des militantes CGT de ce département. Nous présenterons d'abord les motivations de leur engagement, leur participation aux instances syndicales et le bilan qu'elles en retirent²²¹.

6.1. La motivation d'une syndicalisation à la CGT

Huit réponses évoquent des motifs culturels relevant, soit de l'exemple familial, soit de l'environnement militant. Elles émanent généralement des syndicalistes les plus âgées et les plus impliquées syndicalement. C'est ainsi qu' Odette Chase,

²²¹ Annexes n° 8 et n° 9.

ouvrière à Chaligny conserve une image mythique des grèves de 1936 et de leurs résultats. Expliquant son engagement, elle témoigne : « Ma mère m'a offert un vélo... nous nous rendions à l'étang de la Gravière à Pont-Saint-Vincent. Nous ne savions pas trop comment meubler notre temps et on se demandait si nous serions vraiment payés à ne rien faire ».

Une ouvrière des chaussures André a suivi les traces de son père, ouvrier sidérurgiste à Neuves-Maisons, syndiqué à la CGT à l'époque du Front populaire. A son décès en 1962, séduite par son exemple, elle poursuit l'abonnement paternel à la *Vie Ouvrière*. La première secrétaire de l'union départementale, infirmière au CPN de Nancy découvre le syndicat en accompagnant son père, cheminot, à une manifestation.

Une des secrétaires de l'union départementale, initialement syndiquée à la CFDT à l'époque de la déconfessionnalisation, membre de l'action catholique ouvrière, est séduite par la qualité altruiste du militantisme cégétiste et par l'attention portée au salariat féminin. Une déléguée des Etablissements Boussac suit la voie tracée par son époux délégué du personnel à l'entreprise Solvay.

Pour sept des syndicalistes concernées, l'engagement partisan a précédé l'engagement syndical. C'est le cas pour la déléguée dans l'habillement de Dombasle, l'employée de la CRAM, l'employée de la sécurité sociale minière, la déléguée des établissements Gillier de Longwy, la dernière rédactrice d'*Antoinette*, l'employée de Lorraine Escaut à Longwy qui accède à la fédération de la métallurgie. Elles sont toutes membres du parti communiste. Une seule des syndicalistes, ouvrière aux établissements Gillier, s'est engagée à l'origine dans un parti d'extrême gauche pour se reconnaître ensuite dans les objectifs du parti socialiste. L'infirmière du CPN de Laxou est originaire d'un mouvement d'étudiants catholiques avant d'adhérer au parti communiste. Toutes ces militantes ont surmonté les aléas subis par leur organisation syndicale, en particulier au début des années 1980, à l'exception de l'adhérente du parti socialiste, qui rejoint la CFDT à l'époque du changement de système politique en Pologne.

Les autres réponses se répartissent ainsi : quatre ont préféré la CGT pour sa capacité de défense, deux ont perçu le militantisme en terme de potentialités d'épanouissement personnel liées à la spécialisation d'inspiration féministe portée par l'organisation. Aucune n'a privilégié la CGT pour ses capacités négociatrices, ni pour envisager une carrière syndicale. Pour autant les femmes sont-elles dénuées d'ambition ? Sont-elles assujetties aux limites d'un environnement familial ?

6.2. L'accès aux instances du pouvoir syndical

Six des militantes de Lorraine ont accédé à des responsabilités au sein d'instances fédérales ou interprofessionnelles. Aucune d'entre elles n'a converti une période d'essai en carrière confédérale.

La secrétaire CGT pour la région lorraine demeure à son poste de 1976 à 1978, avant d'obtenir une mutation en qualité de collaboratrice au sein de la

confédération. La première secrétaire de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle, élue au 29^{ème} congrès en 1969, démissionne à la fin de ce premier mandat de cette responsabilité qu'elle estime trop éprouvante. Une longovicienne lui succède. Demeurée membre du secrétariat durant dix années, elle ne parvient à accéder à la commission exécutive, gouvernement public de l'instance confédérale. La militante de l'usine sidérurgique d'Usinor, qui rejoint la fédération de la métallurgie en qualité de membre du bureau fédéral en 1970, est déchargée de la responsabilité de la commission féminine en 1973. Affectée au secteur des conditions de travail elle engage une formation qualifiante, en vue d'une reconversion en dehors de l'instance fédérale qu'elle quitte en 1978.

Quelques années plus tard, la déléguée de la CRAM de Nancy, connaît une ascension exemplaire. Secrétaire à l'union départementale de Meurthe-et-Moselle en 1976, elle participe à la commission nationale de la main d'œuvre féminine. Elue à la commission exécutive lors du 41^{ème} congrès en 1982, elle accède à la commission nationale de la propagande. Elle démissionne de ses responsabilités en 1984, alors qu'elle assume le secteur propagande régional. Après un parcours gratifiant au bureau fédéral, l'agent des impôts aboutit à une conclusion démotivante pour avoir signifié, à son corps défendant, la fin de l'aventure du magazine féminin de la CGT, *Antoinette*²²².

6.3. Un bilan du parcours par les intéressées

Les appréciations qu'elles portent à leur itinéraire militant se conjuguent avec la difficulté d'exister en tant que responsable. Hasard ou conséquence, elles témoignent d'un fatalisme partagé à l'égard de conclusions souvent dévalorisantes de leur parcours de dirigeante.

L'une d'elle pense avoir été utilisée : « J'avais conscience d'être devenue secrétaire régionale pour éviter de choisir entre Metz et Nancy. Je l'ai dit d'ailleurs... » L'infirmière de Laxou analyse son séjour au secrétariat de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle comme une opportunité circonstancielle : « C'était une période après 1968, où on favorisait l'accès des femmes... J'étais là... On n'était pas nombreuses... J'y suis allée dans le but de servir... d'être utile... pour la CGT, pour les femmes... Par contre, je n'avais aucune ambition du type, prise de pouvoir... au contraire... Je ne cherchais pas à me faire valoir. Pour moi, c'était cela la galère, sortir de l'ombre, apparaître... »²²³

Peu après son accession au sein de l'instance fédérale parisienne, l'employée de la sidérurgie longovicienne est confrontée aux aléas des usages d'un sommet syndical : « Je crois que je domine mal ma situation où que je me trouve, et je ne parviens pas à faire quelque chose sans arrière-pensée... Je crois toujours que j'aurais pu, que j'aurais dû faire autrement et je suis toujours dans une position instable ».

²²² L'itinéraire de la rédactrice d'*Antoinette* sera développé dans la 3^{ème} partie : génération du bilan.

²²³ Témoignages cités en annexe n° 6.

La seconde secrétaire départementale avoue des premières années difficiles, où les reproches corsètent la majorité des initiatives. Lorsqu'elle est proposée, par le bureau confédéral, à la commission exécutive qui sera élue au 39^{ème} congrès de 1975, elle n'échappe ni aux remarques d'ordre sexistes, ni aux doutes à propos de ses capacités. Sa candidature est soutenue uniquement par le secrétaire de la section départementale de l'UGICT. L'union interprofessionnelle de Meurthe-et-Moselle ne sera pas présente à la commission exécutive confédérale. La génération suivante échappe aux situations dévalorisantes. En revanche, elles perçoivent l'instrumentalisation de leurs capacités et de leur image. L'agent de la CRAM avoue sa déception : « Tant qu'on rapporte, on est considérée, mais il y a peu de reconnaissance ».

La rédactrice originaire de Meurthe-et-Moselle, qui va écrire le chapitre final du parcours d'*Antoinette*, déplore l'utilisation de sa bonne foi à des fins opportunistes de fuite devant les responsabilités. Après avoir brûlé les étapes d'une voie royale en tant que membre du bureau national de son syndicat, suivi d'une accession au sein du bureau fédéral des finances, elle s'aperçoit que sa promotion à la tête du journal féminin est motivée par la défection de l'équipe précédente, peu soucieuse d'assumer les conséquences de la suppression de la parution²²⁴.

Ces quelques témoignages montrent que les femmes ont accepté les responsabilités lorsqu'on les a sollicitées. Leur intégration à part entière fut menée à l'épreuve des résistances et des manœuvres de l'entourage, composé d'acteurs locaux ou nationaux. La première secrétaire de l'union départementale est la seule qui valorise son aisance parmi l'équipe départementale. Mais, reconnaît-elle, elle ne remettait en cause aucun pouvoir, aucune prérogative établie. Elle vivait l'infériorisation du genre sans la contester : « Je n'ai pas cherché à bousculer quoi que ce soit. Je ne revendiquais aucun partage de pouvoir... Je correspondais à l'image qu'ils se faisaient de la femme, sans doute... la servante, mère Thérèse (rire)... Je ne me suis pas imposée... Ca doit être à cause de ce que je suis au fond, que je me suis sentie bien accueillie »²²⁵.

En revanche, lorsqu'elles se conduisent en égales et qu'elles cherchent à faire valoir leurs capacités, les insinuations, voire les oppositions ne manquent pas. La rédactrice d'*Antoinette*, comme celles du *Réveil Ouvrier*, la secrétaire régionale, se trouvent confrontées aux écueils d'un monde de pouvoir et d'ambitions.

La position minoritaire est un autre gisement d'écueils. « Je me sentais déplacée. D'abord parce que j'étais la seule femme (à la commission exécutive de l'union départementale), mais surtout parce que les questions étaient étrangères à notre quotidien de travailleuses. On ne comprenait rien aux discussions sur la stratégie des mineurs et des sidérurgistes. Comment intégrer notre petit quotidien dans ces discours si importants ? » rappelle la déléguée de Dombasle.

« A l'union locale, ce qu'on disait n'intéressait pas... Les particularités féminines, c'étaient des histoires de bonnes femmes... Chaque fois qu'on intervenait, c'était un silence de mort ». Madeleine Colin a relaté « l'impression soudaine et terrible

²²⁴ Témoignage de Christiane CHERIN, entretien du 22 février 2004.

²²⁵ Témoignage d'Eliane MINETTE, entretien du 8 novembre 2004.

de parler dans le vide »²²⁶. Les militantes de Longwy évoquent la condescendance ennuyée qui frappe le militantisme féminin.

En revanche, l'infirmière de Laxou incrimine son inadaptation : « Pourquoi je fuyais les tribunes ? Mais tout simplement parce que je n'étais pas capable. Je me suis toujours sentie mal, parce qu'on m'a toujours placée dans des situations où on ne me demandait plus ce que je pouvais ou savais... Chez nous, on ne lisait pas... Il y avait toujours quelque chose à faire quand on était une fille ». Persuadée de son incapacité, la secrétaire départementale a toujours campé sur des marches d'accès où on ne lui disputait pas la place. Celles qui ont cherché à transgresser l'ordre établi furent souvent dévaluées.

Pourtant, à l'heure du bilan, aucune des intéressées ne regrette son engagement éphémère. Leur parcours leur a ouvert des horizons inconnus de leurs collègues ordinaires. « J'ai appris à rédiger, mais aussi à me surpasser pour aborder publiquement un auditoire... Ca a été pour moi, l'école de la vie » estime l'employée de la CRAM. « Ce que cela a changé pour moi ? Tout. Je me suis affirmée. J'ai existé en tant que femme. Car avant, on n'existait seulement au travers d'un homme » relate la déléguée longovicienne du commerce.

Excepté quelques réticences circonstanciées, la tendance du bilan est valorisante, parfois enthousiaste. « Je n'ai jamais regretté d'avoir milité et d'être communiste. J'ai adhéré en 1960, avant d'être à la CGT et je me suis montrée avec les tracts, le muguet, la fête de l'*Huma*, c'était formidable » raconte Paulette Thomassin, car militer, c'était sortir de l'enfermement dans une condition routinière.

Au travers d'une histoire d'une trentaine d'années de syndicalisme, trois générations de femmes ont échoué sur les mêmes préjugés, les mêmes interdits. Des dirigeants comme Henri Krasucki ont évoqué, « l'infériorité des femmes » et la nécessité de les « éduquer ». D'autres, comme Marcel Caille lors de la cinquième conférence, ou André Allamy, lors de la réunion inter-UD de Metz en janvier 1975, déploraient la propension féminine à se sous-estimer. Deux théories qui symbolisent une seule déficience : elles sont inférieures, ou elles s'infériorisent elles-mêmes. C'est pourquoi, pendant des années, le silence a régné sur les méthodes dévalorisantes du personnel syndical, en particulier permanent, aboutissant souvent à clore la parole féminine. Si les femmes se sous-estimaient, l'ambiance générale et patronale n'était pas seule en cause, on les infériorisait aussi dans les échelons de la hiérarchie syndicale.

Conclusion de la deuxième partie

Lorsque débute la décennie 1980, le déclin de la question femmes, matérialisé par la décre de la diffusion d'*Antoinette*, est déjà engagé à la CGT. Il précède de quelques années la démobilité annoncée par Christine Bard, pour qui les manifestations pour le remboursement de l'IVG par la sécurité sociale, obtenu en

²²⁶ COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 92.

1982, marquent la fin d'une phase glorieuse pour le mouvement féministe²²⁷. Un examen attentif du parcours spécifique en Meurthe-et-Moselle montre que la sixième conférence de 1977 était minée avant même que les contestations n'aient commencé à s'exprimer.

L'année 1975 est l'amorce visible d'un désengagement des instances dirigeantes dans le domaine de la méthode spécifique. Le retrait de Madeleine Colin de la direction d'*Antoinette* annonce la fin d'un cycle. Le jugement critique du bilan de l'année internationale de la femme, émis par Georges Seguy, confirme le changement de cap préconisé par André Allamy lors de la convocation de la réunion inter-UD en région Lorraine, en janvier 1975, à propos de l'affectation des cadres féminins hors des collectifs spécialisés.

La décision de l'ONU de faire de 1975 une année de la femme, s'est prise à l'écart des confédérations syndicales. Rue Lafayette, elle est reçue comme la fin d'une histoire. Pour une organisation comme la CGT, il ne s'agit pas d'une simple question de préséance. L'année internationale est l'introduction du libéralisme sur le terrain de la condition féminine, jusqu'alors investi par la nébuleuse de la FSM. L'année de la femme développe et avalise la notion d'individualité. Contrairement aux dogmes en vigueur dans le mouvement ouvrier international, la dimension prioritaire de la femme n'est plus la maternité, c'est la femme elle-même. La complémentarité du travail et de la maternité va céder le pas aux revendications relatives à la sexualité, à la libre disposition de soi, dont une revue comme *Antoinette* s'est voulue l'interprète.

Ce faisant, l'édifice social sur lequel s'est fondée la culture marxiste est atteint. La femme n'est plus l'appendice d'une armée de réserve de la classe ouvrière. Le couple a vocation à remplacer la femme dans l'éducation des enfants, alors que la question du partage des tâches ménagères est posée, en même temps celle des mentalités.

De ce fait, au regard de principes statufiés, la poursuite d'une activité spécifique, au sein de la CGT, devient superflue dans le contexte d'un environnement turbulent. La sixième conférence va montrer que les collectifs ont quitté la voie d'une féminisation contrôlée, pour réclamer la reconnaissance d'une identité propre. Conjointement, la phase d'intégration, portée par les équipes de Madeleine Colin est achevée. L'hégémonie de la tendance communiste dans les départements a accompagné l'extension des commissions féminines. La poursuite de l'expérience n'est plus utile. L'amorce d'une décrue est perceptible dans certaines structures interprofessionnelles, mais au niveau confédéral, le secteur féminin continue de valoriser un créneau contesté. Les répercussions, en terme d'accès dans les instances syndicales, sont à leur apogée. L'absence de statistiques sexuées ne permet pas d'évaluer l'impact de la mixité sur influence de l'organisation syndicale.

A partir de 1976, Michel Dreyfus souligne l'apparente contradiction entre l'amorce d'un essoufflement de l'influence syndicale de la centrale de la rue Lafayette et les annonces d'un regain de syndicalisation²²⁸. En février 1976, un comité confédéral

²²⁷ BARD (Christine), *Un siècle d'antiféminisme*, op.cit., page 313.

²²⁸ DREYFUS (Michel), *Histoire de la CGT*, op.cit., page 285.

national inscrit à son ordre du jour un objectif d'adhésions qui doit permettre de franchir le seuil de trois millions de syndiqués. La démesure des propositions laisse prévoir le déploiement d'une stratégie partisane en formation au cœur de l'instance politique la plus influente à la CGT. Un dirigeant expérimenté comme Albert Balducci reçoit cette ambition comme le signe d'une prise en mains par le secteur organisation où vient de se constituer une équipe de dirigeants orthodoxes²²⁹. Les contestations de la sixième conférence auraient alors servi de prétexte à la suppression d'une méthode pluraliste au profit d'un refuge au sein d'un centralisme de caractère dirigiste qui s'avèrera rapidement inefficace.

La génération suivante aura à gérer une situation où les traditions ne peuvent servir de repère. Les années 1980 vont ouvrir un autre chapitre. L'avènement d'un gouvernement de gauche a ouvert la page à une autre période.

²²⁹ Témoignage de Marie-Thérèse GONORD, entretien du 25 juin 2001.

**TROISIEME PARTIE :
LA GENERATION DU BILAN**

La génération du bilan est comptable d'un héritage qu'elle n'a ni suscité, ni intériorisé. Le fossé intergénérationnel vient accentuer des confrontations d'autant plus incontournables que l'expérience précédente débouche sur une série d'échecs.

Echec de l'alternative marxiste, illustrée par la montée en puissance de Solidarnosc en Pologne. Echec des visées pluralistes du 40^{ème} congrès et des alternatives de promotion d'une élite syndicale féminine portées par *Antoinette*.

L'ambition confédérale se heurte à un contexte fluctuant si ce n'est défavorable. Contrairement aux espérances fondées sur la réactivité du salariat en 1936, le syndicalisme, non seulement ne se renforce pas après 1981, mais s'enfonce dans un déclin spectaculaire. La CGT se désertifie à la mesure de son emménagement au siège de Montreuil. Lors du 40^{ème} congrès, le trésorier, Ernest Deiss, le présentait comme la figuration de perspectives radieuses fondées sur l'audience prédominante, au sein du salariat, d'une CGT partenaire d'une alternative politique²³⁰. Mais la décrue cégétiste ne profite pas aux autres confédérations. La similitude des particularismes du syndicalisme à la française semble échouer sur les rivages d'un pouvoir de gauche.

Dominique Labbé, Dominique Andolfatto, constatent l'inadaptation des réponses produites par tous les syndicats. La fragilisation des bases accentue l'hypertrophie des appareils. Pas plus que le primat idéologique, la tentative organisationnelle n'est opérante. L'expansion des institutions centrales a pour corollaire une certaine inadaptation des pratiques militantes dans l'entreprise, fondée sur une formation insuffisante en termes de capacité d'assistance des salariés sur le lieu de travail. Dans le champ du syndicalisme au féminin, le déclin des suffrages du salariat est réputé se conjuguer avec l'éviction ou le retrait silencieux de générations successives de militantes.

Le Peuple et *Antoinette* témoignent des remous qui continuent d'agiter le pouvoir syndical, depuis le congrès qui va saluer simultanément le départ de Georges Seguy et l'entrée en fonction d'Henri Krasucki jusqu'au départ de ce dernier lors du 44^{ème} congrès à l'aube des années 1990. En Meurthe-et-Moselle, le secteur de Longwy, entré dans la fin du cycle sidérurgique, conteste la nouvelle direction confédérale en épilogue au stade final de *LCA*, et à l'agonie du communisme en Pologne²³¹. Le secteur féminin et *Antoinette* seront les premiers sacrifiés sur l'autel « d'une logique du déclin, entraînant inexorablement la chute des organisations historiques »²³².

²³⁰ *Le Peuple* n° 1050, 1051, 1^{er} au 31 décembre 1978, 40^{ème} congrès, compte-rendu des travaux.

²³¹ *LCA : Lorraine Cœur d'Acier*, radio mise à la disposition de la CGT du bassin de Longwy par le secteur confédéral de la propagande.

²³² LABBE (Dominique), CROISAT (Maurice), *La fin des syndicats*, L'Harmattan, page 205.

Chapitre I : L'aboutissement du cycle des conquêtes

1. La presse confédérale : reflet des désistements

Claude Germon, militant engagé au parti socialiste rédacteur en chef du *Peuple* depuis 1975, a été remplacé par le métallurgiste Lucien Postel en 1980. Le secrétaire confédéral René Buhl, directeur du bi-mensuel depuis 1974, traduira, jusqu'en janvier 1981, un univers confédéral qui déroule le fil des enjeux de pouvoir²³³. *Antoinette* est appelée à durer en dépit d'un échec perceptible dès l'année 1985.

1.1. *Le Peuple* : témoin du passage de la spécificité à la mixité

Un panorama, construit à partir des numéros du *Peuple* des années 1980, devrait montrer si le principe de mixité est davantage source d'accès à l'égalité représentative que ne le fut la pratique spécifique.

1.1.1. Le secteur « organisation » investit l'appareil

L'espace précédemment réservé aux thèses du programme commun est à présent investi par le discours de la force CGT. C'est le secrétaire du secteur organisation, Michel Warcholack, qui prononce le discours préalable de la commission exécutive du 18 décembre 1979. Le slogan « Parler haut, agir vite, frapper fort », symbolise la prééminence du radicalisme militant, à la veille d'une échéance électorale que d'aucun pressentent décisive, à condition que perdure le rassemblement des forces de gauche.

Tout au long de l'année 1980, le journal officiel de la CGT met en scène avec constance un scénario dominé par le langage et les objectifs stratégiques, en gestation au sein du secteur organisation. Alors que le bimensuel de la deuxième quinzaine de mars décrit une rencontre des unions locales, les numéros des mois suivants traitent de la question controversée de l'énergie nucléaire, et des charbonnages qualifiés d'énergie d'avenir²³⁴. La tonalité du 1^{er} mai, qualifiée de « combative » cherche à promouvoir l'unique emblème CGT, en lieu et place du principe de l'unité syndicale. Le comité confédéral national, convoqué les 21 et 22 mai de l'année 1980, s'inscrit sous le symbole de « L'action clarté, l'action unité, la CGT et son renforcement ». A un an de l'élection présidentielle, plusieurs signes montrent que la CGT a opéré un tournant. Les ordres du jour que publie *Le Peuple* accompagnent le processus d'actualisation du programme commun conduit par le parti communiste.

²³³ *Le Peuple* n° 1124, 15 au 31 janvier 1981, René BUHL est remplacé par Jean-Claude LAROZE, animateur du secteur propagande.

²³⁴ *Le Peuple* n° 1081, 15 au 31 mars 1980.

« Détermination, combativité, confiance », le slogan rassembleur proclamé par Georges Seguy, en septembre 1980, rencontre l'initiative d'assises nationales dédiées à la réévaluation des structures confédérales, convoquées par le secteur organisation. L'objet affiché vise à un redéploiement du syndicat dans l'entreprise en vertu d'une consigne intitulée : « Tout pour l'entreprise : comment engager les moyens pour permettre le développement d'une activité qui tienne compte du contexte général »²³⁵. L'ordre du jour hybride suggère qu'il s'agit moins de répondre aux problèmes quotidiens des salariés que d'assurer la présence locale la plus efficiente, en terme de relais à la propagation de thèses confédérales ambivalentes. Or, poursuit l'argumentaire, les besoins de la lutte « mettent en lumière le rôle prépondérant de certaines de ses structures, le caractère inadapté de certaines autres ».

Quelles sont ces structures inadaptées ? Elles ne sont pas désignées, toutes jouent un rôle, mais les commissions de travail ont disparu de l'organigramme. René Mouriaux observe que la philosophie générale du document ne se dégage pas avec une parfaite netteté, car des cas concrets manquent parfois pour éclairer les enjeux²³⁶.

En revanche, ce qui se dégage, c'est que l'époque n'est plus guidée par la permanence de para-structures spécifiques. Le discours conclut qu'il convient de « démocratiser la vie du syndicat, organiser les ICT, diffuser la VO. C'est le rôle des élus ». La singularité du militant ou de la militante de base sont confondus dans le creuset unique de « l'élu » que l'on se représente spontanément masculin, à fortiori lorsque « l'élue » est significativement oubliée. La diffusion d'*Antoinette* est absente, et l'on confond indistinctement dans le terme générique de « la production » une main d'œuvre féminine pourtant majoritairement orientée dans le secteur tertiaire. Le discours s'adresse à la base ouvrière. Le secteur féminin n'est plus la seule cible, la pérennité de l'ensemble des activités catégorielles, en particulier l'avenir des secteurs, les ICT et l'immigration semblent également visés. Les comités régionaux sont appelés à s'abstenir de jouer au relais confédéral, à devenir des « super unions départementales » ou des « mini CGT ». René Mouriaux a relevé que l'affirmation de la « valorisation de la démocratie directe » est contredite par des considérations sur « la centralisation de décisions qui caractérisent le système capitaliste appelant à une reconsidération de la notion de fédéralisme »²³⁷. Envisage-t-on, au secteur organisation, de marginaliser le rôle des structures intermédiaires au profit d'un centralisme démocratique cégétiste ? René Mouriaux conclut : « Les logiques de structures, jamais neutres, sont porteuses de choix politiques ».

Le 40^{ème} congrès est appelé à se situer dans cette démonstration occulte. Dans une période où le climat social est tributaire des restructurations et destructurations industrielles, l'interpellation du secteur organisation paraît superfétatoire. Georges Seguy répond par une formule standard : « Les structures ne sont pas un dogme, mais une conception fondamentale de notre pratique syndicale. Il faut être conséquent avec nous-mêmes et confronter tous les aspects de notre activité aux règles que comporte cette démocratie syndicale ».

²³⁵ *Le Peuple* n° 1089, 1^{er} au 15 août 1980.

²³⁶ MOURIAUX (René), *La CGT*, Editions du Seuil, Paris 1982, page 28.

²³⁷ Idem.

Le secteur féminin semble peiner à se situer dans ce programme. Sur vingt-cinq intervenants au comité confédéral du mois de juin, seule une femme fait entendre sa voix²³⁸.

Quelques semaines plus tard, Chantal Rogerat répond, dans *Le Peuple* au message du secteur organisation. La conclusion du rapport ayant éliminé *Antoinette* de l'appel à la démocratisation dans le syndicat, la rédactrice en chef conclut son article titré « Journal en mains c'est mieux » par cette formule, elle aussi tirée du 40^{ème} congrès : « *Antoinette* constitue, pour les travailleuses, le moyen privilégié d'insérer la lutte pour l'émancipation des femmes dans la lutte des classes avec l'ensemble des travailleurs, facilite la syndicalisation et incite à participer à la vie syndicale »²³⁹. Suit un plaidoyer, (évoqué page 75 : *Antoinette* contribue au débat politique) en faveur de vingt-cinq années d'existence du journal menacées dès cette époque par une suspicion ayant persisté depuis la conférence de 1977.

1.1.2. Introduction de nouvelles logiques au secteur féminin

L'année 1980 ne se révèle pas favorable à la mise en œuvre de la question féminine dans l'organisation syndicale. Mais l'actualité exige des prises de position dont l'expression à minima va parfois ternir l'image d'ouverture qu'avait réussi à obtenir la centrale à propos de sujets d'avenir.

En 1980, les ouvrières de l'unité de production Essilor à Chalons-sur-Marne obtiennent du conseil des prud'hommes la reconnaissance effective du principe d'égalité salariale énoncée dans la loi de 1972. La CGT observe une relative discrétion au sujet de cette affaire. Sous le titre « Un mystère plein d'sous », seul le magazine *Antoinette* en fait état²⁴⁰. *Le Peuple* l'ignore. Or, le 6 juin de la même année, Christiane Gilles, secrétaire de la CGT s'exprime à l'occasion d'une rencontre nationale organisée au siège parisien sous le thème « Halte aux discriminations dans le travail féminin ». 93 syndicats y participent, 70 déléguées s'y expriment. A l'issue de ces assises, un acte d'accusation recensant les discriminations sera adressé au CNPF, au gouvernement, à la commission de Bruxelles, et à la commission des femmes à l'ONU. « Il est mis à disposition des syndicats qui en feront la demande pour s'en inspirer au mieux »²⁴¹. En revanche, toute communication de l'affaire Essilor est absente des comptes rendus, bien que le conseil des prud'hommes ait prononcé son jugement depuis le premier trimestre. Pierre Ferret, alors secrétaire de l'union locale haut-marnaise, avait d'ailleurs envoyé une protestation publiée dans *Le Peuple*²⁴². Considérant que cette victoire interpelle la CGT tout entière, le secrétaire de l'union locale déplorait l'habitude persistante qu'une femme gagne moins qu'un homme ce qui aboutit à se demander « Est-ce que ça vaut le coup de remuer ciel et terre pour quelques femmes dans l'entreprise, alors qu'il y a tant d'autres choses ? »

²³⁸ *Le Peuple* n° 1086, 1^{er} au 15 juin 1980, CCN du 21 au 22 mai : Une femme pour 25 intervenants.

²³⁹ *Le Peuple* n° 1094, 16 octobre au 15 novembre 1980.

²⁴⁰ *Antoinette* n° 183, avril 1980.

²⁴¹ *Le Peuple* n° 1088, 1^{er} au 31 juillet 1980.

²⁴² *Le Peuple* n° 1080, 1^{er} au 15 mars 1980.

En ce début des années 1980, un syndicat, une union locale font preuve d'initiatives, mettent en pratique les discours récents concluant à privilégier l'action syndicale dans l'entreprise, et aucune structure ne s'en saisit comme emblème des possibilités de le faire. La méthode interpelle. S'agit-il de dédain envers des démarches juridiques relativisant la performance d'une stratégie de grèves et manifestations ? Est-on en présence de conséquences douteuses d'un combat partisan entre orthodoxes et refondateurs, au sein duquel l'union locale serait partie prenante ? Pour les militants locaux, le procès d'Essilor a simplement prouvé l'utilité du recours en justice. Le silence des instances confédérales n'empêchera pas les commentaires d'outrepasser les limites de l'entreprise et même de l'univers syndical.

Quelques mois plus tard, Catherine Simon, journaliste au quotidien *Libération*, propose une lecture critique des événements²⁴³. Elle précise : « Le slogan à travail égal, salaire égal a beau être aussi vieux que la CGT, il a rarement l'occasion de se trouver en tête des revendications... Lorsque le conflit a atteint sa dimension féministe, les états-majors cégétistes, comme les médias, ne s'y sont pas trompés... » A l'appui de sa démonstration, elle déplore les tempos générés par le syndicalisme lui-même. Du secrétaire du comité d'entreprise d'Essilor qui qualifie les demandes d'irréalistes, cherchant à déplacer des montagnes, jusqu'au responsable fédéral, conseiller prud'homme, signataire d'un rapport d'enquête favorable à la thèse patronale, prétextant qu'il s'agissait « d'une affaire pourrie » qui aurait dû se régler dans l'entreprise. La journaliste en déduit : « la question féminine se heurtait à des obstacles solidement enracinés à l'intérieur même de la CGT... »

Le secrétaire de l'union locale ne contredit pas la démonstration bien que la thèse d'une confrontation partisane à son encontre ne soit pas exclue. Il estime en effet que « s'il s'était agi de se battre sur la cinquième semaine, on aurait pu entraîner toutes les usines du groupe. Là, comme c'était une tout autre dimension il y a eu phénomène de marginalisation... En fait d'un problème strict de salaires, on en arrivait à poser celui des mentalités. Paradoxalement, cette élévation au plan de la conscience revendicative a freiné la mobilisation... » Problématique sexiste ou déficit de solidarité entre composantes d'une même classe ? De ce point de vue, le secrétaire de l'union locale évoque l'impact médiatique d'un combat qualifié de féministe, porteur d'effets pervers sur les intéressées elles-mêmes. « D'une certaine manière, on les a dépossédées de leur lutte. On en a fait une affaire qui les a dépassées. Dans l'usine elle-même ça n'a pas vraiment suivi ».

La motivation des principales intéressées n'ayant pas persisté, le principe de solidarité pouvait difficilement se déployer. L'hypothèse sexiste, perceptible dans la communication générale de l'organisation syndicale, ne résiste pas à l'intervention du secteur juridique confédéral. La revue mensuelle *Droit ouvrier* a analysé à plusieurs reprises les conséquences juridiques du jugement d'Essilor et plus largement de la portée de la législation en matière d'égalité salariale²⁴⁴. La cour d'appel n'a pas suivi le jugement du conseil des prud'hommes. La cour de cassation déboute à son tour les plaignantes. De l'exposé des juristes, il ressort que la loi de 1972, sur laquelle se fondent les demandes, contient des moyens

²⁴³ SIMON (Catherine), *Syndicalisme au féminin*, Questions clefs n° 1, E.D.I., 4^{ème} trimestre 1981.

²⁴⁴ *Le Droit ouvrier* n° 367, octobre 1981 et juin 1984.

juridiques insuffisants, puisqu'ils ne conduisent pas les magistrats à apprécier les faits en faveur de la notion d'égalité. C'est ainsi que, dans l'affaire Essilor, la cour de cassation fait primer, au profit de l'employeur, le principe de la liberté de fixation du salaire, au travers de la notion de « valeur » du travail. Ainsi donc, s'ajoute à la faiblesse des recours juridictionnels, la difficulté d'aboutir quand bien même les discriminations sont directes. Faut-il en déduire que les textes existants, censés traduire et appliquer les principes d'égalité sont sans portée ? Tout reste à faire, dit l'avocat des plaignantes, mais les moyens juridiques reposent aussi sur une insuffisante prise en compte par les intéressées. C'est ainsi que de 1973 à 1979, la revue juridique de la CGT signale que seulement trente-sept dépôts de plainte ont été enregistrés. Dans un domaine où la jurisprudence met en évidence la difficulté d'obtenir la sanction des pratiques discriminatoires, l'un explique sans doute l'autre. L'action syndicale classique étant entravée, la motivation des intéressées insuffisante, le processus juridique restant aléatoire, en toute hypothèse la problématique de l'efficacité du système syndical au quotidien demeure.

Toutefois, l'année 1981 est au cœur d'une zone de turbulence fondée sur des primats partisans, se développant durant la quasi totalité de la décennie. Le secteur féminin, témoin d'oppositions persistantes au sein du bureau confédéral, entre en dissidence. Aucune relation avec les collectifs locaux n'émerge dans les publications syndicales. Seules des personnalités s'expriment durant le trimestre précédant l'accès au pouvoir de l'alternative de gauche. En revanche, le débat s'avère prédictif des mises à l'écart qui interviendront dès 1982 : « Pas de vie démocratique au syndicat sans les femmes » prophétise Christiane Gilles dans un bilan de six pages qui paraît dans *Le Peuple* sous l'intitulé : « Vivre et travailler en pleine égalité : action des travailleuses avec la CGT. Travailler n'est pas une parenthèse dans la vie d'une femme ». A propos d'*Antoinette* la secrétaire confédérale n'édulcore pas son propos : « Si *Antoinette* ne peut se substituer à aucun autre moyen de propagande, à l'inverse aucun d'eux ne peut remplacer le journal féminin de la CGT »²⁴⁵.

En octobre 1981, la secrétaire de l'UGFF procède à une autopsie critique des textes émanant de Jean-Louis Moynot ou du secteur économique et en retient qu'« il s'agit de textes à l'appui d'une remise en cause des fondements de l'analyse théorique de la CGT et de ses congrès... ce qui est en cause, c'est l'analyse scientifique de la crise, de ses causes, de son issue, ainsi que des conceptions essentielles sur le capitalisme monopoliste d'état, les principes de l'exploitation et des réalités de la lutte des classes... c'est une autre orientation que celle du 40^{ème} congrès ». Le radicalisme du discours annonce le « vent sectaire épouvantable » qui va polluer les relations des militants du siège confédéral²⁴⁶. Ces déclarations ne se réfèrent pas à l'activité du secteur féminin, Elles sont les premiers signes d'une succession d'incidents entraînant le départ critique de plusieurs responsables confédéraux et précédant la réprobation des principes de rédaction mis en œuvre depuis 1972 à *Antoinette*.

Au lendemain de l'élection de François Mitterrand, la déduction du bureau confédéral « une page est tournée » ne se limitait pas aux changements dans la

²⁴⁵ *Le Peuple* n° 1098, 1^{er} au 16 janvier 1981.

²⁴⁶ LABBE (Dominique), DERVILLE (Jacques), op.cit, *Entretien avec...* André ALLAMY.

classe politique. Le début de l'année suivante sera en effet l'occasion d'une première offensive déclinée au comité confédéral national, par une des membres du collectif confédéral « femmes », Nicole Raynal, également membre de la commission exécutive²⁴⁷. Elle prédit que le 8 mars 1982, qualifié de rendez-vous de la lutte des classes, devra « coûte que coûte créer un mouvement dans les entreprises avec les travailleuses, obligeant ainsi à crever l'écran télévisé, noircir les pages des journaux ». Puis la mandataire confédérale conjugue la combativité des travailleuses avec « la campagne ignominieuse menée contre la CGT via le dernier article paru dans *Le Matin* du 14 janvier ». La conclusion est percutante : « Il est regrettable que nos camarades *d'Antoinette* contribuent à cette campagne ». Quatre militantes s'exprimeront parmi les vingt-cinq intervenants dont Thérèse Poupon du collectif national, sans qu'aucune opinion ne soit perceptible.

Seule Chantal Rogerat souligne les enjeux exprimés au nom du bureau confédéral. « Je refuse tout amalgame. Je condamne toute campagne qui vise à créer des difficultés à la CGT, à ses dirigeants, toutes les manœuvres qui visent à mettre en cause le changement... Il faut parler franchement entre nous. Georges Séguy et Henri Krasucki l'ont encore répété : chacun a le droit de s'exprimer à l'intérieur et à l'extérieur de la CGT. Nous avons aussi reçu des lettres à *Antoinette* (à propos de la Pologne) qui ne remettent pas en cause l'attachement à la CGT... Sur la Pologne, ma déclaration publique ne donnait prise à aucun amalgame possible avec qui que ce soit. Ma position peut se résumer ainsi : je ne suis pas d'accord avec les déclarations confédérales. Notre silence sur l'essentiel, notre inaction ne sert pas l'intérêt de la classe ouvrière française, ni celui du peuple polonais. Je demande que la presse confédérale s'ouvre à l'expression diversifiée des organisations CGT ».

Le sens de la formule « campagne ignominieuse menée contre la CGT » se découvre. La rédactrice en chef conclut : « Sur *Antoinette*, ce que dit Nicole Raynal m'oblige à préciser certaines choses. Depuis plusieurs mois nous avons demandé au bureau confédéral d'avoir une discussion. Quelques organisations, au printemps 1981, ont accusé le journal de réformisme, d'abandon de la lutte des classes au profit de la lutte des sexes. Nous en attendons toujours la démonstration ».

La logique des propos de la mandataire confédérale est décryptée : le secteur féminin est convié à assainir son espace d'activité. Après avoir suscité ou favorisé la montée de critiques de certaines structures syndicales, l'appareil développe une stratégie visant l'étape de la réprobation unanime. Mais le temps de la sanction n'est pas encore venu. Les femmes, membres du comité confédéral national n'ont pas défendu le journal et sa rédactrice, mais ne l'ont pas non plus condamné.

C'est ce que le futur secrétaire général va signifier en renvoyant la question *Antoinette* à une date ultérieure. « A propos du 8 mars, Nicole Raynal a rendu compte des décisions du bureau confédéral... Nous discuterons en temps opportun des problèmes que posent : le contenu, la diffusion, la gestion, la

²⁴⁷ *Le Peuple* n° 1124, 16 au 31 janvier 1982, compte rendu du CCN du 20 janvier 1982.

promotion d'*Antoinette* comme journal de masse de la CGT, expression de sa politique générale et féminine »²⁴⁸.

La tentative de clarification posée par Chantal Rogerat au sein de la commission exécutive confédérale est restée inopérante. L'exercice est toutefois concluant. Une étape supplémentaire est franchie. C'est le moment d'informer officiellement l'ensemble des membres de l'exécutif confédéral, de la validation des suspicions qui grèvent l'avenir d'*Antoinette*. La porte de l'éviction est ouverte. Le 28 mai 1982, Chantal Rogerat, rédactrice en chef depuis plus de dix ans, et l'administratrice Simone Aubert, seront licenciées pour faute grave²⁴⁹.

L'avenir d'*Antoinette* ne figurera pas à l'ordre du jour des enjeux démocratiques du 41^{ème} congrès. La décision du licenciement des journalistes a échappé à la commission exécutive. Dans son rapport d'ouverture Henri Krasucki catégorise l'ordre du jour de ce congrès, placé au cœur d'une persistance des oppositions internes, comme une « mutation historique de la société. Un système a fait son temps, un autre doit apparaître (mais) l'humanité ne lie son sort à celui d'aucun système quel qu'il soit, ni d'aucune classe au pouvoir à travers le temps », prophétise-t-il également.

Dans le cours du congrès de Lille, la question féminine sera encore présente. Jacqueline Léonard, qui remplace Christiane Gilles au secteur féminin, ayant développé son argumentaire à partir des positions de la commission exécutive de 1977, le successeur de Georges Séguay répond à quelques questions²⁵⁰. Il estime que le nombre exceptionnel de militantes, secrétaires de syndicats, d'unions locales, d'unions départementales, de fédérations, présentes au congrès, témoigne « qu'il n'y a pas de problème de mixité (à la CGT) et il n'y a rien d'artificiel qui se passe dans ce congrès : la représentation, les responsabilités et la part prise à la réflexion et au débat (en sont le signe). C'est le résultat d'une volonté, d'une persévérance dans le comportement». Plusieurs des animatrices de ce comportement persévérant viennent pourtant d'être remerciées.

Le secrétaire confédéral Gérard Alezard présente le document préliminaire : « La CGT, durant les trois ans écoulés a été fidèle au 40^{ème} congrès. Oui, camarades, la cohérence est totale entre ce que nous avons fait hier pour faire échec à la politique de Valéry Giscard d'Estaing et ce que nous faisons aujourd'hui pour réussir le changement avec les travailleurs ». Puis il pose la question clef « dans le vaste débat engagé aujourd'hui, pour avancer durablement dans la politique nouvelle, dont le pays a besoin, est-ce que ça nous gêne ou nous sert d'avoir tant bataillé, sur les conditions des objectifs et des moyens, sur la nationalisation ? »²⁵¹.

Le relais syndical à l'opération de réactualisation du programme commun mise en œuvre par le parti communiste, est jugé positivement mais pour demain, la CGT se doit de changer de rythme. Il faut retourner au quotidien de l'entreprise car « il n'est plus possible de persévérer dans la conception d'un syndicalisme d'élites,

²⁴⁸ *Le Peuple* n° 1124, 16 au 31 janvier 1982, compte rendu du CCN du 20 janvier 1982.

²⁴⁹ *Le mémoire d'Antoinette*, Edité par le collectif des licenciées en juin 1982.

²⁵⁰ Jacqueline LEONARD, Secrétaire de l'union départementale CGT de l'Oise.

²⁵¹ *Le Peuple* n° 1135, 1136, 1137, 13 juin au 15 juillet 1982, relatant le 41^{ème} congrès qui se déroule du 13 au 18 juin 1982 à Lille.

qui paralyse la capacité d'action et dans tous les cas sclérose littéralement le champ de l'activité syndicale. Le militant submergé ne peut pas être attentif au quotidien »²⁵². Mais le savoir-faire quotidien a été mis entre parenthèses, les élus sont désorientés. Par ailleurs le discours du congrès rappelle que la démocratie, c'est également la prise en compte des aspirations particulières aux différentes catégories et couches de salariés. La spécificité se décline toujours en marge de la priorité d'un quotidien neutre et asexué.

Le 41^{ème} congrès ne sera pas celui d'une réévaluation théorique du modèle masculin porteuse de sens vis-à-vis d'une présence féminine pérennisée depuis près de quarante ans. La perspective d'une « organisation syndicale où les féministes de classe ont toute leur place » reste du domaine de l'utopie. Le congrès de Lille a éludé la question.

Les syndicats d'entreprise, que l'on souhaite détachés d'une pratique élitiste, se voient chargés de mener une action qualifiée d'acharnée et soutenue pour la diffusion de la presse confédérale essentiellement constituée par l'hebdomadaire la *Vie Ouvrière*, car : « Tous, hommes et femmes, ouvriers, employés et techniciens, cadres, salariés et retraités, ont des motifs communs et des raisons particulières de lire la *Vie Ouvrière*. L'organisation de sa diffusion nécessite l'engagement permanent des sections syndicales à tous les niveaux ». L'incitation à faire de chaque « élu et mandaté » l'un des propagandiste de l'hebdomadaire, n'évitera pas la chute accélérée de la diffusion, ainsi que le montrent les chiffres du département de Meurthe et Moselle.

DIFFUSION DE LA VIE OUVRIERE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

	1968	1969	1970	1971	1972	1979	1980	1982
Janvier	1640	1697	1695	1783	1797	1336	1293	691
Avril	1873	1858	1816	1792	1833	-	-	-

En revanche, des commentaires ambigus ont ponctué l'engagement en faveur d'*Antoinette*. Le discours se limite à déplorer que la bourgeoisie relayée « par certaines organisations réformistes tente de récupérer ce mouvement pour en évacuer le contenu de classe. La participation massive des femmes à la lutte des classes, élément indispensable de leur évolution en tant que femmes et en tant que travailleuses, joue un rôle essentiel dans l'évolution générale des mentalités. *Antoinette* doit tenir dans ce combat une place à la mesure de l'enjeu ». La réprobation du créneau tenu par *Antoinette* dans l'espace communicationnel est patente. Aucune proposition n'est venue compléter les axes définis par Henri Krasucki lors du comité confédéral de janvier 1982 relatifs à la gestion, la diffusion, la promotion. Le déclin silencieux du journal des femmes sera le justificatif de son élimination.

En mars 1983, dans une rubrique 8 mars, c'est encore Nicole Raynal et non la secrétaire confédérale qui annonce l'organisation d'une grande consultation des

²⁵² Idem.

travailleuses, ainsi que l'ambition de doubler la diffusion d'*Antoinette* toujours considérée comme le principal support de la politique féminine confédérale. Aucun dispositif permettant la mise en mouvement des moyens pour réaliser les propositions n'est préconisé. Le déficit de l'influence confédérale pèse sur les tentatives du collectif. De plus en plus souvent, il évolue en roue libre et a abandonné tout projet. Il ne produit plus que des initiatives ponctuelles. C'est ainsi qu'en mars 1983, Danièle Guillemot, secrétaire du centre confédéral des études économiques et sociales fait paraître un document titré : « Le travail féminin dans l'économie nationale »²⁵³. A partir des clivages sexués de la définition de la valeur du travail, ce document conclut qu'il ne suffit pas de participer aux luttes de classe pour réaliser l'égalité. Le mois suivant c'est Catherine Puig, membre du collectif confédéral qui annonce la tenue d'un colloque sur la formation professionnelle. *Antoinette* envisage l'édition d'un questionnaire à deux mille exemplaires. Le principe spécifique tente de poursuivre son chemin en marge du retour à l'uniformisation.

Mais la secrétaire confédérale, chargée de l'animation du secteur femmes n'encourage pas véritablement les tentatives coordonnées. Elle rétorque : « C'est dans l'entreprise que nous invitons à débattre de nos propositions, à s'organiser collectivement pour se faire entendre et obtenir des négociations pour une formation sur le lieu de travail ou d'habitation, pendant le temps de travail et sans perte de salaire et que cela débouche sur une promotion ». Le discours tautologique a remplacé les projets. Le message confédéral est reçu, le fonctionnement en commission est révolu. La réforme des structures préconisée par Michel Warcholak en 1980 n'était pas contingente, elle va s'inscrire dans la durée.

1.1.3. Le secteur féminin : un enjeu de pouvoir

Lors du comité confédéral national des 8, 9 et 10 novembre 1983, Louis Viannet, secrétaire confédéral, issu de la fédération postale, développe une alternative titrée : « Avec les travailleurs, pour une action syndicale résolument combative et offensive pour les revendications urgentes »²⁵⁴.

Il ne s'agit pas de réinventer le 41^{ème} congrès, prévient-il « mais l'évolution de la situation nous fait obligation de mettre aujourd'hui les bouchées doubles, pour mettre notre mouvement au diapason des nécessités... La CGT avait vu juste en affirmant le lendemain du 10 mai 1981 que, loin de s'éteindre, l'affrontement de classe irait au contraire en se durcissant. Au fur et à mesure des problèmes dus à l'acuité de la crise se posent des questions essentielles : qui doit payer ? Où prendre l'argent ? »

Le secrétaire confédéral préconise, en fait, une remise en perspective de la politique confédérale, au prétexte de résultats contrastés lors des élections de la sécurité sociale. Elles ont permis le maintien de la CGT à la première place, mais la tendance à l'abstention, déjà observée aux élections prud'homales de 1982, se

²⁵³ *Le Peuple* n° 1151, 1^{er} au 15 mars 1983.

²⁵⁴ *Le Peuple* n° 1164, 1^{er} au 15 décembre 1983.

confirme. Le rapporteur en attribue l'augure à l'émergence d'une couche de salariés déçus, mécontents, qui sont restés sur la touche et parmi eux, nombre d'hommes et de femmes de la CGT. « Nous ne sommes pas parvenus à les gagner à l'idée que l'engagement dans l'action est plus efficace que la simple grogne qui conduit au renoncement et à l'abstention ». En conséquence, le remède préconisé est le déclenchement de l'offensive. Sur quarante-cinq intervenants, huit femmes prennent la parole, dont Thérèse Hirzberg qui, au nom de l'UGFF souscrit au discours prononcé par Louis Viannet car « dans le cadre d'une lutte de classe qui s'intensifie, une des grandes questions posées est bien le rôle irremplaçable de l'action revendicative comme moteur décisif de la mise en mouvement des travailleurs, donc le rôle du syndicat de classe, le rôle de la CGT ». Dans ce contexte réactif, Henri Krasucki se limite à une remarque singulièrement limitée aux finances syndicales.

A la suite de ce comité confédéral, les consignes de priorité à l'entreprise de l'année précédente ne sont plus reproduites. Parallèlement, le secteur féminin renoue avec la pratique abandonnée des journées d'études confédérales. *Le Peuple* rend compte sur huit pages de deux journées de travail organisées les 12 et 13 janvier dans un article signé Jacqueline Léonard : cinquante unions départementales et vingt-trois fédérations ont répondu favorablement à la convocation²⁵⁵. C'est à dire la moitié de ce qui était obtenu dans les années 1970. Les campagnes critiques ont porté leurs fruits. Aujourd'hui il s'agit de « mettre en œuvre notre politique féminine ». Un double objectif est fixé. Il consiste à traduire au féminin les orientations générales telles que les batailles pour la sécurité sociale, les prud'hommes et la syndicalisation et de faire mieux connaître dans toute la CGT le sens de la politique féminine destinée à être davantage l'affaire de tout le mouvement.

Cette politique consiste à faire partager les conclusions du « débat de Saint-Ouen » qui, selon la dirigeante confédérale « n'a pas été mené en beaucoup d'endroits²⁵⁶. Ce débat avait pourtant été conduit de façon à clarifier les idées et le passé ». La négligence des organisations dans ce domaine est réputée être à l'origine de la survivance du poids négatif du passé sur les potentialités du présent. Une influence persistante des priorités du secteur organisation, visant à priver la direction confédérale élue d'une équipe soudée, semble être visée.

Est-ce pour y faire face que le bureau confédéral réitère le langage perdu de l'importance vitale des collectifs ? Le secteur reconnaît à ce propos qu'il y a beaucoup à faire pour reconstruire les collectifs plus ou moins disparus après plusieurs années d'inertie organisée en fonction d'enjeux étrangers à la défense du salariat féminin. Reste à définir les moyens que la CGT envisage de mettre à la disposition des futures animatrices. Le syndicat peut s'appuyer sur une expérience en la matière : Madeleine Colin s'était employée à organiser méthodiquement la montée en responsabilité à titre permanent de militantes en particulier dans les unions départementales. Mais dans les années 1980, la question de l'emploi de permanentes n'est plus à l'ordre du jour. Un rappel succinct le confirme. « Cette responsabilité doit faire appel à des cadres féminins qui ont leur place entière

²⁵⁵ *Le Peuple* n° 1169, 15 au 28 février 1984.

²⁵⁶ Le débat de Saint-Ouen est la convocation des cadres féminins, à la veille du 41^{ème} congrès, en l'absence de la tenue d'une conférence, *Antoinette* n° 206, mai 1982.

dans nos directions. A ce titre-là, sans besoin d'en rajouter pour faire leurs preuves ». La formule a le mérite d'évacuer le statut financier inhérent à cette responsabilité. Il suggère surtout le sens que doivent revêtir les démarches : il faut se garder de s'engager hâtivement en organisant une pluralité des pouvoirs. Le partage de la politique féminine de la confédération doit se faire par l'intermédiaire de militantes déjà aguerries. Le déroulement de la septième conférence montrera que les preuves d'attachement au syndicalisme cégétiste consistent d'abord à s'écarter de toute référence féminisante.

Lors du comité confédéral national du printemps de la même année, Maryse Dumas oppose les rassemblements du 8 mars, à l'action au quotidien dans l'entreprise. Les discours afférents au quotidien semblent de plus en plus l'otage d'enjeux qui leur sont étrangers. En 1984, le bureau confédéral avait prévu que le 8 mars serait une grande action nationale avec la CGT à base de délégations au CNPF. Des milliers d'élues et mandatées des départements, munies de pétitions et de dossiers d'emploi sont attendues. Maryse Dumas, secrétaire à la fédération des PTT, va en établir un bilan mitigé. C'est ainsi que le 8 mars 1984, qualifié de puissant dans le secteur public et nationalisé, s'accompagne d'inégalités dans la mobilisation, fondées sur l'existence de nouvelles interrogations qui pèsent aujourd'hui sur l'action. « Parce qu'il ressemblait à des actions que nous avons pu mener dans le passé, le 8 mars a entraîné de nouvelles difficultés de compréhension, l'idée que le mot d'ordre suffit à tout subsiste. A partir de là, on n'a plus besoin de développer l'action au quotidien »²⁵⁷.

Les paradoxes de cette démonstration, traduisent certaines lacunes dans l'appréciation du mouvement social. Les syndicalistes du quotidien auraient-elles brusquement perdu tout savoir faire ? Un nouveau chapitre succèderait-il à l'histoire de la journée internationale des femmes qui, pendant près de trente années a été un des fleurons de la CGT, réputée à l'origine d'autres développements syndicaux dans l'entreprise ? Comment une action puissante peut-elle se conclure négativement sur l'activité syndicale, et comment pourrait-elle en pervertir la préparation démocratique ? La question femmes semble être le théâtre d'insinuations bien éloignées des déterminismes affichés. L'ambivalence du discours renvoie à la persistance d'antagonismes au sein du bureau confédéral. D'une part, on cherche à réactiver un réseau de collectifs susceptibles de confirmer l'influence d'une secrétaire confédérale, de l'autre on s'emploie à démontrer l'archaïsme de ce type d'initiatives. A cette étape, l'intervention de Maryse Dumas ne sera pas entendue.

Sept femmes interviennent dans le débat. Pour l'essentiel, elles demeurent fidèles aux célébrations du 8 mars qui ont accompagné leur vie militante. L'intervention du secrétaire général rétablit l'enjeu au centre des priorités du bureau confédéral. Le 8 mars, c'est l'existence de l'activité sectorielle, c'est le destin d'*Antoinette*. Sauver le journal relève de la responsabilité collective de toute la CGT. La situation invite à des dispositions d'urgence : « Disons les choses clairement, ça ne va pas et c'est l'existence du journal qui est en cause et se trouve menacée. Nous n'avons pas le choix, et nous n'avons aucun délai »²⁵⁸. L'opportunité d'associer le sort d'*Antoinette* à une démonstration sur le 8 mars est surprenante.

²⁵⁷ *Le Peuple* n° 1175, 15 au 30 mai 1984.

²⁵⁸ Idem.

A moins que le magazine ne s'engage dans une voie en marge des priorités du secteur féminin confédéral.

1.1.4. L'avenir d'*Antoinette* à l'ordre du jour du CCN

Il n'est pas courant qu'un débat s'engage à propos d'*Antoinette* au sein des instances de la CGT. Ce sera le cas lors de ce CCN. Quelque mois après le précédent, le parlement de la CGT est à nouveau interpellé par la question de l'avenir du secteur main d'œuvre féminine. Cette insistance apparaît davantage comme l'engagement d'une campagne que comme une évaluation de l'efficacité des stratégies syndicales. Les participants pressentent que l'enjeu relève davantage d'un équilibre de tendances au sein du bureau confédéral que d'un retour aux pratiques précédentes. Le secrétaire de la fédération de la santé, Michèle Commergnat du commerce, André Duteil de la fédération de l'énergie, Andrée Martin de l'union départementale de Paris, Nicole Raynal du collectif confédéral, Paulette Dayan de la fédération postale, Gérard Corselle, secrétaire général de l'union départementale de la Somme, font part de leurs observations. Quatre secrétaires confédéraux s'engagent dans la discussion : Jacqueline Léonard, mais aussi René Lomet, Bernard Lacombe, Janine Marest.

Le secrétaire général évite de polémiquer à propos de l'avenir du secteur dirigé par Jacqueline Léonard. En revanche, il insiste solennellement sur la responsabilité collective de toute la CGT pour maintenir *Antoinette*. « Il est impossible de maintenir son existence artificiellement. Le CCN est placé devant ses responsabilités pour décider, dans les faits du maintien et du développement du journal »²⁵⁹. Les instances dirigeantes sont invitées à renforcer leur engagement politique par la mise en place d'un dispositif militant concret et opérationnel en vue d'atteindre un objectif ambitieux de vingt mille exemplaires et cinq mille abonnements qui doit être opérationnel et définitif. Rendez-vous est pris en vue d'un bilan au prochain comité confédéral. Il a lieu les 21 et 22 novembre 1984. La rédactrice en chef signale que la baisse constante de 1983 est stoppée, mais que les économies de gestion ne suffiront pas. Elle reprend à son compte l'objectif de vingt mille lecteurs et lectrices pour assurer l'avenir du journal. Personne ne renchérit. Le débat est clos. L'avenir d'*Antoinette* est toujours en suspens. Le seul problème qui demeure est celui de la responsabilité de la décision. La situation des forces en présence ne permet pas de trancher la question.

L'année 1985 est celle du 42^{ème} congrès. La question d'*Antoinette* n'est toujours pas résolue. Lors du comité national des 25 et 26 juin, un document de six pages annonce la septième conférence des femmes salariées sous le signe tonique : Droit au travail, égalité, dignité. La conférence fera « claquer la vérité sur le travail féminin et ses enjeux à partir des évolutions qui sont intervenues et de la diversité des situations réelles », prophétise Jacqueline Léonard²⁶⁰. Dans cette perspective, la notion des mentalités proscrite depuis la conférence de 1977, est reproduite sous la plume de Jean Magniadas, responsable du secteur économique. « La

²⁵⁹ CCN des 15 et 16 mai 1984.

²⁶⁰ *Le Peuple* n° 1201, 1^{er} au 15 septembre 1985.

gestion patronale de l'emploi féminin s'enracine dans les modèles culturels qui ont encore une grande influence sur les comportements et qui oriente les femmes vers des activités qui apparaissent plus proches du rôle traditionnel : santé, activités sociales, coiffure, couture » observe-t-il²⁶¹. Les comptes rendus de la septième conférence mettront en évidence le terme unificateur du droit au travail des femmes. Le message convenu déclarant : « Il n'y a pas de problème de mixité à la CGT » est de moins en moins pertinent²⁶².

1.2. Antoinette : Porte parole du bureau confédéral ou enjeu d'une gestion autonome

Emportée dans les remous et les batailles de pouvoir au sein de l'appareil, *Antoinette* rencontre de plus en plus souvent des difficultés à garder un cap gratifiant.

La démission de Christiane Gilles, qui a fait l'objet d'une page dans le numéro de novembre 1981, a décapité le secteur féminin entré dans une zone de turbulence. L'équipe d'*Antoinette* demeure aux commandes durant quelques mois. Elle ouvre ses colonnes dès le mois de février 1982, à Jacqueline Léonard qui reprend vigoureusement en mains le secteur : « Il s'agit de faire un 8 mars qui claque haut et fort. Il faut faire du bruit » déclare-t-elle, parce que « le gouvernement a décidé de le célébrer ». Est-on entré dans une phase de 8 mars alibi ? Est-ce une journée revendicative ou une concurrence aux célébrations officielles ?

Dans son éditorial du mois de mars 1982, la nouvelle secrétaire se réjouit que la CGT ait été la seule à ne pas signer le mauvais accord de 1981. Celui-ci ayant donné naissance aux ordonnances gouvernementales est condamné à se heurter à la réaction des salariés. Ce prédicat montre que l'alternative contestataire ayant précédé le changement politique reste vivace au sein de la centrale.

Après un reportage intitulé « L'esclavage au coin de la rue » qui rend compte du procès de Grenoble, opposant proxénètes et prostituées, le numéro du printemps 1982 sera le dernier message de l'équipe animée par Chantal Rogerat²⁶³. A propos du 8 mars, l'édition d'une page blanche laisse perplexe. A l'époque du 41^{ème} congrès l'éditorialiste d'*Antoinette* vaticine : « J'ai vu ces jours-ci une idée bizarre qui a eu une certaine publicité. Faire un syndicat de femmes ça mène à quoi ? »²⁶⁴. En écho, le texte, signé Henri Krasucki s'emploie à conjurer un schisme qui, pourtant, n'est pas à l'ordre du jour, en affirmant que « le 41^{ème} congrès est un congrès au féminin-masculin pour toutes et pour tous ».

Le mois précédent, la CGT a édité une brochure à propos d'une journée d'étude qui a réuni 400 militantes les 25 et 26 février à Saint-Ouen. Ce texte qui confirme que la CGT n'est pas le MLF, renoue avec le vocabulaire de « travailleuses ». Il

²⁶¹ Idem.

²⁶² Section II, la septième conférence.

²⁶³ *Antoinette* n°205, avril 1982.

²⁶⁴ *Antoinette* n°207, juin 1982.

contient le rapport de Jacqueline Léonard ainsi que les conclusions d'Henri Krasucki²⁶⁵.

Le mois de juin est aussi celui qui intronise la nouvelle direction du collectif féminin. Une page présente simultanément Elyane Bressol, rédactrice en chef et Jacqueline Léonard, membre du bureau confédéral, directrice d'*Antoinette*. Leur profession de foi se veut tonique, prometteuse d'avenir. Le slogan concluant le discours : « Pour la CGT, les travailleuses ont besoin d'un journal progressiste, émancipateur, qui se bagarre, c'est-à-dire ni triste, ni fade, encore moins prêchi-prêcha » s'annonce comme une alternative audacieuse comparée aux priorités de l'équipe précédente, si ce n'est de l'affirmation d'une autonomie face à la tutelle de journalistes de la *VO*²⁶⁶.

La nouvelle rédactrice rapporte qu'à l'origine, elle ne pensait rester à *Antoinette* qu'en transition. Dans un entretien téléphonique, elle confie : « Je comptais sur Pierre Tartakowsky (rédacteur à la *Vie Ouvrière*) pour s'occuper du magazine ». Ce n'est qu'en présence de méthodes de management qu'elle jugeait « infantilisantes » qu'elle engage l'animateur de l'hebdomadaire à renoncer à son apport au magazine féminin. Elyane Bressol se trouve alors confrontée à un apprentissage « sur le tas du métier de rédactrice en chef », alors qu'elle disposait simplement d'une expérience de membre du comité de rédaction au *Peuple* acquise dans les années 1970.

1.2.1. De 1982 à 1986 : *Antoinette* emblème du féminisme

L'emblème combatif et volontaire va pouvoir déployer ses potentialités durant encore cinq années avant de jeter le gant, assumant ainsi à son tour le risque de mises en cause et de contestations. En juin 1982, la nouvelle équipe prend possession d'un magazine aux facultés déclinantes, mais qui, avec le maintien d'une diffusion permanente de 60000 exemplaires, a hérité du potentiel d'un avenir confortable. En fait, on va s'apercevoir que le journal perd numéro après numéro, les qualités interactives qu'il avait su acquérir. Il ne suscitera plus de remarques, ni d'accusations parce qu'il ne suscitera plus de débat. Le désintérêt va peu à peu s'installer, précédant le désengagement. Cette défection résulte moins d'un contenu qui, globalement ne change pas, que de la désertification de réseaux démotivés depuis les conséquences fâcheuses de la conférence de 1977. Car curieusement, le magazine va se dégager de l'ambition alternative initialement proclamée d'une mission éducative et attrayante, étroitement associée au bureau confédéral, pour renouer avec les tendances féministes de l'équipe précédente.

A partir de 1982, la nouvelle rédaction va faire vivre plusieurs épisodes au contenu du magazine. Dans un premier temps, de 1982 à juin 1983, il s'agit de prendre ses distances avec chaque mesure prise par le gouvernement. Globalement dépourvue de nuances, la politique éditoriale transpire un certain désappointement, minoritaire mais incisif, après la victoire électorale de François Mitterrand le 10 mai 1981.

²⁶⁵ *Antoinette* n°206, mai 1982.

²⁶⁶ BOUDGOUST (Harmonie), « *Antoinette*, les colonnes d'un magazine syndical sur fond de revendications féministe » Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Nancy II, 2005.

C'est ainsi que dès septembre 1982, *Antoinette* déplore que l'IVG ne soit pas un droit pour toutes car demeure « la question du remboursement pourtant prévu au programme du PS ». Le mois suivant l'éditorialiste Jacqueline Léonard persiste : « La CGT en désaccord avec le gouvernement, c'est clair ». En novembre, le journal annonce le projet de loi pour l'égalité professionnelle, sur la base d'une campagne lancée par la ministre Yvette Roudy, ce qui aboutit en janvier 1983, à contester son contenu lorsqu'elle est votée. Eliane Bressol considère « surprenante l'impasse de la loi sur les atteintes à la dignité des femmes, droit de cuissage compris ». La confusion entre contraintes sexistes et les conditions de l'égalité professionnelle laisse perplexe.

Parallèlement, à partir de l'été 1982, la politique rédactionnelle abandonne la démarche d'une contestation globale et exclusive pour se recentrer sur les thèmes dérivés du féminisme. *Antoinette* version 1982 cherche la voie de la transversalité du syndicalisme de classe par le féminisme syndical. C'est ainsi qu'au mois de juillet, l'éditorial proclame : « Plus féministe et plus combatif que jamais, notre journal sera le porte-parole actif de nos espoirs, de nos luttes, de nos succès ». Deux mois plus tard, la journaliste Slava Liszek conduit un entretien avec Nicole Gadrey-Turpin intitulé « Féminisme et lutte de classe »²⁶⁷. Au cours de l'été 1983, Elyane Bressol constate : « Notre féminisme n'est pas moribond parce qu'il reste beaucoup à faire pour l'égalité et la libération »²⁶⁸.

La plupart des principes mis en œuvre par l'équipe précédente, notamment dans la rubrique société, n'ont pas été modifiés. On s'aperçoit, en effet que la succession continue de s'inspirer de thèmes déconsidérés durant la décennie 1970, sans qu'il n'y ait cette fois, de protestations, et d'anathèmes diligentés par le secteur organisation. En novembre 1982, un document produit par la journaliste Josiane Meslay dénonce l'utilisation abusive de la femme dans la publicité. Une interview de Jean-Marc, éducateur de crèche, fait émerger une catégorie d'avenir : l'homme en mouvement. En septembre 1983, *Antoinette* produit une enquête à propos de l'excision intitulée : « La douleur d'être femme ». L'année 1984 s'ouvre sur un dossier de Dominique Lacan, en cohérence avec les rubriques mises en œuvre par l'équipe précédente, intitulé « Le couple ne peut plus être ce qu'il était ». Une femme chauffeur témoigne au chapitre bris de couple : « Je voulais être moi, il m'empêchait de vivre ». L'enquête évoque la question épineuse du partage des tâches, les scènes conjugales pour cause de militantisme. En juin 1984 le journal ouvre ses colonnes à l'écrivaine pamphlétaire et féministe Benoite Groult à propos de la question controversée de la féminisation du vocabulaire dans un article intitulé « Des mots pour le dire ». C'est encore Slava Liszek qui, en septembre 1984, interroge Katherine Blunden à propos de la façon dont « fut inventée la femme au foyer »²⁶⁹.

Au fil des mois, on s'aperçoit que la réserve imposée précédemment pour cause de lutte des classes peine à fonctionner. La succession d'articles montre au contraire la présence d'un véritable projet, tendant à afficher une image féministe à la CGT, alors que l'épithète se voulait déqualifiante quelques mois auparavant. Le sens du tournant dans la politique rédactionnelle d'*Antoinette* ne manque pas

²⁶⁷ *Antoinette* n° 209, septembre 1982.

²⁶⁸ Elyane BRESSOL, Intervention au 41^{ème} congrès, annexe n° 13.

²⁶⁹ *Antoinette* n° 231, septembre 1984.

d'interpeller. S'agit-il de renouer avec le système des secteurs d'activité, qui ont connu quelques résultats positifs dans le passé dans une période où le désengagement syndical est devenu lisible ? Cherche-t-on à prolonger l'effectivité de choix politiques arrivés en fin de parcours au sein du ministère d'Yvette Roudy ? Le secrétaire confédéral Bernard Lacombe propose une réponse²⁷⁰. Dans un éditorial intitulé : Le rocher et la rivière qu'il signe en 1984, il prédit : « Les femmes ont tout gagné, c'est la fin du féminisme, mais a-t-on déjà vu un rocher arrêter une rivière »²⁷¹. Selon l'éditorialiste, le combat féministe reste implicite à l'étape du désengagement du ministère des droits de la femme du gouvernement de gauche.

Néanmoins, d'autres modalités déterminent la politique éditoriale. *Antoinette* se trouve à la confluence de tendances divergentes affectant le secteur féminin confédéral. Elyane Bressol, comme Madeleine Colin, souligne les tendances de la nouvelle secrétaire à édulcorer le langage d'*Antoinette*. « Un langage déclaré non CGT est censuré par la direction. « Macho » est remplacé par « homme » ; le terme « sensuel » est contesté dans un article sur la musique d'orgue ; le titre : « Les femmes s'évadent » est qualifié de M.L.F... »²⁷². La politique éditoriale du magazine va parfois s'engager sur l'échiquier confédéral des enjeux de pouvoir. La table ronde organisée au siège du magazine en automne 1983 en est l'un des signaux déclenchants.

1.2.2.1983 : année du revirement stratégique

Le numéro d'octobre 1983 consacre le féminisme émancipateur en affirmant : on continue. Une table ronde réunissant des responsables confédéraux hommes et femmes s'organise autour du thème « Le féminisme n'est pas mort ». Le secrétaire général n'étant pas présent, la conclusion appartient au secrétaire confédéral Louis Viannet²⁷³. Considérant que le mouvement féministe s'intègre au mouvement social puisqu'il recèle une somme d'aspirations à la dignité et à l'égalité, la conséquence d'un féminisme de droite ou de gauche est niée au profit de l'affirmation d'une attitude réformiste ou révolutionnaire. La réflexion théorique d'inspiration léniniste étant partagée par les participantes, Louis Viannet signale la direction que doit adopter la phase d'application, véritable fondement des sujets à l'ordre du jour. « Il me semble que si on a besoin d'un travail -spécifique- en direction des immigrés, on a besoin d'un travail – particulier - en direction des femmes ».

La nuance apparaît byzantine hors de l'univers des sciences sociales, où le terme « particulier » est structurellement situé comme antinomique de la totalité. Des conséquences relationnelles en résultent. Elles font des représentants de la totalité les dépositaires de valeurs et de normes sociales universelles, supérieures aux particularismes. Sous l'angle épistémologique, ce distinguo, à l'origine de

²⁷⁰ Bernard LACOMBE, prêtre-ouvrier, ancien OS du bâtiment, entre au bureau confédéral lors du 40^{ème} congrès en 1978.

²⁷¹ *Antoinette* n° 230, juillet 1984.

²⁷² COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, op.cit, page 146.

²⁷³ *Antoinette* n° 221, octobre 1983. Les participants : Jacqueline LEONARD, Louis VIANNET, secrétaires confédéraux. Elyane BRESSOL, Nicole RAYNAL, Michèle DOUSSINEAU, Paulette DAYAN.

rapports de dominants a dominés, introduit une dissymétrie radicale²⁷⁴. Dans la mesure où le qualificatif devient emblématique d'une méthodologie, le choix de particulariser est lourd de conséquence sous l'angle du statut féminin. En revanche, la « spécificité » seule qualifiée pour répondre aux aspects communs à tous les individus d'une espèce donnée, se reconnaît comme plus pertinente. Mais il s'agit de celle que l'on se propose d'abandonner.

Cependant, les préoccupations des protagonistes du cercle réunis par *Antoinette* ne sont pas d'ordre étymologique. La modification du vocabulaire étant censée représenter la transformation de l'outil syndical qui y est affecté, la digression sur le féminisme n'est pas superfétatoire. Louis Viannet dévoile le sens de sa participation : « On a avancé dans la réflexion au 41^{ème} congrès. Il faudrait que le 42^{ème} présente un document d'orientation qui illustre bien cette volonté de conjuguer au féminin car le but à poursuivre c'est de parvenir à conjuguer au féminin toute notre activité générale, sur tous les aspects ».

La relégation, précédant la suppression du secteur féminin avance, sous une apparente probité. En effet, comment parvenir à ce que l'organisation, dans son ensemble, se saisisse spontanément de la question femmes, alors qu'une présence permanente, matérialisée dans des collectifs actifs et souvent compétents, adossés à un mensuel à l'origine d'initiatives enrichissant ou interpellant le quotidien fondamental du syndicalisme, a commencé à faiblir ? Comment réussir dans un domaine où les mouvements féministes ont échoué ? L'unanimité des participantes se range pourtant sous la bannière de Louis Viannet. « L'idée que Louis amène est essentielle » estime la secrétaire générale de la fédération du textile, alors que la rédactrice en chef d'*Antoinette* affirme sa préférence pour le terme d'activité particulière plutôt que spécifique, « car le mot colle mieux au fait qu'il n'y a pas de spécificité féminine en dehors de la grossesse, de même que les femmes ne représentent pas une catégorie homogène ». A l'issue de cette rencontre, le nouveau féminisme d'*Antoinette* est en passe de devenir l'otage d'enjeux qui lui sont étrangers.

En revanche la secrétaire confédérale responsable du secteur féminin se prononce en faveur du maintien du réseau des collectifs et de la spécificité. Les problèmes actuels se posent en d'autres termes, c'est pourquoi il faut perfectionner la réponse, dit-elle. « Une chose est sûre : qu'il s'agisse de collectif ou d'activité, on ne peut pas concevoir les choses à côté (du mouvement réel). Il n'y a pas non plus de spontanéité et il y a besoin de collectifs de travail plus nombreux et plus actifs à tous les niveaux. C'est une question de démocratie et de moyens qu'il faut se donner si l'on veut élargir et favoriser la participation des femmes en plus grand nombre. Les collectifs s'adressent aux femmes pour être à leur écoute. Ils sont aussi une carte à jouer en direction de l'organisation pour qu'elle prenne en compte et traduise les préoccupations exprimées dans l'activité générale ».

Ce débat d'initiés annonce une autre éventualité. La politique éditoriale d'*Antoinette* a-t-elle rencontré l'assentiment majoritaire du bureau confédéral et dans l'affirmative, durant combien de temps ? Car, parallèlement, dès le début de

²⁷⁴ HIRATA (Hélène), in LABORIE (Françoise) et alii, *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, op cit, pages 45 et 47.

l'année 1983, une deuxième phase se met en place, portée par Jacqueline Léonard, et confirmée par le secrétaire général. C'est ainsi que les critiques systématiques font place à un processus de partenariat avec les équipes du pouvoir politique. En février 1983, la directrice d'*Antoinette* imprime un tournant au discours en incitant vivement son lectorat à réagir : « Quelle égalité pour les travailleuses ? Qu'est-ce qu'on attend pour s'emparer des outils qui existent, profiter des déclarations publiques pour faire que l'égalité entre réellement dans la vie ? ». Le mois suivant Henri Krasucki imprime, au calendrier syndical, une appréciation des plus positives de l'action gouvernementale. Dans un éditorial intitulé : « Le monde à l'envers », la retraite à 60 ans est présentée comme une grande conquête de l'action syndicale. On semble avoir constaté, confédéralement, que la critique systématique, loin d'ouvrir une issue, déposait le syndicalisme des fruits de son action, de ses démarches, et de ce fait de son efficacité, au moment où la place du colonel Fabien adopte un discours consensuel.

Simultanément, dans ce même numéro, plusieurs courriers informent la rédaction de l'abandon de la diffusion. Certaines diffuseuses constatent que « les femmes ne sont pas motivées par un journal syndical » d'autres mettent en cause les reportages qui manquent de piquant. La différence des motivations se calque sur la différence des situations. Dans certains cas, il s'agit de l'inadaptation de l'offre résultant de l'implantation d'un nouveau poste, dans l'autre cas on se trouve en présence du désistement de la génération des militantes de la décennie 1970 alors qu'apparaît une troisième catégorie, celle des militantes opposant mixité à spécificité.

L'éditorial d'Henri Krasucki a ouvert un autre espace à la politique rédactionnelle. L'équipe du journal va l'occuper en toute autonomie. A partir de juin 1983, il s'agit d'inciter les femmes à se saisir des possibilités offertes par les décisions ministérielles et parlementaires, à propos de ce qu'*Antoinette* désignait sous la formule de sexisme et qu'elle qualifie à présent de « droit de cuissage ». Un article signale une proportion de 6% de femmes concernées en Europe, parmi laquelle la France accuse un pourcentage de 8% alors qu'elle est le seul pays à disposer d'une législation adaptée. Par conséquent, « les femmes sont appelées à se mêler de ce qui les regarde » selon un slogan inventé lors de la conférence de 1977.

En revanche, le « droit de cuissage » innove dans le discours d'*Antoinette*, en particulier sous la plume de la nouvelle rédactrice qui le décline successivement, en juin 1983, en septembre 1985, en mars 1986. Simple clause de style ou emblème d'un ralliement ? La question du droit de cuissage, qui n'est popularisée qu'à partir des années 1990, ne recouvre pas le même espace social que le concept de « sexisme »²⁷⁵. Celui-ci traduit l'ensemble des coutumes et des pratiques qui marquent culturellement l'ensemble de la société et reproduisent les schémas où s'engouffre le cortège des discriminations à l'encontre des femmes.

Le « droit de cuissage » pérennisation d'une coutume féodale archaïque, évoque les privautés imposées dans le cadre de relations de pouvoirs dominants à caractère hiérarchique. La théorie du droit de cuissage est source de l'effectivité

²⁷⁵ LOUIS (Marie-Victoire), *Le droit de cuissage en France, 1860-1930*, op cit.

des réactions, car c'est une atteinte directe et vérifiable juridiquement. A l'issue de la publication d'un cas de harcèlement sexuel dans un bureau de poste de la région parisienne, *Antoinette* est condamnée pour diffamation²⁷⁶. Dans le domaine familial à la CGT, le thème du droit de cuissage présente l'intérêt d'un retour dans la sphère du combat de classe, alors que le sexisme est l'un des piliers du féminisme.

Traditionnellement, la CGT demeure circonspecte à l'égard des conséquences du féminisme. La formule droit de cuissage, surprend dans le vocabulaire d'*Antoinette*. En près de 30 ans, il n'a jamais été employé. Depuis les années 1950, notamment, la CGT a toujours cherché à éviter ce qui est susceptible d'opposer les salariés. C'est le sens qu'elle a voulu donner à l'attention accordée au salariat féminin. Les militantes des générations précédentes évoquaient le terme pudique d'atteintes à la dignité. Les années 1990 ont introduit la notion à connotation féministe et globalisante de « harcèlement sexuel ». Le « droit de cuissage » s'adresse prioritairement à la hiérarchie

Or, dans les années 1980, le bureau confédéral anime, avec une certaine efficacité, une politique visant à renforcer son audience au sein de l'encadrement. Les ingénieurs, techniciens et cadres sont incités à rejoindre les structures professionnelles et interprofessionnelles, sous la direction du secrétaire général de l'UGICT Alain Obadia, étoile montante au bureau confédéral. L'hommage qui qualifie sa réélection au sein de l'instance nationale lors du 42^{ème} congrès lui reconnaît la capacité d'animer le travail collectif d'une équipe qualité signalant l'aptitude à diriger.²⁷⁷

Sans préjuger des réalités qu'il recouvre, le déterminisme du vocabulaire intervenant à *Antoinette* accompagne la résurgence d'une hostilité anti-cadres, émanant de groupes de syndicalistes politisés, qui trouvera sa dimension lors la préparation du 44^{ème} congrès²⁷⁸. Sans impliquer l'existence d'une contestation organisée, la succession d'éléments convergents contribue à la persistance d'une certaine autonomie de la rédaction vis-à-vis des priorités confédérales. Le magazine féminin avance dans la voie de ses propres desseins, plusieurs mois après que le renvoi de l'équipe précédente ait pourtant été justifié par un excès d'indépendance.

Les collaboratrices et militantes impliquées dans le fonctionnement du secteur féminin ont souvent été confrontées à un climat conflictuel opposant les personnalités dirigeantes notamment sous couvert de la qualité de la politique rédactionnelle d'*Antoinette*. « Devait-elle s'adresser à l'ensemble des femmes salariée ou convenait-il d'en faire un organe militant ? ». Pour Marie-Thérèse Gonord, collaboratrice au secteur, il s'agissait d'un faux débat. La question véritable reposait sur le bon vouloir des militants qui ne s'engageront que si le contenu leur convient.

Pendant que les digressions internes stérilisent les énergies, le syndicalisme a amorcé son déclin. *Antoinette* se fait alors le porte-parole d'une troisième

²⁷⁶ *Antoinette* n° 248, mars 1986.

²⁷⁷ *Le Peuple* n° 1207, 1208, 1209 du 19 décembre 1985, page 150.

²⁷⁸ LABBE (Dominique), DERVILLE (Jacques) *Entretiens avec...* René LOMET, op.cit.

campagne privilégiant les aspects fonctionnels de la diffusion et de la syndicalisation, chargés de remotiver les militants dès l'année 1984. En février, alors qu'Elyane Bressol s'emploie à promouvoir « la carte syndicale » fondement de l'utilité du secteur organisation, Gérard Alezard, secrétaire confédéral, développe un éditorial intitulé « Ca dépend de vous » dont le contenu consacré à l'audience d'*Antoinette*, vise à mobiliser, lectrices, militantes, organisations²⁷⁹.

Le mois suivant, c'est Henri Krasucki (traditionnellement réticent à la pluralité des publications confédérales, soupçonnées de stériliser la convergence des énergies vers la VO), qui engage les responsables femmes, réunies en journées d'études à consacrer : « Avec la CGT, avec Jacqueline Léonard, 50% de leur temps à diffuser *Antoinette* »²⁸⁰. Au mois de juin, la rédactrice en chef reprend la problématique de la diffusion dans son éditorial. Dans le même numéro, un courrier d'une lectrice parisienne vient à propos appuyer la démarche car, dit-elle « *Antoinette* est de mieux en mieux, ça devrait encourager les militantes à le diffuser ».

1.2.3. La commission exécutive de 1985

Au seuil de l'année 1985, Jacqueline Léonard réclame des moyens pour la presse confédérale. Cet appel survient à la veille de la septième conférence placée sous le signe d'une CGT dynamique pour vivre mieux et réussir. A partir de cette conférence, on n'évoquera plus *Antoinette*, ni à propos du contenu, ni de la diffusion. La campagne alternative des mois précédents a pour conséquence une déstabilisation sans précédent du secteur féminin. La phase terminale du journal lui est contingente. Le bureau confédéral en transfère implicitement la responsabilité aux instances confédérées.

Du point de vue de la gestion de la question femmes, cette année 1985 marque un tournant qui ne développera ses conséquences que vers la fin de la décennie, en prologue au congrès suivant. Le 42^{ème} congrès, qui va se dérouler du 24 au 29 novembre 1985 à Montreuil, est précédé d'une commission exécutive au cours de laquelle l'avenir de l'activité spécifique explicitement, et d'*Antoinette* implicitement, sont en débat. Cette instance nationale est restée présente dans la mémoire des participants. L'une d'entre elle m'a confié ses notes personnelles ce qui permet d'évaluer les rapports de force en présence²⁸¹.

L'ordre du jour de cette commission exécutive renvoie au rôle moteur joué par le magazine féminin de la CGT, à l'occasion de la table ronde animée en petit comité en octobre 1983. Plus d'un an après ce premier tour de table, le cap est maintenu. La commission exécutive va être le théâtre d'un affrontement entre deux conceptions. L'une préconise de s'engager dans un processus visant à aboutir à l'établissement de la mixité, excluant l'essentiel des pratiques connues, l'autre tendance se prononce en faveur de l'adaptation d'une méthode qui a fait ses preuves. On reconnaît la dualité entre spécificité et particularité récemment débattue.

²⁷⁹ *Antoinette* n° 225 février 1984.

²⁸⁰ *Antoinette* n° 226 mars 1984.

²⁸¹ Extraits des notes personnelles de l'une des membres de la commission exécutive du 2 mai 1985, annexe n° 14.

La première hypothèse est défendue notamment par la dirigeante postière, Maryse Dumas, par le secrétaire général des services publics, par Elyane Bressol, Paulette Dayan dirigeantes originaires de la fédération postale. Maryse Dumas se dit satisfaite que le mot « spécifique » n'ait pas été employé dans le discours de la secrétaire responsable du secteur féminin. Le secrétaire des services publics associe le principe de spécificité et l'enfermement en ghetto. La rédactrice d'*Antoinette* souligne que la bonne activité passée ne peut justifier l'immobilisme au présent.

La majorité des autres intervenants, notamment les responsables d'unions interprofessionnelles, restent favorables à l'adaptation des structures existantes. André Allamy qualifie la sixième conférence de condensé de démagogie, mais n'est pas pour autant favorable à un remplacement d'une méthode qui a fait ses preuves, car on ne peut pas justifier les faiblesses actuelles par les erreurs du passé. Pour Thérèse Hirzberg, secrétaire générale de l'UGFF, « à terme la pérennité du secteur féminin est posé. Mais le temps n'est pas venu de faire table rase sur les collectifs bien qu'ils soient historiquement souvent dépassés ». Josette Brossard représentant l'union départementale du Nord se montre plus précise : « La spécificité existe, les femmes ne sont pas libérées, la suppression des commissions féminines n'est pas pour demain ». Andrée Martin secrétaire de l'union départementale de Paris partage ce point de vue, ainsi que Jeanine Duprat représentant l'union départementale du Val-de-Marne et Sylvie Thareau secrétaire de la fédération des transports. Marie-Pierre Beaussier se demande pourquoi seuls les collectifs féminins sont en question, alors qu'il y a aussi des collectifs jeunes, retraités, immigrés. Elle souligne les contradictions rédactionnelles d'*Antoinette* : « L'état de grossesse n'est pas la seule spécificité féminine, sinon pourquoi *Antoinette* aurait-elle engagé une campagne sur le droit de cuissage ? ». Le secrétaire confédéral Jean-Claude Laroze positive les conséquences de la sixième conférence car elle a posé des questions sur le contenu de l'activité syndicale. De ce fait l'activité spécifique doit se poursuivre. Il ne faut pas aller jusqu'à la suppression du secteur féminin car il faut un lieu d'élaboration des propositions.

Une troisième catégorie d'interventions émet des opinions nuancées. Il en est ainsi de l'analyse présentée par Maïté Desmons, membre du secrétariat de l'UGICT, soulignant notamment : « Il n'y a qu'une idée, celle de l'égalité hommes et femmes et même si on en conclut à la nécessité d'une démarche diversifiée, il y a quand même une différence de situation vécue par les femmes, ce qui implique d'être nuancé sur l'analyse ». La secrétaire générale de la fédération du commerce souscrit à l'éventualité de mutations, mais l'heure n'est pas venue de supprimer le secteur femmes.

Le secrétaire général conclut en se félicitant que des questions aient été réglées, notamment la reconnaissance d'une diversité au sein du salariat féminin. Les femmes ne sont pas une entité sociale, mais les discriminations demeurent. La promotion reste discriminatoire « globalement, on en est là et pas plus. Mais c'est une évolution importante de l'état d'esprit ». Ceci étant, poursuit-il, « il faut évaluer juste... encourager celles qui veulent participer à l'activité syndicale, mais on n'est pas submergés ». Evitant de s'investir dans la querelle des mots « particularité, spécificité », il temporise : « Le problème féminin existe, mais il faut raisonner

dans le mouvement, ne pas rester statique. L'activité à développer en découle. Ne pas rester figé, ni sur ce qu'on a fait, ni sur ce qui peut changer. Il faut trouver les bonnes réponses aux vrais problèmes ». Le temps n'est pas à la recherche d'une synthèse. On réfléchit pour l'avenir, mais aujourd'hui nous avons besoin d'un outil. Personne n'a proposé la suppression pure et simple de l'outil. Le document préparatoire de la septième conférence s'inspirera de la discussion ».

En définitive, les confrontations au sein de la commission exécutive n'ont pas été résolues en faveur de l'une des deux options. Le débat sera traduit dans *Le Peuple*, au travers d'un document à vocation unanimiste adopté par la commission exécutive du 2 mai 1985²⁸². « Sans vouloir rien imposer, ni systématiser, l'orientation confédérale est de nature à favoriser des débats ouverts, sans esquive et sans contrainte, pour clarifier nos conceptions et adapter nos pratiques à une meilleure prise en compte des mutations et transformations intervenant dans le monde du travail, dans le salariat féminin, les mentalités et les comportements sociaux ».

La réflexion développée à la commission exécutive ne franchira pas le seuil de la septième conférence, qui conservera un caractère rituel. Le 42^{ème} congrès évitera d'évoquer les alternatives fonctionnelles. Néanmoins, quelques signes vont illustrer l'émergence d'une mutation. Jacqueline Léonard prononce une intervention relative à la propagande, au lieu de se livrer à l'exercice d'un état des lieux de sa responsabilité confédérale. En outre, tant dans le discours préliminaire, prononcé par le secrétaire général que dans la déclinaison des forces sociales à influencer, le congrès procède à une inversion des priorités. C'est ainsi que la catégorie relevant de l'UGICT, accède à une place essentielle qui souligne le cadre spécifique de sa structure, alors que le salariat féminin se confond dans la mouvance de l'ensemble informel des catégories.

La communication de la courte déclaration de la commission exécutive du 2 mai a rempli son office. Cette fois, le courant passe parmi les déléguées. Aucune des dix-neuf intervenantes ne se réfère à l'expérience d'une activité au sein d'un collectif²⁸³. La plupart des communications prononcées à la tribune émanent de déléguées d'entreprises. Elles illustrent la façon dont la politique du gouvernement et du patronat, commentée dans le rapport d'ouverture, sont répercutées sur le lieu de travail.

Les thèmes de la qualité de la vie syndicale sont rarement évoqués. A l'exception de Janine Parent, membre de la commission exécutive sortante. Elle explique son opposition au bilan sans nuance que dresse la direction confédérale, des réalisations du gouvernement de gauche opérant ainsi « un nouveau virage qui nous conduit plus sur une ligne politique que sur une ligne verticale »²⁸⁴. Sur un registre voisin, Geneviève Engasser, agent hospitalier à Mulhouse déplore l'image inadaptée qu'ont de la CGT les femmes salariées de son établissement. Une troisième déléguée s'inquiète du nombre de militants responsables qui lisent et utilisent la presse syndicale, mais elle parle de la *Vie Ouvrière*. Antoinette est la grande absente du 42^{ème} congrès. La culture de la journée internationale de la

²⁸² *Le Peuple* n° 1201, 29 août 1985.

²⁸³ *Le Peuple* n° 1207, 1208, 1209, 10 décembre 1985 : compte rendu des travaux du 42^{ème} congrès.

²⁸⁴ Idem.

femme a disparu des préoccupations des nouvelles congressistes. Les instances confédérales peuvent poursuivre et accentuer leur désengagement. La rupture devient lisible un an après le congrès de Montreuil. C'est la démission de la rédactrice en chef d'*Antoinette* qui donne le signal. Elle cède la place à Catherine Deveaud contrôleuse des impôts et militante au sein d'une section du sud-ouest²⁸⁵.

Il appartient à Jacqueline Léonard d'assumer l'ingrate gestion du déclin encouru par le secteur et le mensuel. Remercier la partante et gratifier l'entrante, l'équation va se résoudre dans la banalisation d'un hommage succinct. Sous la rubrique « De l'une à l'autre », l'éditorial se limite au passage de relais. « Assumer le poste de rédactrice en chef, relève d'une mission exceptionnelle... Il faut des compétences, du talent, de la conviction dans notre combat pour l'émancipation des femmes. Elyane avait tout cela. Catherine Deveaud prend le relais. Autre nom, autre personnalité, au service du même objectif : réaliser et préparer l'*Antoinette* que nous aimons... Au revoir Elyane, bonjour Catherine ». D'exceptionnelle et gratifiante, la fonction de rédactrice en chef est devenue interchangeable sous la plume de la directrice du journal. L'avènement de la nouvelle rédactrice est inopportunément salué par une hausse tarifaire impitoyable. Le magazine passe de 10 à 15 Francs. Dans le même temps, la mutation accélérée du personnel de rédaction, conjuguée à des motivations lacunaires affecte la qualité d'un mensuel entré dans une phase de gestion intérimaire.

1.2.4. De 1987 à 1989, la dernière étape du destin d'*Antoinette*

C'est ainsi que, un an plus tard, l'intérim arrivé à son terme, Christiane Chérin prend le relais. Les souhaits de bienvenue ne sont pas plus motivants. « L'une est appelée à d'autres responsabilités, une autre est disponible, ainsi va la vie ». La nouvelle rédactrice entre par une porte encore plus étroite. Celle qui va devoir se résoudre à écrire le mot fin au magazine féminin de la CGT est une dirigeante de la fédération des finances. Native du bassin nancéien et originaire de la direction générale des impôts de Meurthe-et-Moselle, la nouvelle venue offre l'image d'une militante compétente et motivée, étrangère aux cabales et manipulations.

Elle se considère piégée par les manœuvres procédurières qui ont précédé son entrée en fonction. A la fin des années 1980, l'équation *Antoinette* se pose ainsi : qui va porter la responsabilité de fermer les portes ? Celle qui le fera conserve encore un certain nombre d'illusions quant aux possibilités de redressement du magazine. Dirigeante déterminée, cette militante, licenciée en lettres modernes, membre du bureau fédéral du parti communiste de Meurthe-et-Moselle, reste persuadée que le labeur, adossé à la conviction, peut résoudre les difficultés. Elle entend traiter *Antoinette* en fonction d'elle-même et non en otage d'enjeux de pouvoirs.

²⁸⁵ Catherine DEVEAUD, rédactrice d'*Antoinette* de janvier à décembre 1988.

La nouvelle recrue ne s'est pas construite dans un parcours mesuré en termes d'éducation syndicale. Un passage à l'école centrale du PCF de Choisy-le-Roi la dispense de suivre le cursus des stages syndicaux pour exercer la responsabilité de formatrice au centre confédéral de Courcelles²⁸⁶.

C'est ainsi que, portée par l'enthousiasme et l'assurance que génère l'appartenance au groupe, elle reste pourtant de ces dirigeantes qui cherchent à vivre leur engagement au quotidien, à mesurer l'impact du discours à l'aulne de l'épreuve des faits. Membre du bureau CGT de la DGI de Meurthe-et-Moselle depuis son entrée en fonction en 1975, elle devient membre du bureau national de la section impôts en janvier 1981, promotion qui va lui ouvrir l'accès au bureau de la fédération des finances en 1986. Elle n'a exercé ses talents, ni au secteur féminin, ni à *Antoinette*. C'est donc une dirigeante au regard neuf et direct, qui répond favorablement à la sollicitation de Jacqueline Léonard, au nom du bureau confédéral, à la fin de l'année 1988. Néanmoins, son introduction dans un milieu inconnu se fait davantage sous le signe de la motivation que de la confiance. Les responsables de sa fédération ne l'encouragent pas à s'investir dans le poste vacant à *Antoinette*. « Ce n'est pas un cadeau » pronostique son secrétaire général. Lorsqu'elle s'étonne que la proposition lui soit faite alors qu'elle n'a aucune expérience du secteur de la main d'œuvre féminine, elle s'entend répondre : « Que veux-tu, lorsqu'il n'y a plus de candidat, il faut bien trouver des volontaires... »²⁸⁷.

En dépit des réticences, c'est dès le 1^{er} décembre 1988 qu'elle tente l'expérience en cherchant à ranimer la ferveur militante. Mais la déshérence est telle qu'elle doit rapidement déchanter. Après avoir œuvré à faire revivre quelques heures flamboyantes à *Antoinette* elle déclare forfait²⁸⁸. Dans un courrier qu'elle adresse le 6 octobre 1989 au secrétaire confédéral René Lomet elle déplore un état des lieux confirmé par les conclusions de son témoignage en février 2004²⁸⁹.

« A mon arrivée, l'équipe de rédaction était réduite à trois journalistes sans coordination au niveau nécessaire et dans un climat relativement détérioré. Sans parler des problèmes financiers de diffusion et de promotion du journal... J'allais à la pêche aux pigistes pour parvenir à faire sortir le journal dans les délais... Il n'y avait plus d'équipe de rédaction. Les journalistes rédigeaient ce qu'elles voulaient sans tenir compte des orientations du comité syndical de rédaction... Il fallait que je gagne mon autorité, alors que tout s'écroulait... Au début, j'ai cherché à ouvrir des perspectives... Parce qu'il faut aussi parler de la diffusion qui se situait à un point de non retour. Quand je suis arrivée, j'ai procédé tout de suite à l'état des lieux. Et là, je me suis aperçue que la situation réelle était bien plus détériorée que ne l'indiquaient les bilans des responsables du secteur main d'œuvre féminine ».

Aucune trace documentaire ne figure, à Montreuil dans les archives de l'IHS, au dossier de la courbe de diffusion, à partir de 1982, année du départ de Chantal Rogerat. Pour la dernière rédactrice, cette lacune s'explique par le niveau dérisoire du nombre d'exemplaires utilement diffusés. « Officiellement on disait vingt mille. Mais après avoir fait le tour des sièges syndicaux parisiens et en

²⁸⁶ Témoignage de Christiane CHERIN, entretien du 22 février 2004.

²⁸⁷ Idem.

²⁸⁸ Projet alternatif visant à produire un journal féminin s'adressant à l'ensemble des militants.

²⁸⁹ Courriers annexe n°15.

province, j'ai pu constater l'entassement des journaux non vendus et non distribués bien que payés. C'est pour cela que j'estime que seuls dix mille exemplaires au plus parvenaient encore à un lectorat »²⁹⁰. C'était le retour à la case départ de la naissance d'*Antoinette*.

Atterrée, mais non encore démunie de ressources, elle fait d'abord procéder à un audit. Confrontée à des conclusions confirmant une situation irrécupérable, elle demande à rencontrer le bureau confédéral dès la rentrée sociale de 1988. « Ma position a été dans le même sens que ce qui apparaît dans le courrier du 6 octobre. A ce moment-là, je n'envisageais plus d'ouvrir des perspectives. C'était l'impasse... »²⁹¹.

La succession des derniers épisodes est en effet significative des préoccupations qui animent l'équipe dirigeante. Personne n'entend prendre la décision fâcheuse de fermer les portes du magazine féminin. Le bureau confédéral transfère sa responsabilité à la commission exécutive, en dépit des dispositions statutaires votées au cours du 37^{ème} congrès de 1969. La commission exécutive ne décide rien. La question a été posée en fin de séance, dans des conditions qui ne permettaient pas de la résoudre confie la dernière rédactrice d'*Antoinette*. La défection des organismes dirigeants conduit Christiane Cherin à trouver les formes qui lui permettront d'échapper au piège d'une démission sans gloire. Ayant intériorisé le caractère éphémère de son mandat, sa démission est posée dans son courrier du 6 octobre. A la demande de la secrétaire confédérale, elle accepte de tenir son poste jusqu'à la prise de position officielle du bureau confédéral, assumant ainsi l'ingrate mission de clore une parution mensuelle qui avait réussi, contre vents et marées, à perdurer pendant trente-cinq années²⁹².

Les clauses de style et précautions d'usage n'éviteront pas à l'auteure de ce courrier, de porter le poids des erreurs collectives. Suspectée d'avoir euthanasié le périodique, la militante nancéenne surmonte difficilement le cap. Trouvant la justification de ses compétences dans une vie professionnelle gratifiante à la DGI, elle n'est plus adhérente à la CGT. Elle déplore toujours avoir sacrifié sa bonne foi et sa ferveur militante, à l'aulne de contingences de pouvoir relativement dérisoires. Aujourd'hui, elle conclut : « Mon erreur a été d'espérer encore. Que l'espoir cherche à survivre au milieu du déclin qui se généralisait. Il n'y avait pas qu'à *Antoinette* que tout vacillait, c'était l'idéologie qui nous avait portés qui s'effondrait ».

Finalement, l'exécutif passe le relais au comité confédéral national à qui échoit la responsabilité d'un verdict qui sera rendu en décembre 1989. Dans une déclaration datée du 6 décembre il se prononce pour la suspension de la parution, ce qui implique l'arrêt de la publication du journal dans les conditions du moment²⁹³. Les instances confédérales ne se considèrent pas impliquées. Christiane Chérin ne reçoit aucune louange pour son engagement. *Antoinette* a bien rempli sa mission, mais elle est devenue obsolète. Le déficit de communication n'est pas en cause car la décision est réputée correspondre au

²⁹⁰ Témoignage de Christiane CHERIN, entretien du 22 février 2004.

²⁹¹ Idem.

²⁹² Réponse de Jacqueline LEONARD, annexe n° 15.

²⁹³ Déclaration du CCN, annexe n° 16.

besoin d'une nouvelle approche de la bataille idéologique et de la qualité de la vie syndicale sur le lieu de travail, apte à traduire, dans l'activité syndicale quotidienne, les aspirations des femmes salariées.

La secrétaire animant le secteur féminin renchérit dans un dernier éditorial qu'il s'agit de : « Faire mieux et autrement. *Antoinette* ne semble plus correspondre aux évolutions intervenues dans la société, à l'attente des femmes, aux besoins de la CGT. Pourtant des moyens financiers énormes sont utilisés par la multiplication des titres de la presse féminine de façon à ce que les femmes soient inspirées et récupérées par les objectifs des stratégies patronales ». Pour le secteur féminin moribond, ce paradoxe doit être résolu en imprégnant toute l'activité syndicale de la dimension féminine, dans la perspective d'autres formes d'expression correspondant aux perspectives du 43^{ème} congrès²⁹⁴.

La secrétaire confédérale a annoncé implicitement l'évolution majeure qui va intervenir au secteur féminin. La phase à venir est celle de l'intégration dans le quotidien général. Par conséquent, la spécialisation ne se justifie plus, le secteur féminin officialise sa disparition. En l'occurrence, les actes ont précédé les paroles puisque une huitième conférence n'a pas anticipé le 43^{ème} congrès.

2. Disparition silencieuse des collectifs

Pour Marie-Thérèse Gonord, alors collaboratrice du bureau confédéral et à ce titre assistant Jacqueline Léonard, à l'inverse d'*Antoinette*, la disparition des collectifs ne résulte pas d'une décision formelle²⁹⁵. Cela s'est fait insensiblement, par des mutations dans d'autres secteurs notamment au sein de la structure politique revendicative créée par Henri Krasucki.

Le parcours de Marie Thérèse Gonord est symptomatique de la persistance de l'érosion du militantisme des années 1980 et de la désagrégation du système syndical. Transférée du service juridique où elle est intégrée, elle rejoint le secrétariat du collectif national dans le courant de l'année 1984. « Nous étions quatre : Jacqueline Léonard, Nicole Raynal, Elyane Bressol et moi. Puis Nicole est transférée au secteur politique revendicative. Ce n'était pas la période la plus glorieuse ! Il y avait des difficultés de terrain qui se répercutaient jusque dans les instances de direction... »

Les militantes de 30 à 40 ans de cette époque cherchent à donner une nouvelle image du syndicalisme au féminin par crainte d'être « ghettoïsées »²⁹⁶ au sein de collectifs qu'elles récusent. « Peut-être y a-t-il eu un manque de volonté confédérale, mais en même temps les unions départementales nous disaient que les filles ne voulaient pas y être. Et puis... Il y a eu des interventions de poids, venant de femmes à la commission exécutive confédérale, avec l'argument que l'abandon des spécialités favoriserait la féminisation de toute la confédération. De ce point de vue, c'est vrai que ça aurait pu être plus concluant. Mais, je crois que

²⁹⁴ Editorial de Jacqueline LEONARD, annexe n° 16.

²⁹⁵ Témoignage Marie-Thérèse GONORD, annexe n° 21.

²⁹⁶ Ghettoisé : terme familièrement employé par les militantes et dirigeantes confédérales.

ça a participé d'un mouvement plus général extérieur à nous (par exemple l'INSEE a cessé de distinguer les salaires féminins et masculins dans les enquêtes). C'est un phénomène de société porté par l'arrivée de la gauche je crois. Par conséquent, plus d'*Antoinette*, plus de commissions, de tout le dispositif, il ne restait qu'un maigre secrétariat. Et puis voilà que Jacqueline Léonard se voit confier le secteur protection sociale. Donc plus de secrétaire confédérale aux femmes. Il ne restait plus que moi à la responsabilité du secteur. C'était pas viable. Il a fallu gérer l'effilochement. Mais ça s'est fait insensiblement, sans bruit, sans remue-ménage, sans déclaration. Insensiblement, j'ai quitté le secrétariat fantôme pour le secteur politique revendicative, en tant que chargée d'intégrer les questions femmes parmi les revendications. De là, on m'a transférée au secteur emploi... ».

Le parcours de Marie-Thérèse Gonord accompagne la déficience stratégique d'une direction en recherche de trajectoire. Son arrivée au secteur femmes résulte d'un transfert administratif et non d'un choix politique ou militant. Elle ne manifeste d'ailleurs aucune attirance particulière pour la spécificité féminine : « Je n'ai pas fait un parcours de femme, mais j'ai fait des choses du fait que j'étais une femme » confie-t-elle. « Je n'ai jamais eu l'impression de transgresser un monde. Des problèmes, j'en ai eus quand même, mais c'était plutôt comme membre de la commission exécutive confédérale, car la position de membre de la commission exécutive suppose de porter des orientations. C'est cela plus que l'individu qui les porte qui fait problème ».

Fin 1986 Elyane Bressol quitte le secteur femmes en même temps que sa responsabilité à *Antoinette*. Catherine Deveaud, puis Christiane Cherin la remplacent. Cette dernière rappelle certains repères symptomatiques de la période. « J'étais invitée ponctuellement. Je n'étais pas en phase. Cela ne m'intéressait pas. De même que j'ai été invitée à la commission exécutive au temps de ma responsabilité à *Antoinette*, et uniquement lorsqu'on avait une question sur le journal à l'ordre du jour. Ce n'était pas une responsabilité à part entière. Aux réunions du collectif confédéral, j'ai croisé Andrée Martin, de l'union départementale de Paris, Marie-Thérèse Gonord, Chantal Rey de la fédération des transports, Christiane Bedon en tant qu'invitée. Il y avait une représentante de l'EDF, Janine Duprat du Val de Marne, Jacqueline Hutin de la fédération du commerce », c'est-à-dire un panel de militantes indifférentes aux problématiques portées notamment par Christiane Gilles et Chantal Rogerat²⁹⁷. Ce n'était plus la même dynamique. Le microcosme parisien dominait, la province était absente. « En fait, on n'apprenait pas grand chose ». La méthode s'épuise. Les membres du secteur sont entrés dans un univers de marginalité permanente.

Le 42^{ème} congrès avait amorcé un tournant que le 43^{ème} congrès va parfaire. Le prologue est prononcé par Henri Krasucki, secrétaire sortant. Au chapitre « qualité de la vie syndicale », le langage est redevenu masculin, exclusivement masculin. « Le syndiqué au centre de la vie syndicale... des questions aux travailleurs... Une CGT forte de nombreux travailleurs... Le syndicat des travailleurs d'aujourd'hui... ».

²⁹⁷ Témoignage de Christiane CHERIN, entretien du 22 février 2004.

L'énoncé des catégories constitutives de la démocratie syndicale permet de repérer que la conception statistique des catégories socioprofessionnelles a remplacé les désignations sociologiques français et immigrés, jeunes et retraités, femmes et hommes, ouvriers et cadres. En 1985, la commission exécutive confédérale, gouvernement de l'organisation, n'avait pas abouti à résoudre la question mixité ou spécificité. Elle s'est épuisée dans un processus de désengagement progressif congrès après congrès, dans l'indifférence et la méconnaissance générales.

Aucune intervention n'est venue interroger l'ordre du jour défini par les congrès de la décennie 1980. La dernière contribution féminine de Meurthe-et-Moselle est prononcée par la secrétaire départementale Marie-Anne Cunin, au cours du 41^{ème} congrès de Lille en juin 1982²⁹⁸. Marie-Thérèse Gonord, employée à la confédération après avoir quitté sa fonction de secrétaire générale CGT de la région lorraine, s'inscrit dans la mouvance prévalant dans les années 1980. Elle ne s'intègre pas à un statut féminin partagé, mais à une catégorie de salariées qui se réclament d'une formation les distinguant de la condition féminine et ouvrière²⁹⁹. Les militantes en poste dans les années 1980 sont en phase avec les priorités du 43^{ème} congrès.

Le bilan aux aspects contrastés ne saurait évacuer l'originalité d'un défi que seule la CGT a tenté de relever. Le parcours d'*Antoinette* a montré la part prépondérante de l'élément féminin. De Madeleine Colin à Chantal Rogerat qui furent également passionnées par le journal et surent user d'arguments pour le maintenir, au réseau de diffuseuses construit pas à pas par les collectifs départementaux et fédéraux, pendant vingt-cinq années, le journal a su rebondir en résistant à chaque tentative d'abandon, par la mise en œuvre de mesures d'adaptation et de flexibilité.

Moins soumises aux ambitions dominatrices, les femmes se révèlent particulièrement efficaces dans le travail en équipe. La plupart de celles qui ont eu accès aux commissions de travail à tous les échelons, ont fait preuve d'un engagement toujours sincère et souvent performant. En délaissant la méthode, la CGT a perdu en potentiel militant et en capacité de communication en termes d'image dans l'opinion publique

Le désistement à l'égard de la cause féminine est-t-il l'écho d'une évolution des militantes, ou est-il apparu après que l'on ait changé le personnel permanent de l'appareil syndical ? L'essoufflement de la problématique féminine se repère aux lendemains de l'accès de François Mitterrand au pouvoir en 1981 par l'abandon institutionnel. C'est ainsi que simultanément accélérateur et conséquence de l'épuisement du mouvement féministe en France, le ministère des droits de la femme n'est plus reconduit à partir de la moitié des années 1980.

Cependant, le déroulement de l'histoire des femmes dans la CGT a montré que les signes de faiblesse, apparus dès 1975, au lendemain de l'année internationale, vont s'exposer publiquement deux ans plus tard. La contribution de Thérèse Poupon à l'œuvre de mémoire engagée par l'Institut d'histoire CGT, au

²⁹⁸ Intervention de Marie-Anne CUNIN au 41^{ème} congrès, annexe n° 13.

²⁹⁹ Témoignage de Marie Thérèse GONORD, annexe n°21.

travers d'un colloque intitulé « Femmes et syndicalisme », organisé les 2 et 3 décembre 1999, propose une analyse pertinente du divorce rendu lisible dès le prologue de la sixième conférence de Nanterre en 1977³⁰⁰. « Nous pensions possible qu'une réflexion du bureau confédéral permette que la CGT ne soit pas prise en défaut dans la défense de tous les salariés en étant à la traîne de la société et des mœurs. Cela avait été trop souvent le cas concernant l'interruption de grossesse non encore légale, les discriminations sexistes que les femmes subissaient quotidiennement dans les entreprises, sans parler des agressions ». La confédération ne perçoit pas ou ignore délibérément les mutations en cours pour des raisons de stratégie politique. La contribution de Thérèse Poupon évoque un quasi-aveuglement de l'organisation syndicale et au-delà, de l'organisation politique, sur la formidable mutation sociale que sous-tendaient les questions soulevées par les femmes et la jeunesse.

La traduction de ce décrochage va se résoudre dans une pratique de verrouillage à l'efficacité bureaucratique confirmée. L'une des conséquences des manœuvres de l'appareil est l'amorce d'une désyndicalisation qui reposait sur les efforts continus de deux générations de militantes. Ces questions sans réponse ont abouti au départ de nombreuses militantes ce qui s'est répercuté sur le taux de syndicalisation : Alors que le salariat se féminisait, des pans entiers de l'économie occupés par des femmes, sont devenus de vrais déserts syndicaux... Trente années de combat sont anéanties. Les pionnières sont dépossédées de leurs efforts. L'acquis n'est pas préservé : « Le travail réalisé par nous pendant trois décennies, a été récupéré par la CFDT... Les idées ont suivi leur chemin, mais c'est ailleurs que dans la CGT que les femmes ont pris leur destin en mains... La CGT a manqué la rencontre historique des femmes avec le syndicalisme »³⁰¹

Que ce soit en 1975, en 1977, ou dans les années 1980, la problématique persiste dans le maintien d'une méthode de travail, mais surtout dans une conception de direction qui concentre les pouvoirs au lieu de les déléguer. Là est sans doute la source du désengagement des femmes dans le syndicat. Tout comme *Antoinette* était conçue comme un lien entre les militantes, un outil de leur formation, la facilitation de leur accès à toutes les structures de responsabilité, l'éclosion de leurs capacités militantes et identitaires, les collectifs féminins servaient de centres d'apprentissage d'un accès aux pouvoirs décisionnels, en vue de la transformation du monde syndical visant à parfaire l'humanité.

Certes l'extinction du secteur féminin n'a pas résulté d'une décision organisationnelle. Il ne s'agira pas d'un communiqué de suppression. Au moment où la commission exécutive en débat, c'est à dire à la veille de la septième conférence, le secteur confédéral féminin, à quelques mois de déclarations percutantes, est devenu moribond. Vidé de l'intérieur par la répugnance des « militantes de valeur » à y participer, les conditions de la méthode de l'extinction progressive et silencieuse sont créées. Ce n'est plus qu'une question de temps. C'est une militante de Meurthe-et-Moselle qui a fermé la dernière page d'*Antoinette*, à une dirigeante lorraine échouera l'ingrate obligation de clore la porte du secteur féminin.

³⁰⁰ Extraits de la contribution de Thérèse POUPON au colloque de l'Institut d'Histoire Sociale CGT des 2 et 3 décembre 1999, annexe n°19.

³⁰¹ Idem.

La troisième génération des dirigeantes cégétistes a cherché à s'affranchir du partage d'une spécificité visant à affirmer syndicalement la reconnaissance du genre. Ce faisant, elles construisent une alternative à vocation catégorielle, celle de femmes cadres techniciennes et diplômées, non solubles dans un féminisme fut-il de classe. Contrairement à leurs devancières porteuses d'une culture féminine au sein de la classe ouvrière, elles ne sont pas contestées. Leur argumentaire valide l'engagement d'un processus visant la disparition progressive et silencieuse de ce qui fut durant trente années, l'une des opérations réussies d'une tentative de modernisation de la CGT, mais qui risquait également d'aboutir à une mutation de la notion des classes sociales, stratifiée depuis le 19^{ème} siècle.

3. La septième conférence (1985, Nanterre) : L'essoufflement

Chacune des conférences a revêtu les particularités de son époque et de ses acteurs. Les cinq premières se sont logées dans le confort d'un quasi unanimité syndical. La sixième a connu l'impact de visées émancipatrices et revendicatives jugées insolentes, la septième va concentrer les paradoxes.

Le retour sur la scène syndicale du secteur féminin prête à interrogations et commentaires. Dès le départ on observe un processus singulier. Le septième rendez-vous du militantisme féminin est en effet convoqué les 9 et 10 octobre 1985 à Nanterre, soit huit années après la précédente rencontre. Or, traditionnellement, les conférences sont toujours organisées en préliminaire aux congrès confédéraux. La sixième conférence annonçait le 40^{ème} congrès de Grenoble. La septième conférence précède de deux mois le 42^{ème} congrès. Aucune assemblée n'a siégé à la veille du 41^{ème} congrès. Intervenant à l'issue du débat de la commission exécutive de 1985, en quoi était-elle nécessaire ?

Les travaux sont pérennisés dans une brochure illustrée de soixante-dix pages. La modestie du compte-rendu en terme de pagination, augure de l'audience plutôt discrète appelée à pérenniser l'initiative.

3.1. Une relation approximative de la participation

La commission des mandats trace la physionomie de l'assemblée. Elle annonce 700 participants, en présence des membres du bureau confédéral, des directions d'unions départementales et des fédérations. L'imprécision des données ne permet de distinguer ni la proportion de femmes et d'hommes, ni celle de la répartition entre les déléguées d'entreprises et les représentantes mandatées par les instances interprofessionnelles locales et nationales. La procédure retenue ne permet pas de mesurer le degré de mobilisation des bases syndicales. Les autres données ne corrigent pas cette première inconnue. Communiquées en pourcentage et non en nombre, elles manquent de pertinence pour évaluer l'ampleur de la mobilisation. C'est ainsi que la commission indique : 28% de déléguées issues du secteur privé, 43% du secteur public, 18% du secteur nationalisé. La conférence de 1985 rassemble 21% d'ouvrières spécialisées, 61% d'employées, 10% de techniciennes et 5% d'ingénieurs. 68% ont moins de 35 ans, mais la moyenne d'âge n'est pas communiquée. L'engagement syndical est

récent : 61% se situent entre 1983 et 1985. Il en résulte que le niveau des responsabilités a décliné : 25% sont données comme secrétaires du syndicat, mais 23% sont seulement membres des unions départementales et non plus des secrétariat. Aucune donnée chiffrée ne catégorise la situation dans les fédérations.

Le panorama esquissé, bien qu'approximatif, signale toutefois quelques éléments incontestables. Les tendances socioprofessionnelles déjà constatées lors de la conférence précédente sont confirmées. Le déficit en ouvrières s'accroît de conférence en conférence. De ce point de vue la décade est considérable, la proportion de 50 % d'ouvrières parmi les déléguées date de la deuxième conférence de 1962. Par ailleurs, l'évaluation des engagements syndicaux cherche à illustrer un regain de syndicalisation que tous les observateurs contestent alors que le déficit de savoirs accumulés par les générations précédentes est transcrit au chapitre du niveau des responsabilités.

Le secrétaire général de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle conduit une délégation de quatre participantes : Claire Schmidt, infirmière au CPN de Laxou, Christiane Louis infirmière au CHU, une militante représente l'EDF et une autre les PTT. L'union départementale ne compte plus de responsable à la main d'œuvre féminine dans son secrétariat. Dans ce département, la septième conférence est celle de la disparition de femmes dans les instances dirigeantes. La décade de la mobilisation donne la mesure du désengagement militant. Avec quatre mandatées, la délégation de 1985 a rejoint le chiffre de la conférence de 1962.

La médiatisation de la conférence a pris la forme d'une brochure abondamment illustrée mais où la part du débat d'opinion est inversement proportionnelle à ce qui avait prévalu dans le compte rendu de la conférence précédente. Lors de la septième rencontre féminine, la parole n'est pas à la base, mais au sommet. Il ne s'agit plus d'accueillir les demandes sociales, mais à nouveau d'éduquer une catégorie salariale soumise à l'« infériorité » de sa condition.

L'introduction, présentée par la secrétaire confédérale Jacqueline Léonard, occupe 13 des 70 pages (soit près de 20% de la brochure). Emaillée de superlatifs, cette introduction appelle moins au débat, à la confrontation, qu'à la dénonciation vigoureuse des équipes dirigeantes dans les sphères économiques et politiques. L'existence du fait syndical est justifiée essentiellement par l'opportunité de riposte et de « résistance ». Les termes « sabotage, formidable recul, offensive tous azimuts, vision hypocrite de la modernisation », cherchent à donner une résonance au « mauvais travail de la ministre Yvette Roudy ». L'exposé de la rédactrice en chef d'*Antoinette*, Elyane Bressol, qui se résume en un recto verso ne préjuge pas de l'opportunité des questions qu'il soulève. L'expression des déléguées a émaillé cinq chapitres intitulés : « Luites » en huit pages, « stratégie patronale » en six pages. « Vécu et aspirations » se déclinent en dix feuillets, « la répression » se résume en cinq pages, pendant que « l'activité de la CGT » en occupe neuf.

132 déléguées se sont exprimées. Généralement, seul le sujet de leur apport est cité sans que ne soit communiqué leur objet. Cette forme de communication

évoque le parti pris d'un processus de canalisation, si ce n'est le formalisme de la rencontre. Quelques rares interventions sont évoquées pour traduire, illustrer, compléter la plupart du temps le message confédéral.

Le chapitre « Stratégie patronale » assigne en responsabilité les ministres socialistes : Yvette Roudy, Georgina Dufoix, Laurent Fabius, Michel Delebarre, qui ont établi la flexibilité et instauré le système d'égalité de traitement³⁰².

Au chapitre « vécu et aspirations » la rédaction promeut la conférence en tant que « lieu privilégié d'expression pour les aspirations des femmes salariées. Rien ne devrait empêcher leur libre accès à toutes les responsabilités ». L'avenir vérifiera les conséquences de la formule.

Sur 132 interventions non transcrites : 54 ont pour objet la situation vécue, la politique revendicative, 17 illustrent ou évoquent les luttes, la résistance aux situations, 52 ont contribué au débat thématique : activité de la CGT. Parmi elles, 17 ont exprimé leur opinion à propos d'*Antoinette*. Les intervenants se distinguent en : 40 fonctionnaires ou assimilés dont 12 relèvent de la fédération postale, 3 de celle des cheminots, 4 communaux, 3 représentent l'éducation nationale, 4 la fédération de l'énergie, 8 sont issus de la santé ou des secteurs sociaux. Le livre, Air France, le syndicat des Impôts, la RATP, ont mandaté un représentant. Quatre hommes ont participé au débat. La représentation territoriale se décompose ainsi : 17 représentent les départements, 4 sont déléguées par les unions locales, mais seulement 10 représentent les fédérations. Dans le secteur privé, la septième conférence a mobilisé un contingent d'employées de commerce relativement important. Dix d'entre elles ont rédigé une intervention, 32 sont issues d'entreprises de production industrielle, l'une d'elles s'intitule ouvrière et immigrée.

3.2. L'intervention non prononcée d'une déléguée de Meurthe-et-Moselle

Une déléguée de Meurthe-et-Moselle figure dans la liste des interventions non transcrites dans le compte-rendu. Claire Schmidt infirmière à Laxou, qui m'a confié ses archives personnelles, déclare notamment (extraits) :

« Bien souvent, en tant que femmes, c'est avant tout grâce à *Antoinette* qu'on se retrouve pleinement dans la CGT... Beaucoup d'entre nous ont été d'abord lectrices passionnées d'*Antoinette* avant de prendre notre carte à la CGT... car, (déploire-t-elle) les questions de dignité, d'égalité ne sont pas assez prises en compte dans la bataille générale de nos syndicats... Mais bien souvent, on peut regretter que les problèmes abordés dans *Antoinette*, qui bousculent un certain nombre d'idées reçues sur le rôle de la femme, sur la vie de couple, ne sont lues principalement que par les femmes... » Claire Schmidt s'interroge : « Passer ces idées juste au niveau des femmes, n'est-ce pas les marginaliser un peu plus ? Aujourd'hui, ne nous faut-il pas aborder le problème plus largement ? *Antoinette* (serait) pourquoi pas, le journal où s'expriment les femmes et les hommes sur des

³⁰² REINALDA (Bob), « Les femmes dans l'Union européenne », op.cit, page 335 : le principe d'égalité de traitement est l'objet d'une directive européenne établie depuis la fin des années 1970.

thèmes spécifiques en direction de toute la CGT ? *Antoinette* ne doit pas être le journal des bonnes femmes comme disent certains camarades responsables, mais le journal de tous et de toutes... Il constitue pour l'ensemble des travailleurs le moyen privilégié d'insérer la lutte pour notre émancipation dans la lutte des classes et de contrer l'idéologie réactionnaire ».

Cette démonstration est révélatrice d'une conception qui rejoint le message d'Elyane Bressol, proposant de livrer *Antoinette* à la connaissance et à la réflexion de tous. Mais la conjonction apparente recouvre-t-elle les mêmes enjeux. La rédactrice en chef d'*Antoinette* prononce un discours relativement contempteur.

3.3. Les enjeux avancés par *Antoinette* et par le secteur féminin

« Je le dis non sans un brin de provocation, la formule journal des femmes a vécu ! *Antoinette* est un magazine ouvert sur la vie, mais de la première à la dernière page, c'est un magazine CGT »³⁰³ Pour la rédactrice, le logo CGT induit le rejet absolu des critères de formation de la presse féminine, ni de près, ni de loin car, sur le fond, cette presse ne bouge pas, elle est le support essentiel des idées rétrogrades. Elle est l'enfermement, l'opposition entre les sexes ». La justification d'*Antoinette* théorisée de tout temps par Henri Krasucki, comme une réponse cégétiste aux pressions de la presse bourgeoise sur le salariat féminin, subit ici une contestation frontale.

En conséquence, si *Antoinette* et la *Vie Ouvrière* ne sont pas interchangeables, la rédactrice en chef avance le périodique féminin sur la même ligne de départ que la *Vie Ouvrière* dans la course à la diffusion. Chaque semaine, explique-t-elle « *la Vie Ouvrière* est branchée sur l'actualité, jouant un rôle d'animation et d'agitation, *Antoinette* est un mensuel qui a plus de temps pour être lu, et qui peut donc pousser la réflexion plus loin... » Les deux publications ne sont pas interchangeables, seraient-elles devenues concurrentes ? La rédactrice répond par avance : « Elles ne sont pas concurrentes, elles sont complémentaires ».

Le choix des termes ne change rien au fait : La démonstration introduit une vision contestataire, de la position du journal dans la stratégie coutumière de la propagande syndicale. S'agit-il d'une initiative marginale laborieuse, du signal d'un changement d'orientation confédérale, ou de la manifestation d'une opposition interne ?

Le rapport de Jacqueline Léonard de même que les conclusions prononcées par Henri Krasucki devrait dégager des réponses. La secrétaire confédérale décline le discours éprouvé : « Avec plus de vingt millions d'exemplaires, la diversification des publications, au cours de ces trois ou quatre dernières années, correspond à un ciblage bien ajusté aux différentes catégories professionnelles... Cette presse véhicule des idées redoutables. Elle enferme et isole les femmes pour les rendre plus vulnérables ». Pour la secrétaire confédérale la similitude entre *Antoinette* et la *Vie Ouvrière* tient à leur caractère « de masse ». *Antoinette* tient son originalité

³⁰³ Intervention d'Elyane BRESSOL au cours de la septième conférence, page 57.

au fait qu'il s'agit du seul et unique magazine qui milite en faveur des droits et de l'émancipation des femmes.

Dans ses conclusions intitulées « Réponses à quelques questions », Henri Krasucki appuie la vision du secteur féminin. « Je rappelle simplement, à ce sujet, les raisons qui ont justifié et que justifient toujours l'existence d'*Antoinette*. Il existe une immense presse féminine aux mains des ennemis du monde du travail. Elle a évolué. Autrefois, elle ne s'intéressait pas aux femmes qui travaillent... maintenant, certaines publications ont saisi le problème, mais c'est pour le traiter à leur façon. Il y a donc un vaste public de travailleuses qui ont besoin d'une presse féminine et donc d'une présence CGT sur ce terrain ».

L'un comme l'autre, les deux discours, cherchent à contenir l'apparition d'une alternance, à la stratégie confédérale de communication et, au delà, à contrer certaines tentatives de déstabilisation. Depuis l'intégration dans les statuts, lors du congrès de 1969, des positionnements respectifs de la *Vie Ouvrière*, d'*Antoinette*, et accessoirement des autres publications de la CGT, l'ordre hiérarchique des secteurs, et des personnalités qui les dirigent, n'a encore jamais été évalué. Le contenu de certaines interventions suggère une éventualité utilitaire annexée à des enjeux différents que ceux qui sont exposés.

C'est la fonction de directeur de la *Vie Ouvrière* qui a situé durablement Henri Krasucki en qualité de numéro deux incontesté de la CGT. La position asymétrique des deux publications-phares a pu être considérée comme une volonté de marginaliser l'activité syndicale adaptée au public salarié féminin, en tant que manifestation misogyne des dirigeants. L'histoire du fonctionnement syndical de l'après 1981 ne manque pas de susciter une autre hypothèse.

Le parcours de celui qui devient, en 1982, secrétaire général de la CGT, est indissociable de l'hebdomadaire³⁰⁴. La *Vie Ouvrière* fut l'instrument de l'accès de Henri Krasucki aux marches du secrétariat général. Lors de son intronisation au cours du 41^{ème} congrès, un fervent plaidoyer maintient, à l'exclusion de tout autre publication, la *Vie Ouvrière* dans une position de quasi exclusivité, en prévision d'un avenir social aussi glorieux qu'incertain.

Les transformations structurelles du secteur féminin, lorsqu'elles se lisent au travers de la grille du combat d'influence, font apparaître le jeu que les uns et les autres assignent aux secteurs fonctionnels confédéraux. Le message est transmis, le temps est venu de réactiver les réseaux. Le secrétariat confédéral ne se rend pas aux escarmouches d'un appareil bis, actionné par le secteur organisation. Il confirme la réalité d'une bataille d'influence, au sein de la direction centrale de la CGT. La conclusion prononcée par Henri Krasucki intitulée « Il ne faut pas craindre d'exiger » semble résonner comme un renvoi aux échos réprobateurs de la fraction orthodoxe du PCF réfugiée à la CGT.

En octobre 1985, dans un billet intitulé « Franchement », Elyane Bressol s'était indignée de la passivité ambiante d'un public confronté aux agressions sexuelles. « Trois viols en quatre mois, dans des lieux publics. En direct. Et chaque fois la

³⁰⁴ Préface du fascicule édité pour les 70 ans de la *Vie Ouvrière* en 1979.

même indifférence au crime »³⁰⁵. Elle concluait : « La société ne peut pas être remplie d'éternels spectateurs qui comptent sur les autres ». Or, l'allocution d'Henri Krasucki, lors de la septième conférence, décrit, dans les mêmes termes et au même moment, des actes similaires. Pourtant, alors que la première reste dans l'anonymat, le second suggère une implication de proximité. « Ce que je vais dire n'est destiné à offenser personne dans la CGT, mais il faut bien que nous parvenions à créer une situation, à faire réfléchir : qu'est-ce qu'on dit des gens qui ferment les yeux quand ils passent à côté d'une agression, ou qui changent de trottoir ? Comment est-ce qu'on les juge ? En quoi est-ce différent de ce qui se passe dans certaines entreprises ?... Il y a des choses qui ne sont pas acceptables. Et même sur des sujets délicats entre militants, la CGT a déjà suffisamment évolué pour ne pas être gênée de poser les problèmes »³⁰⁶. Si tous en conviennent implicitement, personne n'épilogue. La question du harcèlement sexuel portée en première ligne par le secrétaire général n'a fait l'objet, dans la brochure, d'aucune intervention des participantes.

Les dizaines de militantes et militants ont cru participer à un espace de démocratie. Ils ont été les otages d'intérêts d'appareil qui leur sont complètement étrangers. La répression patronale n'est pas la seule cause de la désaffection à l'égard des organisations syndicales. « Les femmes salariées, ça compte pour la CGT » veut croire Jacqueline Léonard, qui intitule ainsi le dernier chapitre de son discours préliminaire. Mais qu'en est-il réellement ?

Le caractère convenu du rassemblement de Nanterre, formulé en vue d'une redéfinition des influences de sommet, va rapidement trouver ses limites. Le témoignage de la lorraine Marie-Thérèse Gonord qui termine son parcours syndical en tant que collaboratrice au secteur politique revendicative (ex secteur luttes revendicatives), a montré que l'alternative circonstancielle de « mixité » fut rapidement inopérante.

3.4. Spécificité ou mixité, conséquence d'enjeux d'appareil ?

Les deux décennies précédentes ont vu œuvrer des générations conquises par une méthode spécifique. La sixième conférence ayant pris à revers une spécificité canalisée dans un modèle unilatéral, l'avenir des collectifs et du magazine a été précipité dans un univers aléatoire.

Le 41^{ème} congrès de Lille n'est pas apparu comme le fossoyeur d'une expérience parfois sujette à discussions, mais menée par des femmes, à l'origine d'une pluralité de l'image confédérale. Au lendemain du congrès, l'exploration d'une autre voie fonctionnelle initiée par la nouvelle équipe d'*Antoinette* lors de la table ronde d'octobre 1983, trouve ses conséquences dans les exposés de Maryse Dumas lors du CCN de novembre 1983 et dans le cours du débat général qui s'engage au CCN suivant. Parallèlement, à la veille du 41^{ème} congrès, la performance féminine ne semble pas prévaloir dans le secteur animé par

³⁰⁵ *Antoinette* n° 243, octobre 1985.

³⁰⁶ Brochure *Septième conférence*, page 67.

Jacqueline Léonard, sous la direction d'un nouveau secrétaire général demeuré circonspect en présence de manifestations du féminisme en marche.

Et pourtant, c'est sous son premier mandat qu'émergent les prémises d'une réactivation du système de collectifs spécifiques devenus moribonds. La crédibilité d'une contrition tardive à la pérennisation d'une structure féminine active dans la CGT, semble improbable. Alain Obadia situe précisément l'année 1985 comme celle d'une « conversion » d'Henri Krasucki, qui sent le pouvoir lui échapper³⁰⁷. C'est en effet au lendemain d'une offensive dirigée contre lui, lors d'un comité central du PC, qu'intervient la commission exécutive de 1985 cherchant à évaluer les rapports de force confédéraux sous couvert d'une redéfinition de la politique féminine de la CGT. Le CCN des 15 et 16 mai 1984 ayant cristallisé les positions, l'intervention de Louis Viannet à la commission exécutive de 1985 a remis la question à l'ordre du jour. Aucune décision formelle n'ayant conclu ces échanges oppositionnels, le consensus se réalise au détriment d'une activité féminine de plus en plus utilisée en fonction d'enjeux exogènes à sa propre nature.

Le déclin de la méthode a résulté davantage d'un déterminisme que d'un abandon formalisé par les animatrices du secteur, ou des collectifs locaux. A plusieurs reprises, la répugnance des nouvelles militantes à s'engager dans ce type de fonction a été évoquée. A cet égard, la Meurthe-et-Moselle offre un panorama contrasté, appuyé sur une situation originale de département-phare des combats pour l'emploi et le maintien des entreprises.

Chapitre II : Résistance et déclin des collectifs féminins en Meurthe-et-Moselle

Le département présente une situation atypique en regard du repli affectant l'expression de la condition féminine dans les structures confédérales. Tous les collectifs locaux ont peu à peu abandonné le terrain investi. Certains à la suite de l'année internationale de la femme, d'autres, à l'image de la commission de l'union locale de Nancy, au lendemain de la conférence de 1977. Seule la commission locale du bassin de Longwy subsiste mais surtout se renforce et s'affirme dans la première moitié des années 1980.

1. Sujétion et résistance du collectif féminin de Longwy

Le collectif féminin de l'union locale de Longwy a tardé à se constituer. Les militantes émergent dans les années 1970, avec la création de syndicats à l'usine textile Gillier et Prisunic. Puis, un essaimage dans les entreprises du commerce au milieu de la décennie, avec l'introduction de sections syndicales, aux Coopérateurs de Lorraine, à Sanal-Eco, devenus supermarchés, transforment les assemblées essentiellement masculines de l'union locale.

³⁰⁷ LABBE (Dominique), DERVILLE (Jacques), *La syndicalisation en France depuis 1945, entretiens avec...* Alain OBADIA, op.cit.

1.1. Les silences du collectif féminin de Longwy

Les militantes participent assidûment aux rencontres de l'union locale, mais peinent à faire entendre leur différence. Tous les témoignages s'accordent à décrire des mêmes entraves : les grandes voix de la sidérurgie étouffent l'expression des minorités³⁰⁸. L'omniprésence des sidérurgistes n'est pourtant pas le symptôme d'un particularisme longovicien. La plupart des syndicalistes de Meurthe-et-Moselle interrogées confirment le témoignage de Madeleine Colin déplorant un patriarcat qui a rencontré une résonance globale lors de la sixième conférence.

La position structurelle distincte des hommes et des femmes détermine, en effet, la façon dont ils construisent et gèrent les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres et plus généralement leurs rapports à l'espace social, public ou privé. La hiérarchisation, même informelle, des relations est à la source d'ordres du jour unilatéraux, ignorant ce qui relève de statuts minoritaires. Si le système archaïque exonère partiellement la responsabilité masculine, il n'absout pas les circonstances de sa production et reproduction. Longwy ne connaît pas de problème d'assimilation à la classe ouvrière. En revanche, à la fin des années 1970, le problème de l'intégration des questions féminines dans le syndicalisme n'est toujours pas abordé.

Les années 1980 voient la disparition des usines et la dispersion des militants. Seuls demeurent en nombre les préretraités qui ont cessé de représenter le système dominant. Leur affaiblissement n'est pas uniquement matériel, il est surtout culturel. La disparition des usines a entamé la modification de la structuration du rapport des forces. Les femmes ne cantonnent plus leur apport à la confection des banderoles, elles prennent la parole. Dans ce nouveau contexte, les prises de position vont suivre le cours divergent du débat et des confrontations dans le bassin économiquement et socialement sinistré.

Le mouvement cégétiste, majoritaire, est secoué par une contestation endémique des virages confédéraux à l'origine du destin de *Lorraine Cœur d'Acier*³⁰⁹. La confrontation va rebondir durant la première moitié des années 1980 à propos de l'avènement de Solidarnosc en Pologne, ainsi que du licenciement de l'équipe rédactionnelle d'*Antoinette*.

La majorité des femmes syndicalistes de Longwy, silencieuse à propos des avatars de la radio, va se compter dans le camp contestataire à partir des remous suscités par l'affaire polonaise. Sur 220 co-signataires d'une déclaration hostile aux prises de position confédérales après la grève insurrectionnelle des chantiers de Gdansk, huit militantes des Coopérateurs de Lorraine, sept déléguées des établissements Gillier, c'est à dire la quasi-unanimité des deux directions de syndicats de femmes restant organisées à la CGT à Longwy, se sont engagées.

³⁰⁸ Voir paragraphe « paroles de militantes » deuxième partie.

³⁰⁹ *Lorraine Cœur d'Acier*, radio syndicale mise à la disposition de la CGT de Longwy par la confédération. Elle s'identifiera rapidement au sigle *LCA*.

1.2. *Lorraine Cœur d'Acier* : foyer de résistance et emblème d'un 40^{ème} congrès ambivalent

Le développement relatif à la genèse de *LCA*, qui va être exposé, semble éloigné de la problématique de la condition féminine. Il en est toutefois l'une des clefs. D'une part, il s'agit d'un événement majeur, dépassant le cadre du quotidien des militants et de la population du bassin. D'autre part, le contexte ayant présidé à la mise en place de ce moyen de communication met à jour certaines des motivations plus ou moins ambivalentes des femmes syndicalistes.

1.2.1. Radio de lutte et de libre parole

Le département de Meurthe-et-Moselle présente, entre autres, la particularité d'être le premier territoire à expérimenter un média non clandestin, étranger au système syndical connu et éprouvé. L'outil médiatique sera le révélateur des paradoxes et contradictions qui cohabitent à cette époque au sein du mouvement social cégétiste confédéral, mais également longovicien. Chacun va chercher à faire valoir l'intériorité ou l'extériorité de *LCA* en fonction de ses propres enjeux.

La confédération s'emploie à imposer la primauté d'une radio de lutte. Les animateurs professionnels tentent de créer du lien social externe aux formations instituées, en privilégiant le symbole de la libre parole. Les syndicats cégétistes, tenus en minorité par une sidérurgie omnisciente, investissent les ondes à l'exception des syndicats de main d'œuvre féminine. Les sidérurgistes tentent généralement de se réapproprié un pouvoir qui leur échappe, soit en cohérence, soit en résistance vis à vis des équipes d'animation. Les femmes se répartissent en fractions plus ou moins antagonistes de ménagères et de femmes salariées.

Le 17 mars 1979, trois mois après l'annonce d'un plan de restructuration qui condamne la poursuite d'une industrie sidérurgique dans le bassin, une voix féminine s'échappe d'un local de la municipalité communiste de Longwy. Elle proclame la mise sur onde d'une radio « offerte par la CGT aux travailleurs et à la population, une radio au service de ceux qui sont privés de parole, qui sont exclus des moyens de communication, la radio de la lutte. Son but est de permettre le rassemblement pour que vive Longwy et la Lorraine »³¹⁰ Le rassemblement visé est celui d'une marche sur Paris, le 23 mars. La secrétaire départementale, membre du secteur confédéral de la propagande, qui préside à l'inauguration de la radio, poursuit « Radio Lorraine est une radio créée par la CGT, et pour la CGT, au service de la Lorraine et des travailleurs qui souhaitent travailler, vivre et décider au pays. Ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer librement. Pourquoi une radio libre à Longwy ? Le patronat et le pouvoir veulent mettre à mort la région et les sidérurgistes feront tout ce qui est en leur moyen pour s'y opposer »³¹¹. Le chroniqueur du journal local conclut ainsi la relation de l'événement : « La speakerine remercie la population, ainsi que le maire et la municipalité (communiste) qui ont mis l'hôtel de ville à la disposition de la CGT ».

³¹⁰ Archives de l'Institut Lorrain d'Histoire Sociale.

³¹¹ Archives du *Républicain Lorrain*, publication du 18 mars 1979.

En juin 1980, Henri Krasucki déclare au tribunal correctionnel de Nancy que le phénomène radio mis en oeuvre par la CGT est une opération de légitime défense³¹². En mars 1979, lors de l'inauguration, comme en juin 1980, la motivation demeure la même. Il s'agit d'une radio syndicale. Mais rapidement, le secteur confédéral de la propagande, soucieux de s'assurer le concours du journaliste Marcel Trillat, situe l'opération en tant que radio de lutte qui prend le parti de la libre parole. De ces deux principes antagonistes, vont surgir des équivoques qui s'épuiseront en controverses pérennisées par la prolongation de l'expérience en aval des circonstances qui l'ont fait naître et prospérer. Chaque protagoniste appelle le 40^{ème} congrès à l'appui de ses propres interprétations, ce qui invite à revisiter cette étape formalisée du syndicalisme cégétiste.

Au congrès de Grenoble, Georges Séguy évoque la question des médias en termes de défi au pouvoir. Après avoir dénoncé une campagne de dénigrement et de calomnies à l'encontre de la CGT, il prédit « la mise au point d'un système de riposte qui, sans être trop onéreux, pourrait atteindre, en moins de 24 heures, la masse des travailleurs et constituerait une arme de dissuasion avec laquelle les spécialistes de la désinformation seraient obligés de compter »³¹³. L'objet visé est typique d'une fonction médiatique offensive, tel qu'il sera invoqué par Henri Krasucki lors du procès de Nancy.

Mais le 40^{ème} congrès se trouve à la confluence d'aspirations neuves recherchant l'expression pluraliste au sein de la confédération de la rue Lafayette, à une période où un changement de classe politique au pouvoir est à l'horizon. Ce congrès, perçu, par l'opinion, comme celui de l'ouverture démocratique, demeure soumis à d'importantes nuances significatives d'une pluralité des approches. Alors que le rapport préliminaire du secrétaire général décrit « l'obsession d'unanimité (qui) entre en contradiction avec la démocratie syndicale, dans la mesure où la recherche a priori de l'unanimité ne peut être restrictive de la discussion ouverte », l'épilogue développé à la clôture du congrès par le secrétaire confédéral René Buhl, ouvre la voie au pluralisme structurel. Affirmant la volonté « renouvelée » de la CGT de combattre les routines, les scléroses dans la confédération, il préconise l'engagement de « débattre publiquement, accepter les différentes sensibilités, élargir les instances dirigeantes, rompre avec un style trop généraliste et centralisé ».

Cependant, la vitrine engageante que prévoyait d'afficher le 40^{ème} congrès ne parviendra pas à s'imposer à l'appareil syndical. L'origine des clivages qui surgiront durant les mois suivants demeure dans les limbes d'un débat inachevé. Alain Obadia relève pour sa part l'écriture ambivalente du texte de référence rédigé par Henri Krasucki³¹⁴. Au lendemain du congrès, chacun va tenter de faire valoir ses ambitions en fonction de l'enjeu underground : quelle sera la position de la CGT dans la controverse qui oppose les partis communiste et socialiste en vue du leadership au sein du rassemblement de la gauche ? Avec sa radio, Longwy va vivre au quotidien l'épisode des tentatives pluralistes du 40^{ème} congrès au fur et à mesure du déroulement de son itinéraire.

³¹² Témoignage d'Henri KRASUCKI, numéro deux de la CGT au cours du procès des 9 syndicalistes nanceiens, du 12 juin 1980, au tribunal correctionnel de Nancy.

³¹³ *Le Peuple* n° 1050,105, 1 du 1^{er} au 31 décembre 1978, 40^{ème} congrès.

³¹⁴ LABBE (Dominique), DERVILLE (Jacques), *Entretien avec...* Alain OBADIA, op.cit.

La radio est une création du secteur confédéral de propagande mise à la disposition de l'union locale, mais sous dépendance financière de la Rue Lafayette. Pour le signifier matériellement, l'ouverture des ondes échoit à la secrétaire responsable à la propagande de l'union départementale, en qualité de relais du secteur confédéral animé par Jean-Claude Laroze. Cependant, la dynamique propre à l'outil médiatique, jointe au professionnalisme des animateurs, conduit à un autre scénario. L'union départementale, et par conséquent le secteur confédéral à la propagande, perdent le droit de regard sur les émissions au profit des utilisateurs de l'outil. Dès les premières semaines, le contenu de *LCA*, ses symboles, ses émissions emblématiques, seront gérés de façon autonome par l'équipe fonctionnelle.

1.2.2. De la « radio de lutte » à la « radio de la vie »

Le récepteur est acheminé clandestinement sur le site longovicien par un cheminot, secrétaire de l'union départementale. L'emblème qui l'identifie et consacre son succès n'émane ni du secteur confédéral, ni des militants ni des animateurs de Longwy. L'origine de l'appellation *Lorraine Cœur d'acier* est du ressort de la direction syndicale du département qui propose de s'inspirer du thème de l'une de ses affiches récemment publiée sous l'intitulé « Pour que vive notre département, il lui faut un cœur d'acier ». Le « cœur d'acier » symbolise la résistance à la suppression des hauts-fourneaux. Le terme radio de lutte qui lui est associé, sera le théâtre de toutes les ambiguïtés générées par les enjeux des uns et des autres³¹⁵. Assez rapidement, c'est-à-dire dès le printemps 1979, l'appellation *LCA* éclipse le symbolisme d'origine, pour promouvoir celui de « radio libre ». Un soir, un auditeur improvise une cérémonie de baptême pour *LCA*. « Il faut réaliser ce que c'est, c'est pas un micro, c'est pas seulement un émetteur, c'est un outil incroyable. Bon, on s'efforce de dire que c'est un outil de lutte. C'est plus qu'un outil de lutte. La vie, c'est la vie c'est la radio. Voilà le symbole, la radio c'est pas la CGT, c'est pas les partis, c'est pas la lutte, c'est la vie, toute la vie... toute... »³¹⁶.

A l'origine, l'un des professionnels, Marcel Trillat, avait posé ses propres exigences aux émissaires du secteur propagande confédérale. Il voulait un studio ouvert en permanence, et si possible vitré, le téléphone branché sans interruption, les émissions en direct et une programmation assez souple pour intégrer les interventions extérieures. En regard des enjeux envisagés par chacun, l'ensemble des structures, de l'union locale à la confédération, en passant par l'union départementale, a souscrit aux conditions.

Les divergences vont émerger dans la phase d'application. L'expérience perdue en effet, et au fil des semaines, les conséquences du consensus originel se précisent. Il semble que le secteur confédéral initiateur de l'opération n'avait pas envisagé à priori la dynamique inhérente au principe de libre parole conduisant à une mutation des intentions initiales. Plusieurs invitations à des personnalités

³¹⁵ Mémoire de militants de l'union départementale.

³¹⁶ CHARASSE (David), DI SABATINO (Rodolphe), PIERRON (Denis), *LCA, une radio, son public*, Mémoire de sociologie, Université de Nancy II, 1979. Archives personnelles d'Albert FALCETTA.

d'envergure nationale seront l'objet de réprobation au sommet et de fortes oppositions au sein des syndicats d'entreprise, entre partisans et adversaires du principe et de ses conséquences.

L'implantation des radio-cadettes, *Radio Quinquin* dans le Nord, *Radio Couarail* en Moselle et *Lorraine Cœur d'Acier* à Nancy, se répandra, de ce fait, avec une moindre spontanéité. Leur fonctionnement se présentera comme instrument de l'expression des populations locales, idéologiquement maîtrisées, car si la parole reste libre la conclusion revient au propriétaire du média. A Longwy, le déroulement de l'aventure montre que les déterminismes des animateurs professionnels dépassent largement le cadre de la pluralité des expressions envisagée par l'appareil syndical.

La conception de « libre parole » est définie par un des animateurs professionnels : « L'auditeur est placé en position d'agir lui aussi de façon efficace et volontaire sur le contenu du message tel qu'il est proposé à tous. Il peut inverser les rôles en étant écouté à son tour. Il n'est plus réduit au statut de simple consommateur »³¹⁷. Il ne s'agit pas seulement d'un fonctionnement pluraliste lequel suppose un minimum de mise en scène, et un meneur de jeu. Le message est autre. L'animateur poursuit : « Le bruit de LCA va au-delà du pluralisme. C'est un bruit du dehors, le bruit d'une communication et d'une émotion intensifiées dans la lutte... Pour une fois on entendra de la lutte autre chose que le langage stéréotypé des discours syndicaux. C'est même à tout propos qu'on entendra un autre point de vue ». Le déroulement de l'expérience va montrer de quelle façon se concrétiseront les motivations. La conséquence première est le brouillage du message syndical tel que l'a envisagé le congrès de Grenoble.

1.2.3. Le déroulement de l'expérience à Longwy

A Longwy l'embauche de journalistes professionnels ne devait pas excéder la mise en route, avec en point d'orgue la marche du 23 mars 1979 sur Paris. Serge Gordey précise les intentions que lui ont confiés les représentants du secteur confédéral à la propagande. Au départ, personne ne prévoyait la durée de l'expérience. Les deux professionnels, arrivés de Paris pour assurer la mise en route, ne venaient, en principe que pour une quinzaine de jours. « Leur mission était de tester le fonctionnement et l'efficacité de l'outil radiophonique dans une situation conflictuelle, ainsi que de former, sur le tas, des militants syndicalistes, afin que ceux-ci prennent éventuellement le relais dans la conduite de la radio au cas où celle-ci continuerait à exister »³¹⁸.

Le déroulement de l'opération va imprimer sa dynamique. L'union locale, portée par l'équipe des partisans de LCA, trace sa propre vision en prenant le parti d'une libre parole qui ne peut souffrir d'exception. Il s'agit de mettre en œuvre le principe de liberté qui ne s'exerce pas en faveur des uns et au détriment des autres. Une liberté de principe, pure et désincarnée. Mais cet appendice de l'opération radio

³¹⁷ Cassette LCA : *Ecoutez-vous*. Archives personnelles de Véronique PEIFFER.

³¹⁸ GORDEY (Serge), *Lorraine Cœur d'Acier une radio de libre parole*, DESUP 1979/1980, Université Paris I, Page 45.

de lutte n'est pas toujours compatible avec la simple fonction militante, laquelle repose sur le partage d'alternances propres au bénévolat. Seuls des professionnels sont susceptibles de conduire à terme cette opération à risque. *LCA* ne reçoit pas uniquement des louanges, quelques auditeurs téléphonent pour exprimer leur réprobation.

Dans une première étape, le secteur confédéral accepte d'adapter ses plans. La radio poursuivra un chemin encadré par une animation professionnelle jusqu'à ce que l'intervention des forces de l'ordre mette les phares de l'actualité sur *Lorraine Cœur d'Acier* Nancy, au soir du 6 juin 1980. Durant les premiers mois, les pressions de l'appareil syndical se font discrètes : le succès de la radio, appuyé sur un taux d'écoute plus qu'honorable de 58,50% des habitants du bassin, rejailit positivement sur l'image, la représentation, l'action cégétistes. La période est celle d'une audience portée par le contexte social. En septembre 1979, l'audience tombée à 23,24% signale l'épilogue des luttes pour le maintien de la sidérurgie³¹⁹. Le sixième congrès de l'union locale, qui se tient à Haucourt les 14 et 15 novembre 1980, avalise la fin de l'expérience.

Au congrès de l'union locale, le clivage ne s'est pas cristallisé essentiellement entre les syndicalistes longoviciens et les états-majors nanceiens ou parisiens³²⁰. La problématique *Lorraine Cœur d'Acier* a réanimé la culture militante de l'homme du fer décrite dans le portrait de Marcel Donati et par les militantes de l'union locale³²¹. En l'occurrence, les cégétistes de la sidérurgie se sont aperçus que le pouvoir qu'ils détenaient politiquement et syndicalement était transféré aux journalistes et aux animateurs de la radio. C'est ainsi que les émissaires confédéraux n'ont eu pas eu grand peine à marginaliser une expérience qui s'était déroulée à l'écart des sphères d'influence des pouvoirs syndicaux et politiques longoviciens. Cependant, tous les sidérurgistes ne se sont pas solidarisés entre eux. *LCA* a également mis en évidence l'existence de clivages endémiques entre le syndicat Cokerill Ougrée de Rehon et Usinor Longwy, fondés sur des conceptions syndicalistes divergentes. Les uns déplorant le réformisme syndical, les autres contestant le communisme syndical³²².

A partir du printemps 1979, le syndicat des sidérurgistes de Rehon devient la cheville ouvrière de la radio, alors que celui d'Usinor prend ses distances. Les syndicats interprofessionnels, par essence davantage liés à l'union locale qu'aux structures dirigées par les sidérurgistes, vont s'investir rapidement et durablement. C'est ainsi que les sections CGT de Sexlal, Casola, Longométhal, qui par ailleurs se retrouveront à l'origine de la contestation des positions confédérales à propos des événements de Pologne, occupent régulièrement les ondes. Les autres composantes de l'équipe d'animation sont souvent externes à la mouvance syndicale CGT et au salariat longovicien. Ils exercent de plus en plus d'emprise sur la base de leur constitution en association.

³¹⁹ CHARASSE David et alii, *LCA, une radio, son public*, op.cit.

³²⁰ Cassettes : *Ecoutez-vous*.

³²¹ DONATI (Marcel), *Cœur d'Acier, souvenirs d'un sidérurgiste*, Payot, Paris, 1994.

³²² NEZOSI (Gilles), *La fin de l'homme du fer : Syndicalisme et crise de la sidérurgie*, L'Harmattan, 1999
Page 150.

En septembre 1979, une association loi 1901 intitulée *Association des amis de la libre expression radiophonique*, dépose ses statuts à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Cette association, qui a évité de se décliner sous son véritable objet, celui des *Amis de LCA*, sous peine de nullité administrative, s'est constituée en strates opérationnelles. Un bureau où siégeaient syndicalistes, auditeurs et personnalités extra syndicales, organisait des assemblées générales où se pressaient des centaines de participants. Elle revendiquait bientôt plus de 2500 adhérents³²³.

Dans cet univers, les femmes ne se situeront pas en fonction d'objectifs politiques ou d'enjeux de pouvoirs, mais selon leur position dans la vie sociale, en qualité de salariées ou de sans emploi. Une enquête sociologique menée sur le vif, révèle que la population féminine est moins attentive à *LCA*, en termes d'audience, que leurs homologues masculins. Elles sont 43,50% au démarrage, contre 56,50% d'hommes au centre d'une audience totale de 58,50% soit environ 25 % de la population. En fin de cycle, le déclin de l'audience est plus sensible parmi les femmes que parmi les hommes puisqu'elles ne représentent plus que 38,85% d'une audience totale de 23,24% soit moins de 10% de la population totale.

En revanche, la population féminine l'emporte lorsqu'il s'agit de repérer l'assiduité d'écoute à raison de 34,40% contre 29,70%. L'inversion de tendance s'analyse en termes de disponibilité, générée par un taux record d'inactivité professionnelle féminine qui atteint 74,60%. Le sondage ne s'est pas attaché à distinguer parmi la catégorie de population féminine, les taux respectifs des femmes salariées et actives, et des femmes hors activité professionnelle ou de profession libérale. La production de ces données chiffrées aurait permis d'évaluer en termes statistiques les motivations des appréciations recueillies dans les entretiens ou divers documents parmi les femmes actives et les sans emploi.

Les sources des développements suivants se résument donc essentiellement dans l'examen de documents audiophones, produits par l'équipe d'animation de *LCA*, notamment la cassette grand public intitulée *Ecoutez-vous*, le mémoire de sociologie intitulé *LCA, une radio, son public* déjà signalé, une enquête parue en juin juillet 1979 à *Antoinette*, les archives de Bruno et Velia Di Sabatino, militants cégétistes et associatifs de Rehon, ainsi que des extraits de témoignages de femmes syndicalistes témoins et participantes aux évènements, recueillis en l'an 2000.

1.3. L'intégration des femmes dominée par l'intendance

Alors qu'un contingent de femmes sans emploi va écouter, puis s'investir dans le quotidien de la radio et finalement la porter par le biais de l'association *Les amis de LCA*, les femmes salariées, piégées par leur emploi du temps minuté, ont eu tendance à désertier les studios, puis à se désintéresser du destin de cette radio, basée sur la présence physique.

³²³ GORDEY (Serge), *Lorraine cœur d'acier : une radio de libre parole*, op.cit, Page 52.

Cependant, on va s'apercevoir que l'argument de l'emploi du temps occulte parfois d'autres phénomènes. Celle qui fut secrétaire du syndicat Gillier décrit le dilemme auquel est confrontée la femme salariée dans l'investissement lourd que présente l'outil *LCA* : « *LCA*, c'est difficile à dire... et puis c'est loin, il n'y a pas eu une opinion unique. Au début chez Gillier, on a considéré la radio comme un moyen formidable, un outil essentiel, et puis ensuite, comme un boulet à porter. Comment dire. (silence) Il y avait les tours de garde... c'était éprouvant pour nous qui devions retourner travailler le matin. On ne pouvait pas admettre le sacrifice en permanence... (silence) Oh ! et puis, autant le dire...il n'y avait pas que cela... la garde de nuit par des femmes c'était mal vu ! Les copines ne voulaient pas d'histoire avec leurs maris. Nous à Gillier, on avait exigé une condition : Gillier, rien que Gillier et personne d'autre lorsque c'était notre tour. C'était pour éviter des critiques personnelles... (silence)... Oh ! et puis, je n'ai pas toujours aimé voir les femmes s'appuyer des tâches ménagères à la radio, alors qu'on réclamait le partage à la maison... »³²⁴

La secrétaire syndicale des coopérateurs de Lorraine rejoint ce témoignage : « Il y a eu aussi les occupations de 1979. Notre syndicat y participait comme tout le monde Ah ! oui il y a quelque chose qui m'a marquée (un soir) quand nous sommes arrivées pour prendre notre tour, un responsable CGT d'Usinor a dit : Il y a le café à faire et un coup de balai à donner... Pour eux, ça allait de soi, ils discouraient et nous, on devait faire la vaisselle ». La particularité du groupe dominant exerçant un contrôle constant et s'arrogeant des droits pervertissant tout pouvoir contractuel, trouve ici un aboutissement démotivant.

La question du partage des tâches ménagères n'est pas à l'ordre du jour à *LCA*. La répartition archaïque est reproduite, voire réactivée du fait de la présence quotidienne d'une population d'inactives peu concernées par la problématique du double rôle. La description par un journaliste d'une journée-type est symptomatique : « On arrive aux environs de huit heures... Le café est en train de couler, tout chaud » une voix de femme l'interrompt « quelquefois, on leur paie les croissants, on les gâte » l'animateur poursuit : « Carmen et Nicole sont là, les copains qui ont fait la garde de nuit sont encore là, et puis... on commence à lire les journaux ! »³²⁵

Une enquête réalisée par *Antoinette* le déplore. Lors d'une fête champêtre au profit de *LCA*, le reporter a remarqué que sous la toile du restaurant de plein air où les femmes s'activent en cuisine, c'est François qui, involontairement soulève la question (de la répartition des tâches) en saluant le courage de celles qui chaque jour, se relaient pour faire la vaisselle et le café pour l'équipe *LCA* : « Ca, il faut le dire parce que c'est normal » conclut-il ingénument. « Ah ! bon » s'exclame la journaliste quelque peu dépitée³²⁶.

Le système ne séduit pas tout le monde : « On a autre chose à faire qu'à leur préparer le café ! » s'insurge une déléguée. Velia Di Sabatino, épouse d'un sidérurgiste de Rehon, membre de l'association *Les Amis de LCA*, émet une opinion plus nuancée : « Elles ne se contentaient pas de faire le ménage dans le

³²⁴ Témoignage d'Yvonne GENTILUCCI, entretien du 29 septembre 1999.

³²⁵ Cassettes *LCA : Ecoutez-vous*.

³²⁶ *Antoinette* n° 176, septembre 1979.

local... La radio, c'était aussi une découverte pour elles. Elles ne pouvaient pas comme ça faire une coupure entre leur vie habituelle et leur investissement dans la radio... Mais je comprends aussi que celles qui travaillaient n'étaient pas d'accord ». Il est vrai que souvent, pour les femmes salariées interrogées vingt ans après, le sigle *LCA* évoque spontanément les contraintes de l'intendance. Cette rémanence partagée conduit à examiner la mise en œuvre à leur profit de la libre parole et de ses enjeux.

La perception par les auditeurs de la notion de libre parole, n'a qu'un lointain rapport avec l'alternative envisagée par les animateurs. La formule s'inscrit le plus souvent dans le vécu culturel de la vedettisation des médias. « A *LCA*, tout le monde a droit à la parole... sont invités aussi des gens qui ne sont pas de notre bord : ainsi Jean-Jacques Servan-Schreiber et Françoise Giroud, lors d'un débat précédant les élections européennes » Ces propos, recueillis sur le vif par les enquêteurs en sociologie, ne soulèvent aucun commentaire approuvateur dans les entretiens de mémoire intervenus vingt ans après.

On constate généralement les mêmes effets au sujet de *LCA* que ceux produits dans le cadre des rassemblements et congrès confédéraux. La mémoire des militantes ne retient pas les controverses ni les situations conflictuelles. En revanche, les souvenirs restent vifs, au sujet de l'ambiance, du vécu, des implications individuelles, à propos de certains sujets abordés. Les silences sont aussi significatifs. C'est ainsi que les femmes, qu'elles s'identifient militantes de *LCA*, ou militantes de la CGT, ne mentionnent pas une participation personnelle valorisante aux productions d'émissions.

Au chapitre des constats positifs, Marie-Paule Patoux évoque surtout : « La présence de Marcel qui avait un sacré savoir-faire et une sacrée personnalité. Il était fraternel, ouvert, il savait nous valoriser... Dès qu'on rentrait à *LCA*, on se sentait quelqu'un, on était reconnu... »³²⁷. D'autres syndicalistes ont retenu du fonctionnement en libre parole d'une radio de la vie, des motifs d'insatisfaction, voire de contrainte.

Les syndicalistes des établissements Gillier, considéraient que, au fil des mois, la radio s'éloignait trop des questions syndicales. « Il y avait de moins en moins de cégétistes aux émissions. Il ne faut pas croire, il y a eu des déchirements dans les familles avec les sujets traités dans les émissions »

La mémoire de l'an 2000 ne trahit pas les propos tenus par la même personne, à l'enquêtrice d'*Antoinette* en 1979. Yvonne Gentilucci dresse le bilan des émissions sur les problèmes des femmes, les répercussions du travail salarié dans la vie quotidienne, les conséquences de la prise de responsabilités, les obstacles spécifiques que connaît le militantisme féminin... C'est ainsi que « les femmes figurent parmi les plus nombreuses à téléphoner car ici, dans le bassin, se déplacer c'est compliqué avec le réseau de transports... »³²⁸. Non ce n'est pas une radio de mecs (il y a) des débats aussi sur l'avortement, la contraception. Mais, comment aborder certains problèmes (la sexualité) alors qu'on n'avait pas fait le

³²⁷ Témoignage de Marie-Paule PATOUX, entretien du 25 février 2000.

³²⁸ Dans le bassin de Longwy l'accès des femmes à la conduite du véhicule familial reste minoritaire à l'époque.

pas en réunion ? A la radio, il a fallu prendre sur soi, ce n'est pas facile... »³²⁹. Ce témoignage montre que le traitement public de questions telles que la sexualité, l'IVG, dans *Antoinette*, peinait à séduire les ouvrières de Longwy. D'autres responsables syndicales évoquent les clans : « La radio, c'est bien simple, je me suis sentie exclue » rappelle une déléguée du commerce³³⁰.

Le principe de libre parole n'est donc pas suffisant pour ouvrir les ondes aux exclus de la parole. Les journalistes ont d'abord tenté méthodiquement d'apporter une réponse. Persuadés qu'un slogan ne suffit pas, la radio ne devait pas se limiter à la traduction libre des pensées des communicants, mais de la mise à leur portée du média au moyen d'une opération de démystification de l'outil.

Marcel Trillat explique le sens de son intervention : « Le son de LCA est un son vrai, un son chargé de vie. Celle des gens qui se trouvent au studio : participants, animateurs, de simples spectateurs. En fait, le bruit fait naturellement partie du message... c'est une ambiance qui n'est pas surfaite, imposée artificiellement par le média. C'est une ambiance qui favorise la prise de parole, parce qu'elle induit une communication vivante, émotive, où l'intimité et l'authenticité cherchent à remplacer l'artifice des moments de spectacle »³³¹.

Et pourtant l'alternative ne séduit pas toutes les femmes, car elles ne sont pas une catégorie homogène. Dans le bassin longovicien, la pression spécifique de près de 75% d'inactivité professionnelle parmi la population féminine va imprimer sa marque au niveau du contenu médiatique et culturel de *Lorraine Cœur d'Acier*, comme de son fonctionnement. Si quelques animatrices sans profession ou non salariées interviennent dans le quotidien des émissions et s'intègrent dans les choix de l'équipe, la participation des syndicalistes demeure épisodique. L'argument de l'emploi du temps, pour réel qu'il soit, n'explique pas tout. L'absence des femmes salariées au niveau de la programmation des émissions est sans doute l'une des causes de leur défection. Une seule animation figurant dans la grille est régulièrement produite par une commerçante : l'émission enfantine du mercredi intitulée les *Mini cœurs d'acier*. Lorsque la présence féminine participe à la programmation, il s'agit pour l'essentiel d'enseignantes ou d'assistantes sociales.

De ce fait, les émissions réservées à la condition féminine ont rarement pour objet les questions de discrimination professionnelle. A LCA, lorsqu'il s'agit d'intéresser les femmes, on ne se situe ni en termes de pouvoirs, ni en termes de démocratie et encore moins de perspectives économiques. Les concepts maternalistes, familialistes et la sexualité sont prévalents lorsque la commission féminine de l'union locale a le bénéfice des ondes. Velia Di Sabatino signale un débat contradictoire sur le thème de l'avortement. Les émissions programmées pour les femmes tournent parfois à la confusion chez certaines. « Quand je pense que j'ai mis plus de dix ans à convaincre mon mari que le syndicat ça n'était pas le sexe et qu'il entendait tout ce qui se disait à la radio, avec ses copains d'atelier pendant la pause... Tout était à refaire... Sans compter les sous-entendu, les plaisanteries des copains sur les militantes... ! Et sur ceux qui toléraient leur engagement ! » La

³²⁹ *Antoinette* n° 176, op.cit.

³³⁰ Témoignage d'une militante de l'union locale de Longwy recueilli le 25 février 2000.

³³¹ Cassettes LCA : *Ecoutez-vous*.

présence assidue d'une religieuse transmet une tonalité d'empathie et de dévouement, mais dans ce créneau, les femmes syndicalistes ne retrouvent pas non plus véritablement le sens de leur engagement.

L'entretien d'*Antoinette* avec les cégétistes de Gillier est signifiante de l'impression de mal-être. Lorsque la déléguée syndicale de l'usine reconnaît avoir été contrainte de prendre sur soi elle démontre que la démystification de l'outil ne génère pas l'adhésion à l'exploration de l'intimité conjugale. La division prédéterminée des sujets inhérents à la liberté de parole a sans doute favorisé le désenchantement, pour certaines de ces femmes qui cherchaient à faire partager le concept d'égalité dans le vécu militant.

L'audition de la cassette *Ecoutez-vous* atteste de la dissymétrie du message. « Il y a de la lumière, on entre, on s'installe à la table, on est invités... c'est... fantastique c'est une radio libre... ». Les hommes se situent en position conquérante de prise de parole et d'investissement au sein d'un nouvel espace de pouvoir. Les voix féminines tendent à s'inscrire dans le prolongement du rôle qu'elles exercent dans le milieu familial. Seule altérité dans cet univers homogène : la voix du syndicalisme féminin.

La sélection des intervenantes transmet essentiellement la figuration de femmes en situation d'inactivité professionnelle avec ses conséquences d'isolement, d'infériorisation, de passivité.

« Avant la radio, c'était très triste... on était renfermées sur nous-mêmes... on n'ose pas parler à qui que ce soit, parce qu'ils n'ont pas les mêmes idées que nous et puis alors, on se retrouvait dans des manifestations, on était contentes de voir des têtes qu'on espérait revoir, on se disait, tant mieux, je ne suis pas toute seule et la radio ça permet la continuité de ce truc-là... ». Une autre voix féminine confirme : « Quand j'étais toute seule, chez moi avec mon mari et qu'on parlait des luttes, de ce qui se passait, on appréhendait le lendemain et depuis qu'il y a cette radio, je me dis : je ne suis pas toute seule, il y en a plein autour de moi, on est tous unis pour se battre. Que sans cette radio, on était seuls, et on se sentait vraiment seuls... »³³²

Une seule syndicaliste membre du bureau de l'union locale s'exprime. « Pourquoi n'essayez-vous pas de vous organiser pour écouter collectivement et participer à *LCA* ? » L'interpellation à connotation négative : appelle une réponse défensive, donc sous productive en terme de communication. « Ben c'est à dire que ... c'est tellement nouveau, on n'était pas habituées à ça... on n'en a pas encore causé. Si on avait pu savoir qu'un jour on aurait eu une radio à notre disposition, on se serait peut être organisées dans ce sens, hein. Moi, je travaille dans une entreprise où il y a 360 femmes, eh bien je vous assure qu'on a à dire et on dit... ». L'altérité de la question valide la vocation de *LCA* à inverser les rôles face au langage stéréotype des discours syndicaux.

En résumé, les femmes font la vaisselle et le café, vivent à la radio une échappée à la solitude et à la monotonie du foyer, ne s'expriment pas ou peu à propos des

³³² CHARASSE (David), *LCA, une radio, son public*, op.cit, témoignage d'*Amis de LCA*.

problèmes généraux du domaine économique ou politique. En revanche, leur intérêt reste du domaine familialiste, de la contraception, de la sexualité. On ne demande à aucun homme ce qu'il pense de l'andropause.

A cette étape, après plus de neuf mois de fonctionnement, *Lorraine Cœur d'Acier* n'est plus créditée que de 23% d'audition au maximum. La confédération cherche le compromis par crainte de réactions médiatiques hostiles exogènes ou de la cristallisation des oppositions endogènes. Les journalistes sont rémunérés jusqu'en juillet 1980 où leurs protestations devraient se perdre dans cette période annuelle d'inertie sociale³³³.

Les réactions médiatiques seront seulement retardées. Dès la rentrée sociale, à l'automne 1980, les principaux journaux d'opinion consacrent une partie parfois importante de leur surface éditoriale, à la fermeture programmée de *Lorraine Cœur d'Acier*. Le 28 septembre 1980, Maurice Najman, journaliste à *Libération*, associe la décision de stopper l'expérience *LCA* à l'émergence de Solidarnosc en Pologne qui, prédit-il, à des conséquences sur le monolithisme du fonctionnement. Les titres privilégient la dramatisation : « Radio libre : comment fut poignardée *Lorraine Cœur d'Acier* » ou « La CGT contre ses radios qui marchent »³³⁴ à l'exception d'un article de Catherine Humblot plus sobrement intitulé : « Les difficultés de *Lorraine Cœur d'Acier* : les idées de la CGT »³³⁵.

Alimentées par les conséquences médiatiques, les polémiques rétroagissent dans le syndicat. Cependant, cette fois, il ne s'agit plus de controverses opposant les structures verticales à celles de l'union locale et des *Amis de LCA*. Le congrès de l'union locale, qui s'est déroulé en novembre 1980, a élu une direction conforme au principe de la verticalité fonctionnelle sur une base de paiement des cotisations. Les entreprises sidérurgiques bénéficiaient alors d'une écrasante majorité, au détriment des petites sections qui durent s'incliner, la démocratie financière avait parlé. Les critiques qui n'ont pas emporté l'adhésion du congrès, se sont matérialisées par des échanges de correspondance entre cégétistes et animateurs professionnels ou interstructurels³³⁶.

Quelques temps après cet épisode controversé, le 31 août 1981, la revue de l'UGICT-CGT ouvre ses colonnes à Marcel Trillat sous le signe de la cordialité d'un titre tardivement approbateur : « Un ami et un collaborateur de talent ». L'ère des polémiques est révolue. Il s'agit d'œuvrer pour le pluralisme dans l'audiovisuel, à partir de présupposés favorables, en faveur du pouvoir de gauche. Qualifié dans le cadre d'une conférence de presse, par Georges Fillioud, ministre socialiste à la communication, de « cas symbolique ». L'initiateur d'une « radio de la vie » vient d'être réintégré « à une fonction importante à *Antenne 2* ». L'auteur de l'article du périodique *Option* Jean Millié, conclut avec satisfaction ce

³³³ En septembre 1980 la confédération provoque une assemblée générale de militants où elle associe sa décision de se retirer des obligations financières, au « transfert du rôle dirigeant de l'union locale CGT, au comité et au bureau d'une association autonome les *amis de LCA* ». Archives de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle.

³³⁴ *Le Nouvel Observateur*, octobre 1980.

³³⁵ *Le Monde*, 4 et 5 octobre 1980.

³³⁶ Le 16 janvier 1981, la section Sexlal dirigée par un animateur de *LCA* polémique dans une circulaire, avec le syndicat sidérurgique de Rehon à propos du financement des journalistes. Le 18 janvier 1981, Marcel TRILLAT envoie une lettre ouverte aux syndicats du bassin de Longwy (annexe n° 17).

« symbole est celui du premier journaliste réintégré, après son exclusion en 1968 ».

Pour les auditeurs de Longwy, qui assistent au dynamitage de leurs hauts-fourneaux, la radio a constitué une embellie, un souffle frais du dehors, une parenthèse dans un quotidien trop souvent morne et répétitif. Mais elle ne fut qu'une parenthèse, une « radio de contexte » ainsi que la définit l'enquête des sociologues. C'est le contexte de résistance qui a permis d'atteindre des couches qui ne participaient pas habituellement à l'activité sociale, parce que c'est le contexte qui a donné un sens aux besoins de communication. Les interventions des femmes au foyer le montrent : la radio a agi sur une partie de la population comme une forme de thérapie, à l'angoisse générée par la perspective de la désintégration du tissu social, conséquence de la désintégration industrielle. Pour les femmes isolées, comme pour certains auditeurs, la radio devait continuer son action régénératrice de « baume dans notre vie telle qu'elle est ». De ce point de vue, la radio a concrétisé une des missions qu'elle avait envisagée : être la radio de la vie.

En revanche, les personnes d'ordinaire intéressées par les affaires publiques et culturellement aptes, furent les seules à se sentir partie prenante de l'expérience : « C'est dans cette dernière constatation que réside la limite exacte de la radio-animation : elle ne parvient pas à vaincre les îlots d'abstentionnisme social »³³⁷ Parmi eux, la condition de la femme est symbolique.

En 1979, le témoignage lucide mais lacunaire de l'un des journalistes faisant l'impasse de l'apport des femmes salariées, ne traduisait que la seule influence des inactives. Selon lui, le projet d'une participation équitable entre hommes et femmes envisagé au départ s'était heurté à l'existence de traditions culturelles patriarcales. Conjuguées à un faible taux d'activité salariée, celles-ci avaient généré un retard « fantastique » source d'une infériorisation intégrée dans le mental féminin se traduisant dans le quotidien de la radio : « Elles venaient, pour faire la vaisselle, le café, le ménage le matin avant qu'on arrive... On subissait ces relations-là. Mais, disons qu'on a toléré que les choses se fassent comme ça. On a pensé que, si elles venaient faire le ménage et tout ça, c'était leur manière à elles, étant donné ce qu'elles étaient, de traduire leur attachement pour la radio.³³⁸ »

La pratique de la libre parole n'abolit pas les tabous sociaux. N'ayant pas abouti à modifier les clivages culturels qui forgent les mentalités sexistes, elle a même pu, par la qualité des sujets traités, comme de l'ambiance générale, contribuer à ancrer leur persistance et leur enracinement. De même qu'à l'issue de la sixième conférence, la CGT a manqué le rendez-vous avec les femmes actives, *LCA* n'a pas réussi à rencontrer significativement la problématique de l'émancipation féminine.

³³⁷ CHARASSE (David) et alii, *LCA, une radio, son public*, op cit.

³³⁸ Idem, page 253.

1.4. Résistance du collectif féminin de l'union locale

En revanche, la contestation d'un syndicalisme cultivant davantage l'unanimité et la verticalité, que le pluralisme et l'horizontalité du champ social développée par la radio, a dégagé des horizons jusqu'ici externes à la pratique militante longovicienne. C'est ainsi que, quelques mois plus tard, Longwy va se trouver à la confluence de critiques générées par une actualité soulignant la déficience de théories, de principes devenus obsolètes.

Le sixième congrès de l'union locale n'a résolu les problèmes qu'en apparence. Les protagonistes de *LCA* vont se retrouver dans plusieurs regroupements manifestant leur opposition aux pratiques d'exclusions de militants, liés ou non aux événements de la scène internationale. Dans ce contexte, alors que les autres secteurs du département en resteront à des confrontations internes et se rangeront sous la bannière d'une direction départementale qui va plutôt s'employer à éviter les polémiques, les femmes syndicalistes de Longwy, rompant avec leur réserve passée, vont prendre une part déterminée au mouvement contestataire.

C'est ainsi que le 28 mars 1982, 222 militants et syndiqués CGT du bassin de Longwy prennent position contre une décision du syndicat d'Usinor de ne pas renouveler le mandat au comité d'entreprise d'un de ses élus. Le prétexte avancé d'une « activité fractionnelle » se fonde sur une déclaration publique contestant la position confédérale à propos de la situation polonaise³³⁹. Cette déclaration de militants CGT du Bassin de Longwy détaille les points de désaccord qui vont au delà du facteur déclenchant de l'éviction d'un militant. Se constituant en porte-parole interdépartemental de situations hexagonales des plus dramatiques, tel que le suicide de Georgette Vacher, le collectif situe son intervention dans la perspective du 41^{ème} congrès. « C'est parce que nous pensons qu'une CGT ouverte à tous, acceptant la confrontation des idées, favorisant l'expression des travailleurs, leur initiative, leur prise de responsabilité, soucieuse de construire l'unité, est nécessaire pour le succès des luttes et la construction d'un socialisme démocratique que nous posons le problème publiquement ». Parmi les signataires figurent les huit élues CGT des coopérateurs de lorraine.

Le 14 mai 1982, la contestation s'amplifie dans cet établissement. La secrétaire du comité d'entreprise, adresse une protestation aux membres du bureau confédéral à propos du licenciement de Chantal Rogerat. Moins déclaratif que le manifeste précédent, agissant en qualité au nom du syndicat de l'entreprise, la lettre ouverte sera contresignée par plusieurs déléguées³⁴⁰. Significativement, aucun des signataires masculins de la déclaration des 222, ne vient joindre son nom au courrier des coopérateurs. Le licenciement pour faute grave de la rédactrice en chef du magazine féminin de la CGT serait-il plus acceptable que le limogeage d'un délégué ?

Au niveau du fonctionnement syndical, l'intérêt du courrier des militantes réside dans la démonstration de l'apport d'*Antoinette* sur le chemin de l'émancipation de

³³⁹ Déclaration de militants CGT du Bassin de Longwy du 1^{er} avril 1982.

³⁴⁰ Lettre ouverte du syndicat des coopérateurs de Longwy au bureau confédéral, annexe n° 13.

femmes qui n'ont eu accès, ni à l'élite professionnelle, ni aux cercles intellectuels féminins, ni aux espaces du pouvoir syndical. Ainsi s'exposent les conditions nécessaires à la mobilisation des militantes de Longwy : Il ne s'agit pas de discours circonstanciels. La réaction repose sur un processus d'intériorisation des problèmes où le cœur et la tête marchent de pair. Il n'y a pas eu de réaction à la fermeture de *Lorraine Cœur d'Acier* parce que la radio n'a pas pu devenir leur radio. Les cégétistes femmes salariées ne se sont pas senties invitées à partager le processus de communication apologétique de la cassette *Ecoutez-vous*.

En revanche, le sort d'*Antoinette* a fait réagir celles qui n'ont pas « traîné comme un boulet » les obligations de diffusion. Elles les ont vécues comme un trait d'union qui liait leur statut de militantes partageant des idées, des pratiques, un langage, un vécu, des conditions. A Longwy, à l'exception des coopérateurs, aucun autre syndicat n'a fait valoir publiquement sa position. En Meurthe-et-Moselle, aucune réaction n'est signalée. *Antoinette* a été reçue davantage comme un passage obligé de la pertinence du militantisme au féminin³⁴¹. La secrétaire départementale du collectif de Meurthe-et-Moselle va pourtant prononcer, au congrès de Lille, l'une des rares interventions consacrée à la rupture de l'équipe d'*Antoinette*.

2. Transfert de responsabilité au secteur femme

2.1. *Antoinette* : approbation des décisions confédérales

Marianne Cunin, qui accède au secrétariat avec la responsabilité du secteur femmes, intervient au 41^{ème} congrès confédéral de juin 1982, mandatée par la direction syndicale de Meurthe-et-Moselle. Son intervention est marquée du sceau d'une double appréciation. La revue n'est considérée ni comme dénominateur commun aux femmes actives, ni comme instrument de la formation d'une élite féminine syndicale. Qualifiée de magazine de propagande CGT, *Antoinette* doit être un moyen privilégié d'insérer le combat émancipateur dans la lutte de classe de l'ensemble des organisations de la CGT. Sa qualité rédactionnelle n'est pas en cause, mais les contestations doivent demeurer internes. La décision du bureau confédéral relative à l'équipe rédactionnelle n'est pas contestée.

La contribution du département est symptomatique des mutations de comportement de la troisième génération des militantes de la CGT. Il ne s'agit plus d'un apostolat au service d'une idée. On ne sacrifie plus son confort pour une cause. Il ne reste aucun point commun entre la déclaration faite à la tribune du 41^{ème} congrès et le courrier de protestation du syndicat du commerce longovicien.

Dans le champ social, la mutation des comportements intimes fonde et reproduit le phénomène de dislocation du mouvement féministe. Dans les années 1980, alors que les élites féministes des ministères estiment que l'accès égalitaire aux responsabilités et aux qualifications est résolu, une certaine catégorie de cégétistes se considère délogée des contingences résultant de l'archaïsme des

³⁴¹ Témoignages de militantes, pages 116 et 117.

mœurs. A l'inverse de leurs aînées, elles admettent que la méthode fondée sur la spécificité féminine est dévalorisante car elle forme l'étage inférieur de la hiérarchie sociale. Pour les dirigeantes des années 1980, la phase d'infériorisation est régulée, la fonction éducative de l'activité syndicale a permis la mise à niveau. Aujourd'hui, l'étape « spécifique » dépassée, il s'agit d'opérer l'insertion de la lutte marginale pour l'émancipation dans une lutte des classes à neutralité masculine.

2.2. La disparition d'*Antoinette* en Meurthe-et-Moselle

Conjuguée au parcours du magazine, la mutation des comportements a épousé les évolutions du discours confédéral reprochant à l'équipe *Antoinette* « une diffusion insuffisante des idées de la CGT au féminin ». Dans un témoignage recueilli en mai 2003, Marianne Cunin évoque le magazine féminin : « *Antoinette*, oui je m'en souviens comme d'une revue d'avant-garde au niveau de l'évolution de la femme... J'étais très favorable à cette revue. Quand elle a cessé de paraître, j'ai pensé qu'on laissait toute la place à la presse bourgeoise, on a abandonné le terrain et on en voit le résultat »³⁴² Les ressources de la mémoire divergent du discours prononcé lors du 41^{ème} congrès. Le transfert est significatif de l'influence univoque du groupe sur l'opinion autonome, impliquant l'asymétrie entre la gestion militante et l'expression personnelle.

En revanche, elle se souvient d'un chiffre précis, celui d'une diffusion mensuelle des plus modestes de dix exemplaires dans son établissement de la CRAM. « Les femmes n'y trouvaient pas le contenu des autres (revues féminines) : plus légers et nombrilistes. *Antoinette* c'était quand même l'objet d'une réflexion... et puis, bien sûr il y a eu la barrière contre la CGT » particulière à la catégorie des employées³⁴³.

Antoinette ça continue, « les travailleuses ont besoin d'un journal ni triste, ni fade, encore moins prêchi-prêcha », proclamait l'équipe rédactionnelle des années 1980. Conclusion pessimiste de la gestion précédente ou anticipation des potentialités de la gestion future, en toute hypothèse les déclarations d'intention ne sont plus relayées en Meurthe-et-Moselle. La diffusion ne connaît plus de suivi régulier depuis 1976. Mais après 1980, c'est le ressort qui fait défaut. Aucune donnée chiffrée ne permet de mesurer la température d'une présence CGT parmi le salariat féminin.

2.3. Déclin d'un engagement spécifiquement féminin

La nouvelle secrétaire départementale déclare n'avoir rencontré aucune réaction à d'éventuelles transgressions des pouvoirs masculins pourtant fortement prégnants dans les instances où s'exerce son engagement. Elue à la commission exécutive confédérale dès le 41^{ème} congrès, elle ne s'engage dans aucune des délibérations du gouvernement public de la CGT. Elle ne commente aucun débat, à une époque aussi fertile en controverses. Ni la situation en Pologne, ni la commission

³⁴² Témoignage de Marie-Anne CUNIN, entretien du 21 mai 2003.

³⁴³ Idem

exécutive de 1985, ni la septième conférence ne semblent avoir influencé son comportement. Aucune remarque non plus à propos de sa participation à la commission nationale des femmes entre 1976 et 1980 à l'époque troublée de la gestion du secteur par Christiane Gilles et Chantal Rogerat. Elle avoue ne pas avoir cherché à soulever les montagnes des discussions théoriques. En revanche, investie d'une responsabilité départementale, elle préfère la proximité avec les entreprises, aux réunions d'appareil, en cette période conflictuelle.

Comme les Tricoteuses de Chaligny ont été le syndicat-phare des années 1970, les années 1980 mettent en scène les 500 couseuses des établissements Jullien de Pompey. Encouragées par l'effervescence sociale qui rayonne de Longwy à tout le département, elles envahissent la chambre patronale de la rue Girardet à Nancy au printemps de l'année 1980. Dès le lendemain du 10 mai 1981, les salariées de Cash-viande occupent les étals du boulevard d'Austrasie en vue d'obtenir une augmentation différenciée en faveur des petits salaires. Les bouchers s'opposent à la grève et aux demandes sociales. Puis c'est au tour des salariées de l'habillement du Lunévillois de se regrouper pour manifester.

Pourtant ces sursauts d'espoir et de confiance ne vont pas durer. L'année 1981 n'est pas le bégaïement de 1936. Générée par la désaffection à l'égard des appareils, la clef d'une activité permanente et coordonnée est perdue. La dernière célébration publique du 8 mars dans le département de Meurthe-et-Moselle, a eu lieu à Longwy au cœur des mouvements sociaux de 1979. Une manifestation unitaire avait réuni CGT, CFDT, SNES, CSCV, UFF, JOCF, ainsi que le mouvement français pour le planning familial. Placé sous le signe d'une réplique à un livre écrit par Christiane Collanges intitulé « Je veux rentrer à la maison » le slogan qui s'affiche en banderole « Nous ne rentrerons pas à la maison », n'a rebuté aucune des composantes de la population féminine du secteur³⁴⁴. L'ensemble des organisations a souscrit à la réponse provocatrice du maintien du droit au travail en faveur du salariat féminin.

Après 1981, le 8 mars cesse d'être considéré comme une journée essentiellement revendicative, propriété exclusive des cégétistes, pour devenir le bien commun de la gauche au pouvoir³⁴⁵. Désorientée, la CGT ne parvient pas à se repérer dans les cérémonies de la journée internationale des femmes, qu'organise le gouvernement. En 1983, dans un bulletin interne, l'union départementale se limite à publier une information expliquant les points de désaccord de la CGT, à propos de la loi sur l'égalité professionnelle, motivés par l'absence de mesures de discrimination positive en faveur des femmes. En 1986, le bulletin de l'union départementale renoue avec l'histoire du 8 mars proposée par *Antoinette* et invite les femmes à un rendez-vous de réflexion-débat au siège de la maison du peuple, autour d'un film intitulé « Je te ressembles, moi non plus ».

A ce stade, *Antoinette*, ayant modifié le sens éducatif de sa politique rédactionnelle, cherche à dynamiser sur les lieux de travail, une activité

³⁴⁴ L'écrivaine Christiane COLLANGES rédige ce livre qui, à l'époque, a connu un engouement médiatique instantané. Il fut reçu, notamment au sein des collectifs féminins CGT, comme une tentative de remise en cause du droit au travail féminin, dans un cycle de crise économique.

³⁴⁵ *Le mythe du 8 mars*, version alternative à la célébration de la CGT, est publié en 1982, annexe n° 2.

désenchantée. Plusieurs enquêtes mettent en avant des entreprises ou des militantes de Meurthe-et-Moselle.

En octobre 1981, le reportage relate une journée de travail de « Pascale, journaliste de FR 3 »³⁴⁶ Cette déléguée du SNJ-CGT est la seule femme journaliste sur les quinze membres de la rédaction. En 1984, conséquence ou coïncidence, au moment où le ministère des droits de la femme disparaît, la journaliste minoritaire dans un monde demeuré masculin est exclue de sa fonction de présentatrice du journal. Le motif invoqué se fonde sur une inadaptation de son physique à la fonction exercée³⁴⁷.

Le numéro qui paraît en mai 1984 publie une enquête donnant un éclairage féminin à la deuxième vague de déstructuration des usines sidérurgiques, qui va générer une deuxième montée en masse sur Paris. « Toute la boîte a fait grève », confie la délégation des Gillier à Dominique Lacan qui assure le reportage « et nous sommes vingt à être montées... Elles ont oublié leur banderole, mais pas leur chapeau *Antoinette*. Il leur sera bien utile pour saluer la grande dame de fer. Car, elle, (la tour) l'acier, elle y croit dur comme fer »³⁴⁸. En 1979, sous un gouvernement conservateur, alors que le bassin de Longwy voyait l'effondrement physique de ses gigantesques hauts-fourneaux, *Antoinette* avait consulté un couple de militants du Rond-point Coop. En 1984, les femmes de Longwy retrouvent les mêmes mots, la même constance, le même chemin, face à un pouvoir de gauche qui n'a pas été, lui non plus, un rempart d'opposition au démembrement du feuillard de Rehon.

Un an plus tard, en 1985, c'est avec les employées du Printemps Nancy que Jacqueline Léonard, secrétaire confédérale, prépare les assises de la septième conférence. Le reportage nous apprend que « le syndicat est énergique », il informe bien ses adhérentes... Au moins trois tracts par mois ! Et de toute évidence, il les écoute... Et pourtant : « Que de choses ne vont pas ! Les salaires d'abord, on n'est pas payées pour le boulot que l'on fait, on est démotivées... et celles qui ont des enfants. Comment faire quand ils sont malades ou en vacances ! » Situation paradoxale, un excellent syndicat, des conditions dégradées ! Alors, à qui la faute ? L'enquête met en évidence le défaut syndical : « On a fait un questionnaire pour les 35 heures : 146 sur 156 étaient pour... un plébiscite... et puis, on n'entend plus parler de rien. Est-ce que les choses vont en rester là ? ». Les élues renvoient la balle dans le camp des salariés « c'est difficile de faire bouger les gens, il y a un fatalisme... on n'est toujours que deux ou trois... on se bat pour des gens qui n'en valent pas la peine... ».

L'essentiel est que force revienne au syndicat : « A vrai dire, le malaise déborde les questions propres au magasin. Le malaise, c'est le climat général, le chômage environnant, la crise ». Développant cette réponse providentielle, la secrétaire confédérale est venue porter le message prévu « vraiment, est-il possible que dans la France de 1985, on vive moins bien qu'en 1960 ? Sommes-nous un pays sous-développé. Notre avenir est-il le chômage ? Il faudrait tout accepter ? Mais si on avait tout accepté, on n'aurait jamais rien eu ! On n'aurait pas eu les congés

³⁴⁶ *Antoinette* n°199, octobre 1981.

³⁴⁷ *Antoinette* n°237, mars 1985.

³⁴⁸ *Antoinette* n°228, mai 1984.

payés »³⁴⁹ Le débat a duré quatre heures, mais n'a pas résolu, semble-t-il, la qualité de la présence syndicale au quotidien.

Au début des années 1980, la Lorraine et plus spécialement la Meurthe-et-Moselle font écho aux messages que la confédération tente de faire passer aux salariés. Sans être la copie féminine de la *Vie Ouvrière*, *Antoinette* est de moins en moins perçue comme l'amplificateur des problèmes spécifiques aux femmes actives. Au fil du temps, l'unanimité de façade se lézarde, le mensuel apparaîtra plutôt comme un enjeu des conflits internes à l'appareil confédéral. Toutefois, la politique rédactionnelle n'est pas le facteur déterminant du déclin de la diffusion. Les femmes se dégagent de la fibre féministe qui animait les militantes de la génération 1970.

L'aiguillon de la mouvance féministe qui fut le moteur d'une évolution contrôlée de la plus puissante des centrales syndicales de l'hexagone, cède le terrain à de nouvelles formes d'engagements. Les syndicalistes de terrain se reconnaissent souvent dans les mutations de comportement exposés par les dirigeantes confédérales. Le témoignage de la secrétaire départementale, les interventions préparées en vue du 35^{ème} congrès de l'union départementale de juin 1987, par deux infirmières du CPN de Laxou, illustrent une appréhension nuancée des évolutions.

L'analyse de la secrétaire départementale fonctionne comme une appropriation quelque peu hédoniste du système syndical. La fin du 20^{ème} siècle montre que le système le plus performant repose sur des stratégies d'accomplissement individuel. Marie-Anne Cunin qui se déclare « déçue de la façon dont on fonctionne » ne souscrit pas à la théorie de la négation du moi, au profit du nous. Elle ne se reconnaît pas dans le message du secrétaire général assignant à chacun des membres du syndicat un rôle de parcelle d'un grand édifice commun³⁵⁰.

En revanche, elle intériorise l'influence du syndicalisme à la construction de sa personnalité. « Pour moi personnellement, le syndicat, ça a été l'école de la vie sociale. C'est pourquoi je ne regrette pas mon engagement. J'ai pas fait carrière, j'ai pas fait d'études, j'ai pas le bac. J'ai tout appris du mouvement ouvrier, sur le plan juridique, pour rédiger, prendre la parole... »

La conférence de Nanterre ne lui a apparemment laissé aucun souvenir. En revanche, elle est en mesure de dresser un panorama précis de la situation syndicale dans son entreprise. « Quand je suis entrée à la CRAM en 1972, c'était la CGT qui tenait le CE, mais après, ça a toujours été FO. En DP, la CGT faisait plus de voix, je pense du fait de son image de défense plus ferme. FO apparaissait plus consensuelle que nous pour la gestion. Concernant le partage sexué, actuellement le comité d'entreprise, c'est quatre hommes et une femme suppléante. En 1972 c'était la CGT, mais toujours majoritairement masculine partout, dans les instances comme au syndicat. En 1976, quand j'ai été élue secrétaire du syndicat, on a progressé quand on a eu les commissions femmes,

³⁴⁹ *Antoinette* n°237, mars 1985.

³⁵⁰ Discours de clôture de Henri KRASUCKI au 44^{ème} congrès, *Le Peuple* N°1346-47-48 du 27.2.1992, page 122.

car il y a eu un autre langage. A la CRAM, ça s'est traduit à partir de 1978, où on a pu compter plus de femmes dans le syndicat. En 1984, on a eu une femme secrétaire du syndicat. Mais, il faut toujours de la vigilance, sinon ça retombe. Aujourd'hui je pense que les syndicats vont mourir de leur propre mort, car ils sont fonctionnarisés. Pourquoi on ne se syndique plus ? Avant c'était par peur, maintenant je crois que les gens pensent que c'est pas utile ».

L'aspect devenu individuel de la démarche militante, n'abolit pas la référence féministe. Les deux autres interventions vont montrer si les problématiques du militantisme en évolution reposent aussi sur des facteurs impliquant encore des démarches collectives. En 1987, lors du 35^{ème} congrès de l'union départementale, deux infirmières du CPN présentent une demande d'intervention porteuse de leur propre vision. La première choisit la forme du questionnement qui atténue le caractère incisif de sa contribution.

« La démocratie, le respect des travailleurs sont-ils réellement, honnêtement mis en application aujourd'hui ? Concrètement, prend-t-on véritablement en compte la réalité vécue par les salariés ? N'a-t-on pas tendance à vouloir mobiliser en plaçant la barre un peu trop haut, sur des mots d'ordre généraux, en oubliant les petites revendications, où l'on rassemble les intérêts communs à un plus grand nombre... où on peut obtenir, gagner et redonner confiance et qui sont l'assise des syndicats ? »

Mais le retour aux sources rencontre l'écueil bureaucratique. « La prise en compte des revendications, cela induit une attitude d'écoute, d'ouverture et non pas d'enfermement dans un discours... le comportement de celui qui sait, qui connaît, qui va semer la bonne parole... » L'intervenante poursuit sa démonstration en déplorant « la tendance à se voiler la vue, à dire que tout va bien, à banaliser la situation envers et contre tout ». Attitude qu'elle juge suicidaire pour son organisation syndicale. C'est cela qui induit des comportements individuels étrangers à l'esprit de fraternité inhérent à la famille syndicaliste. « Je veux parler ici de la déplorable habitude de brosser dans le sens du poil, d'essayer de manipuler, de récupérer... ».

La seconde contribution se propose de conjuguer au syndicalisme présent les thèmes proclamés d'« ouverture, indépendance, démocratie » Elle déclare : « La CGT, on dit qu'elle appartient aux travailleurs, aux syndiqués. Elle m'appartient aussi un peu. C'est donc dans ce sens que je me permets d'intervenir ». A cinquante années de distance, le plaidoyer développé par Marie Guillot lors du congrès qui l'évince de la CGTU, est toujours actuel³⁵¹. Le verdict prononcé par une jeune militante est sans ambages : « Il devient nécessaire de se débarrasser des influences politiques qui jouent un rôle de tutelle ». Il s'agit d'une condition impérative à la crédibilité des valeurs de tolérance et d'ouverture prônées par le congrès. Pour cette syndicaliste du CPN, l'indépendance et la démocratie ne sauraient s'accommoder de ce qu'elle désigne comme « la culture du secret » qui aboutit « à semer la suspicion pour évincer des personnalités gênantes ».

³⁵¹ LISZEK (Slava), *Marie Guillot*, op.cit, Page 243.

Est-ce la cause ou l'effet ? Aucune de ces deux interventions à tonalité critique n'aura la faveur de la tribune du 35^{ème} congrès de Meurthe-et-Moselle. Les prémisses du phénomène des coordinations qui vont éclore dans un futur proche ne seront pas entendues. A la fin des années 1980, quelques élus syndicalistes se font les interprètes du clivage survenu entre les salariés, les syndiqués et les élites. Si les adhérents s'affranchissent de l'influence du politique, les appareils demeurent de plus en plus dépendants d'impératifs extérieurs au syndicalisme. A la fin de la décennie 1980, plusieurs observateurs relataient la proximité de cégétistes avec la fraction conservatrice du PCF « A telle enseigne qu'on peut se demander si la CGT n'est pas devenue le noyau dur du parti »³⁵²

Les militants pressentent et vérifient les conflits d'influence qui agitent les instances dirigeantes de la confédération aux départements. Les impératifs stratégiques transférés au sein des équipes syndicales ont naturellement pour corollaire l'éloignement puis l'exclusion des quotidiens du salariat. Dans l'univers de la condition de la femme, seule l'idée demeure. Elle se conjugue à la conclusion de la contribution qu'une des deux infirmières a cherché, en vain, à faire partager à sa famille syndicale : « A cette fin du 20^{ème} siècle, l'oppression millénaire des hommes sur les femmes, se prolonge, même si l'image sociale de la femme a changé davantage en vingt ans qu'au cours des vingt siècles précédents... En fait, il y va du processus de libération de l'humanité tout entière. De même qu'un peuple qui en opprime un autre ne saurait être libre, un individu qui, par nature sociale, fonde son autonomie sur le maintien de l'autre dans sa dépendance, ne saurait s'émanciper. La femme est l'avenir de l'homme, chante Jean Ferrat. A quelques jours passés du 8 mars, journée internationale de la femme, rappelés que l'intégration des femmes militantes fait partie de l'avenir du syndicalisme »³⁵³

Conclusion de la troisième partie

Que déduire de cette troisième époque ? Alors que les première et deuxième générations ont vécu un militantisme souvent gratifiant, porté par une vision optimiste des faits politiques et sociaux, la troisième vague s'est trouvée confrontée aux changements qui ont métamorphosé la société. Dans ce contexte incertain, la question du salariat féminin syndiqué, a payé son tribut en terme de banalisation et de standardisation.

C'est précisément en 1984 que, à la fois accélérateur et résultante de l'épuisement de la troisième vague du mouvement féministe, le ministère des droits de la femme disparaît des organigrammes gouvernementaux, remplacé par un secrétariat d'Etat. Le reflux du militantisme féminin fait écho à une période de crise pour le mouvement social et les partis de gauche. Certains leaders de la contestation de 1968, rejoignent le camp du réalisme politique.

Ces données générales ont leur traduction dans le quotidien de l'appareil cégétiste. La démarche contestataire du mensuel *Antoinette* se trouve

³⁵² ANDOLFATTO (Dominique), LABBE (Dominique), *Sociologie des syndicats*, op.cit, Page 85.

³⁵³ Projet d'intervention de Claire SCHMIDT, infirmière au CPN de Laxou.

momentanément privée d'interlocuteur. La table ronde, organisée par le magazine en 1983 en présence du challenger d'Henri Krasucki, Louis Viannet, signe le dernier épisode du féminisme syndical. Le sens du retour d'une conférence à la veille du 42^{ème} congrès de 1985, alors que le principe est abandonné depuis 1977 ne manque pas d'interpeller. Le secrétaire général de l'UGICT évoque « la conversion d'Henri Krasucki » précisément en 1985, dans la mesure où, confronté à des oppositions persistantes, il craint de voir le pouvoir lui échapper.

Les militantes de la troisième génération, structurées par l'accélération des événements exogènes, sont également tributaires d'enjeux endogènes, étrangers à l'objet de leur engagement. Elles les pressentent, mais peinent à y faire face. Les membres féminins de la commission exécutive nationale citent l'évolution du salariat féminin à l'appui de leur option mixité. Il n'y a pas d'entité féminine, mais des femmes qui se situent diversement dans les catégories socioprofessionnelles.

L'exemple de la Meurthe-et-Moselle montre pourtant que la question féminine n'a pas sombré immédiatement dans les méandres d'un neutralisme stérile. La commission de l'union locale de Longwy reprend un flambeau qu'elle maintiendra jusqu'aux années 1985. A Nancy, en 1987, les interventions au 37^{ème} congrès de l'union départementale montrent que le silence des instances dirigeantes n'empêche pas les voix de la féminisation de s'élever, au nom de l'autonomie syndicale, de la tolérance, de l'ouverture.

Cinq années séparent le clivage apparu à la commission exécutive confédérale du silence total qui va s'appesantir sur le syndicalisme du département lorrain. Dans les années 1990, la question de la féminisation ne se pose plus dans la CGT. Le terme générique de « mixité » a réussi à s'imposer. En Meurthe-et-Moselle, le cercle des adhérents s'est réduit. La main d'œuvre féminine connaît une décrue accélérée en terme d'adhésion syndicale, à partir de 1981, alors que la proportion de femmes salariées au sein de la population active a progressé de 20% entre 1968 et 1982, et de 85,30% entre 1954 et 1990³⁵⁴.

Le principe de mixité qui l'a emporté ne résulte pas d'une tendance issue de la septième conférence, ni d'une décision votée lors du 42^{ème} congrès. C'est insensiblement que les textes fondateurs vont éliminer en deux congrès les conséquences de l'option toujours controversée d'une image féminine du syndicalisme. Le secteur confédéral s'est délité dans le silence et l'indifférence générale de la gouvernance syndicale. C'est donc à l'orée des années 1990 que disparaissent inexorablement les conditions de la prédominance d'un message moins unanimiste et monolithique de « la vieille dame que l'on n'aime pas mais que l'on est obligé de respecter »³⁵⁵

³⁵⁴ Source INSEE : recensements de la population (au 1/5^e pour 1975, à l'exhaustif pour 1954 et 1962, au 1/4 pour les autres années), annexe n° 3.

³⁵⁵ Formule prononcée par Benoît FRACHON.

CONCLUSION

Le rejet d'une méthode d'intégration syndicale du salariat féminin, facteur de partage de responsabilités au sein des structures, renvoie aux hypothèses, qui ont conduit le bureau confédéral à privilégier l'aspect spécifique de son fonctionnement dès les lendemains de la Libération.

Benoît Frachon, inspiré par son expérience militante à la CGTU, se situe rapidement en partisan des démarches persévérantes conduites, notamment par Madeleine Colin, en vue de promouvoir le système des collectifs de travail. Sans disposer formellement d'un pouvoir décisionnel, ces structures intermédiaires étaient susceptibles de conforter l'influence de la direction confédérale, par l'implantation de réseaux au sein des fédérations et des unions départementales. Sous réserve de disposer de personnalités charismatiques et politiquement aguerries.

Lorsqu'elle est sollicitée, Madeleine Colin, peu au fait des stratégies d'appareil, est également proche du parti communiste. Une liste du personnel féminin permanent issu notamment de la première et deuxième génération, montre que 75 à 85% d'une cinquantaine de dirigeantes, cumulent leurs responsabilités avec une affiliation au PC. L'ACO influence un deuxième contingent d'animatrices du secteur féminin, généralement acquises à la culture ouvrière³⁵⁶. Elles seront souvent à l'origine d'un engagement alternatif à la politique féminine d'appoint de la CGT, ainsi que l'indique le parcours d'*Antoinette*.

Le fonctionnement en commission ou collectif, s'il est à évaluer en regard du genre qui le détermine, est aussi en capacité de renforcer l'influence politique au sein des fédérations parisiennes mais surtout des départements de la périphérie. C'est d'ailleurs Madeleine Colin qui signale qu'à la fin des années 1970, toutes les unions départementales sont sous influence communiste.

La métamorphose de l'appareil est révélatrice de la performance du bilan de Madeleine Colin. Lorsqu'elle prend en mains les destinées du secteur, les départements sont dotés d'une quarantaine de responsables qui passent à 49 en 1964, mais seulement une dizaine bénéficient d'un statut permanent ; essentiel à l'engagement féminin.

En 1974, lors de son retrait, la quasi totalité des unions départementales a engagé une militante au sein de leur secrétariat permanent. Nanti d'une participation de 11% de déléguées, le congrès de 1963 accueille quatre femmes, soit 11,42% de l'ensemble des élus à la commission exécutive confédérale. Avec 26% de mandatées, le 39^{ème} congrès de l'année 1975, marque un summum de 27% d'élues à la commission exécutive. Trois femmes siègent au bureau confédéral, soit 18,75% de la totalité. L'évolution des chiffres traduit l'efficacité de la méthode. Pourtant, au delà des chiffres, l'histoire des collectifs féminins, aspirés par une nébuleuse au primat stratégique, est symptomatique d'enjeux qui les dépassent.

³⁵⁶ ACO : Action Catholique Ouvrière.

Le scénario qui s'organise à leur rencontre dans les années 1980, est de nature à certifier les témoignages de secrétaires confédéraux sur la période³⁵⁷.

Instaurés par Benoît Frachon dès l'étape de la promotion de Madeleine Colin en 1955, le système des « commissions ou collectifs de travail » trouve son apogée durant le mandat de Georges Seguy.

Au lendemain de 1968, le secrétaire général s'emploie à instaurer un secteur « politique revendicative » qu'il se propose de confier à l'économiste Jean-Louis Moynet. Ce dernier décline l'offre, faute d'avoir perçu les enjeux de cette redistribution des cartes. C'est donc au directeur de la *Vie Ouvrière*, Henri Krasucki, qui commence à se poser en second incontournable, que va échoir ce nouvel espace d'autorité. A la fin des années 1970, le secteur reconverti en termes de « luttes revendicatives » va devenir l'essence du pouvoir parallèle de son animateur. « Il a considérablement développé son secteur dans les années 1978/1980, lui imprimant une ligne radicale ». D'instrument syndical, le secteur investissait une ligne politique. « Le glissement était significatif d'une légitimité qui lui permettait d'intervenir partout »³⁵⁸

A la mi-temps des années 1970, Georges Seguy établit une section chargée de la promotion des cadres syndicaux, qu'il confie à André Allamy. Cette période est précisément celle de l'entrée de Michel Warcholack au bureau confédéral. Il succède à un proche de Georges Seguy, Marcel Caille, qui doit s'effacer, victime des pressions d'un environnement qui le trouve « usé ». Pour André Allamy, la promotion de Michel Warcholack en 1975, est le symbole d'un virage politique brutal. « Après 1978, il y a eu une double direction, avec Warcholack qui ouvrait les portes à l'intervention du PC. Dès son arrivée, il transforme le rôle de réflexion et d'élaboration tenté par son prédécesseur, en groupes de travail allant sur le terrain », ce qui donne à son secteur et à sa personne un poids considérable. C'est dans la période de 1978 que le secteur cadres, aspiré par la nébuleuse du secteur organisation, échappe à son titulaire. « A partir de 1982, un vent sectaire épouvantable a soufflé » dit encore André Allamy. Le secrétaire Michel Warcholack, « ne mettait en œuvre, ni la politique de Georges Seguy, ni celle d'Henri Krasucki ». Travaillait-il pour lui ou pour une équipe de rechange ? Personne ne le dit, mais certains recoupements le suggèrent.

L'hypertrophie des appareils centraux du syndicalisme, se serait imposé comme un instrument de l'influence des secrétaires généraux, confrontés, l'un après l'autre, à l'organisation de contre-pouvoirs.

L'accès de Louis Viannet au secrétariat général va sonner le glas de la méthode. Les épisodes vécus par le secteur féminin, montrent qu'une prédilection pour l'affaiblissement des collectifs, n'a pas nui à l'efficacité de contre-offensives au sein de la direction confédérale. Son opposition déterminée à l'entrée d'une militante de l'UGICT au sein du bureau confédéral, à la veille du 44^{ème} congrès, ainsi que la neutralité qu'il adopte lors du départ de Michel Warcholack symbolisent la permanence de projets mûris dès l'entrée dans les années 1980³⁵⁹.

³⁵⁷ LABBE (Dominique), DERVILLE (Jacques), *Entretiens avec ...* André ALLAMY, op.cit.

³⁵⁸ Idem, *Entretiens avec...* Jean Louis Moynet, op.cit.

³⁵⁹ LABBE (Dominique), DERVILLE (Jacques), *Entretiens avec...* Alain OBADIA, op.cit.

Le changement de cap ne bénéficiera pas à la question féminine. Les équipes issues du 41^{ème} congrès et des suivants peinent à égaler les performances encadrées par la démarche spécifique. Lors du congrès de 1982, le rapporteur de la commission des mandats prévoyait que l'accès des femmes aux responsabilités est bien irréversible à la CGT car « le mouvement ne pouvait plus être stoppé ». Les années suivantes maintiendront le pronostic à l'état prévisionnel. C'est ainsi qu'en mars 2001, la *Nouvelle Vie Ouvrière* publie une étude comparative sur la féminisation des organisations syndicales. La lutte pour l'égalité et la mixité est loin d'être gagnée, constatent les chercheuses du CNRS. Une estimation de 27% du total des syndiquées est associée à une tradition « très virile de la CGT ». Mais, poursuit Josette Trat, parallèlement « à une amnésie sur les relations houleuses de la CGT avec le mouvement féministe, dont la revue *Antoinette* fera les frais, ces dernières années, on observe un volontarisme interne et nouveau, pour faire avancer la féminisation des instances de direction, avec, toutefois, des moyens organisationnels limités »³⁶⁰

En 1985, à la veille de la septième conférence, l'absence de projet a vidé durablement les collectifs. Davantage étrangères aux ambitions dominatrices, les femmes se révélaient particulièrement efficaces dans le travail en équipe. En délaissant la méthode, la CGT a perdu en termes de potentiel militant, en capacité de communication et en termes d'image dans l'opinion publique.

L'une des conséquences inéluctables du blocage de l'appareil est l'amorce d'une désyndicalisation qui va se répandre dès le début des années 1980. « Alors que le salariat se féminisait, des pans entiers de l'économie occupés par des femmes, sont devenus de vrais déserts syndicaux ». Selon la remarque de Thérèse Poupon, quelle qu'ait été la finalité des enjeux ayant promu la question féminine, conflits de pouvoirs ou altérité du genre, la scène qui s'est jouée en permanence sur la notion de force d'appoint, n'a été bénéfique ni aux femmes, ni au syndicalisme.

³⁶⁰ TRAT (Josette), *La nouvelle Vie Ouvrière*, n° 2948 du 2 mars 2001.

BIBLIOGRAPHIE

ANDOLFATTO (Dominique), *L'univers des élections professionnelles*, Les Editions Ouvrières, Paris, 1992.

ANDOLFATTO (Dominique), LABBE (Dominique), *La CGT, organisation et audience*, La Découverte, Paris, 1997.

ANDOLFATTO (Dominique), LABBE (Dominique), *Un demi siècle de syndicalisme en France et dans l'Est*, Presses Universitaires de Nancy, 1998.

ANDOLFATTO (Dominique), LABBE (Dominique), *Sociologie des syndicats*, La Découverte, collection « repères », Paris, 2000.

BADINTER (Elisabeth), *L'un est l'autre*, Odile Jacob, Paris, 1986.

BARD (Christine) et alii, *Un siècle d'antiféminisme*, Fayard, Paris, 1999.

BATAILLER (Stéphanie), *La commission féminine confédérale CFDT (CFTC) dans les années 1960*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1997.

BEAUVOIR (Simone de), *Le deuxième sexe*, Collection idées, Gallimard, Paris, 1975.

BONNET (Serge), *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Armand Colin, Paris, 1972

BONNET (Serge), *L'homme du fer 1960/1975, T.3*, Presses Universitaires de Nancy, 1984.

BRESSOL (Elyane), DREYFUS (Michel), HEDDE (Joël), PIGENET (Michel), dir. *La CGT dans les années 1950*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

BRUHAT (Jean), PIOLOT (Marc), *Esquisse d'une histoire de la CGT*, Centre Confédéral d'Education Ouvrière, Paris, 1967.

CARVER (Terrel) et alii, *Genre et politique : débats et perspectives*, Gallimard, Paris, 2000.

CHAPERON (Sylvie), *Le creux de la vague, mouvements féminins et féministes 1945-1970*, Institut Universitaire d'Entreprise, Florence, 1996.

CHARASSE (David) et alii, *Lorraine Cœur d'Acier : Une radio, son public*, Mémoire de sociologie, Université de Nancy II, 1980.

COLIN (Madeleine), *Ce n'est pas d'aujourd'hui*, Editions sociales, Paris, 1975.

COLIN (Madeleine), *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, A compte d'auteur, 1990.

CONRAUD (Jean-Marie), 1890-1965, *Militants au travail*, Presses Universitaires de Nancy, Editions Serpenoise, Nancy, 1988.

CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système*, Edition du Seuil, 1981

DREYFUS (Michel), *Histoire de la CGT*, Editions Complexes, Bruxelles, 1995.

FREVILLE (Jean), *La femme et le communisme, Anthologie des grands textes du marxisme*, Editions sociales, Paris, 1950.

GORDEY (Serge), *Lorraine Cœur d'Acier : Une radio de libre parole*, Université de Paris I, DESUP, 1979/1980.

GROUX (Guy), MOURIAUX (René), *La CGT, Crises et alternatives*, Economica, Paris, 1992.

HERITIER (Françoise), *Masculin Féminin*, Odile Jacob, Paris, 2002.

HIRATA (Hélène) et alii, *Dictionnaire critique du féminisme*, Presses Universitaires de France, Collection « Politique d'aujourd'hui », 2000.

ION (Jacques), *La fin des militants ?*, Editions de l'Atelier, Paris, 1997.

JUDLIN (Marie) et alii, *Livre bleu sur les conditions de vie et de travail des femmes dans les entreprises de la grande région*, CRD Eure Lorraine et Luxembourg, Marly, 1998.

KANDEL (Liliane), PICK (Françoise), *Revue d'en face n° 12*, « Le mythe du 8 mars », automne 1982.

KÖLL (Louis), *Auboué en Lorraine du fer*, Karthala, Paris, 1981.

KRIEGEL (Annie), *Aux origines du communisme français*, Flammarion, Paris, 1978.

LABBE (Dominique), *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, L'Harmattan, 1996.

LABBE (Dominique), DERVILLE, (Jacques), *La syndicalisation en France depuis 1945*, CERAT, Grenoble, 1995.

LABBE (Dominique), CROISAT (Maurice) *La fin des syndicats ?*, L'Harmattan, Paris, 1992.

LAOT (Jeannette), *Stratégie pour les femmes*, Stock, Paris, 1981.

LEJABLE (Blandine), *Les femmes en Lorraine*, dossier INSEE, Presses Universitaires de Nancy, 1994.

LISZEK (Slava), *Marie Guillot, de l'émancipation des femmes à celle du syndicalisme*, L'Harmattan, Paris, 1994.

LISZEK (Slava), *La CGT et la défense des femmes salariées*, DEA, Université de Paris VII, 1997.

LOUIS (Marie-Victoire), *Le droit de cuissage en France 1860-1930*, Editions de l'Atelier, Paris, 1994.

MARUANI (Margaret), *Les syndicats à l'épreuve du féminisme*, Syros, Paris, 1982.

MARUANI (Margaret), *Travail, genre et société*, « Harcèlement et violence, Les maux du travail », Revue du MAGE n°5, Paris 2001.

MOURIAUX (René), *La CGT*, Le Seuil, Paris, 1984.

NEZOSI (Gilles), *La fin de l'homme du fer. Syndicalisme et crise de la sidérurgie*, L'Harmattan, Paris, 1999.

NOIRIEL (Gérard), *Immigrés et prolétaires 1880/1980*, Presses Universitaires de France, Paris, 1984.

Parti Communiste Français, *Conseil national de l'activité du parti dans les entreprises, 20 et 21 octobre 1979, rapport* présenté par Jean COLPIN, PCF, Paris, 1979.

PERROT (Michèle), DUBY (Georges) *Histoire des femmes en occident*, Tempus, Paris, 2002.

SIMON (Catherine), *Syndicalisme au féminin*, Questions clefs n°1, E.D.I, Paris, 1981.

SULLEROT (Evelyne), *Demain, les femmes*, Laffont-Gonthier, Paris, 1965.

Périodiques et documents CGT

Le Peuple, bi-mensuel, organe officiel de la CGT.

Antoinette, mensuel féminin de la CGT : 1955-1989.

La Vie Ouvrière : 1909/1979, Depuis 70 ans la VO, Les Editions de la VO, Paris, 1980.

CGT, Les femmes salariées, Travaux de la V^e conférence, Editions Sociales, Paris, 1973.

Les questions qui font bouger, 6^e conférence CGT, *Antoinette*, Paris, 1978.

Mémoire d'Antoinette, Edit 71, Paris, 1982.

Le Droit Ouvrier, n° 431 juin 1984, Secteur juridique de la CGT.

Elections prud'homales 1987, Résultats et analyse, service central, élection, secteur confédéral organisation, Paris, septembre 1988.

Le Réveil Ouvrier, organe trimestriel de l'union départementale des syndicats de Meurthe-et-Moselle.

Passé-Présent, n° 4, décembre 1985 Institut Lorrain Histoire Sociale, Nancy.

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Historique de l'abattement de 10%

Dans l'histoire des relations entre les femmes et la CGT, la période 1944 à 1946 est mal connue. La mémoire collective n'a retenu que le 30 juillet, date de la signature par Ambroise Croizat, de l'arrêté portant suppression de l'abattement salarial de 10%. Madeleine Colin signale d'ailleurs 1946 comme le grand tournant de l'arrivée des femmes dans la CGT.

L'heureuse disposition figurant une génération spontanée de la libéralité ministérielle ne résiste pourtant pas à l'examen des sources. Elles révèlent que durant les deux années précédentes, les femmes issues de la Résistance, se sont mobilisées, entraînées entre autres, par l'ardeur et la ténacité de Marie Couette, résistante, déléguée à l'Assemblée provisoire, avant d'être élue secrétaire confédérale en charge des dossiers féminins à la CGT.

Lors de la Libération, l'écart entre les salaires féminins était de l'ordre de 20 à 30 %, avec un minimum autorisé de 15 % sur des postes identiques. L'inégalité des salaires avait en effet survécu aux accords Matignon. En 1936, la CGT n'avait pas emboîté le pas aux institutrices qui avaient réussi à imposer l'égalité des salaires au sein de leur profession depuis une loi de 1911, suivie, il est vrai, par un décret tardif d'application datant de 1919. A l'époque il semble que les femmes elles-mêmes, avaient évité de protester, craignant les effets pervers de l'égalité sur une embauche qui aurait cessé d'être concurrentielle.

A la Libération, les mentalités évoluent. Le gouvernement provisoire procède à un relèvement général des salaires incluant l'alignement des taux minima des salaires féminins et masculins. Mais un amendement parvient à réduire de 10% le salaire des femmes.

Un article « Toutes au syndicat », publié dans l'un des premiers numéros de la *Vie Ouvrière* est entendu comme un appel à la mobilisation. Il proclame : « Au moment où, lors de l'insurrection de Paris, des femmes se sont engagées pour les soins aux blessés, le ravitaillement des FFI, les liaisons, on voit la prime insurrectionnelle de salaire réduite de 10% pour les femmes. Camarades ouvrières, soyez vigilantes. C'est dans la mesure où les femmes seront nombreuses dans les syndicats et dans les postes de responsabilités des organisations qu'elles pourront faire entendre utilement leur voix et contribuer à un mouvement syndical fort, constructif et inspiré ».

A partir de 1944, l'appel sera relayé régulièrement dans la *Vie Ouvrière*, avec la création d'une rubrique syndicale, combative, à tendance féministe, intitulée « Le coin de la femme ». Au lendemain de la Libération, les femmes, dopées par le droit de vote, prennent conscience de leur force spécifique et avancent des exigences nouvelles. L'acquisition des droits civiques donne corps au principe d'égalité dans tous les domaines.

Cependant, l'expérience de 1936 aidant, elles se persuadent de l'impérieuse nécessité de réactiver les structures d'intervention inventées par Marie Guillot au sein de la CGTU : les commissions femmes. Dès 1944 c'est une de leurs tâches

prioritaires. Le succès est immédiat, en quelques semaines, elles essaient dans la région parisienne et dans le Rhône. Le « coin de la femme » devient leur relais.

Elles disposent d'une autre tribune, l'Assemblée consultative provisoire siégeant à Paris à partir de novembre 1944. La CGT dispose de 12 sièges sur 248. 12 résistantes représentent les femmes. Marie Couette fait partie de la délégation. Lors de la séance du 8 février 1945, elle réclame la convocation de la commission nationale des salaires, avec, à l'ordre du jour, le principe travail égal, salaire égal. Les travaux s'engagent sous la présidence d'Alexandre Parodi. D'emblée, il annonce que l'ordre du jour ne retient pas la proposition de Marie Couette.

Chez les militantes, c'est le tollé, Georgette Bodineau, Alice Brisset, parlent de révolution. Dans les faits, l'abattement est pratiquement exclu. Mais le refus de principe a un sens. C'est l'affirmation à priori que le travail d'une femme vaut moins que celui d'un homme. Marie Couette qui vient d'entrer au CCN en mars 1945, et à la commission administrative de la CGT reprend son argumentaire : « Les femmes qui ont lutté aux côtés des hommes, n'acceptent plus d'être des citoyennes diminuées ». Elle se heurte à certaines incompréhensions. Une métallurgiste n'hésite pas à prétendre que le salaire de la femme est une part prise sur le salaire de l'homme.

L'Assemblée consultative cède le pas à un gouvernement formé par le général De Gaulle. Les communistes ont 148 sièges à l'Assemblée Constituante nouvellement élue. Le communiste Ambroise Croizat prend la succession d'Alexandre Parodi au ministère du travail. Jeannette Thorez Vermeersch est sollicitée pour présenter le projet d'égalité porté par Marie Couette. Il vient en débat à la séance du 19 février 1946. Au préalable, une délégation est reçue par le ministre. L'entrevue est décevante. « Lorsque les circonstances le permettront, nous ferons en sorte de réparer l'injustice » La réponse évasive convient à la députée communiste, solidarité gouvernementale oblige. A la CGT, la raison politique qui domine également la conduit à subordonner son action à la stratégie du PCF.

Le 21 octobre 1945, après la victoire du non au référendum sur le projet de constitution, le rapport de force se révèle moins favorable aux communistes. Paradoxe ou mystère du système partisan, le principe d'égalité, toujours ajourné, revient à l'ordre du jour. Le partenariat de la CGT commence à évoluer vers la contestation. C'est dans ce contexte ondoyant qu'Ambroise Croizat fait adopter, le 5 mai 1946, le principe de la suppression complète des abattements prévus pour le calcul des salaires féminins. Deux mois plus tard, le ministre signe l'arrêté du 30 juillet 1946. Qui se souvient de la mobilisation des femmes et de Marie Couette, pierre angulaire de l'accès à la victoire ? Après cet épisode, la *Vie Ouvrière* abandonne le « coin de la femme » et son contenu libérateur, pour retourner à « la femme et ses soucis », annonçant la réapparition des conseils pratiques, et l'abandon d'une rubrique « égalitaire » au profit de la célébration du rôle d'épouse et mère.

Sources : Slava LISZEK : « La CGT et la défense des femmes salariées de 1944 à 1948, DEA d'histoire, Université de Paris VII, 1997, archives consultées à l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT, Montreuil.

ANNEXE N° 2 : Le mythe du 08 mars

Extraits

L'origine du 8 mars, célébré avec constance par la CGT à l'instigation de son secteur féminin est au centre d'une controverse animée par Liliane Kandel et Françoise Picq depuis l'année 1982 ou le Président de la République fait de cette journée une célébration nationale.

« Si l'on en croit la presse militante cégétiste, ce seraient les ouvrières américaines qui auraient été la première étape de la célébration. Dans son numéro un de mars 1964, *Antoinette* décrit la manifestation du 8 mars 1857 où les confectionneuses envahissent les rues de New-York pour réclamer la journée de dix heures. Les quelques variantes qui accompagnent les récits annuels ne portent pas atteinte à l'évidence du récit originaire. En mars 1968 *Antoinette* décrit la répression policière « la police charge ce jour-là un long cortège misérablement vêtu ». En 1973, on ne parle plus de répression mais du serment que font les confectionneuses de se retrouver tous les ans à la même date.

L'imprécision des circonstances finissait par intriguer. Le 8 mars, mythe ou fait historiquement constitué ? Les recherches entreprises se heurtent rapidement à un mystère. Aucune source américaine, officielle, syndicaliste ou féministe, ne mentionne un quelconque événement de ce type à l'époque indiquée ».

En revanche, on s'aperçoit que la nouvelle apparaît uniquement dans la presse communiste française à partir des années 1950, à une époque où, précisément la CGT envisage de développer une structure permanente et fonctionnelle en charge du salariat féminin. Cette hypothèse tendrait à contrarier le témoignage de Madeleine Colin, selon lequel l'UFF aurait usurpé un héritage syndical des travailleuses que la CGT aurait réussi à récupérer à la confusion de Jeannette Thorez.

Car une chose demeure certaine, « c'est lors de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes que fût prise la décision de célébrer, chaque année, une journée internationale des femmes, sans qu'aucune date n'ait été fixée. Dans la résolution de Copenhague, Clara Zetkin proposait seulement de la situer dans la période des « fêtes de mai ».

Les années suivantes, la célébration oscilla au rythme des fluctuations du mouvement ouvrier international. Elle se concrétisa en Allemagne dès l'année 1911. En France, elle ne fit ses premiers pas qu'après 1914. En revanche, la date du 8 mars trouve son origine au cœur de la révolution bolchevique. Le 8 mars 1917 à Pétrograd, un mouvement spontané rassemble les ouvrières des tissages dans la rue. « Sans tenir compte de nos instructions, elles se sont mises en grève et ont envoyé des délégations aux métallurgistes pour leur demander de les soutenir... Il n'est venu à l'idée d'un seul travailleur que ce pourrait être le premier jour de la révolution », écrit Léon Trotsky. Une nouvelle tradition est instaurée sous les auspices du parti bolchevique de la troisième internationale. « La journée internationale des ouvrières est devenue journée internationale de lutte pour la libération complète et absolue des femmes, ce qui signifie lutte pour la victoire des

soviets et du communisme » conclut encore Alexandra Kollontaï dans *l'Humanité* du 6 mars 1922.

D'après *l'Humanité* du 4 mars 1950, l'origine remonte à une résolution du parti socialiste américain qui décide, lors de son congrès de 1908, de consacrer chaque année, une manifestation pour le droit de vote des femmes. Mais, précise l'auteur, reprise au congrès international de Copenhague en 1910, l'initiative ne devait prendre une ampleur internationale qu'après la victoire de la révolution socialiste en URSS ».

Historiquement, les événements sont vérifiables, l'interprétation semble satisfaisante. Pourquoi construire une légende fondée sur une révolte des ouvrières en Amérique ? A partir de 1964, la CGT s'empare avec bonheur de ce symbole glorieux de l'engagement ouvrier féminin. Le mythe se répand alors comme une traînée de poudre, comme si il correspondait à une attente... « Il revient chaque fois que revient le printemps écrit Antoinette en mars 1966 ».

S'agissait il de s'affranchir d'une encombrante coutume soviétique ou de dresser un clivage entre les femmes prolétaires et le féminisme bourgeois et intellectuel. L'iconographie établie par les femmes socialistes de 1910 n'est pas trahie. « La lutte des femmes est celle des ouvrières et non celle des demoiselles des postes ». Ouvrières en lutte contre leurs conditions de travail et non contre la domination masculine ou pour le droit à la parole. Pour ces pionnières, en aucun cas, la lutte des sexes n'est antithétique de la lutte des classes. Mieux vaut la persistance de l'infériorisation féminine que la contestation des modèles établis ».

A partir des années 1950, le secteur féminin cégétiste va chercher à composer avec le concept exclusif de la lutte des classes porteur de la soumission au modèle masculin. C'est sans doute dans ce contexte que, de même que le 8 mars n'a pas détrôné la fête des mères, le secteur féminin a peine à s'affranchir des préjugés, entraînant les femmes qui s'étaient levées dans ce qui allait devenir une impasse théorique au début des années 1980.

Sources : <http://bu.univ.angers.fr/ARCHFEM/8mars.htm> du 20/01/2005

ANNEXE N° 3 : Evolution de la population active en Lorraine

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France (milliers)
1954						
Femmes	68 236	23 953	60 652	67 438	220 279	6 506,3
Hommes	175 170	57 993	242 093	103 770	570 026	12 317,7
1962						
Femmes	72 221	23 892	72 689	60 881	229 683	6 577,5
Hommes	182 459	56 328	263 661	98 224	600 672	12 478,0
1968						
Femmes	79 424	24 056	82 956	59 168	245 604	6 929,4
Hommes	181 672	53 520	255 928	100 448	591 568	13 032,5
1975						
Femmes	91 045	25 100	101 350	62 365	279 860	7 675,7
Hommes	183 720	51 555	262 615	101 575	599 465	13 268,1
1982						
Femmes	100 968	26 180	116 260	62 000	305 408	8 473,4
Hommes	166 044	47 504	245 180	95 280	554 008	12 998,4
1990						
Femmes	108 947	27 841	132 689	60 253	329 730	9 435,6
Hommes	152 443	43 099	227 190	86 858	509 590	12 834,6

Source INSEE. Recensements de la population (au 1/5e pour 1975, à l'exhaustif pour 1954 et 1962, au 1/4 pour le reste).

ANNEXE N° 4 : Biographie des secrétaires confédérales, responsables du secteur féminin

Classement chronologique des prises de fonction

GUILLOT Marie.

20 septembre 1880, 4 mars 1934.

Secrétaire confédérale de juin 1922 à novembre 1923

Née le 29 septembre 1880 d'une famille de cultivateurs de Damery, village de 700 âmes, proche de Châlons-sur-Saône, mais déjà en pleine Bresse, elle décède d'une embolie le 4 mars 1934, à l'issue d'un affaiblissement physique persistant.

Institutrice rurale, elle s'engage, simultanément, dans le mouvement ouvrier et dans le mouvement féministe. Forte de son expérience au sein des GFU, et ayant observé les difficultés que rencontraient les femmes dans l'organisation syndicale, elle déduit les principes d'une stratégie visant l'organisation des femmes salariées et la prise en compte de leur revendications par le syndicalisme. C'est ainsi qu'indignée par le déroulement de l'affaire Couriaux, elle réussit à faire admettre le principe de la création d'une commission féminine confédérale, au lendemain de la première guerre mondiale.

Cette commission ne fût effective qu'à la CGTU, après la scission de 1921. Elle réussit à fonctionner jusqu'en 1935, mais ne fut pas reconduite dans la CGT réunifiée d'avant guerre. Lors de la constitution de la CGTU, elle est élue quatrième secrétaire le 26 juin 1922, en compagnie de Gaston Monmousseaux, Léopold Cazals (UD du Doubs), Claudius Richeta (Fédération Textile).

Sa mission est codifiée dans un article additionnel aux statuts énonçant : « une commission de propagande féminine dont l'action corroborera, dans le domaine féminin, l'action de la CGTU ». Dès l'origine, l'accueil ne consiste donc pas à entendre prioritairement les particularités féminines, il s'agit seulement de diffuser une propagande déjà établie par le milieu masculin ouvrier.

L'application du principe se résout dans la convocation d'une conférence nationale féminine qui élira sa commission nationale et une secrétaire. Elle sera représentée à la commission administrative nationale par cinq membres n'ayant que voix consultative. Ni Marie, ni les militantes majoritairement issues de l'éducation nationale ne sont satisfaites. Elles réclament un quota de femmes à la commission exécutive et au bureau de la nouvelle confédération. Le congrès tranche : « il n'est pas dans notre intention de créer, dans la CGTU, un courant féministe ».

Pragmatique, Marie Guillot va s'employer à faire vivre les décisions ambivalentes du congrès. Un an après son élection, pour la première fois dans l'histoire du syndicalisme français, le 11 novembre 1923, une conférence féminine nationale est convoquée à Bourges, à la veille du deuxième congrès. Vingt-trois déléguées dont quatre de province, ont répondu à l'appel. Pour modeste qu'elle soit en nombre, cette conférence est pourtant l'objet d'un enjeu introduit par une nouvelle venue, membre du parti communiste, Suzanne Girault. Il s'agit de faire voter une résolution en faveur du maintien de la CGTU au sein de l'ISR ce qui a pour

conséquence de compter partisans et adversaires lors du congrès³⁶¹. Marie et plusieurs membres de l'équipe précédente, refusent que la commission s'engage dans ce débat, estimant qu'il doit être tranché par les congressistes hommes et femmes.

Profitant de l'inexpérience des participantes, les déléguées organisées en tendance communiste, obtiennent le vote d'une motion qui aboutit à l'éviction des dirigeantes en place. Marthe Bigot, que l'on retrouvera après la Libération, présente dès le départ, reconnaît que Marie Guillot n'a pas dérogé aux principes instaurés lors de la constitution de la commission, mais avance l'interférence de faits nouveaux. Marie Guillot est remplacée par Lucie Colliard, candidate de Suzanne Girault.

Pour avoir contesté le fonctionnement des « commissions syndicales » qu'elle considère comme des entraves au fonctionnement démocratique des congrès, puisqu'elles préétabliissent les débats, Marie Guillot, qui a rendu son mandat de secrétaire confédérale, est déjà considérée comme indésirable. Elle clôture sa mission parmi les femmes salariées dans un discours prononcé lors du congrès où elle déplore l'emprise du parti sur le syndicat.

La première secrétaire confédérale a mené un combat prioritairement syndicaliste et féministe. A l'issue d'une controverse au sein de l'école émancipée, elle proclamera : « le mot féminisme ne sera pas usé, tant que les femmes n'auront pas conquis l'égalité des droits... Le féminisme c'est notre drapeau. Non pas du sus à l'homme, mais celui de la conquête de nos droits, déployons-le au large, même contre la bise ».

La commission femmes de la CGTU a disparu définitivement en 1934, ainsi que les groupes féministes qui sont supprimés par la fédération de l'enseignement, au profit de l'intégration des revendications spécifiques des institutrices dans l'activité générale des syndicats, sous couvert d'une efficacité supérieure. C'est la fin d'une conception du fonctionnement syndical qui introduit la fin de la voie rapide de l'égalité et de l'émancipation.

Sources : Slava LISZEK : *Marie GUILLOT*, L'Harmattan, Paris 1994, Archives de l'IHS CGT Montreuil.

COUETTE Marie
14 juillet 1893. 1974
Secrétaire confédérale d'avril 1946 à novembre 1949

Originaire du Loir-et-Cher, Marie Couette voit le jour le 14 juillet 1893. Fille d'un facteur des postes, elle est orpheline de mère à 9 ans. Recueillie par un oncle receveur des postes, qui veille à sa scolarité, elle retourne vivre chez son père à l'âge de 13 ans. Pour gagner sa vie, elle entre d'abord dans une ganterie en continuant à apprendre et à lire puisque son oncle l'aide à obtenir son brevet.

³⁶¹ ISR : Internationale Syndicale Rouge.

Elle embauche aux PTT en 1919. Montée à Paris en 1921, elle se syndique en 1923. En 1924, elle fait ses premiers pas de militante en dénonçant l'injustice de l'inégalité des salaires et des emplois entre hommes et femmes.

Elue à la commission administrative de la fédération postale en 1925, membre du bureau en 1926, elle est déléguée au congrès de Bordeaux en 1927 et élue à la commission féminine confédérale unitaire. Avec la commission de sa fédération, elle mène la lutte pour l'égalité des salaires et contribue à la constitution de la « ligue des dames des PTT ». Celle-ci unit les quelques syndiquées unitaires avec les adhérentes de la fédération postale les plus nombreuses et les plus organisées, de façon à contraindre la fédération des majoritaires, à reconnaître le bien fondé des revendications et du principe d'égalité.

Son action se poursuit jusqu'en 1936. Après la fusion, la section qui compte 235 syndiquées, l'élit secrétaire à une forte majorité. Dès 1939, envoyée en résidence surveillée à Clermont Ferrand, elle est révoquée en 1941 et recherchée par la police. Echappant à la surveillance policière, elle regagne Paris et se met à la disposition de la Résistance. Elle travaille avec les PTT et l'union départementale de la région parisienne jusqu'à son arrestation le 1^{er} juin 1943. Emprisonnée à la Petite Roquette, elle est libérée par la Résistance un an plus tard et s'engage dans la grève insurrectionnelle en tant que secrétaire élue lors du premier congrès de l'union départementale parisienne.

Paris libéré, elle renoue avec ses activités syndicales et son action en faveur du droit des femmes. Elle a 47 ans lorsqu'elle siège à l'Assemblée Consultative provisoire en novembre 1944, dépositaire d'un parcours militant déjà éloquent.

Le 7 octobre 1944, élue au bureau provisoire des syndicats ouvriers de la région parisienne, elle contribue également à la fondation de l'UFF. Moins d'un an plus tard, elle entre au CCN et à la commission administrative de la CGT où elle rejoint deux autres femmes figurant parmi les 44 membres de cette instance.

Chef de file des droits des femmes à l'intérieur de la CGT, elle est aussi leur porte-parole à l'extérieur en tant que membre de l'Assemblée Consultative. Composée de 248 membres, l'assemblée attribue 12 sièges à la CGT, les femmes disposent également de 12 représentantes³⁶². Le 28 décembre 1944, l'objet de son intervention est entièrement dédié à la question de la promotion des femmes. « Vous avez fait des femmes citoyennes, vous devez continuer ce que vous avez commencé, en apportant une légère modification à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui devrait s'exprimer ainsi : les hommes et les femmes naissent libres et égaux en droit. Car, malgré le droit de vote, les femmes n'ont toujours pas l'égalité, tant sur le plan travail que dans la vie familiale et sociale... Dans toutes les couches de la société, la femme est légalement infériorisée ».

Lors du congrès confédéral cégétiste de 1946, elle s'emploie à féminiser le discours dirigeant, avec autant de conviction : « Notre camarade Benoît Frachon a précisé toute l'importance que nous devons attacher à l'effort de production. Mais

³⁶² Lucie AUBRAC, Gilberte BROSSOLETTE, Andrée DEFERRE, Alice DELAUNAY, Hélène. LEFAUCHEUX, Madeleine BRAUN, Mathilde PERI, Pauline RAMART et Marie COUETTE, les quatre dernières étant membres du PCF et de l'UFF.

ce n'est pas tout de fixer les tâches, il faut savoir les réaliser. Pour intéresser les femmes, il faut que nous nous intéressions nous-mêmes à leurs revendications ».

Le 26^{ème} congrès de 1946 rassemble 37 femmes pour 1100 délégués. L'état de minorité ne décourage pas Marie Couette qui présente une résolution de la commission femmes confédérale, décrétant que le congrès doit se fixer comme priorité d'obtenir rapidement l'égalité des salaires, par la suppression de l'abattement de 10% sur les salaires féminins.

L'apport syndical de la communiste Marie Couette s'inspire des démarches de la syndicaliste Marie Guillot, en privilégiant la vie professionnelle à la vie familiale, ainsi que la force syndicale à la tutelle partisane. La suppression de l'abattement des 10% sera obtenu par l'arrêté du 30 juillet 1946 établi par le ministre communiste Ambroise Croizat³⁶³.

Marie Couette, à l'instar de son aînée de la CGTU, ne se limite pas à une fonction tribunitienne. Moins d'un an après son accès à la commission administrative de la CGT, le 26^{ème} congrès s'étoffe en apport féminin. Six femmes sur trente-cinq membres élus entrent à la commission administrative, faisant passer la proportion de 6,5% à 17,14%³⁶⁴.

Le 14 avril, à l'issue du congrès, se tient la première conférence nationale de la main d'œuvre féminine. La *Vie Ouvrière* salue un succès, mais ne précise pas la participation. Cette conférence pérennise ses objectifs, par la mise en place d'une équipe féminine confédérale de 8 membres, qui désignent à l'unanimité Marie Couette comme secrétaire³⁶⁵. Ces résultats sont utilisés par la dirigeante confédérale comme tremplin d'une étape supplémentaire développée lors du 27^{ème} congrès qui se tient à Paris du 11 au 15 octobre 1948.

Le compte rendu du congrès paru dans *Le Peuple*, fait état d'une déclaration audacieuse de Marie Couette eût égard à la doctrine syndicale en vigueur. C'est ainsi qu'elle soumet au vote une résolution de la commission féminine susceptible de modifier l'essence statutaire de l'organisation puisque le congrès est appelé à apporter un appui sans réserve à toutes les sections de femmes qui éliront démocratiquement leurs directions, ainsi qu'à avaliser la création d'un conseil national composé de chaque responsable des commissions femmes fédérales ou départementales. Curieusement, le projet est adopté à l'unanimité par un congrès sans doute frappé de bienveillance distraite, si ce n'est porté par le contexte encore proche de l'immédiat après-guerre.

À la Libération, le vent souffle en faveur de la promotion féminine. *La Vie Ouvrière* inaugure à partir de 1944, une rubrique hebdomadaire intitulée « le coin de la femme ». Ce n'est pas nouveau. Entre 1936 et 1939, la *V.O.* avait déjà intégré

³⁶³ Voir annexe n° 1 : l'histoire de l'abattement des 10%.

³⁶⁴ Les membres du gouvernement de la CGT : Rose ETIENNE, Angèle GROUSSET (fédération textile), Marcelle DELABIT (fédération des Tabacs), Alice BRISSET (fédération de l'habillement), Olga TOURNADE (fédération de la métallurgie), rejoignent la postière Marie COUETTE.

³⁶⁵ Les membres de la commission confédérale : Madeleine CAPITAINE (travailleurs de l'Etat), Rose ETIENNE (fonctionnaire), Gilberte SOUPPE (habillement), Gilberte CHALET (cuirs et peaux), Andrée GIRAUD (métallurgie), Renée MOUCHON (transports), Geneviève RENNES (services publics et santé), Marie COUETTE (PTT).

une « page de la femme » illustrant le rôle traditionnellement imparti à la population féminine. La reprise de 1944 est en revanche innovante dans la mesure où il s'agit d'une rubrique syndicale, combative, voire féministe. « Il faut arriver à modifier à tout prix ce qui lèse toujours les intérêts de la femme », écrit le secrétaire général de la fédération des cuirs et peaux le 19 octobre 1944. Dans une première période, l'appareil cégétiste appuie ainsi une démarche féminisante. Lors du CCN du 4 septembre 1945, Benoît Frachon, dans le sillage de la pensée de Lénine, met son autorité dans la balance. « Pourquoi la famille exigerait qu'une de ses composantes fut, en quelque sorte exclue d'une partie de la vie collective et astreinte uniquement aux travaux domestiques, impropres à l'évolution de la pensée ? »

Certains impératifs stratégiques ne sont sans doute pas totalement étrangers à la pensée des dirigeants confédéraux. En effet, les choix éditoriaux de *La Vie Ouvrière* intègrent les circonstances de la réunification syndicale. Les ex-confédérés majoritaires se montrent réticents en matière, notamment de droit des femmes, à l'époque où la *V.O.* demeure toujours l'organe par excellence, des ex-unitaires. Prendre le parti des femmes contribue, à favoriser l'émission d'une image attrayante de l'influence de la fraction communiste au sein de la confédération réunifiée, au moment où les militantes qui ont participé à la résistance ne se laissent pas encore dévaluer.

La Vie Ouvrière va ainsi privilégier avec constance, deux thèmes. L'impact de leur participation à la Résistance, et leur contribution au relèvement national. Le développement des commissions féminines est à l'ordre du jour, en tant que moyen essentiel de se concerter pour mettre au point des revendications et s'entraîner à les défendre. Mais les contreparties exigées par les femmes sont contraignantes pour les nouvelles élites de la classe ouvrière. Marie Couette interpelle indifféremment Alexandre Parodi, Ambroise Croizat, Jeannette Thorez-Vermeersch, à propos de la suppression d'une discrimination salariale. Elle ne souscrit pas à la solidarité partisane.

Plus encore que la conjoncture, l'environnement social bat en brèche le leadership des ex-unitaires, en prologue aux déboires électoraux du PC. Le référendum du 6 mai 1946, en rejetant le projet élaboré par la Constituante, se lit comme une défaite. Il sera suivi par le renvoi des ministres communistes le 4 mai 1947. La division syndicale lui succède. Le 19 décembre 1947, Léon Jouhaux démissionne, entraînant une partie des confédérés. Le premier congrès d'avril 1948 consacre la création de FO, quelques mois avant la convocation du 27^{ème} congrès de la CGT.

Cette nouvelle donne redistribue les cartes. La page de la femme de la *VO* cesse de célébrer les résistantes. La conjoncture n'est plus favorable à l'apport des femmes à la reconstruction du pays. Le rythme des grèves remplace le rêve unitaire. Au début de l'année 1946, la *VO* change son discours. Elle se contente de suivre l'activité des commissions, avant de retourner à des représentations traditionnelles. La page désormais appelée « la femme et ses soucis », remet à l'ordre du jour, la mode, les clichés vie pratique à base de fiches de cuisine et tricot. La création d'*Antoinette* va montrer que les conditions de l'utilité des femmes dans la CGT sont arrimées à la politique du PCF, privilégiant l'icône de l'épouse et mère, éprise de paix, sur la femme travailleuse émancipée. La finalité

du combat de Marie Couette marque la fin d'une époque. En demandant au CCN de la décharger d'une tâche que ses forces ne lui permettent plus d'assumer, les termes de sa démission traduisent la prééminence du contexte. Des sources militantes mentionnent des réticences à s'engager dans une conjoncture de guerre froide qui entraînera inéluctablement l'effacement de l'image féminine, au profit d'impératifs jugés prioritaires. Le CCN des 17 et 18 novembre 1948, vient d'adopter la décision d'une suppression des dispositions de la résolution présentée par Marie Couette lors du congrès précédent. La raison partisane domine. Malgré l'influence de la tendance des ex-unitaires devenue majoritaire, la CGT subordonne son action à la stratégie du PCF.

Sources : *Le Peuple* n° 277 du 19 au 23 novembre 1949 : l'hommage du CCN à Marie COUETTE démissionnaire. Slava LISZEK, DEA d'histoire Paris VII : « *La CGT et la défense des femmes salariées de 1944 à 1968* », *Le Peuple* du 27^{ème} congrès 1948, archives de l'Institut d'Histoire de Montreuil, Slava LISZEK, *La CGT dans les années 1950*, Presse Universitaire de Rennes, 2005.

TOURNADE Olga
15 avril 1913, 5 novembre 1996
Secrétaire confédérale de novembre 1949 à juin 1955

La seconde secrétaire confédérale en charge des questions féminines dans la CGT réunifiée, est native de Clermont-Ferrand où elle vient au monde le 15 avril 1913. En juin 1949, elle est embauchée comme ouvrière chez Michelin, puis suit des cours de sténodactylographie et monte à Paris. C'est donc une employée nantie d'une expérience dans la classe ouvrière qui va rejoindre les rangs de la CGT. Elle se syndique en 1936 et adhère au PCF en 1937. En 1936, les métallurgistes du 20^{ème} arrondissement lui accordent leur confiance en l'élisant à la commission administrative et au bureau de leur section locale quelques temps après son adhésion.

Elle passe à la clandestinité en 1940 et organise l'action des comités populaires des métaux « toute entière tournée contre l'ennemi nazi et ses serviteurs ». Arrêtée le 15 mai 1942, elle connaît l'enfer des camps de concentrations à Ravensbrück. Rapatriée en mai 1945, elle reprend les combats de ses jeunes années. L'union des syndicats des métaux de la région parisienne l'accueille immédiatement dans ses rangs. Elle est élue successivement au comité exécutif de la région parisienne en 1945, à la commission administrative de la fédération des métaux en 1946 et au secrétariat fédéral en 1948. En 1947, elle est élue suppléante au comité central du PCF. Membre de la commission administrative confédérale depuis avril 1946, elle est désignée secrétaire de la CGT le 18 février 1949, pour assurer la succession de Marie Couette qui démissionne en cours de mandat. L'annonce de son retrait au CCN de l'automne 1949, ne semble pas prévue, bien que la question de sa remplaçante soit opportunément résolue par Ambroise Croizat, devenu secrétaire de la fédération de la métallurgie après avoir été ministre. Il présente la candidature d'Olga Tournade, qui sera spontanément ratifiée. La nouvelle secrétaire prend ses fonctions dans une période de réorganisation générale du travail parmi les femmes décidée par le CCN des 17 et 18 novembre 1948. Les dispositions de la résolution adoptée, lors du congrès de 1948, à l'instigation de Marie Couette sont, pour l'essentiel, supprimées. C'est

sans doute cette circonstance qui a conduit à la démission de la précédente responsable aux femmes.

Elle s'emploiera à animer le fonctionnement de la commission nationale léguée par décision unilatérale du bureau confédéral, à l'issue du 26^{ème} congrès. Madeleine Colin rapporte qu'elle n'arrive pas en terrain vierge, lorsqu'elle prend ses fonctions en 1955. Une structure nationale composée de représentantes des métaux, d'employée des services publics, des PTT, des travailleurs de l'état, de l'UGFF, de l'union départementale de la Seine, montre la permanence de l'intérêt qu'on rencontré les pionnières du collectif de l'année 1945, sous la période animée par Olga Tournade. En revanche, elle ne figurait pas parmi les membres qui ont formé la première commission nationale constituée en 1945.

Son orientation syndicale était apparemment conforme aux objectifs d'inspiration féministe, portés par la précédente. En avance sur son époque, Olga Tournade vécu sa vie de couple en union libre, avec un résistant décédé avant le terme de son combat clandestin. Par la suite, un autre compagnon partageât sa vie toujours en marge de la légalité maritale. Son style de vie la portait davantage à privilégier l'aspect professionnel de la condition féminine, et a sans doute facilité son accès aux responsabilités dans les postes des directions syndicales à cette époque tourmentée où l'héroïsme et la disponibilité étaient privilégiés dans la promotion militante. Les principes qu'elle souhaitait faire partager d'égalité de la femme dans tous les domaines, ne rencontraient pas toujours l'écho le plus ouvert, parmi le cercle militant.

Sous la direction d'Ambroise Croizat, puis de Jean Breteau, la fédération de la métallurgie cherche à se réaliser dans une politique d'intégration des nouvelles couches salariées. L'itinéraire résistant d'Olga Tournade, sa qualité de membre de la direction communiste, son expérience d'ouvrière et d'employée, en font sans doute le prototype d'une dirigeante aguerrie à l'âpreté des conflits de la période, ainsi qu'à l'enracinement parmi les ouvrières entrées massivement dans la production industrielle, priorisé par la direction cégétiste.

Cette politique d'accueil, lourde de problématiques nouvelles n'est pas toujours portée par l'adhésion militante, à fortiori dans la métallurgie influencée par la culture du nombre masculin dominant. C'est au cours du 18^{ème} congrès fédéral du 12 au 16 mars 1946, qu'est relevée l'intervention d'une déléguée mettant vigoureusement en cause l'appel, pourtant soutenu par *La Vie Ouvrière*, et portant sur la revendication de la suppression des discriminations salariales initié par Marie Couette : « Devons-nous appuyer l'appel des femmes dans l'industrie ? J'estime que le travail féminin sera nuisible du point de vue situation familiale. Je prétends que le salaire de la femme sera toujours une part prise sur le salaire de l'homme. L'homme, par son salaire, doit faire vivre sa famille. L'homme est plus apte au travail. Certes, il y a des cas de veuves ou de jeunes filles. Mais, dans l'ensemble, je dois combattre le travail des femmes dans l'industrie ».

Par ailleurs, en 1949, Les évolutions des priorités confédérales sont moins favorables aux thèses défendues par les femmes, que celles qui avaient prévalu à la Libération. Au lendemain de la sortie des ministres communistes du gouvernement, le contexte annonce l'émergence de la guerre froide. La CGT

connaît sa deuxième scission. Léon Jouhaud démissionne pour fonder Force Ouvrière en avril 1948. Depuis la fin de l'année 1946, *La Vie Ouvrière* a cessé d'accueillir et de populariser les réalisations de la commission nationale dans la page spéciale qui leur était précédemment consacrée : « Le coin de la femme », pour retourner aux postulats d'une essentialité familiale privilégiant le cumul du double rôle par l'épouse.

Bien qu'ayant produit un engagement réputé particulièrement actif et efficace, Olga Tournade n'est plus réélue au comité central du parti communiste en juin 1954. L'année suivante, son poste à la direction confédérale est confié à Madeleine Colin. L'époque a changé. Le cycle de l'héroïsme résistant se termine. Sous la direction de la nouvelle venue, une politique féminine de discrimination positive prioritairement maternaliste prendra souvent le relais du primat égalitaire et professionnel introduits par les premières dirigeantes de la CGT.

Pour Olga Tournade, le chapitre confédéral est clos, mais non son apport militant. En 1956, elle est élue secrétaire générale des Métaux du 15^{ème} arrondissement. Elle continue de siéger à la commission administrative et au collectif féminin jusqu'en 1958.

Sources : *Le Peuple* n° 277 du 19 au 23 novembre 1949, Slava LISZEK, *La CGT dans les années 1950*, Presse Universitaire de Rennes, 2005. Contribution de Monique PARIS, ex-secrétaire de la fédération de la Métallurgie, Cahiers de l'Institut d'Histoire de Montreuil n° 60.

**COLIN Madeleine
1923, 2001**

Secrétaire confédérale de juin 1955 à novembre 1969

L'année 2001 a vu disparaître, à l'âge de 95 ans, une des grandes figures du mouvement syndical. Secrétaire confédérale de la CGT de 1955 à 1969, fondatrice et directrice du mensuel *Antoinette*, de sa création jusqu'en 1975, Madeleine Colin a tenu un rôle de premier plan dans la lutte pour l'égalité des femmes, tant dans l'activité salariée qu'au sein de l'organisation syndicale, à une époque où le patriarcat restait prééminent dans l'ensemble de la société, civile, sociale, économique, politique.

Certes elle a été précédée au sein de la CGT par des pionnières de grande envergure, telles que Marie Guillot, secrétaire confédérale de la CGTU, Marie Couette, membre du bureau confédéral à la Libération, Olga Tournade en 1949. Leur action persévérante menée en dépit d'obstacles d'ordre stratégiques ou conjoncturels, avait permis de soustraire la CGT d'une masculinisation originelle, et à imprimer l'amorce d'une féminisation des instances. Héritière de ce patrimoine, Madeleine Colin a pu développer avec brio l'habitude d'une présence féminine à toutes les instances syndicales, à la faveur d'un suivi persévérant de réseaux patiemment édifiés.

A l'origine, rien de particulier ne semblait prédestiner cette dame des postes à figurer au premier plan de l'actualité sociale. Née en 1905 à Paris d'un milieu petit bourgeois à l'écart du monde ouvrier, Madeleine Colin, éprise d'indépendance,

décide rapidement de gagner sa vie. Reçue au concours des « dames employées des PTT » elle entre dans l'administration à 19 ans comme téléphoniste. Elle se marie à 23 ans et met au monde une petite fille deux ans plus tard. Féministe sans le savoir, elle conjugue travail, solidarité, et maîtrise de son corps animée par une conviction personnelle : un enfant quand je veux, si je veux, conjugué à la poursuite d'une activité salariée, à une époque où il est de bon ton que le travail féminin, ainsi que toutes sortes d'activités altruistes, cessent à la naissance de l'enfant.

Elle ne découvre les joies et contraintes de l'action collective qu'en 1942 aux côtés d'un militant communiste. A la fin des années 1940, ayant subvenu à l'éducation de sa fille, elle se donne à fond à l'action militante. Un autre monde s'ouvre devant elle. En 1953, ses capacités se révèlent lors de la grande grève des PTT. Madeleine Colin réussit la rencontre entre les dames des postes et la vieille classe ouvrière masculine. Benoît Frachon la remarque, et lui fait franchir en quelques mois un itinéraire militant plus audacieux que laborieux. Deux ans plus tard, elle est élue troisième secrétaire confédérale de la CGT reconstruite après la Libération, en charge du salariat féminin. En rédigeant son éloge, Madeleine Rebérioux souligne son profil harmonieux « Elle goûte l'ivresse de se savoir utile, la joie de découvrir le vaste monde, le bonheur de promouvoir une nouvelle image de la femme ». Elle préside à la naissance d'*Antoinette*, premier magazine féminin édité par une organisation syndicale et le dirige de 1955 à 1975. Madeleine Colin s'investit totalement dans son secteur féminin, qu'elle ne considéra jamais comme un appoint au syndicalisme. Les résultats sont au rendez-vous de son action et des concepts nouveaux qu'elle réussit à imprimer chez la vieille dame du syndicalisme. Au lendemain de 1969, où elle passe le relais du terrain confédéral, les collectifs départementaux ont rejoint l'essaimage des collectifs féminins fédéraux. A la veille de l'année internationale de la femme, chacune des unions départementales de l'hexagone a réussi à accueillir une militante responsable à la main d'œuvre féminine, à titre permanent pour la plupart. A partir de 1955, les questions féminines sont abordées plus régulièrement à tous les niveaux. En prélude à 1968, sous la direction de Madeleine Colin, trois conférences nationales, des assises pour l'égalité salariale, rassemblent des centaines de participants. Des personnalités féministes, scientifiques, politiques, de divers horizons, viennent à la rencontre d'une CGT ouverte, accueillante, en prise avec son époque. Parallèlement, la diffusion d'*Antoinette*, portée notamment par les qualités journalistiques et managériales de sa directrice, voit son lectorat passer de moins de 20000 en 1955, à près de 75000 en 1975 qui marque l'apogée de l'influence du magazine sous la responsabilité de Madeleine Colin. Lorsqu'elle quitte la direction du journal, elle sollicite Chantal Rogerat, qui saura porter l'idéal féministe au summum des possibilités d'absorption du syndicat.

Féministe, Madeleine Colin en a revendiqué le qualificatif, en concluant son livre *Ce n'est pas d'aujourd'hui* par cette formule : « Alors, la CGT, avec son journal féminin, ses responsables et ses collectifs féminins, n'est-elle pas en définitive féministe ? J'accepte l'épithète si on s'en tient à l'honnête et simple définition du Petit Larousse : tendance à améliorer la situation de la femme dans la société, à étendre ses droits... Alors, oui, la CGT est féministe et pour ma part, je souhaiterais qu'à travers ses militants, elle le fut encore un peu plus et ceci dans l'intérêt inséparable des femmes et de tous les travailleurs ».

C'était en 1975, Madeleine Colin avait déjà traversé la majeure partie d'une vie gratifiante parce qu'elle avait su souvent s'imposer face à la condescendance, à l'inertie, au paternalisme de ses collègues masculins, ainsi qu'elle l'avoue dans les mémoires qu'elle publie à l'âge de 84 ans, sous le titre : *Traces d'une vie dans la mouvance du siècle*.

Elle dût s'imposer, parfois en contournant l'obstacle, pour viser le résultat. Lors du 20^{ème} anniversaire d'*Antoinette*, célébré dans les salons de l'hôtel Lutecia, l'avocate Gisèle Halimi déplorait la modestie de l'inventrice d'*Antoinette* laissant à Henri Krasucki l'opportunité de prononcer le discours public. Madeleine Colin lui répondait « Il ne s'agissait pas d'effacement, de soumission, mais de tactique délibérée par souci d'efficacité » que selon elle, n'auraient pas obtenu dans la CGT, celles qui apparaissaient comme des spécialistes.

En revanche, dans d'autres circonstances la réaction fut plus radicale. Ce fut le cas en 1982 lors du conflit au terme duquel la majorité confédérale décida de briser la rédaction d'*Antoinette*. Une lettre ouverte au bureau confédéral fut le témoin de la désapprobation de l'initiatrice de la démarche journalistique syndicale féminine.

Militante du parti communiste dès le lendemain de la Libération, Madeleine Colin accompagne le regard du parti communiste sur la question féminine. Elle participe à la commission nationale des femmes et aux semaines de la pensée marxiste sur le sujet féminin, à partir des rencontres nationales en 1965. En 1978, lors de la rencontre intitulée *Recherches sur la condition féminine*, elle fait la promotion de la sixième conférence, décriée et marginalisée dans l'organisation syndicale, en plaçant son intervention sous le signe de l'allocution de la secrétaire de Meurthe-et-Moselle pronostiquant : « Dans tout ce qui bouge actuellement, ce sont les femmes qui font les plus grands pas ».

Dans la perspective du 22^{ème} congrès de 1976, salué médiatiquement comme celui de l'ouverture, la commission nationale soumet les thèmes d'un prolongement des voies d'avenir à explorer. Mais les réunions ne purent se tenir, et on ne parla plus de groupes de travail. A partir de là, *l'Humanité* change de ton. Le livre du CERM exposant la rencontre de 1978 qui devait être tiré à 15 ou 20000 exemplaires, est accueilli fraîchement par la direction. En 1979, le 23^{ème} congrès annonce le durcissement. Gisèle Moreau est élue au secrétariat en remplacement de Madeleine Vincent en charge de la politique féminine. Madeleine Colin apprend par l'humanité son limogeage de la commission centrale.

Toutes les voies ouvertes par la génération de Madeleine Colin, se referment les unes après les autres. Echec à *Antoinette*, Echec des réseaux féminins, Echec des recherches politiques.

A 80 ans, Madeleine Colin n'abandonne pas la scène publique Elle publie ses mémoires. « Elle a lutté, elle a semé, elle a aimé... Madeleine Colin n'a pas changé : toujours les femmes, toujours l'amitié, toujours le mouvement ouvrier... »

La conclusion de l'article que lui consacre Madeleine Rebérioux, au lendemain de son décès le 23 janvier 2001 est l'éloge inspirant le plus légitimement la vie de cette grande dame du syndicalisme féminin.

Sources : Bulletin *Archives du féminisme* n° 3 janvier 2002 : *Un demi-siècle de combat pour les femmes dans une organisation mixte* par Slava LISZEK, *Le Monde* 27 janvier 2001 : Eloge de Madeleine REBERIOUX, *Ce n'est pas d'aujourd'hui* (Editions sociales, 1975, Madeleine COLIN), *La condition féminine : recherches*, ouvrage collectif, Editions sociales 1978, Page 107, *Traces de vie dans la mouvance du siècle*, récit autobiographique.

GILLES Christiane
Née le 1^{er} avril 1930
Secrétaire confédérale de novembre 1969 à novembre 1981

Née à Vincennes de parents cheminots, cette parisienne succède à Madeleine Colin lors du 37^{ème} congrès de novembre 1969, en qualité de secrétaire confédérale chargée de l'intégration des femmes salariées dans la CGT.

Comme la précédente, elle est issue de la catégorie des employées en qualité de salariée du Crédit Lyonnais. Christiane GILLES entame une carrière professionnelle nantie du brevet élémentaire qui à l'époque ouvre également sur une carrière d'enseignante. Mariée à un agent bancaire, cette mère de deux enfants inaugure cette génération de femmes qui accompagnent leur vie familiale d'un itinéraire professionnel continu puisqu'elle totalise 45 années d'activité salariée.

Son parcours confédéral s'étale entre décembre 1969 et novembre 1981, date de sa démission de la CGT. Elle accède ensuite au cabinet ministériel de la fonction publique en tant que contractuelle de la catégorie A. Elle met fin à son itinéraire professionnel en 1995.

Syndiquée à la CGT aux premiers jours de son embauche au Crédit Lyonnais, elle prolonge les choix syndicaux de sa jeunesse en demeurant adhérente à la section des retraités de sa corporation, en même temps qu'elle assure la présidence du CIDFF du Loiret jusqu'en l'an 2000.

C'est en 1952 qu'elle rejoint le PCF. Elle en demeure membre jusqu'en 1984. Moins impliquée que Madeleine Colin dans l'appareil partisan, elle s'en tient à assurer une responsabilité au niveau du bureau fédéral de Paris.

Les motivations de son adhésion syndicale sont fortement influencées par l'état de subordination des femmes sur son lieu de travail. Dans un court témoignage recueilli le 2 juin 2005, elle déplore leur confinement dans des postes dépourvus d'intérêt et de perspectives d'évolution de carrière. Inspirée par le contexte des luttes de 1947, la CGT représente pour elle, une passerelle donnant accès à une solidarité porteuse de sens dans l'existence relativement routinière de la base hiérarchique du salariat.

A l'inverse de Madeleine Colin, elle prend appui à tous les échelons de l'appareil syndical. Secrétaire du syndicat d'entreprise de 1952 à 1967, elle accède à la commission exécutive de sa fédération, ainsi qu'au secrétariat de l'union départementale des Hauts-de-Seine où elle siège de 1967 à 1969, avant d'être appelée à la responsabilité confédérale. Par conséquent, en 1969, le bureau confédéral, alors dirigé par Georges Seguy, accueille une quadragénaire, dépositaire d'un passé de dirigeante, en prise avec les principaux rouages de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle, et non une débutante inexpérimentée, soumise aux aléas d'un destin ambivalent.

Les sources écrites en provenance notamment du *Peuple* et d'*Antoinette*, montrent que la nouvelle venue a son idée sur l'avenir du secteur féminin et sur la méthode visant à y parvenir, mais son empreinte ne va s'imprimer que progressivement. Deux tuteurs accompagnent ses premiers pas : Madeleine Colin et Henri Krasucki. En 1972, après le congrès de Nîmes, elle les rejoint au directoire d'*Antoinette* qui vient également d'accueillir les secrétaires confédéraux André Allamy et René Buhl. Le sens d'un renforcement de l'équipe directoriale sans précédent, les directoires étant traditionnellement composés de trois secrétaires confédéraux, demeure problématique.

En automne 1970, un colloque *Antoinette* sur le travail féminin ne laisse aucun espace à la secrétaire confédérale. C'est toujours Madeleine Colin qui pilote la préface et la postface de la brochure. L'ancienne secrétaire introduit encore le rapport ouvrant une journée d'étude sur *Antoinette* le 27 octobre 1972. En revanche Christiane Gilles se voit confier en janvier 1973, l'inconfortable mission d'expliquer les ambiguïtés du bureau confédéral à propos du procès de Bobigny qui va ouvrir la voie à la campagne en faveur de la libéralisation de l'avortement. Lorsqu'elle sera auditionnée à l'Assemblée Nationale le 23 novembre 1973, elle prendra ses distances avec l'ambivalence de la position officielle en affirmant : « Nous considérons que doivent être données aux femmes, les possibilités, le droit d'avorter. Elles recourent toujours à l'avortement pour des raisons sérieuses. C'est à elles de juger du sérieux de ces raisons ».

Les quatrième et cinquième conférences de 1970 et 1973 sont toujours placées sous surveillance. En 1970, elle fonde la notion d'égalité sur le primat du double rôle imparti à la femme. La rencontre de 1973 est placée sous l'autorité de Marcel Caille, secrétaire à l'organisation qui remplit l'essentiel de l'espace réservé dans *Le Peuple*. Lorsque intervient l'année internationale de la femme, le parrainage paraît toujours présent. Le rapport qu'elle présente au CCN des 26 et 27 novembre 1974, ne consacre que quatre lignes à ce qui va être retenu comme une étape essentielle de l'émancipation féminine.

C'est seulement à partir de janvier 1976, au lendemain de la démission de Madeleine Colin de la direction d'*Antoinette*, qu'elle déploie la plénitude de sa dimension personnelle. A l'occasion du bilan de l'année internationale, elle développe une analyse alternative à celle de Georges Seguy, empreinte de frilosité sur les potentialités des manifestations féminines unitaires engagées. A partir de cette date, elle devient l'unique dépositaire des éditoriaux d'*Antoinette*.

A cet égard, relayant la rédactrice en chef, elle s'emploie à rompre résolument avec la priorité donnée à la fonction maternelle, à une époque où le BIT abandonne le principe de discrimination positive. Elle considère que le principe de conciliation de la vie professionnelle et familiale se résout au détriment de l'activité professionnelle de la femme. C'est sous son mandat que la priorité du partage des tâches domestiques dans le couple, supprime la notion de la double journée de la femme travailleuse élément clef des revendications cégétistes de réductions du temps de travail spécifiques à la femme. Le rite de la fête des mères est progressivement relégué pour être enterré en mai 1977, à la veille de la sixième conférence, au profit de l'option moderniste du couple en charge de l'éducation de l'enfant. Lors de cette conférence, dépositaire de la solidarité confédérale, elle s'en tient à accompagner en évitant de la guider, la contestation ambiante. C'est son collègue, le secrétaire confédéral Jean-Louis Moynot qui prononce, à titre personnel, un réquisitoire qu'elle est susceptible de partager.

Parallèlement, elle reprend le rythme de sa course de fond en faveur de l'égalité professionnelle. Etape après étape, Christiane Gilles priorise l'égalité des salaires et du droit au travail s'appuyant sur le postulat qu'il n'est pas une parenthèse dans la vie d'une femme.

En résumé, la secrétaire confédérale des années 1970, n'a pas toujours eu l'opportunité de se saisir des nouveaux potentiels, ni d'affirmer le véritable sens qu'elle avait prévu d'imprimer à son mandat. Contrairement à Madeleine Colin, elle a sans doute, moins envisagé l'essentialité des liens avec les collectifs locaux, qu'une priorité aux relations médiatiques davantage signalées par l'époque. Cette stratégie lui a permis de faire valoir une rupture avec la priorité maternaliste du règne précédent. En revanche, ses essais furent moins concluants lorsqu'il s'est agi d'intégrer, dans le champ syndical une théorie alternative au rôle d'appoint du syndicalisme féminin. De ce point de vue, la question de l'IVG, ainsi que les thématiques de l'émancipation culturelle, ont été davantage portées avec conviction et constance par Chantal Rogerat à *Antoinette*. En juin 1979, alors que la secrétaire confédérale décrit l'avortement comme un piège, à nouveau tendu à l'opinion, visant à la faire prononcer pour ou contre, *Antoinette* réplique, par la voix de sa rédactrice en chef : « C'est donc bien le moment, pour la CGT, de dire enfin qu'il serait temps que l'on considère les femmes comme des êtres responsables, capables de disposer d'elles-mêmes ».

Pourtant, l'exigence du bureau confédéral est plus contraignante pour ses membres dirigeants que pour les titulaires en charge de l'application des orientations. Lorsqu'elle a pris le parti de s'affranchir des impératifs stratégiques de l'instance nationale, Christiane Gilles fut réduite à démissionner en même temps qu'un autre secrétaire Jean Louis Moynot, en novembre 1981, quelques mois après l'accession de François Mitterrand à la Présidence de la République, dans le contexte de reprise en mains, et de remise en question présidant à la convocation du 41^{ème} congrès qui consacre également le départ de Georges Séguy.

Sources : *Le Peuple* n° 982 du 1^{er} au 15 février 1976, Les archives d'*Antoinette* : numéros de janvier 1973, 174 juin 1979, 178 novembre 1979. Compte-rendu du rapport présenté au CCN des 26 et 27 novembre 1974. Colloque *Antoinette*, 3

novembre 1970. Quatrième conférence : *Le Peuple* n° 859 du 26 au 31 décembre 1970. Cinquième conférence *Le Peuple* n° 919 du 1^{er} au 15 juin 1973. Entretien téléphonique avec Christiane GILLES 4 juin 2005.

LEONARD Jacqueline
Née le 9 décembre 1945
Secrétaire confédérale de juin 1982 en charge de la main d'œuvre féminine
jusqu'à 1989

Le 41^{ème} congrès va accueillir une métallurgiste de l'Oise pour assurer la succession de Christiane Gilles, dans une période où le secteur femmes est fortement contesté.

Jacqueline Léonard voit le jour le 9 décembre 1945 à Crepy-en-Valois, cité du département de l'Oise. Titulaire d'un CAP professionnel d'employée de bureau, elle est embauchée à l'usine métallurgique Poclain, en 1962. Syndiquée en 1964, elle exerce le mandat de déléguée du personnel en 1971. A partir de cette date, le rythme de l'ascension syndicale s'accélère. L'organisation, en recherche de cadres féminins, accueille cette jeune employée au secrétariat de l'union départementale de l'Oise en 1973. En 1980, elle assume la responsabilité de secrétaire générale. Un engagement politique au PCF accompagne son parcours syndical en qualité de membre du comité fédéral.

Comme Christiane Gilles, Jacqueline Léonard n'est pas dénuée de ressources syndicales. Mais l'expérience de terrain ne prépare pas toujours à affronter les confrontations d'appareils particulièrement fréquentes à cette période de l'après 1981.

Dans sa présentation du bureau confédéral élu par la commission exécutive du 41^{ème} congrès de 1982, Jean-Pierre Page, secrétaire de l'union départementale du Val de Marne, lui décerne la palme de « féministe, révolutionnaire, complètement sans artifice, en toute vérité. Directrice d'*Antoinette*, elle a réussi, avec toute la CGT, ce coup de maître, porter la diffusion d'*Antoinette* à 110 000 exemplaires ». Avec un tirage moyen de 60000 exemplaires, le graphique de la diffusion du magazine accusant, pour l'année 1982, une perte de 10000 numéros sur l'année précédente, l'hommage n'est pas partagé par l'ensemble du secteur. La rédaction d'*Antoinette*, aura tendance à présenter une nouvelle secrétaire plus souvent dépositaire de la pensée majoritaire au bureau confédéral, que d'une animatrice convaincante des valeurs du féminisme émancipateur.

Son passé militant, tributaire d'une expérience généraliste à l'union départementale de l'Oise, ne la prédispose pas obligatoirement à animer une activité spécialisée d'autant plus que la période n'est pas des plus porteuses. De toutes les secrétaires qui l'on précédée, Jacqueline Léonard est celle qui hérite de la situation la plus détonante au secteur féminin. Le suicide de la secrétaire départementale du Rhône, Georgette Vacher vient de ternir l'entrée en scène de la nouvelle direction confédérale, alors que les démissions successives de secrétaires confédéraux, ainsi que la dislocation de l'équipe de rédaction d'*Antoinette*, qui se solde par le licenciement pour faute grave de sa rédactrice en chef, n'ont pas fini de confronter des fractions opposant des militants et dirigeants,

des organisations, des secteurs. Jacqueline LEONARD entre au collectif confédéral, étrangère à l'histoire féminine qui l'a précédée, à une période où la crise récurrente au PCF, se transpose dans l'appareil syndical.

Elle sera celle qui fermera les portes du secteur femmes confédéral, avant de clore le destin d'*Antoinette*, à l'orée de l'année 1990. La collaboratrice Marie-Thérèse *Gonord* estime pour sa part qu'il n'y avait pas d'alternative à l'extinction de la méthode puisque « dans les unions départementales, on nous disait que les militantes de valeur rechignaient à y venir » Conjointement trois rédactrices en chef d'*Antoinette*, déclaraient forfait en moins de quatre ans. Le contexte de reflux du militantisme additionné à des turbulences internes, semble davantage la toile de fond de l'abandon d'une méthode qui avait su montrer son efficacité depuis près de quarante années, plutôt qu'une détermination antiféministe de la nouvelle animatrice. La destinée d'*Antoinette*, comme de la méthode développée depuis 1945, furent surtout l'enjeu de stratégies de pouvoirs au sein du bureau confédéral.

Dans un dernier éditorial intitulé « faire mieux et autrement » elle explique : « Dans un environnement de recul des idées de classe, la diffusion du magazine reposant exclusivement sur un réseau de militantes, n'a cessé de régresser depuis 1977, malgré les efforts déployés pour le moderniser, le promouvoir ». L'appréciation correspond à la réalité chiffrée puisque de près de 85000 à l'étape de la sixième conférence, le tirage se solde à moins de 10000 exemplaires lors de la décision de suppression du magazine. Parallèlement, ses écrits montrent que la question matérielle n'exclut pas l'exigence d'une adresse adaptée à 43% du salariat « toujours aux prises avec une stratégie patronale et gouvernementale de remodelage de la société dans le cadre européen ». La formule restera toutefois au stade emblématique. La dernière secrétaire chargée du secteur féminin aura échoué, face à la montée d'une conception alternative de mixité, défendue officiellement lors de la commission exécutive de 1985, par l'équipe qui sera la cheville ouvrière de la direction future.

Sources : Brochure sur la 7^{ème} conférence d'octobre 1985, *Le Peuple* n° 1135, 1136, 1137 du 13 juin au 18 juillet 1982 consacré au congrès de Lille du 13 au 18 juin 1982. Lettre ouverte de Georgette VACHER au bureau confédéral. *Antoinette* n° 200, novembre 1981, n° 289, janvier 1990. Graphique : diffusion d'*Antoinette* de novembre 1955 à l'année 1982.

ANNEXE N° 5 : Biographie des secrétaires généraux de l'union départementale de Meurthe et Moselle

Classement chronologique des prises de fonction

Les archives conservées par Charles Dallavalle, secrétaire de l'union départementale CGT, ont contribué à établir la liste des secrétaires généraux, qui ont dirigé l'union interprofessionnelle de Meurthe-et-Moselle avant la deuxième guerre mondiale. Jusqu'à la Libération, il s'agit essentiellement de syndicalistes de secteurs professionnels et d'influences culturelles pluriels, tous originaires du sud du département. Après la Libération plusieurs dirigeants issus des mines et de la sidérurgie des bassins nord, se succéderont à la tête de l'union syndicale meurthoise.

HUMBERT Lucien
2 novembre 1876, 15 juin 1935
Secrétaire général de l'union départementale de 1919 à 1935

Né à Nancy le 2 novembre 1876, il décède le 15 juin 1935. Lors de ses obsèques, la CGT lui rend hommage par la présence de Léon Jouhaux. Coupeur en chaussures, il se syndique en 1893, et devient secrétaire du syndicat de la chaussure de Nancy en 1909. La guerre met fin à un mandat de secrétaire-adjoint de l'union départementale CGT qu'il a exercé de 1911 à 1914. La fin de la guerre le voit revenir en 1919 où, devenu secrétaire général de l'instance départementale, il le restera jusqu'à sa mort. Son mandat se complète d'une fonction de gérant du *Réveil Ouvrier* qu'il exerce de 1920 à 1935. Outre ses fonctions syndicales, il accède à la présidence du conseil des prud'hommes de Nancy. Sa famille politique, le parti socialiste, le désigne en tête de liste aux élections municipales de 1935. Adeptes de la Libre-pensée, il se voit confier le poste de trésorier de l'association. Ses convictions philosophiques le conduisent à privilégier l'unité de la classe ouvrière au sein de la CGT. Il refusait le sectarisme et concevait l'émancipation de la classe ouvrière par son élévation morale et culturelle. Syndicaliste convaincu, il assumait encore une réunion syndicale à Homécourt la veille de sa mort.

Sources : Extrait d'un article de Charles DALLAVALLE paru dans la revue *Passé-Présent*, n° 2 en avril 1985. Archives de l'Institut Lorrain d'Histoire Sociale de Nancy.

KLEIN Gracchus Alfred
24 mars 1882
Secrétaire général de l'union départementale de 1937 à 1946

Né le 24 mars 1882 à Lunéville, ce syndicalisme typographe participe avec COLLONGY en 1904, à la création de l'Imprimerie Ouvrière de Nancy. Militant antimilitariste, il est élu secrétaire-adjoint de l'union des syndicats de M-&-M. en décembre 1906, où il représentait le syndicat des jouets de Lunéville. Après l'arrestation de Boudoux (leader avec Varède et Merrheim, des grèves de 1905 dans la sidérurgie de Meurthe-et-Moselle) au moment de la grève de Raon-l'étape en 1907, il dirigea pendant quelques mois le mouvement syndical du département.

A l'époque, en conflit avec le syndicat du Livre de Nancy, très influencé par KEUFER et LIOCHON, il collabora au *Cri Populaire* et à la *Vie Sociale*. Après la disparition de ces deux journaux d'inspiration libertaire, il fut le rédacteur de la *Voix sociale* qui ne tira que quelques numéros. Gérant du *Syndicaliste* en 1909, il se consacra essentiellement au syndicat du livre dans les années qui suivirent.

Après la première guerre, il ne continua à jouer qu'un rôle relativement effacé, prenant cependant la parole aux meetings, en particulier à ceux du 1^{er} mai. En 1927, il devenait directeur de l'Imprimerie Ouvrière. La même année, il se rendait à Moscou pour représenter les ouvriers du département aux fêtes du 10^{ème} anniversaire de la révolution russe.

A la mort d'HUMBERT en 1935, il devenait gérant du *Réveil Ouvrier*, secrétaire adjoint de l'UD en octobre 1935, puis secrétaire permanent le 30 mai 1937. Il représentait les syndicats au Comité de Rassemblement Populaire de Meurthe-et-Moselle dont il était le secrétaire. Resté à la tête de l'Imprimerie pendant la guerre, il fut secrétaire de l'UD à la Libération, Président de la commission départementale de reconstitution des syndicats et membre du Comité Départemental de Libération. En juin 1946, il quittait son poste de secrétaire de l'UD « pour des raisons d'ordre matériel et moral », précisait-il dans *le Réveil Ouvrier* du 22 juin 1946. En décembre 1947, il se prononça pour Force Ouvrière, et reçut la Légion d'Honneur pour son action dans la résistance et trente années de militantisme.

Sources : *La Voix de l'Est*, Archives syndicales de Meurthe et Moselle

ROGER Arthur
17 mars 1886, novembre 1971
Secrétaire général de l'union départementale en 1919
Secrétaire adjoint jusqu'en 1928

Né le 17 mars 1886 à Verrières dans l'Orne, il décède en novembre 1971 à Nancy. Cet ouvrier coiffeur, syndicaliste, est d'abord socialiste puis communiste. Secrétaire du syndicat des coiffeurs, il milite à la S.F.I.O. Bien que mutilé de guerre (il fut amputé d'une jambe) il est élu secrétaire général de l'UD CGT le 26 janvier 1919 à la place de Signoret. Son mandat sera de courte durée, puisqu'il cède la place à Lucien Humbert de retour en juin de la même année, pour devenir secrétaire adjoint. Membre de la commission exécutive de la fédération socialiste, puis communiste de Meurthe-et-Moselle, il se présente aux élections législatives en 1919 et se trouve tête de liste pour Nancy aux municipales. Bien qu'il soit favorable aux thèses des unitaires, il est, comme Humbert et Jacquemin, hostile à toute scission en Meurthe-et-Moselle. Gilka KOURTZ (institutrice féministe et anti-militariste) secrétaire de la fédération communiste, chargée des questions syndicales, lui reproche de ne pas appliquer une « politique nettement communiste » au sein de l'UD. C'est ce qui motive son exclusion du PC en août 1923, en même temps qu'un certain nombre de syndicalistes, membres de la section de Nancy. Arthur ROGER reste secrétaire adjoint jusqu'en juillet 1928, et continue de siéger comme représentant des coiffeurs à la commission exécutive de l'UD et de l'UL de Nancy, jusqu'en juin 1929, date de l'expulsion des syndicats unitaires de la maison du peuple. Il fût aussi l'un des premiers du département à

faire le voyage à Moscou en 1925, mais en 1929, le Rayon de Nancy le traite de « démagogue » pour avoir présenté aux élections municipales une liste de « locataires » qui obtint plus de voix que celle du parti communiste.

Membre du comité antifasciste depuis 1934, il représente les coiffeurs unitaires au congrès de réunification de l'UD du 22 décembre 1935. Après la Libération, il continue de diriger le syndicat des coiffeurs et fut, à plusieurs reprises Président de la section industrie du conseil des prud'hommes de Nancy.

Sources : *Le Réveil ouvrier syndicaliste* (1914), *Le Réveil ouvrier* (1919-39 et 45) *L'Est socialiste* (1919/1920), *l'Étincelle* (1921/1922), *l'Égalité* (4 mars et 5 août 1923), *La Lorraine ouvrière et paysanne* (25 mai 1929), *la Voix de l'Est* (21 novembre 1971), *L'Est Républicain* (13 novembre 1971), ADM 1 H 641, 1 N651, 10 M 86.

DOLKER Frédéric

23 juin 1890

Secrétaire général de l'union départementale de 1935 à 1944

Né le 23 juin 1890 à Paris XVe, cet ajusteur syndicaliste, est mobilisé à l'aciérie de Chatillon-Commentry-Neuves-Maisons pendant la guerre. Il participe à la création en 1918 du syndicat des métaux de Neuves-Maisons dont il devient en décembre, le secrétaire, poste qu'il conservera jusqu'en 1932. C'est sous son mandat que se maintient le seul syndicat vivant de la sidérurgie de Meurthe-et-Moselle entre 1920 et 1936. Un rapport de la préfecture le décrit comme « intelligent, orateur très écouté, il possède un certain ascendant sur les ouvriers, mais n'est pas extrémiste » (ADM 10 N 100, 18 novembre 1930). Frédéric Dolker joua un rôle important au sein de l'union des syndicats de Meurthe-et-Moselle où avec M. Voirin (cf. ce nom), il représentait la tendance hostile au rapprochement avec la CGTU.

En 1921, il devient administrateur du *Réveil Ouvrier*, et en juillet 1927 il est élu secrétaire-adjoint permanent de l'Union. Il succède à Lucien Humbert comme secrétaire général de l'UD en octobre 1935 et dirige le mouvement syndical du département de concert avec Alfred Klein jusqu'en 1940. Libre-penseur, il était en 1935, trésorier de la fédération départementale de la Libre pensée. En septembre 1939, avec l'accord d'Alfred Klein il liquide en 1940 la plus importante des machines de l'imprimerie ouvrière à *l'Echo de Nancy*, journal publié sous contrôle de l'occupant pour 85000 F. Arrêté en 1944 par les Allemands, il est mis en résidence surveillée en Bavière comme otage d'honneur. Après avoir remboursé le produit de la vente à l'UD, il disparaît de l'univers syndical.

Sources : *Le Réveil Ouvrier* (1918/1940, 1944/1946). ADM 10 M 58/62, 10 M 102. Témoignage de Camille THOUVENIN.

THOUVENIN Camille
24 septembre 1900, 10 août 1982
Secrétaire général de l'Union départementale de 1946 à 1947

Né le 24 septembre 1900 à Chavigny (Meurthe et Moselle.) d'une famille de 6 enfants. Son père, Victor, militait déjà au sein du syndicat des mineurs de fer, lorsque Camille entra très jeune à la mine de Maron Val-de-Fer et adhère en 1919 au syndicat des mineurs de Chaligny puis aux jeunesses socialistes. Le syndicat des mineurs de Chaligny, formé en 1917, peu avant celui des métallurgistes de Neuves-Maisons, était le premier syndicat de la région.

Après son service militaire, il continua de militer au syndicat unitaire des mineurs ainsi qu'aux jeunesses communistes. En 1924, il adhère au parti communiste. Membre de la commission exécutive de la 3^{ème} union régionale unitaire en 1926/1927, il exerce aussi son activité au niveau local, au comité unitaire intersyndical de Neuves-Maisons. Secrétaire de la cellule communiste locale, il est élu conseiller municipal de Chaligny de 1929 à 1935.

Membre du comité régional du PCF et du Front Populaire, il est arrêté le 15 avril 1940 pour son action de reconstitution d'un parti communiste clandestin. Evadé, il forme avec J. Eggen évadé d'Ecrouves et Mario Tinelli d'Auboué le « triangle des hommes du fer du Pays-Haut ». Arrêté à nouveau à Auboué le 22 juillet 1941 après avoir organisé un débrayage à la mine du Nord-Est, il est interné à Compiègne. Evadé une seconde fois avec 18 responsables clandestins du parti dont Georges Cogniot, André Tollet, l'organisation clandestine du parti communiste l'envoie en Normandie, puis à Grenoble et finalement en 1942, dans l'Ariège où il demeurera jusqu'à la Libération. En 1945, après avoir participé à l'organisation de l'insurrection nationale à Lavelanet, il regagne la Meurthe-et-Moselle où il est le premier résistant du département à recevoir la médaille de la Résistance. Elu vice-président du comité départemental de la Libération en mars 1945, il devient secrétaire permanent à l'union départementale de la CGT en février 1946, et secrétaire général au mois de juillet de la même année, après le départ d'Alfred Klein. Son rôle consiste à la remise en route des usines. Dans un témoignage conservé aux archives de l'Institut lorrain d'histoire sociale de Nancy, il cite les Usines de Neuves-Maisons et Pompey où il n'y avait plus de coke, pas de houille. Un an plus tard, il quitte sa fonction de premier dirigeant à l'union départementale, après avoir organisé la remise en route des industries et des hommes qui lui a été confiée par le comité de la Libération. Il écrivait dans le *Réveil Ouvrier* et la *Lorraine Paysanne et Ouvrière*, de nombreux articles parfois signés T. Hache.

Sources : ADM. 1 M 651-652 - 3 M 93 et 95 - 3 M 112 - 10 M 86. *Le Réveil ouvrier* (1925-39 et 1945-49), *La Lorraine Ouvrière et Paysanne* (1925/32), *L'Est Ouvrier et paysan* (1933/35), *La Voix de l'Est* (1935/39 et 1944). Témoignage de Camille THOUVENIN .recueilli par l'Institut Lorrain d'Histoire Sociale de Nancy.

NOTA : Toutes les sources biographiques précédentes sont extraites du *Dictionnaire biographique : les militants ouvriers de Meurthe et Moselle 1871/1939* de Etienne Kagan et Serge Bonnet, Edition 1973.

DUPONT Marcel
14 novembre 1904, 14 décembre 1975
Secrétaire général de l'union départementale de 1947 à 1965

Voit le jour un 14 novembre 1904 à Saulnes (M-&-M.). Syndicaliste et communiste, ce machiniste des hauts-fourneaux de la Chiers, adhère au PCF en mai 1932. Il participe en 1934 à la création du syndicat unitaire des métaux de Longwy, avant de devenir secrétaire permanent du syndicat des métaux du bassin de Longwy. Membre du bureau régional du PCF, il est fait prisonnier et interné en Autriche.

Succédant au néodomien Camille Thouvenin, le communiste Marcel Dupont inaugure une succession de dirigeants départementaux adhérents ou dirigeants de la fédération du parti communiste de Meurthe-et-Moselle, originaires du Pays-Haut. En 1945, il reprend la tête du syndicat longovicien. En décembre 1947, lors de la grève générale des mineurs et métallurgistes, il est condamné à 10 jours de prison pour « tentative de désarmement d'un agent de la force publique » et destitué de son poste de président de la caisse de sécurité sociale de Longwy par le Président du Conseil Daniel Mayer. En 1949, il est élu secrétaire de l'UD CGT de Meurthe-et-Moselle et le demeure jusqu'en 1965 où il s'efface devant le secrétaire de la fédération régionale des mines de fer, Albert Balducci, également titulaire d'un siège au bureau de la fédération communiste de Meurthe-et-Moselle. Marcel Dupont a laissé le souvenir d'un dirigeant syndical porteur d'une culture de négociateur acquise en 1936, soucieux d'assister au quotidien les syndicats dont il avait la charge, plutôt que d'un agitateur propagandiste. Paulette Thomassin écrit à ce propos un hommage qui nous dispense de commentaires. (Voir en annexe courrier à la revue *Passé-Présent*).

Sources : *Le Réveil ouvrier* (1936/1939 et 1945/1949), ADM10 M 101, *Passé Présent* n°4 décembre 1985.

BALDUCCI Albert
26 septembre 1918, 10 octobre 2004
Secrétaire général de l'union départementale de 1965 à 1971

Le dirigeant qui succède en 1965 au vétéran de 1936, est le produit d'un autre itinéraire. Son parcours militant est rédigé sous l'autorité de la fédération régionale des mines de fer de Lorraine, dans une brochure éditée en avril 1999, en prévision d'une inscription dans le dictionnaire biographique Jean Maitron.

Né le 26 septembre 1918, cet enfant de Romagne, originaire d'un hameau accroché aux contreforts des Appenins, à 40 km de l'Adriatique, émigre d'Italie en octobre 1925. Avec sa mère et sa sœur, l'enfant de 7 ans rejoint son père qui avait précédé la famille en s'embauchant à la mine d'Hussigny six mois auparavant. L'année 1931 est celle de l'étape de la communion solennelle et du certificat d'études.

Sa vie professionnelle et militante est décrite successivement. Le chapitre intitulé « itinéraire professionnel » commence ainsi : « Lors des événements de mai juin 1968, j'étais à Nancy, secrétaire de l'union départementale CGT... A 18 ans,

j'entrais au parti communiste. Ce fut le front populaire ». L'expérience professionnelle proprement dite est évoquée succinctement à la fin du paragraphe. « J'ai fait trente-six emplois, allant de garçon de café, de bureau, vacher chez les paysans, dans le bâtiment, sur la ligne Maginot, trois licenciement pour tentative d'organiser un syndicat. Enfin, grâce au front populaire, avec la semaine de 40 heures, je fus embauché à l'usine sidérurgique de Micheville à Villerupt de 1936 à 1942... ».

Le chapitre « parcours militant », fait un arrêt sur les années de guerre et du gouvernement vichyste. Les premiers mois de la guerre de 1939/1940 bouleversent tous les projets de vie paisible. En Lorraine, l'évacuation des populations prend fin avec la signature de l'armistice. Les usines et les mines rappelaient leur personnel. Albert Balducci reprend son travail à l'usine de Micheville. Il poursuit « Dès mon retour de Gironde où mes parents s'étaient réfugiés, je repris contact avec le PC structuré en triangle sur le plan régional, avec Thouvenin, dirigeant syndical et communiste, un évadé des camps de Compiègne. Chaque distribution de tract, c'était des arrestations dont la liste était constituée par la police française. C'est ainsi que j'ai été arrêté en juin 1941, conduit à la prison de Briey, avec quatre camarades : Getti de Longlaville, Osteirero mineur de Thil, les frères Reiman de Villerupt.

Des quatre, j'étais le seul organisé, pour des raisons diverses, ils ont été libérés les uns après les autres, après une discussion avec le sous-préfet Mancel, qui m'avait proposé un marchandage, prendre le train de 16 heures pour quelques renseignements (enfantins). J'ai terminé mon stage, selon les instructions d'entrer dans la clandestinité. Les autres camarades, les uns après les autres ont été arrêtés et dirigés vers les camps nazis. Ils ne sont pas revenus... » En conclusion de ce chapitre, l'auteur ajoute « compte tenu de la longueur de ce texte correspondant aux questions posées, devra être raccourci, je ne pense pas répondre à une période très importante : la résistance. Si je peux en quelques pages pour résumer la résistance dans le pays-haut et le comportement de ma famille durant l'occupation, elle sera versée aux archives ».

Dans son témoignage des années 1980, Camille Thouvenin cite des groupes à Piennes, Baroncourt, Villerupt, Audun-le-Roman, Homécourt, Auboué, en place depuis novembre 1940, la plupart « membres du parti ». Dans le même témoignage la composition du « triangle des hommes du fer du Pays-haut » cite Jean Eggen, Mario Tinelli d'Auboué et Camille Thouvenin qui oeuvra jusqu'au 22 juillet 1941, où il est arrêté à Auboué pour avoir organisé une grève dans les mines de fer. Ce qui s'est passé en Lorraine après son évvasion de Compiègne lui échappe, car il a quitté le département pour d'autres affectations dès 1942. A l'étape actuelle, les éléments trop fragmentaires, ne nous permettent pas de reconstituer le parcours de résistant du dirigeant mineur.

En revanche, le chapitre suivant intitulé « fonction dans la presse » illustre l'attrance d'Albert Balducci pour la communication écrite. *Le Sous-sol Lorrain* est créé en même temps que la profession minière s'organise en fédération. « De 1950 à 1959, le tirage variait de 18 à 20 000 exemplaires. Il est devenu bimensuel en 1972... » La fermeture des puits conclut la période glorieuse du journal. La majorité des lecteurs et abonnés sont peu à peu devenus des veuves

et des retraités plus ou moins éparpillés aux quatre coins de l'hexagone et même à l'étranger. La rubrique « courrier des lecteurs » demeure le seul lien avec la Lorraine où ils ont travaillé et vécu. En l'an 2000 *le Sous-sol Lorrain* est toujours publié.

« J'aime la presse et le journalisme pour moi ça a été une passion. La parole c'est le coup de clairon, c'est l'action immédiate. La parole s'envole, l'écrit reste et trace une ligne de conduite ». Cette profession de foi va se traduire dans l'union interprofessionnelle de Meurthe-et-Moselle. Dès son arrivée, un des premiers actes d'Albert Balducci est de sortir le *Réveil Ouvrier* d'une quasi léthargie en créant une nouvelle série dès avril 1966.

En quittant la fédération des mineurs en 1965 après s'y être investi durant une quinzaine d'années, Albert Balducci est l'homme qui imprime au département un syndicalisme nettement classiste si ce n'est unisexe. Son arrivée à l'union départementale coïncide avec une parution régulière du *Réveil Ouvrier*, l'une de ses priorités militantes. Car, dit-il « une organisation sans organe de presse est une organisation sans voix ».

L'éditorial fixant les perspectives du *Réveil Ouvrier* rénové dans son premier numéro, est, de ce point de vue dépourvu d'ambiguïté. « Le lancement d'une nouvelle série du *Réveil Ouvrier*, est une décision du 28^{ème} congrès, le rythme de sa parution est fixé par la commission administrative, » sa cible « de l'ouvrier au technicien, du salarié du secteur public et nationalisé à celui du secteur privé, le *Réveil Ouvrier* sera le reflet de leurs besoins, de leurs aspirations, de leur volonté d'union et de lutte pour briser la résistance conjuguée du patronat et du pouvoir gaulliste ».

Albert Balducci conduira les destinées de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle jusqu'au printemps 1971 où, il ira à Metz, ouvrir une nouvelle page syndicale en créant le comité régional CGT de Lorraine. Le mouvement syndical de Meurthe-et-Moselle a retenu de lui, un management rigoureux pour une organisation syndicale. C'est sous son mandat que se sont développées les commissions catégorielles de l'UGICT, des femmes, de l'immigration, de la jeunesse. Son apport consistait à veiller à la tenue régulière de réunions et à contrôler l'exécution des décisions. Son équipe départementale apprit de lui le dédain de « la bureaucratie » et la proximité avec les sections syndicales sur les lieux de travail. Il veillait personnellement à l'entrée des cotisations en imprimant dans l'ordre du jour de son secrétariat l'examen hebdomadaire des comptes financiers. Régionaliste convaincu, il répandait une conception de militantisme à la base, évitant de dépendre des sommets syndicaux pour compléter les budgets de fonctionnement. Car, disait-il, c'est la porte ouverte aux allégeances au pouvoir central. Il conclut ainsi l'intervention qu'il prononce pour son quatre-vingtième anniversaire, à l'assemblée de mineurs réunis pour lui rendre hommage, le 5 novembre 1998 : « Le marxisme, ce n'est pas un dogme, c'est simplement d'être au contact des êtres humains, à l'écoute de leurs besoins, en particulier les plus pauvres, agir avec eux.

C'est pourquoi j'emporterai ma carte du parti avec moi... » Il décède le 1^{er} octobre 2004, après une lente dégradation de sa santé, au milieu de ses compagnons de

combat de Piennes, de Nancy, et de Metz, salué par l'hymne ouvrier de l'Internationale.

Sources : Brochure : *Les sillons de la mémoire*, éditée par la Fédération des mines de fer et sel de Lorraine, Avril 1999, *Le Réveil Ouvrier* : Périodique syndical de Meurthe et Moselle, *Le sous-sol lorrain* : périodique de la fédération du sous-sol. Entretiens avec des militants contemporains d'Albert BALDUCCI.

SAVERNA Pascal
18 avril 1926 16 septembre 2001
Secrétaire général de l'union départementale de 1971 à 1974

Il entre en fonction en juillet 1971, en cours du mandat d'Albert BALDUCCI appelé à animer le Comité régional CGT de Lorraine. L'apparition d'une maladie cardiovasculaire accélère son départ de l'union interprofessionnelle, rendu effectif lors du 31^{ème} congrès de 1974.

De souche Romagnole (Donato, Danto), province d'Italie ce militant des mines de fer est connu pour son affabilité, sa capacité d'écoute et un sens inné du dialogue. Ses parents ayant quitté le sol natal à la veille de la première guerre, il voit le jour à Moutiers le 18 avril 1926. Mineur de père en fils, il commence pourtant une carrière professionnelle dans le bâtiment en qualité de maçon, métier qu'il exercera durant cinq années avant d'entrer en clandestinité en Normandie, pour échapper au STO. Le débarquement le rattrape et lui permet d'éviter la pérennisation d'une existence de proscrit.

En 1949, il entre à la mine de Moutiers en qualité de mineur de fond. Immédiatement syndiqué à la CGT, il se voit confier des responsabilités de représentation par ses camarades de travail. *Le Sous-sol lorrain* apprécie ainsi son parcours militant : « Pascal, jeune militant, mineur au bloc, sera en 1951 l'un des acteurs de la réunification syndicale à la mine de Moutiers, où une section FO s'était constituée suite à la scission de 1947 ».

Une activité syndicale alliant proximité et détermination lui vaut un licenciement en février 1954 avec neuf de ses camarades. D'autres mines du bassin ferrifère procèdent à des licenciements de militants syndicaux. C'est l'époque où le délégué mineur Saverna s'engage dans la voie d'une activité permanente au sein du secrétariat de la fédération CGT du sous-sol à Piennes. Il est plus spécialement chargé de la rédaction et de la sortie de l'organe de presse de la fédération syndicale.

Parallèlement élu conseiller municipal lors des élections de 1953, sur la liste menée par le parti communiste, son engagement politique le conduit aux marches du comité fédéral de Meurthe-et-Moselle. Au cours des élections municipales de 1959, il devient un maire compétent et apprécié, porté par un combat syndical, qui se conclut par la défaite des représentants des directions minières, à la tête des communes. Il demeurera premier magistrat de Moutiers sans discontinuer jusqu'en 1999, où il cède la place à une militante communiste instruite par son exemple.

En revanche, son bref passage à Nancy, n'aboutit pas à faire valoir ses capacités auprès d'un mouvement syndical culturellement éloigné des ambiances de la fraternité corporative. Sa nature bienveillante ne lui permet pas d'asseoir l'autorité qu'avait su imposer son prédécesseur. Il quitte le siège syndical nanceien pour assumer la conduite de la délégation cégétiste au comité économique et social de Lorraine, et renoue avec une participation active au sein de la fédération syndicale de Piennes.

Le 16 septembre 2001, il disparaît suite à une maladie brève et inexorable, en ayant, jusqu'au bout, participé au destin de sa formation syndicale.

Sources: *Le sous-sol lorrain* octobre 2001, Mairie de Moutiers, Madame SAVERNA, Monsieur Ersé ZOLFO, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie.

BONVALOT Denis

9 novembre 1941

Secrétaire général de l'union départementale de 1974 à 1978

Le militant qui succède à deux dirigeants des mines de fer renoue avec la lignée originaire des bassins sud du département.

Né à Langres dans la Haute-Marne, le 9 novembre 1941, d'un père chauffeur tué en 1944 au maquis de Varennes, et d'une mère couturière, ce cheminot qui connaît sa première affectation à Moyeuve-Grande, fut embauché au préalable à son retour d'Algérie à l'usine sidérurgique de Wendel comme manœuvre de force. Engagé dans un type d'action syndicale très combatif, il est licencié au bout de 10 mois.

Connu de son milieu professionnel en tant que syndicaliste, adhérent CFTC durant 6 mois en 1963, puis cégétiste depuis 1965, ce jeune adhérent se révèle un animateur convaincu des grèves de 1968. Il conduit notamment l'occupation de la gare de Nancy et au lendemain du mouvement, sollicité par Albert Balducci, secrétaire général de l'union départementale, pour assumer l'animation de l'union locale du chef-lieu du département, le jeune rebelle séduit par sa faconde et son aplomb. Parallèlement à son engagement syndical, il a rejoint les rangs de la fédération du PCF de Meurthe-et-Moselle à la veille de sa partition en deux fédérations. Jeune adhérent, il est délégué au congrès d'Auboué de 1965, qui consacre la sécession.

Son dynamisme, sa jeunesse, son origine géographique sont appréciés comme autant d'atouts par la fédération politique, amputée de l'essentiel de ses forces militantes, après la perte des bastions ouvriers du Pays-haut. Il est promptement proposé au comité, puis au bureau fédéral. Il accède aux instances dirigeantes au début des années 1970, alors qu'il dirige l'union locale de Nancy depuis 2 années.

Après avoir été coopté secrétaire à l'organisation, au lendemain du départ de Michel Bertelle (qui deviendra maire de Blenod-les-Pont-à-Mousson, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, conseiller régional de Lorraine), il devient secrétaire général de l'union départementale CGT, lors du 31^{ème} congrès de 1974

et le demeure jusqu'à la fin de l'année 1978. A cette date, il succède à Marie-Thérèse Gonord en qualité de secrétaire général de la région lorraine, avant de représenter la confédération à Prague au siège de la FSM en période de crise entre 1984 et 1987.

L'ensemble de son parcours militant, le conduit à favoriser l'empreinte unitaire qu'avait cherché à pérenniser Georges Séguy au sein du syndicalisme, notamment lors du 40^{ème} congrès de Grenoble à la fin de l'année 1978. Parallèlement, il se présente en partisan convaincu de l'union des forces de gauche.

Les premières années d'un pouvoir de gauche accentuent une crise interne au PCF qui se prolonge au sein de la CGT. Le parcours militant du cégétiste Denis BONVALOT s'achève en juillet 1987 suite à des désaccords exprimés à plusieurs reprises. Il quitte le PCF dans le courant de la même année, en cohérence, notamment, avec son opposition à la politique internationale de la formation politique. Parallèlement, son emprise dans les instances syndicales se déstabilise par le désaveu qu'il exprime au sujet de la collusion syndicale avec les stratégies du PCF, et notamment sa soumission aux directives du PC d'URSS.

Sources : Témoignage du 22 mai 2004, Archives de l'institut lorrain d'histoire sociale CGT, *Le Réveil Ouvrier*.

VILLAUME Maurice

8 octobre 1946

Secrétaire général de l'union départementale de 1978 à 1986

Natif de Hérimenil, village du Lunévillois où il vient au monde le 8 octobre 1946, ce lorrain d'origine va rapidement quitter la quiétude villageoise pour embrasser un parcours militant qui le conduira à siéger au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Des études secondaires lui ouvrent la porte de l'administration postale. En 1965, il entre à l'agence de Lunéville en qualité de facteur contractuel, il est titularisé en 1968. Séduit par la CGT, il se syndique en 1967. La fédération de Meurthe-et-Moselle a opéré sa partition en deux entités nord et sud depuis trois ans lorsqu'il rejoint, en 1968, les rangs du parti communiste de Waldeck-Rochet.

En 1968, s'opère la rencontre entre ce jeune postier et l'effervescence d'un printemps conquérant. Il participe avec enthousiasme aux occupations d'entreprises et d'administrations, et découvre la variété du salariat dans le bassin de Nancy, en même temps que la solidarité militante. C'est une première expérience qui va, en partie, déterminer la prééminence d'un parcours militant au sein des structures interprofessionnelles. Le syndiqué devient dirigeant en franchissant tous les échelons de la hiérarchie syndicale.

En 1970, secrétaire départemental des PTT, il fait ses classes jusqu'à la fin de l'année 1971. De 1972 à 1974, il est élu secrétaire général de l'union locale de Nancy. De 1974 à 1978, il assume les fonctions de secrétaire à l'organisation à

l'union départementale de Meurthe-et-Moselle, avant d'être élu secrétaire général, fonction qu'il animera de janvier 1978 à janvier 1986 où il rend son mandat.

Dans le prolongement de l'euphorie de 1968, ses fonctions de secrétaire adjoint s'organisent dans une période ouverte au pluralisme, marquée par les perspectives d'unité syndicale portées par Georges Séguy et fondées sur le soutien de la CGT à un programme commun de gouvernement rassembleur de la gauche.

Il accède à la fonction de secrétaire général, à une étape où l'image gratifiante du 40^{ème} congrès qualifié d'audacieux, novateur, conquérant, voit émerger la contestation d'une équipe alternative emmenée par Henri Krasucki, qui ne tardera pas à faire valoir l'ambiguïté qui mine les apparences.

Sous la direction de Maurice Villaume, plusieurs signes montrent la convergence de l'union départementale avec les thèmes rassembleurs du congrès de Grenoble. La commission exécutive connaît une augmentation de la proportion de femmes qui passe de 17 à 20% entre 1978 et 1980, au lendemain de la condamnation de la conférence de 1977 par le secrétaire confédéral Michel WARCHOLACK. Conjointement, l'unité syndicale continue de déployer ses cortèges colorés et mixtes dans les rues de Nancy et du département.

La fin de l'année 1978 est le théâtre d'une annonce stupéfiante : la destruction des usines sidérurgiques de Longwy. Le syndicalisme meurthois quitte alors les rails de l'assistance de terrain aux sections syndicales inexpérimentées, pour prendre ses marques avec la résistance longovicienne très médiatisée. En 1980, l'union départementale est au faite de sa popularité. L'épisode de l'assaut du siège nanceien par les forces de l'ordre visant à se saisir de l'émetteur de la radio locale *Lorraine cœur d'acier*, le 6 juin 1980, se conclut à l'avantage des syndicalistes. Le 12 juin, une manifestation intersyndicale de près de 15 000 salariés se rassemble cours Léopold autour de la CGT et de neuf de ses militants emprisonnés. Henri Krasucki est présent, Maurice Villaume ouvre le meeting par une formule rassembleuse : « Aujourd'hui, le cœur de Nancy bat au rythme de celui de la classe ouvrière ».

Après cette chaude journée de juin, l'enchantement des années 1970 se dissout mois après mois, dans le sillage de l'accès au pouvoir des forces de gauche. A l'automne 1981, François Mitterrand vient rencontrer les forces vives à l'abbaye des Prémontrés. Le secrétaire de l'union départementale, fait part au Président de ses interrogations à propos du niveau des avancées sociales promises par le candidat. Courant 1983, la France s'engage en faveur de la construction européenne. L'espoir de l'arrêt des destructions industrielles sombre en même temps que l'arrêt du train feuillard de Rehon, annonçant la relance des résistances ouvrières doublées de l'accélération d'une désyndicalisation qui s'était amorcée depuis l'année 1975. Le désenchantement général suscite une crise au sein des directions du PCF, mettant aux prises, refondateurs, réformateurs et orthodoxes. Ces derniers s'emploient à annexer les instances confédérales et locales, à leur vision.

L'union départementale subit les répercussions de combats internes à la CGT, qui essaient dans les structures locales, animés par une équipe de rechange menée principalement par le secteur organisation. En janvier 1986, Maurice Villaume remet son mandat en épilogue à un déficit de confiance récurrent. Le 6 février 1986, il regagne l'administration postale de Meurthe-et-Moselle en qualité d'agent de maîtrise. L'épisode syndical est clos, mais le citoyen Maurice Villaume n'entend pas retrouver un confort routinier. S'étant intéressé à la chose publique depuis des années en qualité de membre actif de la FCPE, et président fondateur d'une association de quartier et d'une association de jeunesse dans sa localité de Damelevières, il va déployer ses compétences dans la vie politique.

Adhérent du PCF depuis 1968, membre du comité, puis du bureau de la fédération de Meurthe-et-Moselle, il disparaît des organigrammes à la suite de l'échec du PC aux élections européennes de 1984. Celui qui est redevenu simple postier, rebondit dans la sphère publique. Elu maire de Damelevières, il gagne le siège du conseil général en 1994, fonction électorale qu'il occupe toujours en 2005.

Sources : *Le Réveil Ouvrier*, témoignages de militants, entretien avec l'intéressé du 29 juin 2005.

ANNEXE N° 6 : Témoignages de militantes de Meurthe et Moselle et de dirigeants syndicaux

Ils concernent trente personnes ayant accédé à divers échelons de responsabilité. La majorité sont originaires du département de Meurthe-et-Moselle. Trois relèvent d'autres secteurs géographiques. Ils s'adressent tous à des femmes à l'exception de trois émanant de militants. Quatre sont encore mandatés au sein de la CGT. Trois militantes d'autres syndicats ont également accepté de répondre à nos sollicitations.

Nom	Profession	Responsabilité	Contact	Generation
BANNY Isabelle	Ouvrière JVC Longwy	Secrétaire union locale Longwy	07/03/2001	3 ^{ème}
BERTRAND Yolande	Employée de bureau S.S.M. Briey	Maire d'Auboué, Conseillère générale M&M.	07/05/2004	1 ^{ère} et 2 ^{ème}
BOLZONI Roger	Agent Services sociaux M.&M.	Secrétaire UD M&M Animateur collectif femmes, Bureau national UGFF	17/11/2002	1 ^{ère}
BONVALOT Denis	Agent SNCF Nancy	Secrétaire UL Nancy, UD M&M, Région Lorraine, Mandaté FSM	20/10/2004	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
BORELLI Yvette	Vendeuse Printemps Nancy	Secrétaire commerce, UL Nancy et collectif départemental	05/05/2003	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
CARRARO Anne	Epouse de mineur	Collectif femmes de mineurs	16/02/2000	1 ^{ère}
CHAZE Odette	Ouvrière Tim-Wear Chaligny	Déléguée CGT	21/09/2000	1 ^{ère}
CHERIN Christiane	Cadre DGI - Paris	Secrétaire syndicale, Fédération DGI, Rédactrice d' <i>Antoinette</i>	22/02/2004	3 ^{ème}
CINTI Nicole	Ouvrière CEM Nancy	Déléguée du personnel	22/11/2003	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
CUNIN Marianne	Employée CRAM Nancy	Secrétaire syndicale, UD M&M, Membre CE confédérale	21/05/2003	3 ^{ème}
DI SABATINO Velia	Epouse de sidérurgiste Rehon	Militante LCA	20/11/2003	3 ^{ème}
FALCETTA Albert	Technicien bureau d'études Usinor Longwy	Secrétaire du CE, Commission fédérale UFICT	24/08/2003	2 ^{ème}
FALCETTA Nicole	Employée Usinor Longwy	Bureau fédéral Métallurgie	15/02/2004	2 ^{ème}

Nom	Profession	Responsabilité	Contact	Generation
GENTILUCCI Yvonne	Ouvrière Gillier Longwy	Secrétaire du CE, UL Longwy, Collectif départemental	29/09/1999	2 ^{ème}
GOGUET Paulette	Ouvrière Tim Wear Chaligny	Déléguée syndicale	10/09/2000	1 ^{ère} et 2 ^{ème}
GONORD Marie-Thérèse	Technicienne IRSID - Metz	Secrétaire UD Moselle, Région Lorraine, CE confédérale	25/06/2001	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
JACEK Marie	Juriste	Service juridique confédéral	17/06/2004	3 ^{ème}
KRAWCZYNSKI Andrée	Aide-soignante AHBL Longwy	Déléguée du personnel, conseillère prud'homale	15/11/2004	2 ^{ème}
MINETTE Eliane	Infirmière Psychiatrique CPN Laxou	Déléguée du personnel, Secrétaire de l'UD M&M.	08/11/2004	1 ^{ère}
OLMI Jocelyne	Caissière COOP de Lorraine	Secrétaire du CE, Commission femmes UL Longwy	25/02/2000	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
PAGEL Anne-Marie	Formatrice ACUCES	Déléguée du personnel, CE de l' UD M&M.	03/10/2003	2 ^{ème}
PATOUX Marie-Paule	Ouvrière Gillier Longwy	Déléguée du personnel, Collectif femmes, Commission fédérale	25/02/2000	2 ^{ème}
POUPON Thérèse	Ouvrière Mavest Montluçon	Collectif Femmes UD Oise, Secrétaire confédérale Secteur social	30/03/2003	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
REMY Marcelle	Ouvrière Chaussures André Nancy	Secrétaire du CE UL de Nancy	21/12/2004	1 ^{ère} et 2 ^{ème}
ROGERAT Chantal	Ouvrière Thomson Paris	Bureau fédéral métallurgie, CE confédérale, Rédactrice <i>d'Antoinette</i>	12/02/2000	1 ^{ère} et 2 ^{ème}
SCHMIDT Claire	Infirmière psychiatrique CPN Laxou	Déléguée du personnel, CE de l'UD M&M.	05/05/2003	2 ^{ème} et 3 ^{ème}
THOMASSIN Paulette	Ouvrière Boussac Dombasle	Secrétaire du CE, CE de l'UD	08/10/1999	1 ^{ère} et 2 ^{ème}

Nota : En dehors de cette liste, trois militantes de la CFDT (CFTC) ont accepté de contribuer aux entretiens. Il s'agit de : Marie Lou ROBERT (secrétaire de l'UD de Meurthe et Moselle), Marie Lyne QUAGLIA (secrétaire de l'UL CFDT de Longwy) et de Chantal THOMAS (déléguée du personnel CFTC de l'AHBL de Mont st Martin). Quelques entretiens ont été réalisés par téléphone (BORELLI, CINTI, PAGEL, REMY).

ANNEXE N° 7 : Grille pour la conduite des entretiens et synthèse

Identité	
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	Nom de mariage :
Nombre d'enfants :	Profession des parents :
Profession du conjoint :	

Scolarité
Diplômes professionnels :

Carrière professionnelle	
Emploi :	Branche :
Durée :	Chômage :
Catégorie socioprofessionnelle :	Cessation d'activité :
Autre :	

Parcours militant	
Appartenance à des mouvements de jeunesse :	
Confessionnel :	Politique :
Autre :	
Engagement politique :	Responsabilité assumée :
Formation :	
Engagement associatif :	Responsabilité :

Engagement syndical	
Date de la première syndicalisation :	Nom du syndicat :
Si plusieurs syndicat, indiquer :	Date d'adhésion :
Date d'un retrait éventuel :	

Parcours syndical	
Formation reçue :	Responsabilités et dates :
Syndicat :	Fédération :
Interprofessionnel :	Confédération :
Participation à l'activité femmes (conférences, commission, diffusion d'Antoinette) dans quelles instances :	
Bilan de vos expériences :	
Motivation de votre syndicalisation :	
Répercussion du parcours militant sur votre vie :	
Qualité de l'accueil à la CGT :	
Intégration dans le syndicat :	
Votre position vis-à-vis du féminisme :	
Cela s'est-il posé dans votre vie militante :	
Avez-vous contesté des attitudes ou des méthodes dans votre organisation : Si oui, pourquoi :	
Sur le féminisme ou autre sujet :	
A quelle question non posée auriez-vous souhaité répondre : Pourquoi :	

Merci d'avoir accepté de répondre. Le questionnaire est fait pour simplifier les données mais son utilisation est facultative. Les renseignements sont communicables selon votre choix.

PROFIL DE LA MILITANTE CGT EN MEURTHE-ET-MOSELLE

(Années 1960 à 1980)

L'échantillon visant à établir un profil de la militante CGT repose sur l'analyse d'une population composée de 21 femmes syndicalistes de Meurthe-et-Moselle figurant dans une liste nominative référencée en annexe 6.

1°Caractéristiques de la population étudiée			
Statut personnel		Enfants	
Mariées	14	Un enfant	6
En couple	3	Deux enfants	5
Célibataires	4	Trois enfants et plus	3
Ascendance		Situation scolaire et qualification	
Paysanne ou ouvrière	13	Certificat d'études primaire	10
Classes moyennes ou libérales	5	Scolarisées dans le secondaire	5
Immigrés	2	Formation professionnelle de type CAP	7
		BTS ou de niveau équivalent	3
Provenance géographique			
Bassin de Longwy	7	Bassin de Nancy	8
Bassin de Briey	1	Meurthe-et-Moselle sud hors Nancy	5

2°Catégorie socioprofessionnelle et branche d'activité			
Ouvrières	9	Habillement / textile	6
Employées	4	Métallurgie	4
Techniciennes	2	Finances	1
Vendeuses.	2	Cuirs et peaux.	1
Infirmières.	2	Santé / sociaux	5
Encadrement	2	Commerce	2
		Enseignement	1
		Autre.	1

3°Engagement militant						
Date d'adhésion				Responsabilités syndicales		
1948	1	1972	1	Syndicat	Six sont secrétaire de syndicat	
1962	2	1973	1	UL	Une est secrétaire d'une UL	
1967	1	1976	1	UD	Une est au secrétariat du 32 ^{ème} congrès d'avril 1969 au 33 ^{ème} congrès d'avril 1971 Une est au secrétariat du 33 ^{ème} congrès d'avril 1971 au 36 ^{ème} congrès de 1982 Une est au secrétariat du 34 ^{ème} congrès de 1976 à l'année 1984, départ en cours de mandat avant le 37 ^{ème} congrès	
1968	1	1978	1	Région	Une des militantes consultées mais non comprise dans l'échantillon fût secrétaire générale de la région lorraine de 1976 à 1978.	
1969	1	1980	1	Fédéral	Une est membre de la commission exécutive fédérale de la métallurgie de 1971 à 1976	
1971	1	1991	1	Confédéral	Une est membre de la commission exécutive confédérale de 1982 à 1986	
Famille politique et idéologique						
Parti socialiste.				1	ACO	3
Parti communiste				15	JOCF	4
Lutte ouvrière				1		
Proximité avec le féminisme						
Influencées ou favorables				6	Indifférentes ou partagées	11
Plutôt hostiles				4	Diffuseuses ou responsables d'Antoinette	7

4 Les éléments-clés

Les militantes de la CGT des trois générations partagent plusieurs analogies :

- Leur ascendance généralement d'origine paysanne et ouvrière (13/21) a conditionné leur engagement syndical dans la moitié des cas
- Elles sont majoritairement mariées en charge d'enfants.
- Elles ne sont pas majoritairement ouvrières, mais constituent la catégorie la plus importante
- 50 d'entre elles sont dépourvues de formation professionnelle diplômée.
- Leur catégorie socioprofessionnelle évolue vers l'apparition du secteur tertiaire en particulier durant la deuxième décennie.
- Au chapitre de la syndicalisation, l'après 1968 n'est pas significatif d'une renaissance syndicale. Leur accès à des responsabilités concerne un quart de l'échantillon pour une population féminine salariée qui stagne entre 36 et 38 à l'époque dans le département.

- Leur appartenance au PC est prépondérante quelle que soit leur catégorie sociale et socioprofessionnelle. Un tiers de l'échantillon a fondé son adhésion à la CGT sur son appartenance au PC. Les autres ont fourni un vivier de militantes communistes en prolongement de leur engagement syndical.
- Conséquence probable de l'influence communiste, l'attirance féministe est majoritairement boudée parmi les militantes consultées. Les deux tiers ne diffusaient pas *Antoinette* et ne s'y sont pas intéressées.

ANNEXE N° 8 : Courrier de Paulette Thomassin



Portant témoignage sur Marcel DUPONT (voir n°4)

"IL FAUT PREVENIR MARCEL"

Marcel, je l'ai connu en 1960. Il était Secrétaire de l'U.D. ; j'étais ouvrière chez BOUSSAC à DOMBASLE (1). Après des années de brimades, d'injustices et de soumission, nous avons décidé de nous organiser en syndicat C.G.T.

Le fait était suffisamment insolite dans l'Empire BOUSSAC, pour nous attirer une réaction patronale immédiate, celle de nous traduire devant les Tribunaux en prétextant que nous étions un syndicat fanlôme. Le droit syndical dans l'entreprise ne sera légalisé qu'après 1968.

Imaginez... d'un côté l'appareil judiciaire et l'appareil de direction rûdés, huilés, informés, de l'autre, un petit groupe de travailleuses qui avaient l'habitude de se taire par crainte de la répression ... et Marcel qui vint nous défendre.

Il fit remarquer aux Juges que la C.G.T. avait des statuts déposés en préfecture et que la convention collective reconnaissait les libertés syndicales.

C'était la première fois que nous relevions la tête. Nous avons gagné, les élections ont eu lieu. Et notre syndicat se mit à marcher Marcel en guida les premiers pas.

A cette époque, il n'était pas habituel que les femmes prennent des responsabilités "ça ne se faisait pas!". Une femme, c'était la maman, la ménagère, ce n'était surtout pas une syndicaliste. Au cours d'une audience ce Tribunal, les avocats BOUSSAC me décrivaient comme une énergumène, qui haranguait les foules. Dans les années 60, le militantisme féminin était encore entaché du critère de vulgarité. Tout cela pesait sur nous. La vie syndicale ne se vivait pas seulement à l'usine, on emmenait à la maison tous ces problèmes idéologiques en même temps que notre panier à commissions.

Marcel discutait de tout cela avec nous. Il nous apprenait que la femme avait un rôle à jouer au niveau de la société. Non, ce n'était pas vulgaire de militer ! et il nous racontait les luttes des femmes des minours, pour le travail, pour vivre, pour la dignité ; leurs démêlés avec les directions. Nous en étions ébahies ... tant de courage ... tant d'audace ... Alors ? C'était possible ? On ramenait ces idées nouvelles le soir à la maison. On discutait ferme dans les ménages. Le voile se déchirait petit à petit ... Suffisamment pour que l'on puisse continuer.

Je pourrais raconter une foule de témoignages sur l'efficacité du dirigeant syndical Marcel DUPONT. Au cours des réunions quand le représentant patronal, fort de ses connaissances et d'une abondante élocution, essayait de nous culpabiliser pour contourner les problèmes posés, Marcel bourrait consciencieusement sa pipe, et, tout en fumant, tranquillement, il savait ramener la discussion à son véritable objet.

C'est ainsi que les jeunes ouvrières sur chaîne se retrouvèrent avec un salaire presque doublé dans les premiers jours d'existence du syndicat. Il avait imposé l'application de la convention collective.

En 1963, nous participâmes à une journée revendicative nationale en faisant circuler des pétitions dans l'atelier. La direction décida de frapper fort en m'infligeant une "mise à pied pour faute grave". 90 % des travailleuses décidèrent immédiatement la grève en disant : "si La Paulette ne rentre pas, on ne rentre pas non plus". Elles décidèrent de manifester. C'était la première initiative propre à notre entreprise sur un problème propre à notre entreprise.

"IL FAUT PREVENIR MARCEL" dirent-elles. Quand il arriva, une heure plus tard, la manifestation était prête : le menuisier du coin avait fabriqué les pancartes, mais nous n'avions rien pour inscrire les revendications. Le rouge à lèvres fit l'affaire.

Plusieurs d'entre nous allèrent chercher le journaliste du secteur.

"Eh bien, nous dit Hated, vous savez écouter maintenant"....

De fait, notre première protestation dura la journée. C'était un vendredi... En réponse, la direction choisit l'escalade. Elle envoya des lettres à toutes les grévistes, leur intimant l'ordre de reprendre le travail. Quant aux déléguées l'atelier leur fut interdit. Après des démarches à l'inspection du travail, les déléguées furent réintégrées, à l'exception de la Secrétaire du Syndicat dont l'inspecteur du travail autorisa le licenciement : c'était moi !

Cela dura 5 mois. Les Tribunaux ne m'ont pas condamnée car je n'avais commis aucune faute. Il restait à casser la décision de l'inspecteur du travail. C'est avec Marcel que nous avons préparé le recours hiérarchique au Ministre.

En même temps, Marcel faisait appel à la solidarité des syndicats du Département.

L'appui des mineurs, des métallos, etc... ainsi que celui des travailleuses de l'habillement de tout le pays fut décisif. Le 6 Mars 1964, Journée Internationale des Femmes, fut l'occasion d'une importante délégation confédérale qui demanda réponse au recours.

Le Ministre du Travail me fit alors réintégrer dans mon emploi.

Ce fut le point de départ que Marcel fit avec notre syndicat : nous aider à vaincre, guider nos premiers pas, et surtout, surtout, avec sa tranquille assurance, nous donner confiance en nous-mêmes, en tant que travailleuses, en tant que femmes.

Pauvette THOMASSIN

Passé Revue n°5 - 2^e trim 1986

ANNEXE N° 9 : Allocution de Jacqueline Dhervilly-Lambert

Extraits du discours prononcé devant le CCN de novembre 1980, par Jacqueline Dhervilly-Lambert à l'occasion de sa démission du bureau confédéral.

« ... J'ai ressenti impérativement la nécessité de donner certains prolongements de caractère politique, à la lutte menée au plan syndical. Ces prolongements ont sans doute mis davantage en lumière certaines difficultés d'analyse ou d'appréciation, que j'ai exprimées dans la CGT depuis le 40^{ème} congrès, dans le cadre de la mise en œuvre de nos orientations.

Il serait inconvenant de ma part, dans ce moment, d'épiloguer sur ces questions. Je veux simplement dire que les divergences apparues sont pour moi l'expression de la diversité qui fait la force de la CGT.

L'avancée du 40^{ème} congrès constitue, pour moi, l'un des progrès les plus marquants de notre démarche, que j'ai enregistré au cours de ma vie de militante. Le débat démocratique qui doit se développer sur cette lancée, et notamment au cours des prochains mois sur toutes les questions soulevées, en particulier dans le CCN, constitue le moyen privilégié d'affirmer et de développer la force vitale de la CGT et aussi de garantir son indépendance.

Un tel débat doit exclure, impérativement, toute manifestation d'intolérance ou de sectarisme que pourrait engendrer l'intensité de la bataille politique actuelle. Je veux, à cette heure, et en terminant, me débarrasser de cette crainte et me convaincre que la fraternité de combat qui a porté tous mes efforts depuis 35 ans dans la CGT doit triompher de toutes ces éventuelles déviations, si préjudiciables à la cause que nous défendons tous ensemble et que je continuerai à défendre avec vous... dans d'autres conditions, demain... »

Sources : *Le Peuple* n° 1096/1997 du 1^{er} au 31 décembre 1980.

ANNEXE N° 10 : Le licenciement de l'équipe d'*Antoinette*

A propos de cette affaire intervenue à la veille du 41^{ème} congrès de 1982, le bureau confédéral fait connaître ses motivations dans un article intitulé « CARTES SUR TABLE » qui paraît dans *Antoinette* n° 208 en juillet/août 1982.

Cette sanction ayant provoqué diverses réactions dans l'univers syndical, Madeleine Colin adresse un courrier de protestation au bureau confédéral, et le 14 mai 1982, la section syndicale des Coopérateurs de Lorraine du bassin de Longwy, rédige une lettre ouverte, signée par toutes les élues du personnel.

• Cartes sur table (Extraits)

« Après que le bureau confédéral ait désigné Jacqueline Léonard comme directrice d'*Antoinette*, après son élection au CCN de janvier, Henri Krasucki et Jacqueline Léonard rencontrent Chantal Rogerat et Simone Aubert (administratrice), le 11 mars, pour présenter la nouvelle directrice, exposer ce que serait son rôle à la tête de la direction du journal, dès sa prise de fonction. Au cours de la première réunion de travail, la directrice demande communication du numéro en cours et se heurte à l'opposition de Chantal Rogerat qui y voit une immixtion dans ses responsabilités et refusera par la suite de modifier quoi que ce soit aux textes. De leur côté, les rédactrices adressent une motion au bureau confédéral, contestant le fait que la directrice se soit permise d'émettre une opinion et lui refusant le droit de prendre part effectivement à l'élaboration du journal placé sous sa responsabilité. Cette motion est rejetée par le bureau confédéral...

... (Suite à plusieurs péripéties où chacun reste sur ses positions) Une délégation composée de Jacqueline Léonard, Jeannine Marest et Jean-Claude Laroze, est mandatée pour recevoir Chantal Rogerat et Simone Aubert pour confirmer les décisions prises.

Devant la persistance des désaccords « Le 3 mai, le bureau confédéral prend acte de l'impossibilité de continuer à travailler avec Chantal Rogerat et Simone Aubert. Il nomme une nouvelle directrice en chef : Elyane Bressol, membre de la commission exécutive confédérale...

... Le 4 mai, Chantal Rogerat et Simone Aubert contestent leur décision de départ, arguant du fait qu'elle ne serait valable que si elle était écrite. Les rédactrices, informées de ces décisions, se voient offrir le choix de les accepter ou de les refuser, le bureau confédéral étant d'accord pour examiner les conditions sociales d'un départ si elles le désirent. Elles décident de se mettre en grève et démarrent une campagne de presse. Dans ces conditions, la direction, avec l'appui du bureau confédéral prend les mesures nécessaires pour assurer la réalisation et la diffusion du journal.

... Plusieurs rencontres ont lieu avec les rédactrices pour rechercher des solutions qui permettent un départ négocié... De leur côté l'ensemble des rédactrices

invoque la clause de conscience qui existe dans la presse. Le bureau confédéral considère que la clause de conscience ne s'applique pas dans le cas d'*Antoinette*, ni moralement parce qu'il s'agit d'une fonction militante, ni juridiquement parce que il n'y a ni changement dans l'orientation définie du journal dans sa forme et sa conception. La situation des rédactrices relève du statut de permanent de la CGT... Le comportement de la rédactrice en chef et de l'administration relève du licenciement pour faute grave, de même que celui de l'équipe de rédaction. Au cours d'une nouvelle rencontre des propositions de transaction définitive sont chiffrées. Huit des rédactrices maintiennent leurs exigences d'application de la clause de conscience. Le bureau confédéral considère que, dans ces conditions, la transaction n'a plus de raison d'être et la décision s'applique de droit : licenciement pour faute grave en leur laissant un délai et la possibilité jusqu'au bout de réviser leur position... »

Pour le bureau confédéral, les rédactrices d'*Antoinette* ont pris la responsabilité, à un mois du 41^{ème} congrès de déclencher un conflit ouvert. Les médias ayant largement particularisé ce conflit, le bureau confédéral a publié la chronologie des événements.

Sources : *Antoinette* n°208, juillet/août 1982.

• **Lettre ouverte de Madeleine Colin**

Lettre que Madeleine Colin, secrétaire de la CGT (1955-1969), directrice d'*ANTOINETTE* (1955-1975), a autorisé à diffuser

Aux membres du Bureau Confédéral CGT

Chers camarades,

A la suite du licenciement de fait de Chantal Rogerat et Simone Aubert, rédactrice en chef et administratrice d'*Antoinette*, je vous demanderai de bien vouloir faire retirer mon nom dès le numéro de juin du « pavé administratif » du journal.

Ces camarades dont j'ai pu apprécier durant de longues années l'intelligence, l'honnêteté intellectuelle et le dévouement, toutes qualités qu'elles ont mises totalement au service de la CGT et de son journal, gardent toute ma confiance.

Elles ont contribué avec l'ensemble de la rédaction à faire progresser chez les travailleuses en même temps que leur conscience de classe leur aspiration à se voir reconnaître en tant que femmes égales et libres.

C'est grâce à *Antoinette* et aux camarades qui ont animé le journal que la CGT en dépit de l'inertie du Bureau Confédéral depuis plusieurs années en ce qui concerne les revendications des femmes, peut encore comme l'a écrit dernièrement J. Léonard, se prévaloir d'être une « organisation féministe »... et la CGT devrait les en remercier. Car quoi qu'en pense présentement le Bureau Confédéral et quelles que soient les priorités politiques qu'il croit devoir faire primer, le mouvement des femmes pour leur libération est irréversible et je fais confiance aux travailleuses pour imposer à leurs organisations, comme cela s'est déjà produit dans le passé des positions que celles-ci avaient quelque peu tardé à prendre. J'ai trop travaillé tout au long de ma vie de militante à faire prendre en compte la cause des femmes par les syndicats de la CGT, organisation de classe et de masse, pour ne pas me sentir aujourd'hui totalement solidaire sur ce point au-delà des positions politiques de chacune des camarades d'*Antoinette* et pour ne pas condamner les conditions peu honorables pour le Bureau Confédéral dans lesquelles s'est déroulée l'opération de leur éviction.

Je n'avais jamais connu cela à la CGT et je pensais n'avoir jamais à le connaître.

Madeleine Colin

Sources : Copie du courrier adressé par Madeleine Colin au bureau confédéral, non daté et communiqué au collectif d'*Antoinette*. Archives de l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT, Montreuil.

• Lettre ouverte du syndicat des coopérateurs de Mont ST Martin

OLMI Jocelyne
54400 Longwy-Haut
Secrétaire du Syndicat Rond-Point Mt-St-Martin
Membre de la C.E. de l'Union Locale de Longwy
Membre du collectif féminin de l'Union Locale de Longwy


Longwy le 14 mai 1982

Aux membres du Bureau Confédéral
— Copie Chantal Rogerat
— Copie UL Longwy
— Copie MOF U.D.

Camarades,

Notre syndicat apporte son soutien total à Chantal Rogerat, Simone Aubert ; nous exigeons leur réintégration. Nous soutenons les journalistes en grève, exigeons le respect du droit de grève. Nous protestons contre les méthodes employées par la Confédération pour la réalisation d'Antoinette de juin, par des journalistes de la V.O. pour leur faire tenir le rôle de briseurs de grève. Pour ma part, je milite depuis bientôt 10 ans à la CGT, membre de la commission féminine depuis 7 ans, participant à toutes les ventes de masse aux portes des entreprises de la région de Longwy pour faire connaître Antoinette. En tant que femme, dans les premières années de ma vie militante je n'étais pas toujours à l'aise pour parler « au féminin », pas toujours comprise de mes camarades masculins lorsque nous abordions dans nos réunions des sujets trop « féministes ». Et puis en mai 1977, j'ai été désignée par mes camarades pour participer à la VI^e conférence de Femmes à Nanterre. Ce fut une véritable explosion, les femmes avaient tellement à dire : leurs luttes, leur vie, leurs espoirs, les changements profonds auxquels elles aspiraient, et aussi les difficultés qu'elles rencontraient dans la CGT. Et Antoinette, le journal des femmes, s'est placé résolument vers tout ce à quoi nous aspirions. Aujourd'hui tout cela est remis en cause, avec mes camarades je ne l'accepte pas. Antoinette c'est notre journal, qui fait réfléchir, qui fait débattre, qui permet d'aller de l'avant. Antoinette c'est le reflet de notre vie, pas seulement à l'entreprise (heureusement !), parce que notre vie c'est aussi le couple, les enfants, notre combat, notre engagement militant. Antoinette c'est aussi le moyen de combattre l'image de la « femme-objet », de la « femme servante de l'homme », de la « femme-reproductrice ». Antoinette s'est ainsi placée résolument du côté de la lutte des classes, pour combattre cette société capitaliste qui depuis des siècles infériorise le rôle de la femme. Antoinette c'est aussi un formidable outil de travail que j'ai souvent utilisé dans nos réunions d'information — ex. : les 35 heures, le temps partiel, etc. (à ce sujet, il importe que le temps partiel soit pris en compte par tous les organismes de la CGT, les ordonnances ne favorisant que les patrons, et légalisant ce qui existe déjà dans les entreprises notamment le commerce). Antoinette c'est le journal qui osait aborder des sujets, tels que la sexualité, la prostitution, la pornographie, les femmes battues, le viol, etc. Et alors ! devons-nous nous voiler la face, devons-nous refuser de parler de ce qui existe autour de nous. Il ne doit pas y avoir de sujets tabous pour aller de l'avant et changer les choses. Je me bats depuis 10 ans contre la société capitaliste, je me bats pour le droit au Travail des femmes, élément essentiel pour notre émancipation, mais je me bats aussi pour changer les mentalités, les « machos » ça existe dans nos rangs. (J'oubliais ce mot est censuré dans la CGT.) Si la CGT refuse d'aborder toutes ces questions, en fait elle refuse de servir la cause des femmes. Antoinette doit continuer à être un journal ouvert, Antoinette doit continuer à être porteuse de nos exigences. Faire à Antoinette un journal uniquement axé sur les orientations et déclarations de la CGT, ne plus aborder les problèmes féminins c'est se priver d'une grande richesse, c'est ne plus assurer toute leur place aux femmes dans la CGT, c'est reléguer les femmes au second plan. Celles-ci ne trouvant plus leur place risquent de se retrouver dans des mouvements genre MLF, groupes femmes, etc. ! et abandonner ainsi la lutte de classe. A Longwy, nous avons vécu l'expérience et la fermeture de Lorraine Cœur d'Acier (juin 80) ; radio pourtant mise en place par la confédération en mars 1979. Les reproches ont commencé sur l'ouverture, sur le pluralisme, puis sur les sujets les plus divers qui y étaient abordés et débattus. Cela s'est terminé par le licenciement des deux journalistes et par des campagnes de dénigrement, qui ont entraîné l'écœurement et la démission de nombreux camarades qui avaient consacré l'essentiel de leur vie à défendre les idées de la CGT, sans parler des répercussions pour les jeunes militants qui ont été complètement perturbés par toutes ces pratiques et méthodes contraires à la vie démocratique de l'organisation. L.C.A., nous avons pensé c'est une bavure, et par souci de préserver toute l'organisation CGT, il n'y a pas eu d'opposition collective à cette fermeture, pas de déclarations comme nous le demandaient de nombreux journalistes à cette période. Aujourd'hui l'affaire d'Antoinette, et d'une façon générale les positions de la confédération démontrant que la fermeture de L.C.A. n'était pas une bavure, mais une remise en cause des orientations d'ouverture du 40^e congrès de la CGT. Pourquoi tant d'intolérance dans notre organisation, alors que la richesse de la CGT, c'est ce que chaque femme, chaque homme y apporte par son expérience dans la vie de tous les jours. Salutations syndicalistes.

Jocelyne OLMI

Lettre contresignée par Martine Ragni, Rosanne d'Innocenzo, Nicole Gardinetti, Nicole , élues CGT et Liliane Gaspard.

WA

ANNEXE N° 11 : Lettre de Georgette Vacher au bureau confédéral de la CGT

(Extraits)

Le secrétaire général de mon union départementale a dû vous « informer » au CCN, du retrait de mes responsabilités en tant que membre du bureau de l'union départementale et responsable du secteur féminin.

(...) C'est donc en organisant la répression et la liquidation des responsables suspects qu'on met en route la préparation du 41^{ème} congrès et du 29^{ème} congrès de l'union départementale du Rhône. A part ça, *un large débat va s'ouvrir avec les syndicats et les travailleurs*, sur la seule ligne de Krasucki, étant bien entendu que la moitié des dirigeants du bureau confédéral *ne sont plus sur des bases de classe*. (le secrétaire général à la commission exécutive du Rhône)

Je voudrais souligner aussi que les deux collaboratrices de la responsable du secteur féminin confédéral, ont largement contribué à cette opération, (...) en déformant mes interventions au collectif confédéral, et en les transmettant comme des attaques contre l'union départementale.

(...) Si la division s'installe dans la CGT à l'allure où elle se développe aujourd'hui, nous allons tout droit à une crise grave du mouvement. Sauver la face en esquivant les divergences et les débats, ne suffira pas. Tout simplement à cause de la maturité des militants qui ne sont plus prêts -sauf le secrétaire général (permanent depuis 34 ans) et quelques autres patriotes à se laisser piétiner au nom de l'intérêt supérieur de l'organisation.

(...) Les discours ne pourront cacher longtemps non plus les méthodes de direction de plus en plus autoritaires au fur et à mesure qu'on *monte* dans les organisations, l'ignorance des réalités. Ni la crainte des médias, des réformistes, des gauchistes ou autres ne commande qu'on sclérose les discussions et que les décisions soient prises à huis clos.

(...) Ces réflexions, après dix ans de responsabilité départementale, je me les fais aussi pour le parti communiste. Car tout est lié. La convergence des luttes et des programmes ne me gêne pas. Mais c'est en tant que communiste aussi que je réagis contre ces pratiques que les mêmes hommes utilisent dans la CGT et le parti. Auteurs de la répression et des pires duplicités : le secrétaire général de l'union départementale, le responsable de l'action revendicative, le responsable de la presse confédérale, sabordent les militants et dirigent (aussi) le parti au bureau fédéral. Ce n'est pas une simple coïncidence et chacun sait qu'il en est de même à la confédération, avec le collectif des luttes. Ici, en ce moment, des membres de la fédération, membres du comité central, tiennent en laisse les responsables syndicaux pour les empêcher de réagir face au désert de l'union départementale, et à la dictature du secrétaire général des métaux et celui de l'union départementale.

(...) Pour moi, je ne peux plus grand chose puisque les permanents des métaux et de l'union départementale m'ôtent toute possibilité de lutter. (...) Mais je tiens à ma liberté plus qu'à ma vie. Je tiens aussi aux vôtres et à celles de tous les travailleurs. Ce n'est pas en retournant à la *base* que j'assumerai mes responsabilités enlevées autoritairement. Je m'arrêterai donc là. C'est ainsi, pour moi, que je serai en accord avec moi-même ».

Signé : Georgette VACHER

Sources : Recueil des écrits de Georgette Vacher communiqués aux archives de l'union locale de Longwy.

ANNEXE N° 12 : Intervention d'Elyane Bressol au 41^{ème} congrès de la CGT

Extraits

« ... Nous ne menons ni un combat de sexe, ni un combat asexué, mais un combat de classe qui a besoin, pour être fort, de prendre en compte les particularités, de mettre en cause l'exploitation capitaliste, mais aussi ce qui l'entretient.

Ce combat, c'est l'affaire de toute l'organisation. Nous ne voulons pas un combat autonome ou différent, mais un combat CGT global, plus féminin, qui naîtra d'un travail **particulier**, plus intense, plus près des réalités quotidiennes.

Ce journal confédéral est placé sous la responsabilité du bureau confédéral ; conçu et fait pour propager les orientations, objectifs et idées de la CGT. Cela peut se faire avec une véritable identité. Cela peut se faire sans être triste ou bêtement rabâcheur ou encore ennuyeux.

Antoinette tiendra son créneau sans hésitation, sans demi-mesure, pour donner au changement la sève qui lui assurera une plus longue vie. *Antoinette* sera plus CGT que jamais, tout en restant le journal des travailleuses, un **magazine de masse**. Les idées progressistes chassent les idées rétrogrades. Cela dérange, mais c'est irréversible. Il nous revient de soutenir ce qui va dans le bon sens.

Droit de cuissage, viol et violences, prostitution, pub sexiste, partage des tâches, accès à tous les métiers. Il y a place pour tous ces sujets et d'autres dans *Antoinette*. Il n'y a pas de sujets tabous. Nous les traiterons sans excès, sans provocation inutile, avec le souci de l'efficacité. *Antoinette* sera plus **féministe** que jamais, parce que le féminisme nous appartient, parce que nous lui donnons un contenu profondément libérateur.

Une équipe de rédactrices et de rédacteurs, comprenant une journaliste de l'ancienne équipe, devrait être opérationnelle pour le numéro d'octobre. *Antoinette* sera à nouveau le journal que nous aimons. Un magazine authentique dont le contenu permettra à chacune et à chacun de se battre pour sa diffusion.

Source : *Le Peuple* n° 1135, 1136, 1137 du 13 juin au 18 juillet 1982, compte rendu des travaux du 41^{ème} congrès de Lille, 13 au 18 juin 1982.

ANNEXE N° 13 : Intervention de Marie Anne Cunin au 41^{ème} congrès de la CGT

Extraits

Moyen de propagande CGT, notre journal *Antoinette* doit être un moment privilégié d'insérer la lutte pour l'émancipation des femmes, dans la lutte de classe de l'ensemble des organisations de la CGT. Or, il faut bien convenir que depuis un certain temps, les choses ne collaient pas tout à fait. Il ne s'agit pas certes, de la qualité technique, de la réalisation, qui n'est pas à remettre en cause, ni de la qualité des articles permettant le choc des idées, l'évolution des mentalités, mais c'est plutôt les manques pour participer à l'effort général, pour faire connaître au féminin l'activité et l'orientation de la CGT.

Les attitudes récentes, les pressions répétées par les déclarations à la presse, les lettres publiques, les motions ou pétitions envoyées à la CGT, ne peuvent être considérées comme des actes de nature à exprimer une volonté de faire vivre et développer la diffusion *d'Antoinette*.

Ces pratiques sont inadmissibles, d'où qu'elles viennent, quelle que soit la qualité de leurs instigatrices.

De la même façon, une majorité des syndiqués de notre département, sont ulcérés par tout ce qui se raconte à tort et à travers au sujet de *LCA Longwy*. Aujourd'hui, certains tentent d'accréditer l'idée que nous aurions étouffé, d'une manière autoritaire, cet outil que nous nous étions donné, alors, qu'en fait, les choses ont été menées par la discussion et le débat au congrès de l'UL.

Il est plus facile de continuer à mentir et à présenter la CGT comme autoritaire, insensible, inhumaine, que de vouloir reconnaître et mettre en œuvre, la pratique de la démocratie de notre organisation. Le débat, c'est savoir se remettre en cause, admettre la critique, ce qui est différent de la défense systématique pour masquer les désaccords et les cristalliser, ce qui ne permet pas de nous enrichir.

Une meilleure démocratie syndicale ne peut se décider en laboratoire de recherche, mais en liant étroitement réflexion et action.

Source : *Le Peuple* n° 1135, 1136, 1137, du 13 juin au 18 juillet 1982, compte rendu des travaux du 41^{ème} congrès, Lille 13 au 18 juin 1982.

ANNEXE N° 14 : Commission exécutive confédérale de 1985

(Notes personnelles de l'une des dirigeantes, membre de la CE)

... Les femmes sont toujours moins quelque chose. Est-ce aussi vrai qu'il y a dix ans ? N'avons pas à nous saisir de ce qui a évolué pour être plus offensifs ?

Alain Pouchol : Secrétaire général de la fédération des services publics

Oui à la récente analyse (le rapport de Jacqueline Léonard) sur l'évolution. Les conclusions m'interpellent sur le développement d'une activité spécifique. Oui à une prise en compte plus féminine par la CGT, mais l'interrogation est sur la réponse spécifique qui y est apportée par la CGT. Trop souvent, la spécificité mène au ghetto. Pas d'approche spécifique de même nature que pour les autres différences de nature fondamentale, donc ne pas positionner de la même façon. Ne pas enfermer cette activité dans une structure ou un outil particulier... Ne pas nier la nécessité d'une activité au plus près, mais de la façon dont nous appréhendons cela, c'est à dire de l'outil (qui ne convient plus – précisé par moi).

Maryse Dumas : fédération des PTT

Très contente d'avoir ce débat à la commission exécutive. Partir de l'évolution très forte dans le rapport. C'est de cela qu'il faut partir. Bien tenir la réalité de la surexploitation et des discriminations, et en même temps, la résistance des femmes à tout ce qu'on veut leur imposer. Contente qu'on n'emploie plus le mot « spécifique ». C'est le même mot et la même connotation pour les autres catégories.

(En revanche) Quand on dit : pas de point commun entre les vendeuses et les OS, on en tire pas toutes les conséquences, car c'est la même chose entre une femme employée et une femme OS... Par rapport au pouvoir d'achat, emploi, on n'a pas traduit toutes les conséquences. (Ce n'est) pas la même chose qu'il y a vingt ans. Il y avait égalité revendications personnelles et revendications professionnelles, dans les entreprises pour les femmes. Dans ce cas, l'activité syndicale a permis des acquis non négligeables pour les emplois féminins.

Mais aujourd'hui, dans les PTT, on ne peut plus continuer comme ça. Les femmes sont 40% dans les PTT. Chez les facteurs, les femmes sont majoritaires. Pareil pour les inspecteurs... Parler femmes en général dans les PTT c'est impossible car il n'y a pas les mêmes revendications, pas les mêmes revenus. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de différences dans le vécu au travail, au contraire, mais il faut le faire sans globaliser, mais en partant de l'entreprise.

Du point de vue de l'organisation, on est trop loin de ce stade. (Il n'est) pas possible d'avoir une plate-forme revendicative femmes. C'est insuffisant sur la défense et la protection de la grossesse. Le recul aux élections dans les entreprises à secteur féminin est lié à l'activité syndicale et non au fait qu'elles sont des femmes. Notre fédération compte entre 33 et 34% de femmes. Dans les entreprises où il y a 70% de femmes, on recule moins.

Etre la CGT de chacune et de chacun pour être la CGT de tous. Je n'aime pas le mot spécifique. (La question est celle) de l'activité à l'entreprise et d'éviter l'accueil global. Dans la CGT, on conçoit cette activité à part dès qu'un problème concerne les femmes, alors on le propulse sur le collectif féminin. Il y a un peu le secteur général pour les hommes et le collectif féminin pour les femmes. En mars 1984, ça a été un grand 8 mars des femmes. On a tendance à considérer qu'un (seul) aspect. Que dès qu'une femme a parlé, toutes les autres sont d'accord.

Concernant les collectifs. C'est une méthode qui repose sur une différenciation de sexe... Il ne faut plus le conserver ainsi. Ca a correspondu à une époque. Les jeunes femmes n'en veulent plus. Elles refusent les formes d'organisation qui séparent et marginalisent. Elles disent se situer du côté du progrès. Est-ce pour autant que la CGT n'est pas prête à être spontanément mixte ? Tous les défauts que l'on a eus en matière d'étroitesse nous font prendre du recul.

Donc (en conclusion), garder les collectifs, mais les concevoir autrement, non sur la base du sexe, mais sur la base des responsabilités. Même conception au niveau des syndicats, des départements. Préparer la conférence, cibler sur les entreprises à majorité femmes et mixtes.

André ALLAMY : Secrétaire confédéral

La deuxième partie du rapport ne tire pas les conséquences des raisons du retard collectif... Par exemple, en 1968, si on a tiré les conséquences sur les structures, les statuts, sur les femmes on n'a pas changé une virgule. (Conséquence) la sixième conférence a donné lieu à la fois à un assaut de démagogie s'appuyant sur des redites, et en même temps de rigidité.

Depuis ce temps, le travail s'est détérioré. (Ce qu'il faut c'est) situer notre travail dans l'ensemble de l'activité, car les femmes sont partout omniprésentes. Par exemple, les employées, on est à découvert.

Notre démarche syndicale est juste et essentielle, y compris pour les femmes. Ne faut-il pas se préparer, pour le congrès confédéral, à des propositions de travail, de manière de travailler... Réfléchir à notre outil, sa conception trop étroitement féminine ?

Thérèse HIRZBERG : Secrétaire générale de l'UGFF

Très difficile d'en rester à la troisième partie du rapport que l'on situe au milieu du gué. On parle de tout changer, mais pour le moment, on ne change rien.

La première partie se situe à un haut niveau, car il rappelle des bases théoriques qu'il ne faut pas sous-estimer...

... Par exemple dans une entreprise, va-t-on continuer à mettre en place des collectifs femmes où on passe son temps à mener la bataille pour que le syndicat prenne en compte l'aspect féminin ?

Au stade où nous en sommes, vers quoi il faut tendre ?

Axer nos efforts pour qu'il y ait des femmes dans toutes les structures, en prenant en compte les situations concrètes des femmes, pour parvenir à une activité de masse. Ou perpétuer un outil qui a été faillible, où on peut se retrouver. On entretient ainsi l'extériorisation et y compris les dernières féministes.

La question théorique fondamentale, c'est celle d'une conception globale qui suppose une solidarité fondamentale entre les femmes, quand on continue de parler de la globalité féminine. C'est là que ça ne va pas (car) ce qui diversifie les femmes est aujourd'hui plus important que ce qui, à un moment historique, a pu les unir.

Concrètement éviter de faire table rase sur les collectifs historiquement souvent dépassés, et trouver les moyens de gérer le transitoire (comme l'a dit Maryse Dumas). A terme, le secteur féminin est posé. Ne sous-estimons pas le problème. Les hommes et les femmes, c'est l'égalité. Ne maintenons pas l'inégalité.

Michèle DOUSSINEAU : fédération THC

On aurait dû avoir une CE sur la préparation de la conférence. La discussion sur le fond montre qu'il y a un autre problème. Une partie de la CGT n'a pas été prise en compte. Après cette CE, il faudrait être en mesure d'avoir modifié ses idées. Les femmes ne sont pas prises comme des individus à part entière, en reconnaissant la diversité. Par exemple, la dignité des femmes ne passait pas sauf depuis que les immigrées en ont parlé.

Le féminisme est porteur d'idées contradictoires. La qualification résulte des idées reçues (présentant la femme comme) non qualifiée. Le droit au travail c'est aussi la liberté. Il y a nécessité de redresser dans notre organisation.

Pour autant, les femmes ne sont pas spontanément pour l'égalité. (Ce serait positif de) valoriser le féminisme là où elle est absente, parmi les ouvrières notamment. Sur la CGT, (ce qu'on doit valoriser c'est) notre conception de la démocratie syndicale, c'est à dire la place de toutes et de tous. Même chose pour les luttes. Dans notre profession, on rencontre des difficultés pour faire prendre en compte les plans industriels. Il faut deux fois plus de temps pour former les femmes.

Josette BROSSARD : union départementale du Nord

Le débat qu'on mène, on le mène en retard. La spécificité existe. Les femmes ne sont pas libérées. La suppression des commissions féminines, c'est pas pour demain. On n'a pas parlé de la lutte des classes. Les femmes qui craignent la marginalité, c'est qu'elles ne sont pas bien dans leur peau de femme. On ne meurt pas de trop de commissions de femmes, mais de pas assez. Le féminisme, c'est du passé tout dépend de la manière dont on mène l'activité. C'est la volonté de vivre, de tout réussir qu'ont les femmes en elles. Il ne faut pas tout bousculer, mais accepter la transition.

Andrée MARTIN : union départementale de Paris

(Nous sommes à une) période charnière avec risque de recul. Les femmes sont un enjeu de ce recul c'est ce que l'on voit avec le temps partiel. (D'où apparaît) le besoin d'améliorer la qualité de notre travail, y compris si on veut réussir le plan de travail. Le collectif, je suis pour s'il se pose de manière différente. Mais attention de ne pas décevoir les jeunes militantes. Par exemple à la CPAM de Bercy, on décompte 42000 femmes seules avec des enfants, contre 6000 hommes. Pour conclure, les collectifs, il ne faut pas les considérer comme une structure mais comme un moyen de faire avancer l'activité.

Henri KRASUCKI : Secrétaire général de la CGT

Fait remarquer que peu d'hommes se confrontent au débat.

Christian LAROZE : Secrétaire de la fédération de l'industrie textile

Attention de ne pas rayer d'un trait de plume ce qu'on a fait jusque là. Notre discours ne colle pas partout. (Par conséquent éviter) les positions tranchées sur les collectifs. Dans certains cas, on peut réfléchir. Le retard, il est dans la vie syndicale, la pratique, mais pas seulement pour les femmes. Trop souvent au plan syndical, c'est encore l'appoint. Il faut corriger cela et cela suppose effectivement le problème du comment. Tous les secteurs de la CGT doivent se sentir interpellés. Un rééquilibrage est nécessaire.

Janine DUPRAT : union départementale du Val-de-Marne

Le rapport prend en compte le niveau où en est réellement le mouvement syndical. Oui à l'idée généreuse d'intégrer avec la suppression d'une activité spécifique. Mais aujourd'hui on est loin du compte. (Il faut encore) réfléchir aux étapes intermédiaires, mais tenir compte des réalités, même si il faut avancer les idées. Dans trop de nos secteurs où les femmes sont nombreuses, on ne fait pas d'activité femmes. (On doit continuer de) savoir nuancer. Des risques de recul existent en ce qui concerne l'accès de femmes aux responsabilités. Par exemple, dans un récent conflit dans la santé qui compte 80% de femmes, la direction est toujours masculine. Or, les femmes n'ont réagi sur le plan directeur que lorsqu'il a été envisagé la suppression de la formation des aide-soignantes. Ca veut dire que les directions syndicales sont parfois dans l'impasse parce qu'elles ne sont pas toujours porteuses des revendications des femmes. Qu'on arrête avec l'idée qu'il faut que les femmes fassent leurs preuves. Cela ne peut que réduire notre capacité d'intervention. Au bureau de l'UD on compte 50 % de femmes, six sont secrétaires générales d'unions locales. Les collectifs on en manque plutôt. Des revendications spécifiques de femmes, il en existe, non seulement liées à la surexploitation, mais également aux problèmes de société. Avec une responsable des PTT sur ces questions, on avait progressé le plus en direction des femmes.

Jean-LuC DESTREM : Collaborateur du bureau confédéral

Intervient à propos de l'opération Urgence CGT. Nous avons manqué de matériel, ce qui prouve que nous nous voyons plus petits que nous ne sommes. Les cotisations rentrent : 108% en 1984. Les femmes partagent l'ambition du CCN.

Jean-Claude LAROZE : Secrétaire confédéral

Un des problèmes les plus complexes que nous ayons à résoudre (est celui à l'ordre du jour de cette CE) Attention à l'idée de ne pas théoriser. C'est la théorie qui peut éclairer la réalité. C'est quand on n'était pas théorique qu'on a été le plus sectaire et le plus dogmatique.

C'est induit dans notre culture, mais également par la société dans laquelle nous sommes. Nous ne marchons pas tous au même pas, c'est vrai, mais cela ne peut servir de prétexte pour ne plus avancer. Je prendrai pour exemple le *Peuple* n° 1016 qui précédait la sixième conférence « le général est aussi féminin » titrait un article. On ne peut pas faire l'économie de cette analyse de fond pour transformer les réalités et non pour les aménager.

Même quand on choquait, la CGT a pris des orientations sur d'autres problèmes, et pourquoi pas sur celui-là. On a trop considéré que cela relève du privé. Le facteur différent n'est pas d'aujourd'hui... et l'IVG ? et l'éducation des garçons ? Je rappelle la déclaration de l'ONU sur les femmes salariées. L'a-t-on suffisamment portée ? L'obstacle majeur repose sur le droit au travail, condition élémentaire pour l'émancipation. On peut dire les choses et son contraire... La sixième conférence a posé également au delà des questions sur le contenu de notre activité syndicale, des problèmes politiques. Concernant l'activité spécifique, nous ne devons pas aller jusqu'à la suppression du secteur féminin, il faut un lieu où cela s'élabore. Autre chose est la place du secteur, ses moyens, ses méthodes de travail.

Sylvie THAREAU : fédération des Transports

Il ne faut pas séparer notre pratique de la définition d'une stratégie. Affirmer, préciser, mieux percevoir sur la base de la première partie du rapport en tant que support d'une stratégie confédérale. L'essentiel est de se mettre d'accord. Si spécificité signifie qualité d'une activité de masse, d'accord.

Concernant les femmes, l'évolution est très contradictoire. Est-ce que l'on maîtrise suffisamment ce qu'il peut y avoir de contradictoire dans les idées dominantes et la défense des revendications ? Le discours patronal le plus adapté est moins simple que l'idée de retour au foyer. Maîtriser cela ne se limite pas à une satisfaction intellectuelle, mais parce que cela a des répercussions sur notre manière d'être syndiquée. Je ne pense pas que le discours de solidarité féminine soit dépassé. C'est le ciment de l'aspiration à l'égalité vécu par les femmes de manière induite si ce n'est directe. Ne voir que le côté classe ouvrière, c'est commettre une grosse erreur. Il y a toute une série d'intérêts et de facteurs qui ne relèvent pas directement de l'action syndicale, mais qui, pour autant, doivent être

pris en compte car cela fait partie du cheminement de l'élaboration des revendications.

On a un tournant à prendre non en fonction d'un retard, mais pour une conception neuve de l'activité qui pose la place et le rôle du secteur comme une partie essentielle de l'activité confédérale. Aujourd'hui c'est prendre un risque énorme de poser la question de la suppression du secteur quant à son rôle, sa fonction et sa composition. Dans le secteur politique revendicative par exemple, cela peut être le plus cohérent. Mais cela pose la question de la place des femmes dans la CGT à tous les niveaux.

Maïthé DESMONS : Secrétaire de l'UGICT

(Je n'ai) pas une réflexion très achevée sur cette question, mais il n'y a qu'une idée, celle de l'égalité homme et femme, et si on en tire une démarche très diversifiée. Il y a quand même une différence de situation des femmes, ce qui implique d'être nuancée sur l'analyse.

On ne parle plus de la main d'œuvre féminine. La récente journée d'étude UGICT sur les femmes a montré l'importance d'une activité particulière. Le recensement de 1982 montre que la place des femmes parmi les ITC n'est pas aussi évolutive qu'on le dit. Il y a même tendance à la régression. (D'où il est nécessaire de) cerner la réalité le plus près possible. La réalité, c'est aussi l'aspiration à une réalisation professionnelle et personnelle. Mais la réalité également c'est que les femmes cadres ont deux fois moins d'enfants que les autres. Cela pose autrement les problèmes de formation. (Soyons attentifs à) ne pas socialiser les mots. L'égalité c'est le contraire de l'uniformisation. Sur le turn-over des cadres féminins syndicaux, il y a aussi intérêt à réfléchir à notre pratique.

Elyane BRESSOL : Rédactrice en chef d'Antoinette

Le PS et les forces de droite interviennent pour éloigner les femmes du combat de classe. Les évolutions ont modifié le comportement des femmes. Avoir bien travaillé jusque là ne peut pas signifier refuser d'examiner avec minutie ce qu'il faut changer dans notre pratique. La dévalorisation de la force de travail est dangereuse pour tous. De ce fait ce ne sont pas les seules femmes qui doivent se battre contre ça, mais bien l'organisation syndicale. Toute entière. C'est en cela qu'il n'y a pas de caractère spécifique. Ce n'est pas en se réunissant seules qu'elles règlent les problèmes. Le sens profond de notre démarche, c'est le travail de masse.

Donner la vie aux revendications à partir du vécu (est le sens de notre action). L'activité ne peut pas se faire si les mesures d'organisation font défaut car l'organisation c'est se donner les moyens pour pousser en avant les évolutions. Adapter notre activité n'est pas forcément prendre un virage. Avec ou sans nous, les femmes changeront autant que ce soit avec nous en étant un peu devant.

Sur nos moyens, une étape intermédiaire est nécessaire. Un collectif, mais son rôle doit changer. Car on a fait l'expérience avec les commissions femmes-refuge

qui sentent l'enfermement et le ghetto. Concernant le changement du journal envisagé, la motivation consiste à être dans le coup avec un journal plus structuré.

Michèle COMMERGNAT : Secrétaire générale de la fédération du commerce

Tenir compte des évolutions, cela veut dire aussi les prendre en compte, les dynamiser. Attention au coup de balancier. Le rôle joué par la CGT n'est pas négligeable. La peur du ghetto, de l'enfermement traduit le rééquilibrage sur le féminisme. Etre équilibré c'est voir et partir de ce qui avance quel est l'outil le plus adéquat. Le problème de fond c'est de réussir à être le syndicat de chacune et de chacun. On pose en termes d'opposition le vécu et les moyens d'appréhender. Mais on doit voir aussi la stratégie des autres. On ne peut pas traiter les femmes en général. Les questions de femmes ne doivent pas être traitées en général.

Ne pas miser sur la spontanéité mais trouver la meilleure forme pour impulser cette activité et qu'il y ait une dimension féminine. Car il y a des secteurs dépourvus de commission mais où se mène une activité de masse. D'où l'activité au féminin est dans les faits ce qui est idéal. Pourtant aujourd'hui, on ne peut pas supprimer le secteur femmes

Ivana ERNAULT

Attention de ne pas brûler les étapes car le risque de recul existe. Les mouvements féminins ont permis des avancées, mais le fait que la CGT a participé a été déterminant. Nous n'avons plus de collectif femmes. Il faut remarquer que la surexploitation n'est pas prise en compte par le syndicat. En fait nous n'avons pas donné les moyens de franchir cette étape. Le 8 mars a été un fiasco complet. Ce qui implique la nécessité de ne pas laisser le vide.

Marie-Pierre BEAUSIER : Région parisienne

Il n'y a pas que les femmes qui sont dans toutes les catégories, les jeunes aussi. A l'union départementale, le principe du collectif est ce qui permet l'activité. Dans une entreprise composée de 80% de femmes, il n'y a pas d'activité féminine. A l'union départementale, on compte trois femmes à la direction, ce n'est pas pour autant qu'on pense aux femmes. Le droit de cuissage existe et bien d'autres choses qui justifient une activité.

Christiane PORTANT

D'accord avec Jacqueline (Léonard). Les propositions demandent discussion. Prendre les réalités en compte, c'est relever les inégalités dans tous les domaines. Mais il faut éviter d'être trop en avant sur ce que pensent réellement les femmes salariées. C'est dans les collectifs que bien des revendications ont été élaborées. Quand on arrête un tant soit peu, on régresse.

Paulette DAYAN : fédération des PTT, collectif confédéral féminin

Les femmes ont en commun une condition féminine qui est le socle d'une solidarité femmes. Mais ce qui a changé, c'est que cette condition est vécue dans

la diversité. Réfléchir aux avancées les plus spectaculaires (le montre). Elles n'ont pas concerné que les femmes salariées. La question est que c'est le nombre de femmes au travail qui change tout. La quantité a un effet qualitatif et modifie profondément les conditions de notre lutte. Il y a un lien entre les inégalités vécues par les femmes au travail et la réalité de l'inégalité des femmes dans la société. Le fait que les femmes cadres reportent après 33 ans leur première maternité le prouve. C'est pourquoi il faut poursuivre la lutte pour que la société s'adapte au travail des femmes qui intègre maternité, famille. Une enquête maternité/travail montre que 91,5% des femmes n'ont aucune aide pour les travaux ménagers. La politique familiale repose toujours sur un système de prestation très basé sur la femme au foyer et moralisateur. Nous, nous pensons qu'il faut s'en tenir au droit de l'enfant.

Concernant l'outil. Le collectif a été un outil puissant. Son rôle était d'intégrer l'activité particulière dans l'activité générale. Mais aujourd'hui, ils se sont transformés en termes contraires ? Nos militantes les plus valeureuses ne veulent plus y aller. Ça doit nous interroger. Ce n'est pas un problème spécifique à la fonction publique. Que faire ? Qu'il y ait des femmes militant dans toutes nos structures et en même temps rechercher la mixité dans les collectifs.

Maryse DUMAS : fédération des PTT

Attention de ne pas poser les problèmes d'être bien ou mal dans sa peau.

Henri KRASUCKI : Secrétaire général de la CGT

La CE décide à l'occasion du document d'orientation. La discussion ne contredit pas un début d'approfondissement. Où on est le secteur féminin du point de vue de son évolution. C'est une question de temps.

Malgré la crise, les pressions, on y trouve la volonté de percevoir les réalités des femmes en terme de masse. Le travail est un élément de l'égalité. Mais la diversification des femmes qui travaillent nous est opposée. Des questions sont réglées, mais elles en ouvrent d'autres. Considérer ce constat comme un processus en cours de manière très diversifiée (est la bonne voie) Mais les discriminations les plus brutales demeurent, y compris les discriminations plus générales, même si elles revêtent des formes contradictoires. La bataille globale du patronat va peser encore plus fort sur les femmes. La promotion reste discriminatoire. Globalement on en est là et pas plus. Mais il y a une évolution importante de l'état d'esprit.

Ceci étant, il faut évaluer juste. L'adversaire, s'il n'y avait pas de problèmes, il ne ferait pas ce qu'il fait. C'est un vrai problème qui ne se pose pas exactement comme avant d'où la féminisation de la CGT demeure, à condition de ne pas en faire un slogan. Mais pas un domaine de l'activité ne devrait se passer de la prise en compte de la dimension femme. Encourager celles qui veulent participer à toute l'activité syndicale est le minimum. Mais on n'est pas submergés. Apparemment, c'est un peu cela. L'organisation évolue dans des situations diverses et c'est pareil ailleurs. On ne compte pas sur la spontanéité. Alors, spécificité ? Les mots ? diversité. Tout cela appelle un ensemble de réponses

appropriées. Le problème féminin existe. Mais il faut raisonner en mouvement et pas statique. Trouver les bonnes réponses aux vrais problèmes, sinon c'est prendre du retard. Les problèmes existent, même si on parvient à mieux les intégrer dans l'activité. Concernant la nécessité de l'activité, il faut partir de la question : que sont les travailleuses aujourd'hui ? Cela implique de ne pas être figé ni sur ce qu'on a fait, ni sur ce qui peut changer.

Je ne cherche pas une synthèse. Certaines interventions, malgré les apparences, ne s'opposent pas vraiment. En fait c'est le travail de masse qui est en cause. Si on en a le sens, on trouve les moyens. Donc, il y a nécessité d'une activité, mais pour la manière de la concevoir, il faut s'adapter à une réalité (ce qui débouche) sur une orientation et des moyens de travail. Ça ne fait pas de mal de réfléchir à ce qu'on peut envisager pour demain. Mais aujourd'hui, (nous avons) besoin d'un outil pour notre organisation.

En définitive le rôle actuel ressort d'une conception adaptée aux conditions d'aujourd'hui en prenant en compte l'expérience, mais sans s'y enfermer pour adapter un outil de travail qui réfléchit, propose. Mais ce n'est pas lui qui s'occupe des 50% des travailleurs, c'est l'organisation. Personne n'a proposé la suppression pure et simple d'un outil, mais de répondre aux problèmes tels qu'ils se posent. La discussion permet de dégager de quoi faire un document avec un groupe de travail.

Composition de la commission : Jacqueline Léonard, Maryse Dumas, Christian Laroze, Thérèse Hirsberg, G. Delbard, Marie-Thérèse Gonord, M. Duprat, Pierre Isabey, Maïté Desmons.

ANNEXE N° 15 : Echange de courrier de Christiane Chérin

ANTOINETTE

Monsieur René LOMET
Secrétaire de la C.G.I.
263 rue de Paris

93516 MONTREUIL CEDEX.

Paris, le 6 OCTOBRE 1989

Cher camarade,

À la demande du Bureau Confédéral, j'assume la responsabilité de rédactrice en chef d'ANTOINETTE depuis le 1er décembre 1988.

Je rappelle notamment qu'à mon arrivée l'équipe de rédaction était réduite à trois journalistes, sans coordination au niveau nécessaire, et dans un climat relationnel très détérioré. Sans parler des problèmes financiers, de diffusion et de promotion du journal.

Face à cette situation, mon rôle a consisté à retrouver une dynamique et à redonner une cohérence au journal et à l'équipe.

Je me suis également attachée à ouvrir des perspectives.

À ce moment-là, en vue d'une meilleure efficacité, je souhaitais resserrer les liens et développer la complémentarité entre ANTOINETTE et la VIE OUVRIÈRE. Ces propositions me paraissaient être de nature à renouveler le contenu du journal et à renforcer la diffusion.

Aujourd'hui, après le 43e Congrès, et au vu des orientations qui ont été prises, une nouvelle définition du rôle de la presse confédérale s'impose.

Dans ce cadre, la politique en direction des femmes salariées nécessite une nouvelle base. La question de son expression dans un organe spécifique est donc posée.

Ainsi, je pense qu'une nouvelle phase s'ouvre.

Suite aux diverses réunions organisées à mon initiative et à tous niveaux, et compte tenu de la nouvelle approche des problèmes féminins dans le document d'orientation, je pense qu'ANTOINETTE ne correspond plus ni aux réalités ni aux exigences de notre organisation. Ces problèmes doivent trouver leur place à part entière dans la presse confédérale, et notamment la VIE OUVRIERE.

En conséquence, pour moi, se termine la mission pour laquelle j'avais accepté le poste de rédactrice en chef du journal. Cependant, dans l'attente des décisions prises, je m'engage à assurer ma responsabilité jusqu'en décembre ou janvier 1990 (numéro de février), dernier délai.

En souhaitant avoir contribué à la réflexion engagée, reçois, cher camarade, mes fraternelles salutations.

La Rédactrice en Chef,

Christiane CHERIN

Pour information, copie à :

- Jacqueline LEONARD
- Louis VIANNET.

ANTOINETTE

À Christiane CHERIN
Édattrice en Chef d'ANTOINETTE

Montréal, le 9 Octobre 1988

Chère Christiane,

Lors de notre dernier entretien portant sur l'a situation et le avenir d'ANTOINETTE, nous avons procédé à l'examen :

- d'une part des difficultés rencontrées dans la recherche des solutions pour répondre aux problèmes soulevés,
- d'autre part, des conséquences de cette situation dans la vie quotidienne et la réalisation du journal.

Comme je t'en ai informée, il est prévu que cette question soit portée à l'ordre du jour du C.C.M. de Décembre qui doit prendre les décisions correspondantes. Le mieux aux besoins de la bataille idéologique et les moyens de la C.C.T. pour y faire face.

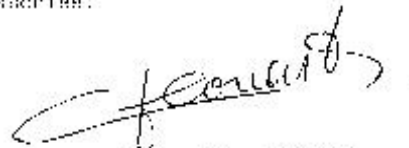
Prenant ce fait en considération, tu as accepté de accueillir la décision d'interrompre ta collaboration au journal à fin Décembre et prolonger sa présence pour assurer la sortie des numéros de Janvier et Février.

C'est sans l'hypothèse d'un changement qui pourrait intervenir avec le numéro de Mars et pour lequel je comprends que tu réserves ton engagement en fonction des propositions qui seront faites.

Personnellement, je pense que cette position constructive s'inscrit dans le prolongement des efforts engagés depuis un an pour contribuer à la recherche d'une perspective d'avenir. Elle doit aider à une évolution favorable et plus rapide de ce processus dans les semaines à venir, compte-tenu des conditions auxquelles nous sommes confrontés.

C'est dans ce sens que la Direction Confédérale déploie ses efforts en veillant à ce que tu sois étroitement associée.

Bien fraternellement,



Jacqueline LÉONARD
Secrétaire Confédérale

ANNEXE N° 16 : Déclaration du CCN

FEMMES SALARIÉES : POUR UNE NOUVELLE APPROCHE

Déclaration du Comité Confédéral
national de la CGT

Le C.C.N. des 4, 5 et 6 décembre 1989 a fait une large place au débat sur la situation d'*Antoinette*, dans le cadre de la bataille idéologique et de la diffusion de la presse confédérale.

La participation remarquable des femmes salariées dans le développement des luttes témoigne des évolutions intervenues dans les mentalités et les comportements pour la reconnaissance de leur droit au travail et à l'égalité dans la vie professionnelle et sociale.

Antoinette, magazine féminin de la CGT, a joué un rôle très important pour contribuer à l'essor de ce mouvement sur des bases revendicatives et de rassemblement très larges.

Cependant, le recul persistant de la diffusion et les difficultés financières qui en découlent nécessitent de procéder à des transformations pour faire face aux enjeux de la bataille idéologique dans des formes mieux adaptées, correspondant aux besoins et aux moyens de la CGT.

Dans cette perspective, le C.C.N. a adopté les mesures suivantes :

■ d'une part *procéder à la suspension de la parution d'Antoinette*, ce qui implique l'arrêt de la publication du journal dans les conditions actuelles, décision qui correspond au besoin d'une nouvelle approche de la bataille idéologique et de la qualité de la vie syndicale sur le lieu

du travail, apte à prendre en compte les problèmes, les aspirations particulières des femmes salariées et à les traduire dans l'activité au quotidien.

■ d'autre part, *engager une réflexion qui permette d'aboutir rapidement à la solution dont nous avons besoin pour tenir ce créneau de la bataille idéologique en direction des femmes salariées*, étant entendu que quel que soit le support, celui-ci n'aura de portée, de sens et d'efficacité que s'il va de pair avec une démarche revendicative démocratique, et s'il est conçu pour prendre en compte certains aspects particuliers de cette démarche-là.

Plus largement, c'est bien à partir de l'activité syndicale, de la mise en œuvre de notre démarche revendicative, du développement du débat sur les besoins, la possibilité de satisfaire les revendications, que l'on peut modifier le comportement des directions syndicales, des militants et des syndiqués, vis-à-vis de cet aspect décisif de la bataille pour la diffusion des idées CGT, et de la presse confédérale.

Il faut donc débattre de tout cela, sérieusement, vite et partout, notamment sur le lieu de travail pour favoriser une plus grande participation des femmes au développement du mouvement social.

Montreuil, le 6 décembre 1989

ANTOINETTE, 33, rue Bouret - 75019 PARIS - Tél. : 40.40.37.37. DIRECTRICE : Jacqueline Léonard, secrétaire de la CGT. RÉDACTRICE EN CHEF : Christiane Chélin. RÉDACTION : Carole Andriani, Suzanne Kesterberg, Slava Luszek. CONCEPTION MAQUETTE : Agnès Chantarel. ADMINISTRATION : Jean-Claude Gay. PUBLICITÉ : Agence centrale de publicité, 6, boulevard Poissonnière - 75009 PARIS. Tél. : 42.46.82.69. COMPOSITION ET PHOTOGRAVURE : Francory, Tél. : 46.36.34.60. IMPRESSION SIEP. Tél. : 60.69.56.16. DÉPÔT LÉGAL : 1^{er} trimestre 1990. N° COMMISSION PARITAIRE : 50507. Nouvelle série n° 290.

Sources : *Antoinette*, 1^{er} trimestre 1990, n°290.

ANNEXE N° 17 : Lettre ouverte de Marcel Trillat, journaliste de LCA

Extrait

« ... La deuxième phrase (du texte adressé aux syndicats du Bassin par François Wilke de l'usine sidérurgique de Rehon, au nom du collectif LCA) mérite vraiment de passer à la postérité : « Il n'est plus question de prendre des journalistes professionnels qui reviennent très cher à notre syndicat et **qui laissent l'UL dans une situation critique...** » (La phrase est soulignée dans le texte original et effectivement elle le mérite. J'ai simplement écrit « laissent » au lieu de « laisse » car il s'agit sans doute d'une faute d'étourderie).

Je crois inutile de démontrer à quel point cette façon de réécrire l'histoire est basse et mensongère. J'affirme seulement solennellement que les journalistes professionnels, **n'ont pas coûté un centime à l'UL.**

Tous ceux et toutes celles qui ont collecté des journées entières dans le froid au Rond-Point ou ailleurs, ceux qui ont pris sur leurs maigres ressources pour faire vivre la radio pendant un an et demi, jugeront.

Quant à nous, chacun le sait, (...) nous étions payés 5000 francs par mois directement par la confédération jusqu'en juillet 1979 ; à partir de septembre 1979, le montant de nos salaires et des charges sociales était intégralement remboursé à la confédération par René Cénéryni, trésorier de LCA, sur les fonds des collectes et des dons, de même que toutes les autres dépenses de la radio.

(...) Pour ce qui concerne les accusations déshonorantes du collectif de LCA et de Monsieur WILKE, ma réponse sera brève :

1°- Que ceux qui reprennent à leur compte ces assertions en ne les condamnant pas publiquement, trouvent ici l'expression de mon plus profond mépris.

2°- Veuillez trouver ci-joint un chèque de dix mille francs, montant de mon salaire de juillet et août 1980. Il n'est pas question que je conserve une seconde de plus cet argent que l'on me reproche d'avoir volé (...)

Cet argent qui a été offert généreusement par les travailleurs du bassin, cet argent que je suis fier d'avoir gagné honnêtement en travaillant pour eux, je le remet entre les mains de l'UL de Longwy, et à François WILKE, à qui il n'appartient pas.

Signé : Marcel TRILLAT

PS : Il va de soi que cette lettre est une lettre ouverte et qu'elle sera portée à la connaissance de tous les camarades dont j'ai l'adresse.

Destinataires : UL CGT de Longwy (bureau et commission exécutive, collectif LCA, Monsieur François WILKE, aux camarades des syndicats du bassin (en réponse non datée à une circulaire émanant de CGT-LCA du 15 janvier 1981).

ANNEXE N° 18 : Article paru dans *La Voix du Lyonnais*

Extrait

« ... Alban Poirier et Jean Serres ont filmé la radio en marche, logée par la mairie communiste de Longwy. Ils l'ont voulue comme une épopée (...). A l'analyse, à la compréhension, Poirier et Serres substituent un mythe. (...) Il est clair que l'équipe autour de Trillat croit à l'existence de la « république populaire de Longwy » et assume donc la démocratie des ondes quand la démocratie n'existe pas. Réparaît la vieille croyance, toujours battue par les faits, toujours renaissante, de « l'ilôt de socialisme ».

(...) Le malentendu gît là. Pour bien des ouvriers de Longwy, pour la confédération et l'union départementale CGT, il s'agit bien évidemment, parce qu'ils se placent d'un point de vue de classe, de renforcer, d'avoir un outil nouveau pour le mouvement ouvrier révolutionnaire, dans le cadre d'une lutte des classes, d'une guerre idéologique dont 81 devait montrer l'acuité et la violence. (...) Pour l'équipe de la radio, il s'agit d'organiser le pluralisme.

(...) Au moins le film sera-t-il le témoignage de quelques uns qui crurent arrivés le temps de l'harmonie universelle. (...) En clair, « *Lorraine Cœur d'Acier* », était devenue la radio de l'union de la gauche, en avatar tardif, puisque le PS venait de la rompre.

(...) Une autre formule de la radio de Longwy a donc été mise en place. Certains se sont crus désavoués, qui n'étaient qu'inconséquents. Le film s'arrête donc là, en forme de regret, quêtant auprès des spectateurs, l'approbation d'un désarroi qui n'est pas sans nous toucher.

J.Y.R.

Sources : article paru le 1^{er} mai 1981 dans *La voix du lyonnais*, supplément à *l'Humanité-Dimanche*.

ANNEXE N° 19 : Contribution de Thérèse Poupon au colloque Femmes et Syndicalisme

Organisé par l'Institut d'Histoire Sociale de Montreuil les 2 et 3 décembre 1999
(Extraits)

« ...Pour la première fois, la CGT permettait aux femmes qui étaient dans ses rangs et au-delà, de s'exprimer sur tous les aspects de leur vie ... (sur la base d'un document préparatoire relativement succinct).

... Déjà dans la période préparatoire, le résultat est allé au-delà de nos espérances. Il était clair que la conférence ne ressemblerait à aucune autre et que l'organisation devait prendre conscience de ce qui changeait en profondeur chez les femmes et dans la société pour donner un autre contenu à notre activité...

... Le fil rouge était de montrer en quoi la persistance des préjugés, voire des conceptions rétrogrades (...) était préjudiciable à une prise de conscience massive de tous les salariés... C'était le fil rouge qui traversait tout le collectif féminin et l'équipe *Antoinette*...

... Christiane Gilles était chargée de faire passer le message au sein du bureau confédéral... Nous pensions possible qu'une réflexion du bureau confédéral permette que la CGT ne soit pas prise en défaut en étant à la traîne de l'évolution de la société et des mœurs. Cela avait été trop souvent le cas, concernant l'interruption de grossesse non encore légale ou les discriminations sexistes que les femmes subissaient quotidiennement dans les entreprises, sans parler des agressions. La CGT était, à l'époque seule sur le terrain du combat et de la syndicalisation des femmes salariées...

...La mise en place dans les années cinquante, d'une secrétaire confédérale chargée d'une activité spécifique (...) a permis de porter sur le devant de la scène sociale, les inégalités et discriminations, les bas salaires, les conditions de travail, les questions de la maternité (cinquième conférence de 1973)... Nous avons créé les conditions pour faire mûrir une conception progressiste du rôle de la femme dans la société... La participation des femmes à l'activité syndicale est (à la CGT) sans commune mesure avec celle des autres organisations syndicales. A la fin des années 1970, la CGT disposait de militantes à tous les échelons de l'organisation...

... 1975, c'est l'année internationale des femmes proclamée par l'ONU. Le secteur féminin décide d'utiliser à fond cette opportunité pour que l'organisation donne un coup d'accélérateur à cette activité... Il était inévitable que se fasse la rencontre avec le mouvement féministe... (en vertu d'un intérêt réciproque).

... Le bureau confédéral restait frileux notamment sur la question de l'IVG... L'idée était qu'il s'agissait d'une affaire privée et compte tenu de la composition de notre organisation où les opinions politiques, philosophiques et religieuses étaient diverses. Ces réserves n'avaient pas cours lorsqu'il s'agissait de prendre une position d'ordre politique, pourquoi n'était-ce pas valable pour les femmes ? Deux poids, deux mesures c'est ainsi que nous avons été nombreuses à vivre cette

situation. Certaines militantes ont participé au procès de Bobigny (où l'accusée était précisément une adhérente de la CGT à la RATP)...

Malgré ces lourdeurs, nous pensions que notre organisation était en capacité de prendre en compte la formidable évolution de la société et des mœurs qui explosait sous nos yeux... Mais le bureau confédéral ne suit pas. Christiane Gilles ne pourra pas aborder ces questions de société dans son rapport. C'est Jean-Louis Moynot qui le fera, sans mandat du bureau confédéral, mais usant de son droit d'expression sur une question qui lui tenait à cœur...

...A l'exception de quelques précurseurs, la majorité de la direction confédérale ne mesurait pas l'ampleur qu'allaient prendre au fil du temps les questions posées. C'était plus en termes de force d'appoint au combat général contre l'exploitation capitaliste qu'était conçue l'activité femmes salariées, malgré les discours sur l'émancipation. Je crois qu'il faut parler d'un quasi-aveuglement de l'organisation syndicale... C'est un véritable dialogue de sourds qui s'est instauré entre la direction confédérale et le collectif féminin avant la VIe conférence... Mais les choses étaient lancées... dans ces conditions, les vannes ouvertes par la conférence ne pouvaient que surprendre pour ne pas dire affoler le bureau confédéral ».

LES QUESTIONS QUI FONT BOUGER (ou le contenu de la sixième conférence)

Cette conférence tenue à Nanterre les 12 et 13 mai 1977, a fait l'objet d'une publication restée confidentielle intitulée « les questions qui font bouger ». La présence des jeunes femmes était massive. Était-elle donc si subversive et si dangereuse pour l'organisation, cette parole enfin libérée des adhérentes de la CGT, sur tout ce qui portait atteinte au plein épanouissement d'elles-mêmes, de leurs camarades, de cette moitié de l'humanité jusque là bridée ? Quelques réflexions ou témoignages permettent d'en juger.

Une responsable de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle remarque « nos camarades se sentent mal à l'aise, presque agressés par l'expression au féminin ». A Toulouse six cents femmes ont signé pour l'ouverture d'un centre de Planning familial. « Pourquoi le mot féminisme fait-il encore pâlir trop de camarades ? demande MV militante de la fédération des PTT... « Nous devons faire de la bataille contre la surexploitation des femmes, une bataille mixte... Une des causes de la création de groupes femmes, est le fait que nous hésitons devant la nouveauté... Le mariage est gratuit, le divorce doit l'être aussi, ce mot d'ordre des groupes femmes est très sensible pour celles qui prennent l'initiative de divorce. Ne faut-il pas y réfléchir ? demande la déléguée de la section syndicale d'Air-France.

«... La question féminine est pour le pouvoir, profondément dangereuse, voire explosive... On cherche à culpabiliser les femmes... Il faudrait reconnaître l'existence de cette représentation idéologique, de son caractère fallacieux et pervers et décider de la combattre » dit encore. J.L.M., secrétaire confédéral... « Nous refusons que les femmes soient justes bonnes à élever les enfants, nous luttons pour le droit au travail » poursuit une mandataire du textile vosgien...

« ... On ouvre aux femmes les portes de la CGT, mais il faut aussi les laisser s'asseoir. Crier Haro sur le féminisme, ça ne sert à rien. Quand ça explose, avec pêle-mêle les revendications et l'accusation des hommes, c'est bien parce que trop souvent on met le couvercle sur la marmite dans nos organisations syndicales... » affirme la secrétaire de Meurthe-et-Moselle.

LES SUITES DE LA CONFERENCE

Il n'y a pas eu la rencontre espérée entre les aspirations des femmes, de toutes catégories et spécialement des plus jeunes et la CGT. L'aspiration à intégrer dans l'activité les questions de société qui avaient surgi avec force, en partie d'ailleurs grâce à notre activité depuis trois décennies, a été volontairement étouffée.

...Dans cette année 1977, pour la deuxième fois, bureau confédéral et commission exécutive se sont réunis pour mettre au point le document qui servirait de référence à toutes les organisations de la CGT... Après une discussion souvent houleuse, la charte revendicative et le document étaient adoptés par la CE... Mais tous ces documents pourtant à bien des égards édulcorés sont restés lettre morte. Des mises en cause de militantes ont eu lieu à tous les niveaux de l'organisation. Certaines ont été contraintes de partir. D'autres ont préféré changer d'activité, où ont essayé de continuer à se battre pour une cause à laquelle elles croyaient... en respectant les limites qui avaient été fixées. C'était mon cas. Mais un jour, dans une union départementale, j'eus l'explication de la force d'inertie à laquelle nous nous heurtions pour faire appliquer les décisions de la CE. Un camarade me fit remarquer : « Te fatigues pas, nous avons des directives du secteur organisation de ne pas donner suite... et à mon retour, une explication avec le camarade en charge du secteur concerné confirma l'interpellation en ces termes : « La dérive féministe n'a rien à voir avec le combat de classe ». C'était sans appel...

... Et pourtant, nous avons raison... Alors que le salariat se féminisait à vitesse V, des pans entiers de l'économie occupés par des femmes sont devenus de vrais déserts syndicaux... Notre travail a été récupéré par la CFDT... Les luttes menées contre les discriminations ont été en chute libre... Résultat, les inégalités de salaire n'ont pas diminué, la précarisation du travail féminin bat tous les records, ainsi que le chômage. Cependant les idées ont poursuivi leur chemin, mais c'est ailleurs que dans la CGT que les femmes ont pris leur destin en mains.

ANNEXE N° 20 : Témoignage de Chantal Rogerat

Témoignage du 16 février 2000 (Extraits).

Dirigeante atypique comparé au profil commun aux dirigeantes confédérales chargées des questions féminines, Chantal ROGERAT accède aux échelons hiérarchiques syndicaux, dans une période marquée par une stratégie d'ouverture de la CGT, en concordance avec la politique de reconquête du parti communiste à l'époque où Waldeck Rochet est secrétaire général. Elle est évincée, en mai 1982, victime de la transposition de la crise interne du PC au sein de l'appareil confédéral.

Une origine familiale bourgeoise la conduit à un engagement dans la mouvance des prêtres ouvriers de la Mission de France. Elle rapporte : « Ouvrière et militante, je me situais dans l'axe d'ouverture de l'Eglise, personnifiée par des intellectuels comme TEILHARD de CHARDIN. Mon accès à l'usine a été le résultat d'un choix, et non ma trajectoire d'origine. J'ai commencé à travailler comme attachée à la direction littéraire de Calman-Levy ».

Elle s'immerge parmi la classe ouvrière, en s'embauchant à l'Usine Thomson du 13^{ème} arrondissement de Paris, où travaillaient environ 750 femmes. Elle rencontre la CGT à la faveur de la journée internationale du 8 mars, popularisée par les déléguées de son entreprise. Cette initiative est une fraîcheur prometteuse dans un univers où on considère encore facilement que l'ambiance des usines, était néfaste à la vertu féminine.

« A la CGT, les femmes ne pouvaient s'incarner que dans le modèle connu de l'ouvrier syndiqué. Et l'ouvrier syndiqué, c'était le prestige de l'ouvrier professionnel de chez Renault, syndiqué et politisé, gagnant bien sa vie. En fin de compte, pour être admise, il fallait devenir un « mec ».

Elle accède à la direction fédérale de la métallurgie en franchissant l'étape d'une action syndicale dans l'entreprise. « Monique Paris, qui était déjà au secrétariat fédéral, était attentive à tout ce qui bougeait chez les femmes de la métallurgie. Un jour, elle apprend qu'une lutte victorieuse vient de se dérouler chez Thomson, où toutes les femmes étaient ouvrières spécialisées, et tous les hommes, ouvriers professionnels, parce que, selon la convention collective, la classification de leur poste ne correspondait pas à la définition d'ouvrier professionnel »

Or, non seulement les femmes s'étaient rebellées, mais on avait réussi à faire soutenir leur lutte par les ouvriers professionnels, non sans mal d'ailleurs. La fédération avait mesuré ce qu'il avait fallu déployer de conviction pour y parvenir, auprès d'une direction syndicale entièrement masculine comme chez Thomson. C'est cela qui a été le facteur déclenchant de mon accès aux responsabilités syndicales, d'abord à la commission exécutive du syndicat des métaux du 13^{ème} arrondissement, puis à la fédération. J'ai été élue à la commission exécutive fédérale en 1963, après avoir travaillé à la commission fédérale de l'éducation. Ensuite, j'ai été élue au secrétariat fédéral en 1967, avec la responsabilité des catégories : ETDA, main d'œuvre féminine et jeunesse ».

Son premier contact avec *Antoinette* se réalise également au portail de l'usine. « Je la prenais sur une base de sympathie avec les copines qui le diffusaient. La fonction de la revue était celle d'un instrument de propagande de la CGT, qui tentait d'atteindre les femmes en partant de leurs besoins quotidiens. Le bureau confédéral de l'époque y attachait peu d'importance. C'était l'indifférence, voire l'ignorance. Mais Henri KRASUCKI comme Benoît FRACHON, soutenait Madeleine COLIN qui a créé *Antoinette*. Elle était soutenue, parce qu'il y avait accord global sur un journal s'adressant aux travailleuses. Il s'agissait d'un instrument de propagande, dans un cadre de syndicat de masse. *Antoinette* était considérée comme la revue syndicale de masse de la CGT.

A l'époque, je ne partageais pas cette conception, d'une part parce que les résultats de la diffusion étaient loin de l'ambition, mais aussi à cause de la façon dont se traduisait la conception du syndicat de masse dans *Antoinette*. En fait, la traduction pratique, c'est quelque chose qui se met à la portée des gens, considérés comme une masse qu'il faut éduquer progressivement. C'est pourquoi s'établit un rapport de supériorité de la *Vie Ouvrière* sur *Antoinette*, entre autres raisons ».

Une rencontre aussi peu concluante va pourtant se résoudre par la prise en mains du magazine par une rédactrice en chef peu convaincue à l'origine, de la qualité, voire de l'utilité de ce type de publication. « Ce sont les événements de 1968 qui m'ont alertée sur l'importance de la question féminine. C'est Madeleine COLIN qui m'a sollicitée pour venir à *Antoinette*. Au départ, ça n'a pas été l'enthousiasme. Je pensais entrer dans un secteur maternaliste. Mais j'étais membre de la commission exécutive confédérale et j'ai accepté la responsabilité d'*Antoinette*, à condition d'avoir aussi une responsabilité générale confédérale de suivi de départements ».

La fondatrice du magazine ne cherche apparemment pas à prolonger la politique éditoriale passée. Un vent nouveau doit souffler à la rédaction. Madeleine COLIN restera directrice du journal jusqu'en 1975, ce qui ne freine pas l'évolution envisagée par la nouvelle rédactrice. Celle qui reste aux commandes se montre sensible à « toute cette expérience, cette maîtrise acquise du bon langage, de la bonne approche des problèmes, dans un journal dont la totale originalité féministe et syndicale en faisait, dans la presse, un produit unique ». Cette appréciation portée à l'issue de l'affaire *Antoinette*, montre une convergence de vue qui n'a pas faiblit dans cette période marquée d'autant d'aléas que de potentialités. La méthode initiée par Chantal ROGERAT, n'est sans doute pas sans conséquence sur la sérénité de cette collaboration, mais surtout, *Antoinette* est, enfin parvenue à épouser son époque. Sous sa direction, le journal flirtera en permanence avec une diffusion jamais atteinte de 70000 à 80000 exemplaires mensuels.

Les marques sont prises dès le n° 69 de novembre 1969. Un dossier titré « Que diriez-vous si vous étiez au congrès » montre l'inversion des priorités.

... « Moi, dès le départ, j'ai pensé qu'un journal de masse devait partir de ce que disent les gens, mais qu'il fallait organiser la confrontation des opinions, parce que c'est de la confrontation que naît l'action syndicale.

C'est ce que je suis parvenue à faire progressivement. C'est-à-dire que JE N'AI PAS DIT, J'AI FAIT. Donc pratiquement, à *Antoinette*, à mon époque, on a fait d'abord et on a soumis à la critique ensuite, en vue d'éventuelles modifications. Concrètement, je me suis entourée d'un comité de rédaction élargi, non opérationnel, mais qui jouait un rôle de conseil. Il était composé de journalistes et de responsables d'UD (parisiennes pour l'efficacité) et de fédérations. Le contrôle du contenu d'*Antoinette* passait par ce comité et aussi au cours des réunions de la commission féminine confédérale. Mais, dans tous les cas, on jugeait sur pièce et non à priori.

C'est cette méthode qui a permis une modification rapide de l'allure du journal, l'écriture et la promotion d'une revue qui ne prenait pas la presse féminine comme modèle. Concrètement, on ne réalisait pas les reportages comme à la *VO*. A *Antoinette*, dans les reportages, on reproduit la parole, mais on ne l'arrange pas, on l'accepte... Et puis, il y a aussi naturellement le choix des sujets.

Nous avons privilégié l'éducation civique des femmes. La rubrique actualité a permis de traiter des problèmes de société. On était dans le syndicat, mais on en sortait aussi. Il ouvrait d'autres portes, comme celle de la confrontation des travailleuses avec les intellectuels, l'accès à des sujets non exclusivement féminins, comme l'environnement, des questions nouvelles comme l'énergie... Nous avons recherché une ouverture du syndicat vers un changement nécessaire, mais en énonçant le contenu du changement ».

Au départ, le bureau confédéral réagit favorablement aux modifications du contenu et du caractère des sujets traités. « Syndicalement, on était en phase ascendante, et puis à la base il y avait des échos flatteurs. *Antoinette* correspondait mieux que la *VO* aux nouvelles formes de communication. Quand je suis arrivée en 1969, *Antoinette* avait plongé. On était dans le rouge. En dessous de 10000 exemplaires, si je me souviens bien, il n'y avait plus que deux journalistes. J'ai d'abord dirigé le journal avec Madeleine COLIN, jusqu'en 1975. Avec Louise BLANQUART, le journal avait joué la carte culturelle, moi, j'ai joué la carte syndicale. Et ça a marché, puisqu'à la veille de mon départ, on avait atteint une diffusion de 125000 exemplaires. On touchait la CGT, mais aussi au delà. Et puis... des ordres ont été donnés pour qu'on ne diffuse plus... »

L'origine du limogeage de la rédactrice en chef résulte de la conjonction de plusieurs facteurs. « ... D'abord ma position sur la Pologne. J'ai voté contre la motion à la commission exécutive confédérale. Mais j'ai pris soin de distinguer ma position personnelle de mon attitude de responsable d'*Antoinette*. Comment ça s'est traduit ?... Le journal a reproduit intégralement la déclaration confédérale. Mais il y a eu notre pratique du courrier qui est venue interférer. Comme pour les enquêtes de terrain, la position d'*Antoinette* sur le courrier, c'était : on passe, on ne fabrique pas. C'est un vrai courrier. C'était contradictoire avec la conception de propagande en vigueur à la CGT. Parce que la propagande n'est pas l'information, c'est la communication des orientations et des positions d'un groupe dirigeant. Ensuite, les événements de Pologne ont fait surgir des positions contradictoires au sein de la CGT. Du courrier contestataire est paru dans *Antoinette*, on ne nous l'a pas pardonné.

Il y a eu évidemment le problème de la rupture du programme commun de gouvernement. Là aussi, nous avons confronté la position de la CGT, reproduite dans le journal, avec ce qu'en pensaient les femmes, sous la forme d'une enquête -les femmes et la politique-. Alors, là il y a eu des réactions violentes. En particulier l'union départementale de Paris a fait paraître un tract qui me traitait de cédétiste, anticommuniste et tout le reste... En 1979, j'avais demandé une réunion au bureau confédéral qui a publié un communiqué élogieux dans *le Peuple*. Mais tout cela se situe aussi dans les suites de la VIe conférence ».

Chantal ROGERAT ne fait plus partie de la commission exécutive confédérale au congrès de Grenoble en 1978, alors qu'elle y siégeait depuis son entrée à *Antoinette* au congrès de 1969. Elle poursuit :

« L'évolution générale de la CGT et la position à propos de l'Afghanistan, ont poussé Jean-Louis MOYNOT et Christiane GILLES à la démission... A leur propos, je me suis battue et j'avais obtenu que leur communiqué soit reproduit dans *Antoinette*. Je n'ai pas bénéficié de la même mesure en 1982, lorsque j'ai été licenciée ».

Le licenciement pour faute grave de Chantal ROGERAT et de l'administratrice Simone AUBERT intervient au printemps 1982, mettant fin à une expérience neuve qui, en dépit de soutiens et de résultats encourageants, ne parvint pas à se greffer sur les certitudes et les habitudes du syndicalisme dominant.

Sources : Entretien du 16 février 2000. Mémoire d'*Antoinette* réalisé par le collectif des journalistes. Madeleine COLIN : *Traces de vie dans la mouvance du siècle*.

ANNEXE N° 21 : Témoignage de Marie Thérèse Gonord

(Extraits)

Secrétaire régionale de Lorraine de septembre 1976 à décembre 1978.
Collaboratrice du bureau confédéral de 1978 à 1998.

Technicienne à l'IRSID (Institut de Recherche de la Sidérurgie) depuis 1960, elle adhère d'abord au syndicat existant dans son entreprise, la CFTC, estimant que l'essentiel est de se joindre à une action collective. Elle vit la période de mutation CFTC/CFDT sans être totalement convaincue de l'efficacité du changement puisqu'elle adhère à la CGT dès sa création dans l'entreprise, en 1971.

« Pourquoi la CGT ? Mon père était CGT, mais, ajoutait-il toujours, pas CGTU. Dès que j'ai été à la CGT, j'ai milité, diffusé la VO. Pourquoi pas *Antoinette* ? Tout simplement parce que j'étais dans un milieu d'hommes. L'entrée en syndicalisme de Marie-Thérèse GONORD est atypique, à bien des points de vue : « En Moselle, une femme, technicienne, cégétiste... ça attire l'attention. Donc presque immédiatement, je suis élue à la commission exécutive de la sidérurgie et simultanément au bureau de l'union départementale ».

Elle sent plus à l'aise dans la structure interprofessionnelle, que dans la sidérurgie où il faut se confronter à un militantisme volontiers frondeur à l'égard de la fédération, et des instances parisiennes.

« Je pense que mon élection syndicale, je la dois à ma qualité de femme, mais aussi parce que je me rendais volontiers à l'UD. Les sidérurgistes, eux, il faut croire qu'ils n'ont pas su y faire pour m'intégrer à leur activité... J'ai été secrétaire à l'UD en 1972, mais non à titre permanent. C'est seulement quand on m'a prise à temps complet que Raymond GUYOT, secrétaire général, m'a proposé de m'occuper des cadres ou des femmes... J'ai choisi les femmes d'abord parce que les cadres, ça ne m'intéressait pas tellement. Et puis c'était dans les années 1974/1975, mouvement montant sur les questions féminines. A l'union départementale, je me suis occupée des femmes jusqu'en septembre 1976.

A l'automne 1976, j'ai été promue secrétaire générale de la région CGT. Ca n'a pas toujours été facile. Mon équipe régionale n'avait pas envisagé le choix d'une femme Apparemment, le poste était convoité. De mon côté, j'avais conscience d'être devenue régionale faute de mieux, pour éviter de choisir entre Metz et Nancy. Je l'ai dit d'ailleurs. A la région, je me suis efforcée de représenter au mieux la CGT. J'ai eu l'honneur d'un débat télévisé avec Marie JUDLIN (déléguée régionale du secrétariat à la condition féminine) où, je crois avoir assuré une prestation correcte. C'est du moins ce qu'on m'en a dit...

... Sans être féministe, j'ai toujours su qu'il fallait que je travaille, qu'il fallait attraper un métier, parce que c'est la condition de pouvoir garder son indépendance... Je ne me souviens pas avoir été en difficulté du fait de ma position de secrétaire générale. Les études que j'ai faites, je crois que cela m'a aidé à m'assumer. Je n'ai jamais eu l'impression de transgresser un monde. Des problèmes, j'en ai eus quand même, mais c'était plutôt comme membre de la

commission exécutive confédérale... La campagne des trois millions d'adhérents, par exemple. J'ai défendu ça avec conviction, parce que j'y croyais. Je me suis heurtée à du scepticisme. Albert (Balducci) a vivement réagi en disant que c'était du flan pour cacher nos difficultés à réaliser l'activité concrète du développement de la CGT à la base. La position de membre de la CE suppose de porter des orientations, c'est cela plus que l'individu qui les porte qui fait problème. En 1977, la secrétaire régionale est présente sur les listes du parti communiste mosellan, à l'occasion des élections municipales.

... J'ai quitté la région fin 1978, sur ma demande, pour des questions d'ordre privé, j'ai demandé à être intégrée à l'activité confédérale. J'ai d'abord été affectée au service presse avec Jean-Luc DESTREM. Mais cela ne me convenait pas. Ensuite, j'ai été mutée au service juridique. Oh, alors, là cela m'a beaucoup appris... J'étais ignorante du code du travail, je ne connaissais que la convention collective de la sidérurgie. C'est Marie JACECK (responsable au service juridique) qui m'a appris la rigueur des termes et la particularité des situations. J'y suis restée jusqu'en 1984 où j'ai collaboré au travail du secteur femmes. Ce n'était pas la période la plus glorieuse ! Il y avait des difficultés de terrain qui se répercutaient jusque dans les instances de direction...

... Les commissions féminines étaient devenues exsangues. Pourquoi en était-on arrivés là après des années de fonctionnement plutôt positif ? C'est un phénomène de société porté par l'arrivée de la gauche au pouvoir, je crois. Et puis à la CE il y a eu des interventions de poids. Ce n'étaient pas les ouvrières qui ont suggéré l'abandon des commissions. C'était l'UGFF, les PTT, les militantes munies d'un bagage professionnel. Par conséquent, plus d'*Antoinette*, plus de commission, on n'avait qu'un secrétariat autour de Jacqueline LEONARD, composé d'Elyane BRESSOL rédactrice d'*Antoinette*, de Paulette DAYAN et de moi-même. Et puis voilà que Jacqueline LEONARD se voit confier le secteur protection sociale. Donc, plus de secrétaire confédérale aux femmes. Il ne restait plus que moi au secteur. C'était pas viable. Il fallait gérer l'effilochement. Mais ça s'est fait insensiblement, sans bruit, sans remue-ménage, sans déclaration. Insensiblement j'ai quitté le secrétariat-fantôme pour intégrer le secteur politique revendicative, en tant que chargée d'intégrer les questions femmes parmi les revendications. De là, on m'a transféré au secteur emploi, au départ d'Alain GUICHARD...C'est là que j'ai terminé ma carrière. Je suis restée 20 ans collaboratrice du bureau confédéral. C'est long, c'est trop...

... Mon bilan général, je l'estime plutôt positif, mais j'ai regretté la partie manuelle de mon travail. En résumé, je n'ai pas fait un parcours de femme, mais j'ai fait des choses du fait que j'étais une femme ».

Pour Marie Thérèse GONORD, la bataille des termes, mixité, spécificité, parité est artificielle. La méthode des commissions était nécessaire parce que la mixité n'est pas réalisée. Cela se vérifie dans le schéma des métiers.

Sources : Entretien du 25 juin 2001.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : LA GENERATION PIONNIERE	16
Chapitre I : Les commissions féminines : un débat récurrent.....	17
1.Un fonctionnement en commissions spécifiques	17
1.1.L'origine.....	17
1.2.Une stratégie irréductible aux enjeux partisans	18
1.3.L'arrivée de Madeleine Colin au bureau confédéral	26
1.4.Le débat : sexisme ou enjeu de pouvoir ?	29
2.Bilan de l'intégration de la question femme dans la presse confédérale.....	31
2.1.La question femme dans Le Peuple.....	31
2.2.Antoinette : instrument d'une mission éducative.....	32
3.Les conférences	37
3.1.La première conférence (1958, Paris) : Rencontre avec la méthode spécifique.....	38
3.2.La deuxième conférence (1962, Issy-les Moulineaux) : Premier bilan des collectifs.....	39
3.3.La troisième conférence (1966 Paris) : Le temps et les moyens de vivre	40
Chapitre II : L'assimilation des démarches confédérales en Meurthe et Moselle.....	41
1.Une équipe attentive et perplexe	41
2.Les hommes composent et animent la commission départementale	44
Conclusion de la première partie.....	50
DEUXIEME PARTIE : APRES 1968 LA GENERATION DES CONQUETES	52

Chapitre I: Déploiement et adaptation des commissions.....	53
1.La présence du secteur féminin mesuré aux publications dans Le Peuple.....	53
1.1.Les incidences du 37ème congrès confédéral de la CGT	54
1.2.Le débat rebondit au sein de la direction confédérale	58
2.Antoinette, d'une mission éducative à une ambition formatrice.....	67
2.1.Une animatrice atypique.....	67
2.2.Antoinette : une équipe nouvelle, des objectifs nouveaux	69
2.3.Une politique rédactionnelle, syndicale et plurielle	73
2.4.Antoinette contribue au débat politique.....	75
2.5.La contestation exprimée dans la rubrique courrier.....	79
3.Les conférences	80
3.1.La quatrième conférence (1970, Issy les Moulineaux) : Emergence de contestations.....	81
3.2.La cinquième conférence (1973, Paris) : Entre passé et avenir	84
3.3.La sixième conférence (1977, Nanterre) : Contestataire et marginalisée.....	89
Chapitre II : Une nouvelle donne en Meurthe-et-Moselle	95
1.Un phénomène déclenchant : les tricoterics de Chaligny en grève pour l'emploi féminin.....	95
1.1.Les mutations du comportement.....	95
1.2.L'origine du changement.....	97
2.L'engagement des femmes dans les syndicats après 1968	98
3.Analyse de l'expression féminine dans Le Réveil Ouvrier	101
3.1.La mesure de l'influence féminine.....	101
3.2.L'iconographie	104
3.3.Un langage souvent neutre ou normatif	106
3.3.1.Le processus de fabrication	106
3.3.2.La qualité du message	107

3.4.L'apport féminin au périodique syndical.....	108
3.4.1.Le message des responsables départementales	108
3.4.2.Les interventions des militantes d'entreprises	109
4.Influence de la commission départementale.....	110
4.1.L'activité fonctionnelle de la commission	111
4.1.1.Des tentatives circonstanciées	111
4.1.2.Une présence irrégulière pour une activité marginale	112
4.1.3.L'atonie des entreprises	113
4.2.Antoinette en Meurthe-et-Moselle	115
4.2.1.L'influence de la commission départementale	115
4.2.2.L'accueil du magazine syndical féminin dans la pratique militante et dans l'entreprise	116
4.3.Antoinette en chiffres en Meurthe-et-Moselle	118
4.4.Les conférences départementales	118
4.4.1.La première conférence d'Auboué (1968).....	118
4.4.2.La deuxième conférence de Nancy (1975)	119
4.4.3.La troisième conférence de Nancy.(1977)	120
5.Les collectifs à la mesure de l'efficacité syndicale	120
5.1.Les effets de la spécificité sur la syndicalisation.....	121
5.2.La syndicalisation : un essaimage circonstanciel et éphémère	121
5.3.Le syndicalisme s'épuise-t-il dans un système répressif ?	123
5.4.Le militantisme féminin à l'épreuve des prérogatives de la section syndicale.....	125
5.5.L'intégration dans l'appareil syndical	127
6.La parole des femmes syndicalistes de Meurthe-et-Moselle	129

6.1.La motivation d'une syndicalisation à la CGT	129
6.2.L'accès aux instances du pouvoir syndical	130
6.3.Un bilan du parcours par les intéressées.....	131
Conclusion de la deuxième partie	133
TROISIEME PARTIE : LA GENERATION DU BILAN.....	136
Chapitre I : L'aboutissement du cycle des conquêtes.....	138
1.La presse confédérale : reflet des désistements.....	138
1.1.Le Peuple : témoin du passage de la spécificité à la mixité.....	138
1.1.1.Le secteur « organisation » investit l'appareil	138
1.1.2.Introduction de nouvelles logiques au secteur féminin	140
1.1.3.Le secteur féminin : un enjeu de pouvoir	146
1.1.4.L'avenir d'Antoinette à l'ordre du jour du CCN.....	149
1.2.Antoinette : Porte parole du bureau confédéral ou enjeu d'une gestion autonome.....	150
1.2.1.De 1982 à 1986 : Antoinette emblème du féminisme	151
1.2.2.1983 : année du revirement stratégique	153
1.2.3.La commission exécutive de 1985	157
1.2.4.De 1987 à 1989, la dernière étape du destin d'Antoinette.....	160
2.Disparition silencieuse des collectifs.....	163
3.La septième conférence (1985, Nanterre) : L'essoufflement	167
3.1.Une relation approximative de la participation	167
3.2.L'intervention non prononcée d'une déléguée de Meurthe-et-Moselle.....	169
3.3.Les enjeux avancés par Antoinette et par le secteur féminin	170
3.4.Spécificité ou mixité, conséquence d'enjeux d'appareil ?.....	172
Chapitre II : Résistance et déclin des collectifs féminins en Meurthe-et-Moselle	173

1.Sujétion et résistance du collectif féminin de Longwy.....	173
1.1.Les silences du collectif féminin de Longwy	174
1.2.Lorraine Cœur d'Acier : foyer de résistance et emblème d'un 40ème congrès ambivalent ...	175
1.2.1.Radio de lutte et de libre parole	175
1.2.2.De la « radio de lutte » à la « radio de la vie »	177
1.2.3.Le déroulement de l'expérience à Longwy.....	178
1.3.L'intégration des femmes dominée par l'intendance.....	180
1.4.Résistance du collectif féminin de l'union locale	187
2.Transfert de responsabilité au secteur femme.....	188
2.1.Antoinette : approbation des décisions confédérales	188
2.2.La disparition d'Antoinette en Meurthe-et-Moselle.....	189
2.3.Déclin d'un engagement spécifiquement féminin.....	189
Conclusion de la troisième partie	194
CONCLUSION.....	196
BIBLIOGRAPHIE.....	199
ANNEXES	203
ANNEXE N° 1 : Historique de l'abattement de 10%	204
ANNEXE N° 2 : Le mythe du 08 mars.....	206
ANNEXE N° 3 : Evolution de la population active en Lorraine	208
ANNEXE N° 4 : Biographie des secrétaires confédérales, responsables du secteur féminin.....	209

ANNEXE N° 5 : Biographie des secrétaires généraux de l'union départementale de Meurthe et Moselle.....	224
ANNEXE N° 6 : Témoignages de militantes de Meurthe et Moselle et de dirigeants syndicaux...	236
ANNEXE N° 7 : Grille pour la conduite des entretiens et synthèse	238
ANNEXE N° 8 : Courrier de Paulette Thomassin.....	243
ANNEXE N° 9 : Allocution de Jacqueline Dhervilly-Lambert	245
ANNEXE N° 10 : Le licenciement de l'équipe d'Antoinette.....	246
ANNEXE N° 11 : Lettre de Georgette Vacher au bureau confédéral de la CGT	250
ANNEXE N° 12 : Intervention d'Elyane Bressol au 41ème congrès de la CGT	252
ANNEXE N° 13 : Intervention de Marie Anne Cunin au 41ème congrès de la CGT	253
ANNEXE N° 14 : Commission exécutive confédérale de 1985	254
ANNEXE N° 15 : Echange de courrier de Christiane Chérin	263
ANNEXE N° 16 : Déclaration du CCN	266
ANNEXE N° 17 : Lettre ouverte de Marcel Trillat, journaliste de LCA.....	267
ANNEXE N° 18 : Article paru dans La Voix du Lyonnais.....	268
ANNEXE N° 19 : Contribution de Thérèse Poupon au colloque Femmes et Syndicalisme	269
ANNEXE N° 20 : Témoignage de Chantal Rogerat	272
ANNEXE N° 21 : Témoignage de Marie Thérèse Gonord.....	276
TABLE DES MATIERES	278